



COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

société anonyme au capital social de 60 247 083 €

**siège social : Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris**

RAPPORT ANNUEL

2008



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1. Responsables	4
1.2. Attestation	4
CHAPITRE II CONTROLEURS LEGAUX	5
CHAPITRE III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
CHAPITRE IV FACTEURS DE RISQUES	8
4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales	8
4.2. Risques liés à l'industrie	13
4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas	15
4.4. Autres risques de nature financière	18
4.5. Risques liés à l'environnement	19
4.6. Assurances	20
4.7. Sous-traitance	21
CHAPITRE V INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	22
5.1. Histoire et évolution de la Société	22
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	22
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	22
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	22
5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	22
5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société jusqu'en 1999	22
5.2. Investissements	24
CHAPITRE VI PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	27
6.1. Les Services Géophysiques	28
a) Acquisition de données terrestres	28
b) Acquisition de données marines	31
c) Traitement & Imagerie	37
6.2. Equipements	39
6.3. Développements récents	41
CHAPITRE VII STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE	42
7.1. Organigramme	42
7.2. Relations intra-groupe	43
7.3. Principaux agrégats des filiales	43
CHAPITRE VIII PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT	45
8.1. Liste des principales implantations du Groupe	45
8.2. Environnement	46
CHAPITRE IX EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	54
a) Acquisitions	54
b) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2007 et 2008	56
c) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2006 et 2007	58
d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	65
e) Financement d'actifs	69

	<u>Pages</u>
CHAPITRE X INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.	70
10.1. Comptes consolidés 2006-2007-2008	70
10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008	137
10.3. Comptes sociaux 2008-2007 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas	139
10.4. Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas au cours des cinq derniers exercices (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)	166
10.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2008	167
10.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes.	168
10.7. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2007 et 2008	175
10.8. Litiges et arbitrages.	175
CHAPITRE XI PERSPECTIVES.	177
CHAPITRE XII ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	180
12.1. Composition du Conseil d'administration	180
12.2. Directeur Général Délégué non administrateur	188
12.3. Conflits d'intérêts	189
12.4. Direction	189
12.5. Comité de communication de l'information (« Disclosure Committee »).	189
CHAPITRE XIII REMUNERATION ET AVANTAGES	191
13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration.	191
13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif	192
13.3. Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué	193
13.3.1. Rémunération	193
13.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux.	194
13.3.3. Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2008 et 2007	197
13.3.4. Lettres de protection	198
13.3.5. Engagement de non-concurrence	199
13.3.6. Régime de retraite complémentaire	199
13.3.7. Tableau récapitulatif	199
13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	200
CHAPITRE XIV FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES.	208
14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	208
14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs	208
14.1.2. Réunions du Conseil	208
14.2. Comités institués par le Conseil d'administration	210
14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2008	215
14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.	225
14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)	226

	<u>Pages</u>
CHAPITRE XV SALARIES	228
15.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société	228
15.2. Schéma d'intéressement du personnel	233
15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation	233
a) Plan d'Epargne Entreprise	233
b) PERCO	233
c) Participation	233
d) Intéressement	234
15.2.2. Options de souscription d'actions	234
15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	236
CHAPITRE XVI PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	238
16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	238
16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009	238
16.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	241
16.2. Marchés de titres de la Société	241
16.2.1 Places de cotation	241
16.2.2. Autres marchés de négociation	241
16.2.3. Marché des actions et des ADS	242
CHAPITRE XVII OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES	243
CHAPITRE XVIII INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	244
18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital	244
18.1.1 Modifications du capital et des droits sociaux	244
18.1.2. Capital social	244
18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2009	245
18.1.3.1. Principales caractéristiques	245
18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2008	246
18.1.4. Capital autorisé non émis	248
18.1.5. Titres non représentatifs du capital	249
18.2. Objet social (article 2 des statuts)	250
18.3. Exercice social (article 18 des statuts)	250
18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	250
18.5. Dividendes	251
18.6. Assemblées Générales	251
CHAPITRE XIX CONTRATS IMPORTANTS	252
CHAPITRE XX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	253
Annexe 1 : Projets de résolutions	255
Annexe 2 : Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	266
Annexe 3 : Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2008	272
Annexe 4 : Table de concordance	273

CHAPITRE I :

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLES

M. Robert Brunck, Président-Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier du Groupe.

1.2. ATTESTATION

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres IV, V, VI, IX, XI, XII, XIII, XV et XVI du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les informations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 2 concernant l'apport partiel d'actifs par Compagnie Générale de Géophysique-Veritas à CGG Services. »

M. Robert Brunck
Président-Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier du Groupe

CHAPITRE II :

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles

41 rue Ybry

92 576 Neuilly-sur-Seine

représenté par Messieurs Philippe Diu et Nicolas Pfeuty

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

représenté par Messieurs Xavier Charton et Olivier Thireau

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Société Auditex

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André Collededeboeuf

75 016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

CHAPITRE III :

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2007 et 2006. Le présent tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans ses documents de référence 2007 et 2006, incorporés par référence au présent document de référence.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	Pro Forma 31 décembre 2006	31 décembre 2006
	(en millions d'euros sauf données par action)			
Résultat :				
Chiffre d'affaires	2 602,5	2 374,1	1 990,2	1 329,6
Autres produits des activités ordinaires	1,7	1,2	1,9	1,8
Coût des ventes	(1 722,5)	(1 622,3)	(1 389,2)	(890,0)
Marge brute.	881,7	753,0	602,9	441,4
Coûts nets de recherche et développement	(43,8)	(51,3)	(57,0)	(37,7)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(256,1)	(231,0)	(195,7)	(126,4)
Autres produits et charges, nets	(36,4)	18,4	4,2	11,7
Résultat d'exploitation	540,6	489,1	354,4	289,0
Coût de l'endettement financier net	(83,8)	(109,1)	(137,7)	(25,4)
Variation du dérivé sur emprunt convertible	—	—	(23,0)	(23,0)
Autres produits (charges) financiers, nets	(11,5)	(5,2)	(10,2)	(8,8)
Impôts sur les bénéfices	(108,3)	(129,4)	(96,5)	(83,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	3,0	4,2	10,1	10,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	340,0	249,6	116,2	158,7
Attribué aux intérêts minoritaires	7,2	4,1	1,6	1,6
Attribué aux actionnaires	332,8	245,5	114,6	157,1
Résultat net par action :				
Base ⁽¹⁾	2,41	1,82	0,85	1,81
Dilué ⁽²⁾	2,39	1,80	0,84	1,77
Bilan :				
Disponibilités et titres de placement à court terme	516,9	254,3	ND	251,8
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	458,0	367,1	ND	210,4
Immobilisations corporelles, nettes	822,4	660,0	ND	455,2
Etudes multi-clients	535,6	435,4	ND	71,8
Ecarts d'acquisition	2 055,1	1 928,0	ND	267,4
Total des actifs	5 634,2	4 647,0	ND	1 782,1
Dette financière ⁽⁴⁾	1 546,0	1 361,0	ND	405,6
Capitaux propres — part du Groupe	2 960,1	2 401,6	ND	877,0
Autres données financières historiques et autres ratios :				
EBITDAS ⁽⁵⁾	1 058,4	997,3	ND	483,0
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ⁽⁶⁾	155,4	230,5	ND	149,3
Investissements dans les études multi-clients	343,4	371,4	ND	61,5
Endettement net ⁽⁷⁾	1 029,1	1 106,7	ND	153,8
Dette financière ⁽⁴⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,5x	1,3x	ND	0,8x
Endettement net ⁽⁷⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,0x	1,1x	ND	0,3x
EBITDAS ⁽⁵⁾ /Charges financières, nettes	12,6x	9,1x	ND	19,0x

ND : Non Disponible

- (1) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 137 910 388 actions au 31 décembre 2008. Le nombre d'actions pour 2007 et 2006 a été retraité afin de refléter la division par 5 du nominal soit, 134 567 140 actions au 31 décembre 2007 et 86 859 635 actions au 31 décembre 2006.
- (2) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 139 064 883 au 31 décembre 2008. Le nombre d'actions pour 2007 et 2006 a été retraité afin de refléter la division par 5 du nominal soit, 136 078 995 actions au 31 décembre 2007 et 88 656 930 actions au 31 décembre 2006.
- (3) Composé des comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes client, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.
- (4) Comprend les dettes financières long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.
- (5) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (6) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris biens acquis en crédit-bail et fournisseurs d'immobilisations).
- (7) « Endettement net » signifie concours bancaires court terme, dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières long terme (y compris crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

CHAPITRE IV :

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont classés par importance au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 4.1, 4.2, 4.3, et 4.4.

4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales :

4.1.1. CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

Du fait que CGGVeritas opère dans le monde entier y compris dans les marchés émergents, son activité et ses résultats d'exploitation sont soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements étrangers ;
- risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections civiles, de saisie, de renégociation ou annulation de contrats en cours ; et
- restrictions de change, les sanctions et autres lois et politiques ayant une incidence sur les taxes, les échanges et les investissements.

CGGVeritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales et cette exposition pourrait avoir un impact important sur sa situation financière ou sur les résultats d'exploitation réalisés sur les marchés émergents où l'environnement juridique et politique est moins stable.

CGGVeritas ne peut assurer que ses opérations internationales ne subiront pas le contrecoup négatif de développements défavorables ou que toutes ses polices d'assurance seront adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois changent dans le temps et peuvent limiter la compétitivité globale de CGGVeritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGGVeritas peuvent exercer des activités dans des juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par le *US Office of Foreign Assets Control*. CGGVeritas réalise généralement un chiffre d'affaires dans de tels pays par le biais du traitement de données, de services de consultation de réservoirs et la vente de licences de logiciel et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGGVeritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et/ou d'entacher sa réputation. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attractif auprès de certains investisseurs.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGGVeritas s'est engagée, à exercer ces activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique applicables dans le Groupe¹. Cependant, il existe un

¹ En 2005, le Groupe a réuni ses règles de contrôle interne au sein d'un programme dit de sécurité financière qui s'appuie sur les lois et les réglementations en vigueur, telles la loi Sarbanes-Oxley, la loi française de sécurité financière, le Foreign Corrupt Practices Act.. Ce programme mobilise l'ensemble des responsables opérationnels et financiers dans une démarche d'amélioration continue des procédures de contrôle interne du Groupe. Ce programme s'appuie aussi sur la charte d'éthique du Groupe, le guide de conduite des affaires et le guide des comportements qui sont communiqués et intégrés dans les modules de formation des managers. Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des risques de corruption, et eu égard aux réglementations américaines et européennes en la matière, un cabinet extérieur a été mandaté en 2005 pour faire la revue des règles instaurées au sein du Groupe, en particulier pour la gestion des consultants commerciaux. Chaque agent a fait l'objet d'un audit et les procédures de sélection et de contrôle ont été renforcées. Une formation dédiée au contrôle des bonnes pratiques a été mise en place au sein du Groupe en 2006.

risque que CGGVeritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 ou des lois appliquées par *US Office of Foreign Assets Control*. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGGVeritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4.1.2. CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions, y compris le rapprochement avec Veritas DGC Inc., et ces risques pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son chiffre d'affaires, ses dépenses, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

CGGVeritas s'est développée, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, comme en 2007 le rapprochement avec Veritas DGC Inc. et l'acquisition de Wavefield-Inseis en décembre 2008, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs ; la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée ; la défocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires ; les problèmes d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions ; la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires ; la conservation des clients ; la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions ; l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques ; le besoin d'une coordination managériale étendue ; la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé ... Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les recettes, les dépenses, les résultats d'exploitation et plus généralement la situation financière de CGGVeritas.

Tout particulièrement le rapprochement avec Veritas DGC Inc. a impliqué l'intégration de deux sociétés, CGG et Veritas, qui avaient fonctionné jusqu'alors de manière indépendante et en tant que concurrents. Ainsi la concrétisation sur le long terme des bénéfices escomptés d'un tel rapprochement repose notamment sur la réalisation des synergies de coûts initialement prévus, le redéploiement des ressources respectives, la combinaison et l'intégration des activités significatives globales de deux entreprises. Il ne peut être assuré qu'ils ont été ou seront relevés avec un plein succès.

4.1.3. CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (Goodwill) :

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe CGGVeritas ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs intangibles d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élevaient à 2 055,1 millions d'euros au bilan au 31 décembre 2008. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (cf. la note 11 des comptes consolidés au 31 décembre 2008) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. En l'espèce, l'estimation prend en compte notamment toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir par exemple à une sous-performance propre des actifs sous revue ou à une sous-performance liée à un changement du contexte industriel et/ou économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, dans l'hypothèse pour une unité génératrice de trésorerie donnée de l'anticipation d'une sous-performance notable conduisant à évaluer la valeur recouvrable à une valeur inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en terme de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et partant sur le niveau des Capitaux propres du Groupe et sur le ratio Dette Nette sur Capitaux propres.

4.1.4. CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGGVeritas s'expose aux risques suivants :

- CGGVeritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Enfin, les études sismiques multi-clients de CGGVeritas ont une durée de vie comptable limitée dans le temps, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi les profits de CGGVeritas.
- La valeur de ses données multi-clients pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGGVeritas se procure ces données.
- Toute réduction de la valeur marchande de ces données obligerait CGGVeritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

4.1.5. Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollar américain et en Euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien et en monnaies ouest européennes n'appartenant pas à la zone Euro, essentiellement la Livre Sterling et la Couronne norvégienne. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar américain sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar américain en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats d'exploitation de CGGVeritas, qui sont publiés en euros. En effet, le rapprochement avec Veritas DGC Inc. a très significativement augmenté le montant des revenus et dépenses du Groupe libellés en dollars US, puisque les dépenses et revenus de Veritas ont été historiquement largement libellés en dollars US. Ainsi, au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas dans la mesure où les gains libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en US dollar à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, les dépenses nettes courantes du groupe en euros sont de l'ordre de 500 millions d'euros, et donc qu'une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar américain a un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars au niveau du résultat d'exploitation.

4.1.6. Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.

Il est difficile pour CGGVeritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi que pour le développement et l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGGVeritas peut être amenée à consentir des différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGGVeritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement pour lequel elle pourrait avoir à mettre en place un crédit qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles.

4.1.7. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coût/avantage.

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans le secteur d'activité de CGGVeritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGGVeritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGGVeritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune contrainte en terme de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGGVeritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents de CGGVeritas.

4.1.8. Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables.

Les activités d'acquisition de données sismiques de CGGVeritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires. Ces opérations sont exposées à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dues à des incendies, des explosions accidentelles, des glaces ou la haute mer. Ce type d'événements pourrait entraîner des pertes dues à une interruption, à un retard, à une destruction du matériel ou à une mise en jeu de responsabilité. CGGVeritas dispose de polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGGVeritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

4.1.9. Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.

Les résultats d'exploitation de CGGVeritas sont en partie liés à sa technologie exclusive. CGGVeritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. CGGVeritas détient au total environ 165 brevets pour différents produits et procédés déposés dans différents pays. La durée de ces brevets, fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays, varie de quatre à vingt ans. De plus, CGGVeritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, et limite l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGGVeritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. Bien qu'actuellement CGGVeritas ne soit impliquée dans aucune procédure d'importance significative pour défendre ses droits de propriété intellectuelle ou action en contrefaçon intentée à son encontre par des tiers pour préserver leurs droits, CGGVeritas ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis.

4.1.10. La possible incapacité de CGGVeritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les activités et les opérations futures de CGGVeritas.

Les résultats d'exploitation futurs de CGGVeritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et d'en attirer de nouveaux. Certains employés de CGGVeritas sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. Si CGGVeritas n'est pas en mesure de retenir et d'attirer de tels individus, cela risque d'avoir un effet significativement défavorable sur sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques.

CGGVeritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, ce particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient réduire la capacité de CGGVeritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGGVeritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGGVeritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont la perte pourrait sérieusement affecter ses activités.

4.1.11. CGG et Veritas ont enregistré des pertes dans le passé et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir.

CGG a enregistré des pertes nettes en 2004 et 2005 (résultat net part du groupe) respectivement à hauteur de 6,4 M€ et 7,8 M€, sachant qu'en excluant l'impact du traitement comptable en vertu des normes IFRS de ses d'obligations convertibles subordonnées au taux de 7,75 %, remboursables en 2012 et libellées en dollars US, ces résultats nets auraient été positifs.

4.1.12. CGGVeritas a commandé deux nouveaux navires dont la construction pourrait prendre du retard.

CGGVeritas a signé un accord avec Eidesvik Offshore le 2 juillet 2007 pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 420 millions US\$. Ces deux navires, devraient être livrés en 2010, puis opérés sous contrat d'affrètement pendant 12 ans. CGGVeritas est doté au sein de son organisation de l'expertise nécessaire pour mener à bien une gestion de projet rigoureuse

et ainsi s'assurer de la bonne qualité de construction de ces navires dans les délais impartis. Toutefois, au final, la conception et la construction de ces deux navires restent un processus industriel long et complexe, faisant intervenir de nombreux partenaires (le chantier, Eidesvik Offshore et autres) et soumis à de nombreux aléas. La livraison dans les délais prévus de l'un ou l'autre de ces deux navires pourrait dès lors être retardée.

4.2. Risques liés à l'industrie :

4.2.1. Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGGVeritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités de prospection, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix du pétrole et du gaz dans l'avenir, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, des prévisions concernant l'offre et la demande de pétrole et de gaz, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGGVeritas. Les baisses de prix du pétrole et du gaz ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix du pétrole et du gaz sont notamment :

- le niveau de la demande de pétrole et de gaz ;
- la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique et la capacité de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de pétrole) à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
- le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
- les politiques des gouvernements en matière de prospection, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- les conditions météorologiques en général.

CGGVeritas considère que la crise actuelle des marchés de crédit, le ralentissement général de l'économie, l'incertitude géopolitique globale, et le retour rapide du prix du pétrole à un niveau proche de 40 US\$, très en retrait par rapport aux niveaux exceptionnels atteints au cours de l'année 2008, pourraient amener les sociétés d'hydrocarbures à reporter ou à annuler brutalement certains de leurs projets de développement, et par conséquent à réduire leurs besoins en services sismiques. Compte tenu de telles incertitudes, CGGVeritas ne peut donner aucune garantie quant au niveau de la demande future en services et produits sismiques.

4.2.2. Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client.

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être annulés à la seule initiative du client pétrolier ou gazier et sans que cela ne donne lieu à des desdits financiers significatifs pour le contracteur sismique.

Ainsi, même si les contrats ne sont enregistrés en carnet de commandes que sur la base d'engagements fermes pris par les clients, il ne peut être garanti que ces contrats seront à la fin intégralement exécutés par la Société en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts

déjà engendrés par la Société au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

4.2.3. CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.

La plupart des contrats de CGGVeritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGGVeritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGGVeritas doit ainsi faire face à d'importantes entreprises internationales ainsi qu'à des petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de service ainsi que des entreprises ou leurs filiales supportées par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande) l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGGVeritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

4.2.4. La flotte de navires CGGVeritas pourrait faire l'objet de mesures définitives ou temporaires d'ajustement de capacité en fonction de la situation future du marché sismique.

A la suite de l'acquisition de Wavefield, CGGVeritas dispose désormais d'une flotte de 27 navires composée de 13 navires de grande capacité de 8 à 14 streamers, 7 navires de moyenne capacité de 4 à 6 streamers et 7 navires 3D/2D de plus petite taille. CGGVeritas est propriétaire de 5 navires 3D et de 2 navires 3D/2D, dispose d'options d'achat sur 5 navires 3D et exploite les 11 autres navires 3D et les 4 autres navires 3D/2D sous le régime de chartes d'affrètement pour des durées allant de 1 à 7 années, et en moyenne de 5 ans. Ces chartes d'affrètement comportent des clauses d'extension susceptibles de porter la moyenne des chartes d'affrètement à 13 ans. Pour ce qui concerne la partie propriétaire ou quasi-proprétaire (à travers les options d'achat) de la flotte, l'âge moyen des navires est de 18 ans, les deux navires les plus anciens ayant respectivement 26 et 29 ans.

Si les conditions du marché sismique le justifiaient sur un plan économique dans le futur, CGGVeritas pourrait être conduit à ajuster sa capacité d'acquisition marine, soit de manière définitive en décommissionnant les navires les plus anciens de sa flotte, soit de manière temporaire en gelant de manière transitoire l'utilisation de certains navires. Ceci serait de nature à engendrer des surcoûts d'adaptation industrielle, ayant vocation à être compensés le cas échéant pour partie par des meilleures conditions commerciales pour les navires restant en activité.

4.2.5. CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGGVeritas a des coûts fixes élevés, l'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement ou d'autres causes sont susceptibles d'entraîner des pertes d'exploitation significatives.

4.2.6. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice annuel.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est usuellement pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques, le processus budgétaire interne propre de certains clients importants concernant leurs dépenses de prospection, ou encore le délai nécessaire de mobilisation des moyens de production et/ou de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

4.2.7. Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGGVeritas sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé, au travail. CGGVeritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis. Dans le cas contraire, CGGVeritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes et/ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, CGGVeritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ce qui était prévu. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGGVeritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas :

4.3.1. La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.

L'endettement de CGGVeritas est significatif. Au 31 décembre 2008, le total de la dette financière nette de CGGVeritas, de ses actifs et des capitaux propres est respectivement de 1 029,1 M€, 5 634,2M€ et 2 960,1 M€. CGGVeritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir les charges fixes.

L'importance de la dette de CGGVeritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- limiter sa capacité de planification et d'adaptations aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;
- donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ; et
- limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

4.3.2. Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant les emprunts obligataires 7 ½ % à échéance de 2015 et 7 ¾ % à échéance de 2017 (ci-après les "Emprunts Obligataires") de CGGVeritas, les autres accords de crédit syndiqué des deux sociétés dont le "credit agreement" d'un montant de 1,140 milliard US\$ du 12 janvier 2007 (ci-après la "Convention de crédit"), et le crédit syndiqué français du 7 février 2007 d'un montant de 200 MUS\$ (ci-après le "Crédit syndiqué français") contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGGVeritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou une consolidation avec toute autre société.

Se conformer aux restrictions stipulées par certains de ces contrats exigera de CGGVeritas de satisfaire à certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés, au total des actifs, à l'endettement net, aux capitaux propres et au bénéfice net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2008.

4.3.3. Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, sa Convention de crédit, son Crédit syndiqué français et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir y compris la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGGVeritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs de CGGVeritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et CGGVeritas pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. En cas cependant d'obtention par CGGVeritas d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

4.3.4. CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des Emprunts Obligataires, sa Convention de crédit, son crédit syndiqué français et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur de CGGVeritas et de ses filiales mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2008, CGGVeritas a tiré 35,0 M€ dans le cadre de ses lignes de crédit renouvelables. Le Groupe disposait, à cette date, d'environ 203,5 millions d'euros de lignes long-terme confirmées et non-utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGGVeritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

4.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGGVeritas à rembourser ou à refinancer son endettement, et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGGVeritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités, qu'elle apportera les améliorations opérationnelles à temps ou que les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGGVeritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés, ou s'ils pourraient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. Les perturbations subies en 2008 et en 2009 jusqu'à ce jour par les marchés de capitaux et du crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité de CGGVeritas à faire face à ses besoins de liquidités y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours de CGGVeritas peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis de CGGVeritas s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part de CGGVeritas et d'autres emprunteurs sur une courte période.

4.3.6. Risques de taux au 31 décembre 2008.

CGGVeritas peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant de un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur l'US dollar LIBOR. Tout accroissement de 50 points de base du LIBOR est ainsi susceptible d'augmenter notre dépense d'intérêt de l'ordre de 4 millions d'US\$ en année pleine. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est

constituée de l'Emprunt Obligataire à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédits baux et de lignes de crédit bancaires moyen terme de durées variables également à taux fixes.

	<u>JJ à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u> en M€	<u>Au-delà</u>
Passifs financiers*	144,0	687,8	655,6
Actifs financiers**	417,6		
Position nette avant gestion***	273,6	(687,8)	(655,6)
Hors bilan	—	—	—
Position nette après gestion***	—	—	—

* Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés

** Disponibilités effectivement placées

*** Position nette active/(passive)

Au 31 décembre 2008, la position nette à taux variable et à moins d'un an est active à hauteur de 203,9 M€.

4.4. Autres risques de nature financière:

4.4.1. Risque de change au 31 décembre 2008 :

	<u>En MUSD</u>
Actifs (net)	1 590,1
Passifs	(1 339,5)
Position nette avant gestion	250,6
Positions hors-bilan	(166,3)
Position nette après gestion	84,3

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. CGGVeritas tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de ventes à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long terme. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque, le Groupe ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar US a un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau du résultat d'exploitation.

A travers l'IAS12, le groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable significativement exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs ne coïncide pas avec la monnaie fiscale. C'est notamment le cas de plusieurs filiales norvégiennes propriétaires d'actifs offshore (navires, équipements) dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US alors que la monnaie fiscale est la couronne norvégienne. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, une dépréciation de la couronne norvégienne par rapport au dollar US d'une proportion de 1 NOK dans la parité de change a un impact négatif de l'ordre de près de sept millions de dollars US au niveau de la charge d'impôts différés.

4.4.2. Risque sur actions :

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placements court terme sur des actions tierces.

Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait 855 350 actions propres au

31 décembre 2008 pour un montant de 9 066 710 euros. Une baisse de 10 % du cours des titres auto-détenus a ainsi un impact de 0,9 million d'euros sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

	<u>Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions</u>	<u>Portefeuille d'actions propres</u>
	(en millions d'euros)	
Position à l'actif	—	9,1
Hors-bilan.	—	—
Position nette globale	—	—

Le Groupe dispose par ailleurs dans une perspective de long terme de participations minoritaires dans certaines sociétés cotées :

- une participation de 15% dans la société Offshore Hydrocarbon Mapping («OHM ») cotée sur l'Alternative Investment Market (au London Stock Exchange), valorisée au bilan au 31 décembre 2008 à la valeur de marché du moment, soit 0,3 million euros ;
- une participation de 46,10% dans la société Cybernetix cotée sur Euronext Paris. Le cours de clôture au 30 décembre 2008 était de 10,99 euros. Une variation négative de juste valeur de cette participation de 2,6 millions d'euros a été comptabilisée, sur la base du prix de souscription de 12 euros par action, à l'augmentation de capital intervenue en 2009.

4.4.3. Risque lié à la crise financière actuelle :

La situation actuelle des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif défavorable sur les performances industrielles et commerciales, et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs de CGGVeritas. On ne peut donc pas exclure qu'une telle situation ait des impacts défavorables indirects sur l'activité de CGGVeritas pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenues.

Afin de gérer au mieux de tels risques,

- le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau de Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place systématique de lettres de crédit au niveau de Sercel,
- CGGVeritas et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

4.5. Risques liés à l'environnement

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations et/ou permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené les années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

4.6. Assurances

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et/ou équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis à vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

Les principales polices d'assurance du Groupe couvrent les dommages et risques suivants :

- dommages subis par les tiers et les clients du fait des activités de la Société y compris la responsabilité du fait des produits ;
- risques et responsabilité liés à la spécificité de son activité marine (pollution, utilisation d'unités en eaux peu profondes, dommages causés par les streamers ou par tout autre équipement tracté par un navire, responsabilité vis à vis des tiers, de l'équipage, collision..) et couvrant tant les navires dont la Société est propriétaire que ceux qu'elle exploite en vertu d'une charte ;
- dommages à la coque et aux machines des navires dont la Société est propriétaire ;
- dommages aux sites et installations de la Société et, pour ce qui concerne Sercel et le traitement, les pertes d'exploitation en résultant ;
- tous risques y compris les risques de guerre auxquels peuvent être exposés les équipements et les bateaux (hors navires sismiques) dont la Société est propriétaire ou qu'elle exploite, ainsi que les bandes de données sismiques.

Le niveau de couverture retenu pour chacun de nos programmes d'assurance est apprécié au cas par cas par la Direction Générale en fonction du développement des activités du Groupe et des risques concernés. Le budget global consacré par le groupe à ses programmes d'assurances représente 10,3 M€, soit environ 0,4 % de son chiffre d'affaires. Les plafonds de couverture souscrits par la Société auprès des compagnies d'assurance sont suffisamment élevés pour la prémunir contre des pertes financières conséquentes en cas de sinistres. A titre d'illustration, le naufrage du Mistral survenu en décembre 2002, a été indemnisé à hauteur de 69 millions d'euros, montant couvrant la valeur des actifs inscrits au bilan.

Afin d'éviter toute perte significative en cas d'arrêt d'exploitation à la suite d'un sinistre, la Société a souscrit une police d'assurance couvrant les activités de Sercel et de traitement de données et permettant de couvrir la perte de marge brute pendant la période nécessaire à la reconstruction d'un outil de production à la suite d'un sinistre majeur. Cette police ne couvre pas les activités terrestre et marine de la Société. S'agissant de l'activité marine, le Groupe n'est pas certain de pouvoir obtenir une assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois il y parvient. Pour ce qui concerne l'activité terrestre, le Groupe dispose d'un parc d'équipements suffisant pour garantir qu'aucun sinistre affectant les équipements ne puisse générer d'arrêt d'exploitation significatif.

4.7. Sous-traitance

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur un grand nombre d'entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin d'éliminer tout risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier de l'absence de capacité disponible.

CHAPITRE V :

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas Sigle : CGGVERITAS

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 969 202 241 RCS Paris.

Code APE : 7112B.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : 33 1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société jusqu'en 1999

Le Groupe est l'un des premiers prestataires internationaux de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont des compagnies pétrolières et des compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel, a été créée dans les années soixante pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a rapidement mis sur le marché son enregistreur digital SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie pour le reste de la décennie.

Dans les années 80 et 90, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a procédé à une augmentation de capital et une introduction en bourse au New York Stock Exchange afin de réduire son endettement bancaire, de financer sa stratégie de développement et d'asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

Fin 1998 et tout au long de l'exercice 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Dès fin 1998,

pour faire face à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est de nouveau engagé dans un vaste programme de restructuration et de modernisation visant à optimiser son organisation opérationnelle, à réduire ses coûts fixes, et à assainir sa situation financière. Réajusté en mai 1999, ce programme a été axé sur le renforcement des ressources financières, à travers deux augmentations de capital réalisées à l'automne 1999, et sur le repositionnement du périmètre stratégique du Groupe.

Dès 1999, la Direction Générale du Groupe s'est engagée sur une démarche stratégique de développement de ses activités marines tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques.

5.1.5.1. Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel à compter de 1999

Dans le domaine des équipements, Sercel a acquis :

- en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- en octobre 2003, une société française SODERA, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de canons à air ;
- en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (TUS), située en Australie et qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de streamers solides, et de fond de mer ;
- en février 2004, la société Orca Instrumentation localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ; et
- en mars 2004, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en concluant en novembre 2003, un accord relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises. Cette acquisition a pris effet début janvier 2004, après l'approbation des autorités chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de système d'acquisition sismique sans câbles.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

Enfin, l'acquisition indirecte d'Optoplan AS, filiale à 100% de la société Wavefield-Inseis ASA acquise par le groupe en décembre 2008, permettra à Sercel de prendre pied sur le marché des équipements de fond de mer reposant sur la technologie de la fibre optique.

5.1.5.2. Historique et événements importants dans le développement des activités de Services à compter de 1999

Dans le domaine des Services Géophysiques, le groupe s'est développé dans les services d'acquisition marine:

- en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès de Aker de deux navires sismiques, l'Amadeus et le Symphony ;
- en décembre 2000, en rachetant les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans CGG Marine ;
- en 2005, en achetant Exploration Resources AS (« Exploration Resources »), un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de Veritas. Le 9 janvier 2007, les assemblées générales de CGG et de Veritas ont voté en faveur du rapprochement des deux sociétés et le nouveau groupe a été renommé CGGVeritas. La politique de technologie ouverte de Sercel n'est pas affectée par le nouveau groupe CGGVeritas. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a été maintenue et poursuivie ;
- le 17 décembre 2008, en se portant acquéreur, dans le cadre d'une offre publique d'échange, de 70% des actions de Wavefield-Inseis, une société norvégienne cotée à Oslo et spécialisée dans la géophysique marine qui fournit à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de services d'acquisition de données exclusives ainsi qu'une base de données multi-clients. Wavefield opérait en 2008 quatre navires 3D et trois navires 2D (dont deux susceptibles d'être opérés en configuration limitée 3D), un nouveau navire 3D haut de gamme ayant été livré début 2009. La flotte est moderne et tous les navires 3D bénéficient ou vont bénéficier d'équipements de pointe. Wavefield a une dimension mondiale, avec des activités en Europe, en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. La base de données multi-clients comprend environ 58 000 km linéaires de données 2D et 1200 km² de données 3D. Cette base de données a été acquise en coopération avec Statoil, Conoco Phillips et BP et comprend des données non exclusives pour l'Europe du Nord et de l'Ouest, l'Amérique du Sud et la Méditerranée.

Conformément à la réglementation boursière applicable en Norvège, CGGVeritas, à la suite de l'offre publique d'échange, a lancé une offre publique obligatoire suivie d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres en circulation de Wavefield. CGGVeritas détient désormais 100% du capital de Wavefield qui a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009.

5.2. INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement

La capacité de CGGVeritas à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'industrie sismique est aujourd'hui dans une cycle favorable porté par une forte demande pour des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGGVeritas s'efforce de concentrer ses efforts principalement sur la caractérisation des réservoirs, sur la mise au point de techniques de traitement de données sismiques des fonds sous-marins multi-composantes, sur l'imagerie structurale, et sur les dispositifs d'enregistrement sismiques de nouvelle génération, notamment les technologies d'imagerie sous le sel de type « wide azimuth ». Fortes de plus de 500 employés, les équipes de R&D sont réparties dans les centres opérationnels.

CGGVeritas a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de

technologies sous licence. Par ailleurs, CGGVeritas continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec l'Institut Français du Pétrole.

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit:

	2008		2007		2006	
	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	69	2,2%	63	2,7 %	51	3,8 %

Principaux faits marquants en 2008 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D (incluant les coûts de développement capitalisés) du nouveau groupe ont dépassé 85 millions USD en 2008, soit plus de 2% du chiffre d'affaires. Le segment Services de CGGVeritas bénéficie des portefeuilles technologiques des deux anciens opérateurs et de la combinaison de deux équipes de pointe en matière de recherche et développement. Ceci ouvre pour les années à venir des perspectives encore étendues.

Avec une industrie pétrolière allant vers des zones d'exploration marine de plus en plus profondes, la sismique Marine — et en particulier la sismique 3D de meilleure résolution ainsi que la technologie « wide-azimuth » développée dans le Golfe du Mexique — demeure un facteur principal de croissance de la demande sismique. Construite depuis 2005, l'expertise de CGGVeritas dans le domaine des acquisitions marines « wide azimuth » est reconnue. Malgré un coût très supérieur, ce type d'acquisition, s'est généralisé dans le Golfe du Mexique, notamment pour les projets multi-clients. Les efforts ont également porté dans le domaine de l'acquisition marine sur des recherches d'amélioration de la productivité et de la sécurité des opérations maritimes ainsi que sur des dispositifs d'acquisition posés au fond de la mer: câbles et nœuds d'enregistrement isolés.

En acquisition terrestre, les efforts ont porté la technologie V1. Dérivant de la technologie HPVA™, V1 apporte des gains de productivité significatifs dans les acquisitions terrestres. Ces gains permettent, pour un coût raisonnable, d'augmenter fortement la densité d'acquisition, et la qualité des images qui en sont issues.

Dans le domaine du traitement et de l'imagerie de réservoir, les efforts de R&D ont porté sur l'intégration des équipes de recherche et développement au niveau mondial, et notamment sur la convergence entre les deux plateformes logicielles utilisées précédemment par CGG et Veritas. Dès 2009, les centres de traitement mettront en œuvre un logiciel unique regroupant le meilleur des deux plateformes actuellement installées.

En ce qui concerne les nouvelles technologies différentiantes, l'année 2008 est marquée, d'une part, par la poursuite de l'amélioration des outils dédiés au traitement des données « wide azimuth », et, d'autre part, par la poursuite des progrès en imagerie profondeur, notamment avec l'émergence de la Reverse Time Migration.

Dans le domaine des équipements, le montant des dépenses en recherche et développement a augmenté de plus de 20 % d'une année sur l'autre. La nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé et constant se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui se situe à la convergence de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou bien d'acoustique.

Depuis 2007, Sercel, dans une politique d'amélioration constante de ses produits, a développé et diffusé de nouvelles versions de ses systèmes marins Seal et terrestres 428XL et Unite. Les nouveaux équipements marins, destinés à améliorer la productivité et la qualité d'enregistrement des navires sismiques, SeaProNav et Nautilus, ont fait l'objet de campagnes d'essais à la mer pour se préparer à leur commercialisation au

début de l'année prochaine. Le premier système d'enregistrement en fond de mer SeaRay a été mis en service chez un de nos clients avec succès.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les forts développements technologiques récents en services sismiques ont provoqué un changement décisif pour le secteur. Le développement des techniques 4D et « wide-azimuth », avec l'offre d'une vision répétitive et d'une meilleure illumination de réservoir ainsi qu'une résolution d'image améliorée, permet maintenant aux opérateurs de mieux situer et contrôler la performance du réservoir, en élargissant l'utilisation des techniques sismiques depuis l'exploration pure (début de cycle) jusqu'à l'outil de gestion et de développement de réservoir et de production (fin de cycle).

L'imagerie sismique s'est améliorée de façon significative au cours de la dernière décennie grâce au traitement informatique qui a permis l'analyse de données toujours plus sophistiquées. Toutefois, si l'imagerie sismique 3D permet d'indiquer de mieux en mieux si un éventuel réservoir d'hydrocarbures existe sous terre, sa capacité à déterminer quel type de fluide contient ledit réservoir demeure limitée. Ainsi, et tout particulièrement dans un contexte où les coûts du forage sont de plus en plus importants, il y a un fort intérêt à développer le couplage ou à compléter les techniques d'imagerie sismique avec d'autres procédés permettant d'enrichir les informations sur la nature et les caractéristiques de la sub-surface. Tel est par exemple le cas des mesures électromagnétiques (EM) qui, en utilisant des ondes électromagnétiques à faible fréquence, conduisent à apprécier les variations de résistivité des roches, et d'améliorer ainsi la détection des poches hydrocarbures.

Le montant total des dépenses consacrées à la recherche et développement devrait continuer à croître en 2009 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels :

En 2007, les investissements du Groupe se sont élevés à 602 M€ (824 MUSD). Au cours de l'exercice 2008, CGGVeritas a maintenu un niveau élevé en matière d'investissements industriels et multi-clients avec un investissement total net des éliminations de marge interne de 505 M€ (747 MUSD).

Les investissements industriels pour les exercices 2007 et 2008 étaient respectivement de 231 M€ (316 MUSD) et 162 M€ (239 MUSD) et les investissements multi-clients de 371 M€ (509 MUSD) et 343 M€ (508 MUSD).

En 2008, les investissements industriels ont été alloués pour un montant brut de 149 M€ (221 MUSD) dans les Services, notamment en Marine. Dans les équipements, Sercel a investi, en 2008, 24 M€ (35 MUSD).

En 2009, CGGVeritas prévoit d'investir de l'ordre de 220 M€ (300 MUSD) en investissements multi-clients et de l'ordre de 220 M€ (300 MUSD) en investissements industriels de maintenance.

D'une manière générale, les investissements industriels sont financés sur les fonds propres du groupe. Les investissements multi-clients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires.

CHAPITRE VI :

PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux segments d'activités opérationnelles : les Equipements géophysiques et les Services géophysiques.

Le segment des Equipements regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer.

Le segment des Services géophysiques recouvre :

- l'activité d'acquisition de données sismiques marine ("Acquisition Marine Contractuelle") ;
- l'activité d'acquisition de données sismiques à terre, en eaux peu profondes, et en zones de transition ("Acquisition Terrestre Contractuelle") ;
- l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à fins d'imagerie du sous-sol ("Traitement & Imagerie") ;
- l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre ("Multi-Client").

Le management du segment des Services selon un mode unifié sera à l'avenir assuré à travers la société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais qui a été constituée le 20 octobre 2008 à cette fin et est détenue à 100% par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Ce nouveau schéma d'organisation vise à permettre aux Services de disposer d'une structure de gestion similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement juridique et fiscal adapté à ces activités.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité (hors ventes intra-groupe) en millions d'euros et en millions de dollars U.S. :

	2008			2007			2006			
	Données historiques			Données historiques			Données proforma		Données historiques	
	M€	M\$	%	M€	M\$	%	M€	%	M€	%
Acquisition Terrestre	454,4	672,2	17 %	461,5	631,8	19 %	365,0	18 %	119,1	9 %
Exclusif	350,3	518,2	13 %	327,3	448,0	14 %	270,3	13 %	119,1	9 %
Multi-clients	104,1	154,0	4 %	134,2	183,8	6 %	94,7	5 %	—	—
Acquisition Marine	1 112,7	1 646,1	43 %	986,4	1 350,5	41 %	887,6	45 %	533,3	40 %
Exclusif	712,9	1 054,6	27 %	531,2	727,3	22 %	462,2	23 %	315,4	24 %
Multi-clients	399,8	591,5	16 %	455,2	623,2	19 %	425,4	21 %	217,9	16 %
Traitement & Imagerie	270,1	399,5	11 %	263,2	360,5	11 %	258,1	13 %	139,7	11 %
Total Services	1 837,3	2 717,8	71 %	1 711,1	2 342,8	72 %	1 510,7	76 %	792,1	60 %
Elimination de 12 jours en 2007 ⁽¹⁾	—	—	—	(16,5)	(22,6)	—	—	—	—	—
Total Services sur l'exercice fiscal										
2007	1 837,3	2 717,8	71 %	1 694,6	2 320,2	71 %	1 510,7	76 %	792,1	60 %
Equipements ⁽²⁾	765,2	1 110,3	29 %	679,5	930,5	29 %	479,5	24 %	537,5	40 %
Ajustement de change	—	21,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 602,5	3 849,8	100 %	2 374,1	3 250,7	100 %	1 990,2	100 %	1 329,6	100 %

⁽¹⁾ Le montant de 1 711,1 millions d'euros comprend le chiffre d'affaires du secteur Services par ligne de produits pour CGG et Veritas depuis le 1^{er} janvier 2007. Il a été en conséquence éliminé de ce montant le chiffre d'affaires réalisé par Veritas pour les douze premiers jours de janvier 2007 pour 16,5 M€. Compte tenu de l'impossibilité de nos systèmes d'information à ventiler le chiffre d'affaires de Veritas par ligne de produits réalisés au cours des 12 premiers jours de janvier 2007, il a été éliminé le chiffre d'affaires réalisé lors de ces douze jours aux 1 711,1 millions d'euros pour obtenir le chiffre d'affaires du secteur Services de 1 694,6 millions d'euros depuis la date de la fusion.

⁽²⁾ Les montants en dollar U.S. pour le secteur équipements correspondent aux chiffres utilisés pour le reporting interne de gestion. Les écarts de conversion entre le reporting interne en dollar U.S et les états financiers consolidés convertis en dollar U.S sont reportés dans la ligne « Ajustements de change ».

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en millions d'euros et en millions de dollars U.S. :

	2008			2007			2006		2006	
	Données historiques			Données historiques			Données proforma		Données historiques	
	M€	M\$	%	M€	M\$	%	M€	%	M€	%
Amérique du Nord	725,0	1 072,5	28 %	734,6	1005,8	31 %	721,7	36 %	344,2	26 %
Amérique Latine	203,2	300,7	8 %	244,0	334,2	10 %	199,7	10 %	138,3	10 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	1 045,2	1 546,2	40 %	767,2	1050,5	32 %	612,2	31 %	472,7	36 %
Asie-Pacifique	629,1	930,4	24 %	628,3	860,2	27 %	456,6	23 %	374,4	28 %
Total	2 602,5	3 849,8	100 %	2 374,1	3 250,7	100 %	1 990,2	100 %	1 329,6	100 %

Les clients de CGGVeritas se répartissent historiquement entre les compagnies nationales, les grandes compagnies internationales (les 'majors') et les compagnies indépendantes. En 2008, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 3,9 % et 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les Services Géophysiques sont découpés sur le plan du développement commercial autour de quatre régions : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie Pacifique, et Europe-Afrique-Moyen-Orient.

Les activités d'acquisition terrestre, d'acquisition marine ainsi que le traitement de données sismiques sont proposées à nos clients dans chacune de ces régions.

L'analyse transverse par ligne de produits est celle qui est la plus pertinente pour suivre les évolutions du Groupe et son positionnement concurrentiel ainsi que ses développements stratégiques passés et futurs.

6.1. Les Services Géophysiques :

Les estimations relatives au marché géophysique dans le domaine des Services ainsi que la position concurrentielle du Groupe CGGVeritas au sein de ce secteur et/ou au sein des sous-segments d'activité qui le composent, sont basées sur les données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

a) Acquisition de données terrestres

Présentation générale

L'activité terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques à terre, dans les zones de transition et sur les fonds marins. CGGVeritas entreprend des études terrestres tant dans le cadre de contrats exclusifs que d'activités d'acquisition multi-clients.

CGGVeritas est l'un des principaux contracteurs en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord, et au Moyen-Orient. En 2008, le Groupe a opéré en moyenne 22 équipes terrestres, qui ont réalisé des études sismiques spécialisées en 2D et en 3D.

Description de l'activité

Les activités terrestres font intervenir des équipes topographiques et des équipes d'enregistrement. Les équipes topographiques définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des points de tir ou la localisation des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations « stake-less » dans lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement indiqués par les points GPS). Les équipes d'enregistrement produisent des impulsions acoustiques et utilisent des enregistreurs numériques pour synchroniser le tir et enregistrer les ondes sismiques par le biais de géophones. Dans le cas d'études terrestres pour lesquelles des explosifs sont utilisés comme source acoustique, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage. Les équipes de forage travaillent avant l'équipe d'enregistrement et forent des trous de faible

profondeur pour les charges explosives qui, une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Les études sismiques en zones de transition et en eaux peu profondes sont réalisées au travers de l'installation de câbles ou à d'autres systèmes de mesures fixes sur le fonds de la mer. Les câbles « fond de mer » (OBC — Ocean Bottom Cables) permettent la réalisation d'études dans des zones où l'accès aux navires sismiques haute mer est impossible, telles que les eaux peu profondes ou les zones situées à proximité des plates-formes de forage. Par ailleurs, le contact direct des câbles « fond de mer » avec le sol permet d'améliorer la qualité des données sismiques acquises.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels perfectionnés qui sont utilisés à chaque étape du processus d'acquisition sismique terrestre, notamment : des enregistreurs de données sismiques Sercel 408UL et 428XL ; des systèmes de contrôle électronique avec vibreur Sercel VE 432 et VE 464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission d'ondes acoustiques par vibreurs, les capteurs digitaux à 3 composants Sercel DSU3, des technologies vibrosismiques brevetées telles que HPVA & V1 qui visent à multiplier par 2 ou 3 la productivité d'une équipe, et les logiciels de traitement sur site pour les données acquises.

CGGVeritas estime que sa technologie et son expérience lui permettent d'offrir des services d'acquisition sismique terrestre de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe a été à l'avant-garde dans le positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques, le contrôle qualité du positionnement pendant les études terrestres et le traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer l'exactitude et l'efficacité de ces études.

L'un des enjeux inhérents aux études d'acquisition sismique terrestre est de collecter les données sans perturber les écosystèmes sensibles dans lesquels ces études sont fréquemment réalisées. CGGVeritas a acquis une bonne renommée pour opérer dans les zones sensibles sur le plan environnemental, notamment les régions montagneuses, les forêts tropicales et les zones marécageuses, en suivant une politique rigoureuse de préservation de l'environnement naturel dans la mesure du possible. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, en recrutant des employés sur place et en obtenant les autorisations nécessaires pour prévenir toute opposition potentielle à ses opérations.

La difficulté d'accès aux sites d'étude est un paramètre majeur à prendre en compte pour définir l'effectif nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi que le coût de la prestation. Pour la réalisation d'une étude à terre ou en zone de transition, la taille des équipes est très variable. Elle peut compter quelques dizaines à quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une étude peut varier entre plusieurs centaines de milliers et plusieurs millions de dollars par mois en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et du type d'étude.

CGGVeritas travaille en collaboration étroite avec ses clients pour mettre en place des études conformes à leurs exigences. Le Groupe réalise régulièrement des études d'acquisition sismique terrestre pour le compte de compagnies pétrolières internationales et nationales. Ces études sont attribuées dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

Acquisition de données sismiques terrestres exclusives (en mode contractuel) et multi-clients par CGGVeritas

En acquisition terrestre, CGGVeritas opère selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré, sur la base des paramètres spécifiés par le client qui deviendra propriétaire des données obtenues. Le client rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.

- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit “non exclusif” ou encore “multi-clients”. Dans les régions où l’exploration d’hydrocarbures est intensive, telles que la région des rocheuses canadiennes ou américaines, CGGVeritas propose des études multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d’exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d’études propres à chaque client. Ces études demeurent la propriété du groupe CGGVeritas.

Description de l’activité 2008

Les activités d’acquisition sismique terrestre ont représenté 454 M€ (672 MUSD), soit 17% du chiffre d’affaires consolidé de CGGVeritas en 2008. Les contrats d’acquisition sismique terrestre (mode contractuel) ont représenté 13% et les études d’acquisition terrestre multi-clients ont représenté 4% du chiffre d’affaires consolidé en 2008.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode contractuel

En 2008, CGGVeritas a opéré environ 22 équipes en mode contractuel. Le chiffre d’affaires de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s’est élevé en 2008 à 350 M€ (518 MUSD).

En matière de services d’acquisition terrestres, l’offre du Groupe est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme opérées de plus en plus à travers des partenariats locaux. CGGVeritas a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l’Amérique du Nord ainsi que dans les déserts du Moyen-Orient et les zones de transition de l’Indonésie.

Le Groupe contribue à ces partenariats en fournissant, selon les besoins, une expertise internationale, un savoir-faire technique, des équipements et un personnel expérimenté, tandis que les partenaires locaux apportent des ressources logistiques, des équipements et une connaissance de l’environnement et du marché local.

En Arabie Saoudite, le Groupe opère ses activités d’acquisition de données sismiques terrestres au travers d’Arabian Geophysical & Surveying Company (“Argas”)³ une société commune détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par notre partenaire, TAQA. Depuis juin 2006, les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient sont réalisées au travers d’Ardiseis, une société commune détenue à 51% par CGGVeritas et à 49% par TAQA.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode multi-clients par CGGVeritas

Dans les régions où CGGVeritas possède des études multi-clients, une licence d’utilisation de ces données est proposée aux clients. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Sur le marché de l’acquisition terrestre multi-clients, la localisation géographique des études ainsi que la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques constituent des éléments de différenciation. La bibliothèque de données terrestre multi-clients de CGGVeritas couvre des zones situées aux Etats-Unis et au Canada.

En 2008, le Groupe a investi 55 M€ (82 MUSD) dans des études sismiques terrestres multi-clients, en Amérique du Nord. Le chiffre d’affaires total provenant des études sismiques terrestres multi-clients en 2008 s’est élevé à 104 M€ (154 MUSD), en baisse de 16 % en dollars d’une année sur l’autre.

Les après-vente de données multi-clients se sont élevées à 63 M€ (93 MUSD) pour 2008.

³ Il existe un pacte d’actionnaires entre CGGVeritas et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au conseil d’administration (5 membres dont 3 nommés par TAQA dont le Président et 2 par CGGVeritas) ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n’est susceptible d’entraîner aucune modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

Le niveau de préfinancement a été de 74 %, et au 31 décembre 2008, la valeur comptable nette de la bibliothèque de données terrestres multi-clients était de 120 M€ (166 MUSD).

Concurrence et marché en acquisition terrestre

Le marché de l'acquisition terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence forte sur les prix. L'entrée sur le marché international de nombreux concurrents sortis de leurs frontières a tiré les prix vers le bas et a entamé les parts de marché des acteurs en place. Par ailleurs, l'accès à certains marchés très actifs, tels que la Chine ou la Russie, est difficile, voire impossible pour des fournisseurs internationaux de services tels que CGGVeritas. Les deux principaux concurrents de CGGVeritas sur le marché de l'acquisition sismique terrestre sont WesternGeco et BGP. Sur ce marché, CGGVeritas estime que la technologie, la qualité du service et le prix sont les principaux critères de différenciation, ainsi que les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience dans des zones difficiles qui constituent des atouts non négligeables. Le marché de la sismique terrestre a connu une croissance de près de 10% en 2008 exerçant un impact positif, mais toutefois modéré, sur les prix du marché.

Perspectives 2009

Les services d'acquisition terrestre de CGGVeritas sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique pour tirer parti de la demande pour des prestations haut de gamme et développer plus en avant des partenariats locaux.

Face à une demande croissante pour les services d'acquisition sismique terrestre orientés solution et pour les technologies avancées, CGGVeritas :

- se concentrera sur les zones géographiques où le Groupe estime bénéficier d'un avantage concurrentiel ;
- poursuivra l'expansion de la technologie HPVATM « wide-azimuth » et V1 et l'introduction réussie de SeismovieTM pour les projets 4D avancés ;
- continuera d'améliorer la connaissance des réservoirs grâce à l'introduction de nouvelles technologies permettant de réaliser des acquisitions haute résolution ;
- continuera de promouvoir son expertise dans des zones extrêmes ou sensibles (sur le plan environnemental et communautaire), dans les zones d'eaux peu profondes et de transition et dans la gestion de projets complexes sur des marchés plus difficiles d'accès et moins concurrentiels en terme de prix ;
- poursuivra sa stratégie de partenariats ; et
- continuera à investir dans les bibliothèques de données sismiques terrestre multi-client en Amérique du Nord.

b) Acquisition de données marines

Présentation générale

Au premier rang des contracteurs en marine avec une flotte de 19 navires en 2008, qui a été portée à 27 avec l'intégration de Wavefield début 2009, CGGVeritas fournit une gamme complète de services sismiques marins en 3D et en 2D, principalement dans le Golfe du Mexique, la mer du Nord et au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. CGGVeritas est le leader de la maîtrise des technologies « multi-azimuth » et « wide-azimuth » qui permettent de fournir des images de haute définition dans les environnements géologiques complexes et de voir ce qui ne pouvait être imagé auparavant.

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines exclusives et des études multi-clients. Lorsque CGGVeritas acquiert des données sismiques marines exclusives, le client passe un contrat pour acheter l'étude, définit ses objectifs et son étendue et conserve la propriété des données obtenues. Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive, comme au Brésil, dans le Golfe du Mexique, en Afrique occidentale, en mer Méditerranée et en mer du Nord, le Groupe réalise également des études multi-clients.

Ces études sont financées par CGGVeritas qui conserve la propriété des données sismiques. Ceci permet à CGGVeritas de vendre ces données à plusieurs entreprises, par le biais de licences. Le Groupe est ainsi en mesure de vendre plusieurs fois les mêmes données et d'obtenir des revenus supérieurs. Dans le même temps, les clients qui disposent de la licence d'utilisation des données y ont accès dans des conditions de prix et de délais avantageuses.

Le total des activités d'acquisition sismique marine a représenté 1 113 M€ (1 647 MUSD), 43% du chiffre d'affaires consolidé en 2008. L'acquisition sismique marine exclusive (mode contractuel) a représenté 27 % et l'acquisition sismique marine multi-clients a représenté 16 % du chiffre d'affaires consolidé en 2008.

Description de l'activité d'acquisition marine de surface et de fond de mer

Les études sismiques marines de surface sont réalisées avec des sources à air comprimé et des hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de streamers. L'ensemble du dispositif est tiré par le navire. Ces streamers, le long desquels des hydrophones sont répartis à intervalles réguliers d'environ 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 kilomètres. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de streamers qu'il tire et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de streamers permet de réaliser les études de grande surface avec une efficacité et une rapidité accrues.

Grâce à l'amélioration de l'équipement et des techniques d'acquisition, ainsi qu'à une demande accrue de données complexes, l'acquisition marine en fond de mer est devenue aussi un procédé viable d'acquisition de données sismiques. L'acquisition marine en fond de mer n'est généralement pas en compétition avec l'acquisition traditionnelle par streamers remorqués. Les opérations sismiques en fond de mer sont, en effet, réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par streamers remorqués est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut également se révéler plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques tels que la surveillance de zones de production à fin d'optimisation de la gestion des réserves ou encore l'acquisition de données dans des réservoirs complexes. L'acquisition sismique en fond de mer est réalisée à l'aide de groupes de capteurs unitaires (« nodes ») ou de câbles (« OBC ») posés sur le fond de la mer soit de façon permanente, soit en tant que système mobile pouvant être réutilisé sur d'autres zones.

Acquisition de données sismiques marines exclusives et multi-clients par CGGVeritas

Toutes les sociétés sismiques ont la possibilité de fournir des données sismiques du sous-sol aux compagnies pétrolières selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel (exclusif) avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur sismique percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré, sur la base des paramètres spécifiés par le client qui deviendra propriétaire des données obtenues. Le client rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-clients". Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive, telles le Golfe du Mexique, l'Afrique de l'Ouest et le Brésil, CGGVeritas propose des études multi-clients qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Ces études demeurent la propriété de CGGVeritas. Dans ce modèle, le contracteur géophysique cherche à anticiper les besoins futurs des compagnies pétrolières en prévoyant de les vendre, non pas à un seul client mais au plus grand nombre de clients possibles et ainsi optimiser son bénéfice d'exploitation. La compagnie géophysique propose alors une licence d'utilisation de ces données. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le

prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables propres à chaque société.

Sur ce marché multi-clients, la localisation géographique des études et la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques sont des éléments de différenciation.

CGGVeritas comptabilise ses investissements d'études multi-clients en conformité avec ses procédures comptables. Ainsi chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et d'une évaluation séparées selon des normes comptables définies dans la note n° 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2008 (voir chapitre X).

Description de la flotte de navires de CGGVeritas

La flotte de navires CGGVeritas, avant l'intégration de Wavefield, se compose de 19 navires comprenant 8 navires 3D de grande capacité, 7 navires 3D de moyenne capacité et 4 navires 3D/2D de plus petite taille. Tous ces navires sont équipés de streamers solides ou liquides fabriqués par Sercel. En 2008, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec la conversion de l'Alizé en configuration 14 streamers solides.

L'Alizé, le Viking, le Viking II, le Viking Vantage, le Viking Vision et le Viking Vanquish peuvent chacun déployer de 8 à 14 streamers simultanément. L'Alizé, le Challenger, le Symphony, le Viking, le Viking II, le Viking Vantage, le Viking Vision, le Viking Vanquish, le Voyager, le Princess et le Titan sont équipés de streamers solides, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux streamers liquides. Les streamers solides permettent à ces navires de réaliser des études dans des eaux plus agitées, enregistrent un meilleur contenu fréquentiel et ne créent pas de dommage sur l'environnement.

CGGVeritas est propriétaire de certains de ses navires, co-propriétaire d'un navire et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. Cette souplesse permet d'adapter la taille de la flotte aux exigences du marché. Les navires 3D détenus par le Groupe en pleine propriété sont l'Amadeus, le Symphony, l'Orion et le Search. Les navires 3D/2D de faible capacité sont le Venturer, le Princess et le Duke. Le Groupe détient l'Alizé en co-propriété et exploite dans le cadre de contrats d'affrètement, avec option d'achat, les navires 3D suivants: le Challenger, le Fohn et l'Harmattan. Les autres navires 3D, à savoir, le Vision, le Vanquish, le Viking, le Viking II et le Vantage, ainsi que trois navires 3D/2D de faible capacité, le Voyager, le Pacific Titan et le Pacific Sword, sont exploités dans le cadre de contrats d'affrètement.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques actuellement opérés.

Nom du bateau	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Options d'extension	2D/3D	Nombre maximum de	
							streamers (**)	Longueur du navire (m)
Alizé	1999	n/a	1999	Mars 2014	n/a	3D	14	100
Amadeus	1999	n/a	2001	Propriété	n/a	3D	8	84
Challenger	2000	2005	2005	Juin 2010	3x1	3D	12	91
Duke	1983	1998	2005	Propriété	n/a	2D	1	67
Føhn	1983	1997	1985	Dec. 2008(***)	1x1	3D	8	87
Harmattan	1993	1997	1993	Dec. 2008(***)	1x1	3D	6	97
Laurentian	1983	2005	2003	Sept. 2008(*)	n/a	3D	6	85
Orion	1979	2006	2005	Propriété	n/a	3D	8	81
Pacific Sword	1981	2000	2007	Oct. 2009	1x3	3D	2	58
Pacific Titan	1982	1998	2005	Juin. 2009	n/a	3D	2	65
Princess	1986	2001	2005	Propriété	n/a	2D	3	76
Search	1982	2002	2005	Propriété	n/a	3D	8	98
Symphony	1988	1999	2001	Propriété	n/a	3D	12	121
Venturer	1986	2007	2005	Propriété	n/a	3D	4	90
Viking	1998	2006	2007	Mai 2011	2x5	3D	10	93
Viking II	1999	n/a	2007	Mai 2013	1x5	3D	8	93
Viking Vanquish	1999	2007	2007	Sept. 2015	2x5	3D	12	93
Viking Vantage	2002	n/a	2007	Avril 2010	3x2	3D	10	93
Viking Vision	1993	2007	2007	Juin 2015	2x5	3D	12	105
Voyager	2005	2006	2006	Juin 2011	1x3	3D	4	68
M/V Discover 2	1992	n/a	2009	Janv. 2010	2x1	2D	1	70
M/V Malene Ostervold	1965	2007	2009	Janv. 2010	3x1	2D	2	69
M/V Bergen Surveyor	1972	1997	2009	Avril 2011	5x1	2D	2	66
M/V Geowave Commander	1997	2006	2009	Mars 2013	10x1	3D	10	85
M/V Geowave Champion	1994	2007	2009	Août 2014	10x1	3D	12	107
M/V Geowave Master	2000	2007	2009	Nov. 2013	10x1	3D	12	101
M/V Geowave Voyager	2005	2009	2009	Nov. 2015	10x1	3D	12	83
M/V Geowave Endeavour	2007	n/a	2009	Juillet 2015	5x2	3D	12	92

(*) N'a pas été renouvelé à son échéance

(**) Points de remorquage

(***) Option d'achat levée le 23 février 2009 — voir note 30 aux comptes consolidés 2008

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a signé avec Eidesvik Offshore le 2 juillet, un accord (modifié le 14 mars 2008) pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité. Ces deux navires bénéficieront des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow™ de Ulstein Design AS. Ils sont livrables dans 2 ou 3 ans et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans. Ces navires sont construits sur un concept d'architecture nouveau qui améliore l'efficacité du déploiement des streamers solides de Sercel dans des grandes configurations allant jusqu'à 16 streamers de grande longueur ou 20 streamers de moindre longueur pour des applications de très haute-résolution.

L'acquisition de Wavefield Inseis renforce la flotte et la capacité opérationnelle de CGGVeritas avec 8 navires (dont 5 navires 3D de grande capacité). La majorité de ces navires sont récents et sont équipés de la dernière technologie Sercel.

Description de l'activité 2008

Acquisition de données sismiques marines exclusive (mode contractuel) par CGGVeritas

En 2008, la flotte 3D a été déployée à plus de 66% sur des programmes d'acquisition marine exclusive, majoritairement dans l'hémisphère Est.

Le chiffre d'affaires total de l'activité acquisition marine exclusive s'est élevé à 713 M€ (1 055 MUSD), soit une progression de 45% en dollars US par rapport à 2007. En 2008, cette activité a ainsi représenté 39% du chiffre d'affaires total des Services et 27% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Acquisition de données sismiques marines multi-clients par CGGVeritas

Les études d'acquisition exclusives permettent généralement à CGGVeritas de pratiquer un tarif fixe par kilomètre ou kilomètre carré de données acquises. Lorsque le Groupe acquiert des données sismiques marines exclusives, le client détermine l'objectif et l'étendue de l'étude et conserve la propriété des données obtenues. Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive, comme au Brésil, dans le Golfe du Mexique, en Afrique occidentale, en mer Méditerranée et en mer du Nord, CGGVeritas réalise également des études multi-clients, qui lui permettent de conserver la propriété des données sismiques. Ceci permet de vendre les données à plusieurs entreprises par le biais de licences. Le Groupe est ainsi en mesure de vendre plusieurs fois les données et d'obtenir des recettes supérieures. Dans le même temps les clients qui disposent de la licence d'utilisation des données y ont accès dans des conditions de prix et de délais avantageuses.

La politique de CGGVeritas consiste généralement à exiger qu'une part minimum du coût estimé de chaque étude multi-clients soit couverte par un préfinancement du client avant le début de l'étude. Le Groupe considère ces projets multi-clients comme des investissements. Lorsque CGGVeritas envisage d'entreprendre des études multi-clients, plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment le préfinancement éventuel des compagnies pétrolières ou gazières, l'implantation du site à étudier, la probabilité et le calendrier de l'attribution des concessions à venir et des activités de développement dans la zone et la disponibilité ainsi que la qualité et le prix des données concurrentes. Une fois que les produits finaux sont sur le marché, les clients obtiennent une licence d'utilisation des données « en l'état » (« après-vente »).

La réalisation d'études multi-clients a représenté 34 % du temps d'utilisation de la flotte 3D de grande capacité en 2008 (voir paragraphe 4.1.4).

Les bibliothèques multi-clients fournissent des données 3D ou 2D prêtes à être exploitées et permettent ainsi d'accélérer le processus d'exploration production. CGGVeritas estime qu'il est important d'avoir des bibliothèques de données multi-clients de haute qualité situées sur des zones clé afin de pouvoir générer des flux de trésorerie à l'avenir. En 2008, le Groupe a développé le volume et la valeur de données multi-clients pour la zone américaine du Golfe du Mexique, le Brésil et la mer du Nord en acquérant de nouveaux blocs avec des technologies de pointe dans des zones stratégiques et en procédant à l'imagerie de la subsurface avec sa toute dernière technologie de traitement. CGGVeritas a utilisé, notamment, la technologie « wide azimuth » dans le Golfe du Mexique pour améliorer l'illumination des structures salifères.

Dans le Golfe du Mexique, le succès des études « wide azimuth » auprès des acteurs clés de l'exploration en eaux profondes ne s'est pas démentie en 2008. Le programme d'acquisition « wide azimuth » de Garden Banks s'est achevé en novembre 2008. En décembre 2008, le Groupe a lancé une troisième étude (Green Canyon) qui s'étendra jusqu'en mars 2009. La couverture « wide azimuth » du Groupe représentera alors 1 452 blocs OCS, soit environ 33 000 kilomètres carrés.

En 2008, CGGVeritas a investi 288 M€ (426 MUSD) principalement dans le Golfe du Mexique mais aussi au Brésil, en mer du Nord et au Kazakhstan. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques marines multi-clients en 2008 s'est élevé à 400 M€ (592 MUSD), soit une baisse de 5% en dollars par rapport à 2007.

Le niveau de préfinancement a été élevé, à 96%, et les données multi-clients situées dans les zones clé ont bénéficié d'un intérêt accru de la part des clients. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable nette de la bibliothèque multi-clients marine était de 416 M€ (579 MUSD).

Les après-vente multi-clients en 2008 se sont élevées à 123 M€ (182 MUSD).

Concurrence et marché

Le secteur de la Marine compte quatre acteurs clés : CGGVeritas, WesternGeco, PGS et Fugro. De 1999 à mi-2004, l'offre était supérieure à la demande sur le marché de l'offshore entraînant une dépréciation continue des prix. Étant donné les coûts fixes élevés dans ce secteur, l'offre excédentaire n'avait pas été réduite par les opérateurs, mais plutôt orientée vers les activités multi-clients. Toutefois, avec l'augmentation de la demande observée depuis mi-2004, les prix se sont redressés de manière significative sur ce marché, l'industrie a bénéficié d'une augmentation des volumes en exclusif et des ventes de données multi-clients, et le nombre de navires sismiques est reparti à la hausse à partir de 2005.

D'après les estimations de CGGVeritas, la flotte mondiale de navires sismiques 3D ayant une capacité opérationnelle de 6 streamers ou plus était constituée à fin 2008 de près de 60 navires. Cette flotte était appelée à croître significativement en nombre en 2009 et en 2010 compte tenu des livraisons passées aux chantiers navals. Toutefois, la crise financière actuelle comme la consolidation en cours de l'industrie (illustrée notamment par l'acquisition récente de Wavefield par CGGVeritas) devraient se traduire à la fois par une contraction de la demande de données sismiques marine, et côté offre, par la nécessité d'un ajustement à la baisse de la capacité disponible de production. En l'espèce, le fait que près de 85% de la flotte 3D mondiale soient entre les mains des quatre principaux acteurs qui disposent chacun de flexibilités en matière d'ajustement de capacité, constitue un facteur favorable pour la restauration rapide d'un point d'équilibre entre offre et demande, après sans doute une période transitoire au cours de laquelle les tensions sur les prix devraient être importantes.

CGGVeritas estime que le marché offshore a connu une croissance de l'ordre de 20% en 2008, avec principalement un accroissement en volume de l'activité contractuelle (exclusive) et une augmentation des prix.

Perspectives 2009

Bénéficiant d'une flotte moderne et diversifiée, d'une expertise technologique forte (avec la technologie wide-azimuth par exemple), d'une importante bibliothèque multiclients récente et d'un pôle de traitement de données à fort contenu technologique, CGGVeritas est bien positionnée pour accroître sa position de leadership en acquisition marine tant sur le plan opérationnel que technologique.

Marine exclusive

CGGVeritas estime que les services d'acquisition sismique marine constituent l'un des piliers de la géophysique. Avec une demande croissante pour des services d'acquisition marine à fort contenu technologique, la stratégie du Groupe pour 2009 est la suivante :

- Maintenir une position forte à la fois sur le segment 2D et le segment 3D, ainsi qu'un équilibre optimum entre activités multi-clients et acquisition exclusive (contractuelle)
- Accroître le contenu technologique tant en termes d'équipements embarqués, qu'en terme de méthodologies opérationnelles.
- Maintenir une offre diversifiée avec une flotte 2D/3D bien répartie.

En ligne avec la stratégie du Groupe, l'acquisition de Wavefield Inseis renforce la flotte et la capacité opérationnelle de CGGVeritas, en y ajoutant 8 navires dont 5 sont des bateaux à forte capacité. Cette acquisition renforce également l'expertise opérationnelle du groupe et apporte un bon carnet de commandes offrant ainsi de la visibilité pour 2009.

Marine multi-clients

Le Groupe compte tirer parti de sa bibliothèque multi-clients constituée de données sismiques récentes situées dans des zones clé. Les investissements multi-clients vont être poursuivis mais à un rythme moins important que celui des deux dernières années.

c) Traitement & Imagerie

Présentation générale

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D) ou en données sismiques 4D (« time lapse ») à l'aide des logiciels Geocluster et Tango, les logiciels sismiques exclusifs du Groupe, ou des applications de tiers. Ces images sont alors interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par des compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, sélectionner les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production.

Le Groupe fournit des services de traitement des données sismiques et réservoirs par l'intermédiaire de son réseau de centres de traitement de données et de ses équipes spécialisées dans les réservoirs implantées dans le monde entier. A fin 2008, CGGVeritas disposait d'un réseau mondial de 40 centres de traitement, dont 28 centres internationaux et régionaux destinés à tous les clients locaux et 12 centres dédiés in situ.

Description de l'activité de Traitement de données & Imagerie

Le Groupe dispose d'équipes d'ingénieurs dédiées à l'interprétation de données géophysiques et géologiques. Ces experts travaillent dans le monde entier, utilisant des logiciels tiers ou les logiciels de CGGVeritas afin de créer des modèles du sous-sol pour ses clients et de les conseiller sur une exploitation optimisée de leurs réservoirs. Leur expertise en matière d'interprétation s'applique aussi bien aux activités d'exploration que de production. Après deux années de travail de convergence important, le nouveau logiciel de traitement, résultat de la convergence des logiciels de CGG et Veritas, est quasi prêt et sera livré au 1^{er} semestre 2009.

CGGVeritas réalise le traitement de données sismiques enregistrées par ses propres équipes d'acquisition terrestre et marine, ainsi que des données provenant de tiers. L'acroissement observé ces dernières années de la demande en services de traitement de données du Groupe est principalement lié à la montée en puissance du segment de la sismique marine. CGGVeritas offre d'autre part des services de re-traitement de données sismiques traitées dans le passé, en utilisant de nouvelles technologies permettant l'amélioration de la qualité des images sismiques.

Suite à l'intégration des centres de traitement de CGG et Veritas, CGGVeritas dispose désormais de 4 grands centres internationaux de traitement situés à Houston, à Londres, à Singapour et à Calgary qui viennent compléter un réseau de 24 centres régionaux accessibles par tous les clients qui bénéficient ainsi de l'expertise des équipes de spécialistes et d'une puissance informatique inégalée. Cette offre est complétée par 12 centres dédiés qui font de CGGVeritas le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres installés dans les bureaux des clients, répondent à la fois à la tendance des compagnies pétrolières à sous-traiter le traitement de données sismiques et au besoin de proximité des équipes pluridisciplinaires. Ils permettent également aux spécialistes du Groupe de travailler en liaison directe avec leurs clients et d'adapter et de faire évoluer les technologies de CGGVeritas en fonction de leurs demandes spécifiques.

CGGVeritas a mis en place une politique de location sur deux ans des calculateurs utilisés dans ses centres de traitements, une politique qui permet de renouveler l'ensemble de son parc informatique de manière échelonnée avec du matériel plus performant à chaque fin de contrat. La capacité du Groupe à livrer un produit fini à ses clients rapidement s'est ainsi améliorée ces dernières années.

Au-delà des activités de traitement et re-traitement, CGGVeritas est de manière croissante appelée pour des activités visant à réaliser des études intégrées de réservoir en allant du re-traitement de données jusqu'à la simulation complète des réservoirs. Dans ce cadre, le Groupe réalise des études technologiques de haut de

gamme telles l'inversion stratigraphique et la modélisation stochastique de réservoirs qui permettent de caractériser les réservoirs.

CGGVeritas met à disposition dans ses centres de traitement de Houston, Londres, et Singapour des centres de visualisation qui permettent aux équipes d'ingénieurs et de géophysiciens de ses clients de visualiser et d'interpréter de larges volumes de données complexes en trois dimensions. Ces centres de visualisation disposent en effet d'outils d'imagerie interprétative avancée qui permettent d'élaborer des modèles géophysiques pour explorer des zones géologiquement complexes telles les structures salifères de l'offshore profond dans le Golfe du Mexique.

CGGVeritas propose par ailleurs des licences d'utilisation de son logiciel d'interprétation Hampson-Russel aux sociétés qui désirent réaliser eux-mêmes leur propre interprétation.

Des services de traitement de données sismiques de puits sont aussi offerts dans le cadre de la joint-venture de traitement et d'interprétation VS Fusion détenue à 51% par Baker Hughes et 49% par CGGVeritas.

Description de l'activité 2008

En 2008, le chiffre d'affaires Traitement et Imagerie s'est élevé sur l'année à 270 M€ (398 MUSD), soit une croissance de 11% en dollar par rapport à 2007. Ce secteur a ainsi représenté, en 2008, 15% du chiffre d'affaires total des Services et 10% du chiffre d'affaires total du Groupe.

La demande de services de traitement et d'imagerie est restée forte au niveau mondial en 2008, sous l'influence du volume des données marines, en particulier avec l'adoption rapide de la technologie « wide azimuth » et de la croissance de la demande pour des services d'imagerie avancée.

Concurrence et marché

Le secteur du traitement de données est dominé par CGGVeritas et WesternGeco. Le marché se caractérise par une fidélité plus importante des clients que dans les segments d'acquisition, comme illustrée notamment par l'existence de centres dédiés in situ chez certains clients. Grâce aux avancées importantes des technologies informatiques, les capacités de traitement ont significativement augmenté ces dernières années. Ces progrès ont contribué à l'amélioration de la qualité du traitement et permis l'utilisation d'algorithmes plus complexes et plus précis. CGGVeritas estime que le marché du traitement a connu une croissance de 11% en 2008.

Perspectives 2009

La position de CGGVeritas dans le traitement de données et l'imagerie ainsi que les compétences et la réputation de ses experts et géophysiciens font du Groupe la référence du secteur sur ce segment. Le Groupe est par ailleurs particulièrement bien positionné pour tirer le meilleur parti de la taille de sa flotte marine et pour accroître sa part de marché sur le segment du traitement. La stratégie de CGGVeritas en Traitement et Imagerie sera la suivante :

- Se renforcer sur le haut de gamme en continuant à développer les technologies avancées telles que l'imagerie profondeur, l'imagerie 3D « wide azimuth », les multi-composantes, le traitement 4D et la caractérisation de réservoirs.
- Etendre progressivement son cœur de métier vers la Géophysique de réservoir pour tenir compte de l'enjeu croissant que constitue pour ses clients l'imagerie des réservoirs complexes et fracturés tels que ceux situés sous le basalte, sous le sel ou bien l'image de réservoirs carbonatés.
- Poursuivre sa politique de proximité du client à travers ses centres régionaux et dédiés dans les zones à fort potentiel.
- Poursuivre le développement de technologies innovantes et de nouveaux outils, logiciels ciblés tels que REVIVE (pour l'interpolation 5D) et AGORA (pour éliminer le 'ground roll').

6.2. Equipements

CGGVeritas mène ses activités de fabrication d'équipements sismiques au travers de Sercel. Sercel est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques, à terre comme en mer. Elle est gérée comme une société autonome et réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe CGGVeritas. Au 31 décembre 2008, Sercel exploitait sept principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (USA), Calgary (Canada), Alfreton (Angleterre), Larbert (Ecosse) et à Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Sercel-JunFeng Geophysical Equipment⁴, située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51%, et au travers d'une joint venture en association avec BGP, située à Xian où Sercel détient 40%. Par ailleurs, trois sites français situés à Toulouse, les Ulis et Brest sont dédiés respectivement aux outils de puits et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente y compris la formation des utilisateurs dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air) et fournit à ses clients des solutions intégrées.

Le 428XL système d'enregistrement de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL telles que notamment son architecture évolutive et la possibilité d'utiliser différents moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique) pour former un véritable réseau dont la flexibilité permet d'éviter les obstacles de terrain. Le 428 XL offre également des capacités d'enregistrement supérieures requises pour l'acquisition en multi composantes ou à haute densité qui est de plus demandée pour obtenir une image de meilleure définition.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants MEMS (Micro ElectroMechanical Systems).

Cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câbles, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd, société acquise en septembre 2006.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de vibrateurs utilisés comme source sismique à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs VE 464. Les vibrateurs de la famille NOMAD sont conçus pour fonctionner sur tous types de terrains ; ils sont équipés de roues ou encore de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de maintenance et de fiabilité permettant l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel propose également le NOMAD 90 qui, en offrant une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibrateur le plus puissant du marché.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51% du capital de

⁴ Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Sercel-JunFeng, le conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Le conseil de Sercel-JunFeng est composé de 9 membres, dont 5 sont désignés par Sercel, deux par chacun des actionnaires représentant respectivement 25 % et 24 % du capital. Le président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le directeur général, chargé d'appliquer les décisions du conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 24 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, la dissolution/fusion de la société, les augmentations ou réductions de capital et les cessions de parts sont prises à l'unanimité conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des 2/3. Toutes les autres décisions et notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du directeur général sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard tout à la fois à Sercel de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs et de renforcer sa position sur le marché chinois.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 408 et les dernières méthodes de fabrication de streamers. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de streamers solides Sentinel® qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets apportés par les acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui le streamer Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques.

En 2006, Sercel a annoncé la commercialisation du SeaRay™, câble de fonds de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble basé sur la technologie 428 permet l'enregistrement en multi composantes grâce à ses capteurs numériques DSU.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec l'annonce du SeaProNav™, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des streamers et du Nautilus™, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des streamers et des sources sismiques.

Sercel a amélioré sa gamme de produits et ses parts de marché par une politique active d'acquisition de technologies ou d'activités sur la lancée de l'acquisition de GeoScience Corporation en Décembre 1999 et de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation spécialisée en acoustique sous-marine et de Createch spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd, société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câbles. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au point de vue de son offre produits que de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie-Pacifique.

Selon nos estimations, le marché mondial des équipements géophysiques a crû d'environ 7% en 2008, grâce au segment des équipements de sismique marine, tandis que le marché des équipements terrestres restait stable. La part de ce marché détenue par Sercel est d'environ 60%.

En 2008, Sercel a réalisé un chiffre d'affaires record de 832 millions d'Euros (1,209 millions de dollars), en progression de 12% en dollars sur l'exercice précédent (1,080 millions de dollars, ou 789 millions d'Euros).

En 2008, 29% du chiffre d'affaires consolidé de CGGVeritas (hors ventes internes au Groupe) provenait de la fabrication d'équipements sismiques.

Perspectives

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime toutefois que le marché des équipements géophysiques devrait se contracter en 2009, ce qui devrait se traduire par une contraction du chiffre d'affaires de Sercel en dépit d'une nouvelle progression prévue de sa part de marché. Sur la base de nos hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies à ses produits et sur sa présence géographique diversifiée y compris dans les marchés à potentiel de développement.

6.3. Développements récents:

Depuis le début de l'exercice 2009, les principaux évènements intervenus au sein du groupe ont été les suivants :

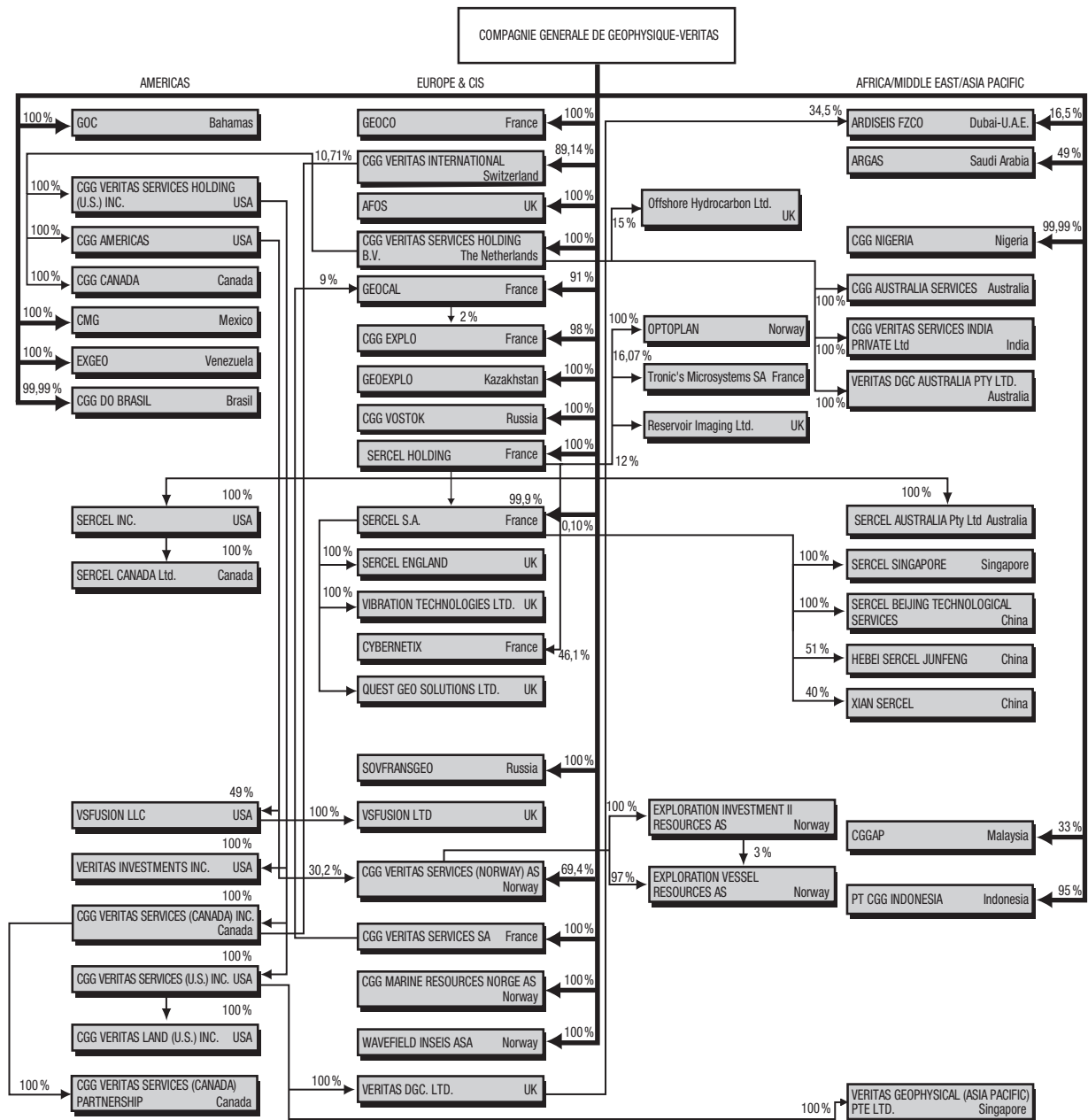
- *Clôture de l'offre publique obligatoire sur Wavefield et lancement de l'offre de retrait obligatoire (voir Chapitre IX - paragraphe a) et note 2 aux comptes consolidés 2008)*
- *Augmentation de capital de Cybernetix (voir note 30 aux comptes consolidés 2008)*
- *Levées d'options d'achat sur les navires Fohn et Harmattan (voir note 30 aux comptes consolidés 2008)*

CHAPITRE VII :

STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

7.1. Organigramme

La Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGGVeritas) est la société mère du Groupe. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :



7.2. Relations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, vente d'équipements de géophysique, licence de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché. Les prestations d'assistance et de conseil de la société-mère aux principales filiales du Groupe, en matière financière, administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées par une redevance assise sur le chiffre d'affaires de la filiale concernée ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies. La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société-mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale. Enfin, les ventes d'équipements géophysiques entre Sercel et ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont également réalisées à des conditions de vente équivalentes à celles appliquées aux clients extérieurs au groupe.

Au cours des exercices 2008, 2007 et 2006, les flux financiers de la maison-mère vers les filiales ont été les suivants:

<u>M€</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Prestations de services rendues	11,4	7,6	52,0
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>3,8</u>	<u>6,8</u>	<u>1,3</u>
Total	<u>15,2</u>	<u>14,4</u>	<u>53,3</u>

Au cours des exercices 2008, 2007 et 2006, les flux financiers des filiales vers la maison-mère ont été les suivants:

<u>M€</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Achat d'équipement et de matières consommables	0,1	0,3	12,9
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>11,8</u>	<u>25,3</u>	<u>47,8</u>
Total	<u>11,9</u>	<u>25,6</u>	<u>60,7</u>

7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGGVeritas, le sous-groupe Services et le sous-groupe Equipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux sous-groupes sont décrites aux paragraphes 6.1 et 6.2.

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Filiales Services</u>	<u>Filiales Sercel</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Total Groupe CGGVeritas</u>
	(en millions d'euros sauf pour les effectifs)				
2008					
Actifs non courants	2 549,6	3 749,3	255,7	(2 648,8)	3 509,8
Dettes financières	706,5	1 450,1	26,9	(645,7)	1 537,8
Disponibilités et titres de placement court- terme	232,7	224,3	59,9		516,9
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	207,4	676,2	159,5	(157,5)	885,6
Dividendes versés à CGGVeritas	—	39,8	65,1	(104,9)	—
Chiffre d'affaires	27,8	1 821,4	832,1	(78,8)	2 602,5
Résultat d'exploitation	(329,4)	349,9	268,1	252,0	540,6
Résultat net	(97,7)	165,3	174,8	97,6	340,0
Capitaux propres	2 023,6	2 409,6	584,7	(2 019,3)	2 998,6
Effectif	41	6 599	2 226	—	8 866
2007					
Actifs non courants	2 525,2	4 557,7	187,0	(3 843,5)	3 426,4
Dettes financières	634,2	1 255,3	11,3	(557,3)	1 343,5
Disponibilités et titres de placement court- terme	103,9	132,9	17,5	—	254,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	(20,1)	677,4	77,2	(87,2)	647,3
Dividendes versés à CGGVeritas	—	5,2	40,0	(45,2)	—
Chiffre d'affaires	35,0	1 667,0	788,5	(116,4)	2 374,1
Résultat d'exploitation	(65,9)	305,9	266,2	(17,1)	489,1
Résultat net	(0,2)	126,5	181,3	(57,9)	249,6
Capitaux propres	1 979,4	3 269,1	449,4	(3 272,3)	2 425,6
Effectif	37	5 996	2 076		8 109
2006					
Actifs non courants	626,4	730,0	202,6	(600,0)	959,6
Dettes financiers	249,0	271,5	13,4	(134,8)	399,1
Disponibilités et titres de placement court- terme	201,2	37,5	13,1	—	251,8
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . . .	114,7	125,9	108,7	(1,9)	347,4
Dividendes versés à CGGVeritas	—	5,5	19,8	(25,3)	—
Chiffre d'affaires	263,4	528,7	610,1	(72,6)	1.329,6
Résultat d'exploitation	(7,7)	128,5	174,2	(6,0)	289,0
Résultat net	54,3	24,5	115,4	(35,5)	158,7
Capitaux propres	560,7	397,6	330,4	(389,0)	899,9
Effectif	1 107	1 460	1 933		4 500

CHAPITRE VIII :
PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

8.1. Liste des principales implantations du groupe

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
Paris, France	Siège social de CGGVeritas SA	39	Loué	2015
SERVICES				
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA	368	Propriété	2016
Massy, France	Centre de traitement de données	292	Propriété	2016
Oslo, Norvège	Centre de traitement de données CGG Services Norge (succursale) et Bureaux de CGG Marine Resources Norge AS	51	Loué	2013
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services (Norway) AS	62	Loué	2012
Crawley, Angleterre	Bureaux de Manor Place de Veritas DGC Ltd. et centre de traitement de données	90	Loué	2010
Crawley, Angleterre	Bureaux de Crompton Way de Veritas DGC Ltd. et centre de traitement de données	316		2028
Redhill, Angleterre	Bureaux administratifs et centre informatique opérationnel	49	Loué	2010
Genève, Suisse	Siège international de CGGVeritas	30	Loué	2017
Lagos, Nigeria	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd	35	Loué	2010
Le Caire, Egypte	Centre de traitement de données	69	Propriété	N/A
Mumbai, Inde	Bureaux et centre de traitement de données	51	Loué	2011
Kuala Lumpur, Kuching, Malaisie	Bureaux des Services Géophysiques et centre de traitement de données	88	Loué	2008/2010
Singapour	Bureaux de Veritas Geophysical (Asia Pacific) Pte Ltd et centre de traitement de données	231	Loué	2019
Jakarta, Indonésie	Bureaux de PT Veritas DGC Mega Pratama	34	Loué	2009
Perth, Australie	Bureaux de Veritas DGC Australia Pty Ltd.	62	Loué	2009
Calgary, Canada.	Bureaux de CGGVeritas Services (Canada) Partnership et de Hampson Russell Ltd. Partnership	348	Loué	2015
Calgary, Canada.	Bureaux Acquisition Terrestre (Canada)	178	Loué	2014
Houston, Texas, Etats-Unis. . .	Bureaux exécutifs principaux de CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc.	702	Loué	2020.
Villahermosa, Mexique	Bureaux de Compañía Mexicana de Geofísica	115	Loué	2009
Rio de Janeiro, Brésil.	Bureaux de CGG Do Brasil	54	Loué	2009/2010

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
EQUIPEMENT				
Houston, Etats-Unis	Bureaux de Sercel et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication	649	Propriété	
Nantes, Carquefou	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques terrestres et à sa fabrication	547	Propriété	
Saint-Gaudens	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatif aux câbles géophysiques, le développement relatif aux véhicules vibreurs et à l'outillage sismique pour trous de forage ainsi qu'à leur fabrication	224	Propriété	
Xu Shui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones	470	Propriété	
WAVEFIELD				
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services Norway/Wavefield Inseis ASA	72	Loué	2019
Lysaker, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services Norway/Wavefield Inseis ASA		Loué	2010

8.2. Environnement

CGGVeritas, acteur mondial en services et équipements géophysiques, reconnaît que les enjeux liés à l'environnement et à la qualité de la vie constituent une part intégrale et fondamentale dans la conduite de ses activités. Notre engagement public est défini dans notre politique environnementale. Nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos performances environnementales, tout en diminuant l'impact de nos activités sur l'environnement.

CGGVeritas s'engage à participer à des initiatives de développement durable visant à protéger l'environnement et à se conformer à toutes les réglementations environnementales des pays où elle opère dans le monde.

Les établissements de Sercel, situés à Nantes et à Saint-Gaudens sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les classifications proviennent tant des activités que des produits utilisés (rubriques 1000 et 2000 de la réglementation ICPE). L'établissement de Nantes est soumis à déclaration alors que celui de Saint-Gaudens est soumis tant à déclaration qu'à autorisation. En conséquence, Saint Gaudens est soumis à un arrêté préfectoral déterminant des prescriptions de fonctionnement. Ils font en conséquence l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air et des eaux. A ce jour, Sercel n'a fait l'objet d'aucune notification de non-conformité.

Les sites de fabrication ou de réparation de Sercel situés à l'étranger (USA, Canada, Singapour, Grande-Bretagne, Australie, Chine) veillent également à respecter les réglementations locales qui leur sont applicables.

Les installations de CGGVeritas situées en France et en Europe sont, pour le secteur des Services, en majorité à caractère administratif et ne présentent pas de risques particuliers sur le plan environnemental. CGGVeritas avait dans un local spécifique en France des sources d'étalonnage de faible radioactivité utilisées dans les mesures de puits. La radioactivité de ces sources faisait l'objet de mesures régulières et était sans danger pour le personnel. Ces sources ont été retirées en novembre 2008 par un organisme officiel agréé.

Les opérations du segment Services sont principalement liées à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer.

A terre, notre activité se concentre principalement sur l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient.

En mer, nous opérons une vingtaine de navires dans la plupart des régions du monde.

Nos activités internationales ont un impact limité sur l'environnement et ne créent pas de dangers ou de risques écologiques importants. Nous surveillons continuellement et rapportons le plus précisément possible les incidences environnementales, aussi faibles soient-elles, de nos activités.

8.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie :

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Le recueil de données par CGGVeritas de la quantité d'émissions de CO₂e⁵ englobe l'ensemble de nos opérations terrestres et marines haute-mer. Les émissions sont signalées en tonnes métriques (M/T). Les quantités signalées sont des quantités d'émissions directes sur une échelle globale.

La quantité totale d'émissions de CO₂e en 2008 a été de 592,945.0M/T. Les opérations marines représentaient 89,44% du total des émissions et les opérations terrestres 10,56%. 95% des émissions terrestres proviennent de moteurs diesel.

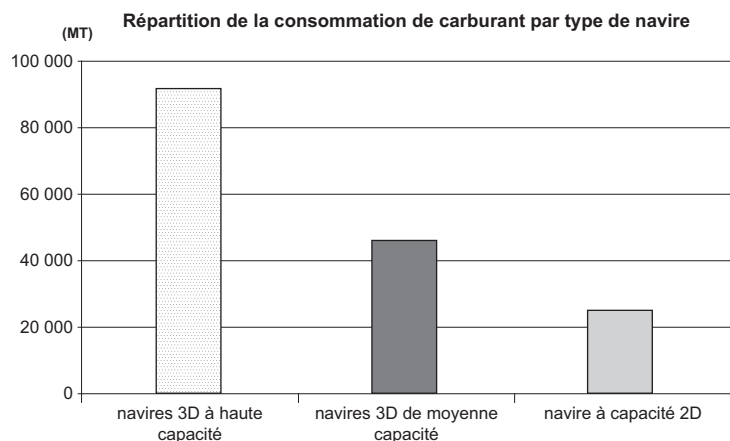
Emissions directes de GES causées par les activités d'acquisition de données marines et terrestres communes (opérations)

Opérations — Total des émissions de GES			Année 2008	
Total des émissions de GES :			608,024.21 M/T	
GES	Qté (en M/T)	GES	Qté (en M/T)	
CO ₂	592 945,01	SO _X	1 482,36	
CO	1 854,00	CH ₄	52,38	
NO _X	11 187,07	VOC	503,39	

⁵ L'équivalent-dioxyde de carbone, CO₂e, est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de réchauffement global causée par les gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les hydrocarbures perfluorés, et l'oxyde nitreux.

Sources d'émission de GES en opérations

<u>Sources d'émissions marines</u>	<u>Qté (en M/T)</u>	<u>Sources d'émissions terrestres</u>	<u>Qté (en M/T)</u>
Navires utilisant du carburant MDO . . .	158 781,63	Moteurs au diesel	15 053,41
Navires utilisant du carburant HFO . . .	5 697,10	Moteurs à l'essence	1 672,68
Incinérateurs	2 739,03	Moteurs à kérosène	1 002,78
		Incinérateurs	1 831,19



Acquisition de données marines — Emissions de GES

Opérations marines

<u>GES</u>	<u>Quantité totale (en M/T)</u>	<u>Navires</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Année 2008</u>
					<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	530 352,83	526,331.93	3.2	4,020.90	1.468
CO	1 325,88	1,315.83	0.008	10.05	0.00367
NO _x	10 443,78	9,704.24	0.059	739.54	0.27
SO _x	1 325,88	1,315.83	0.008	10.05	0.00367
CH ₄	47,88	44.41	0.00027	3.47	0.001268
VOC	397,76	394.75	0.0024	3.01	0.0011

Acquisition de données terrestres — Emissions de GES

Opérations terrestres

<u>GES</u>	<u>Qté totale (en M/T)</u>	<u>Transport</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Année 2008</u>
					<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	62 592,19	56,732.38	3.2	5,859.81	1.468
CO	528,12	478.68	0.027	49.44	0.00367
NO _x	673,70	743.28	0.038	69.59	0.27
SO _x	156,48	141.83	0.027	14.65	0.00367
CH ₄	4,50	4.08	0.00023	0.42	0.001268
VOC	105,62	95.74	0.0054	9.89	0.0011

Consommation en eau

La consommation d'eau des équipes sismiques en Terrestre opérant en milieu isolé (désert, jungle etc...) s'élève à 163 368,75 m³ en 2008. Les missions opérant en environnement urbain ne sont pas répertoriées.

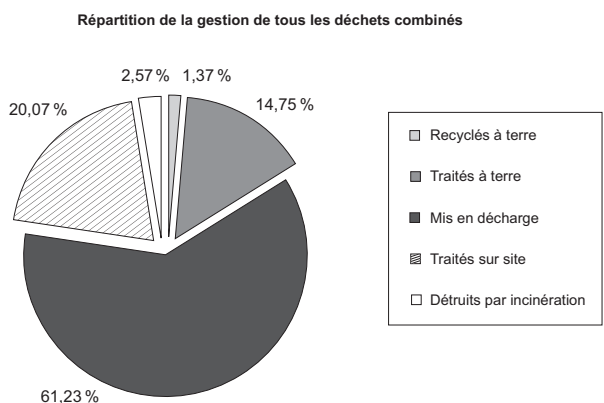
Pour les opérations Marine, le suivi des consommations d'eau est géré par les sociétés d'exploitation maritime auxquelles est sous-traitée la gestion nautique de nos navires et n'est pas répertorié.

Gestion des eaux grises et des eaux noires

En Terrestre, les eaux noires et les eaux grises sont traitées à terre par des sous-traitants spécialisés (99,67%) ou, lors d'opérations en zone isolée, elles sont traitées sur site (0,33%). En Marine, dans la mesure où nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux, la majorité des eaux usées est traitée à bord (99,02%) et, de manière marginale, dans des installations spécialisées à terre (0,98%).

Gestion des eaux usées

	<u>Qté (m³)</u>
Traitement sur site — Dispersion	99 833,59
Traitement dédié hors site	21 559,21



Nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux. La quantité des eaux rejetées, gérée par les sociétés d'exploitation maritime auxquelles est sous-traitée la gestion nautique de nos navires, n'est pas consolidée.

Gestion des déchets

Partout où nous opérons, en mer et sur terre, nous avons mis en place un système de gestion de déchets pour nos équipes. La gestion des déchets est hiérarchisée en fonction des priorités suivantes : réduction des déchets, réutilisation, recyclage, traitement ou enlèvement à des installations agréées et destruction par incinération. Il faut noter que nos opérations, surtout en terrestre, ont souvent lieu dans des endroits isolés où des installations agréées de traitement ou d'enlèvement de déchets ne sont pas disponibles.

Répartition de la gestion de déchets

<u>Répartition de l'ensemble des opérations de gestion de déchets</u>		<u>Année 2008</u>
		<u>Tonnes métriques</u>
Recyclés à terre	2 440,75	Traités sur site 35 665,32
Traités à terre	1 833 394,61	Incinérés 4 570,22
Mis en décharge	2 060 688,85	

Incidents et rejets accidentels

Acquisition de données sismiques en terrestre

En terrestre, les dommages environnementaux ont été minimes, n'occasionnant qu'un impact écologique faible, avec effet temporaire sur le milieu. La plupart des incidents sont survenus lors de la manipulation de carburant. Selon nos pratiques habituelles, la totalité de nos rejets accidentels ont été nettoyés et le sol contaminé a été envoyé à des installations adéquates pour traitement.

Répartition des rejets accidentels résiduels lors de l'acquisition de données terrestre (m3)

Carburant diesel	0,01
Carburant d'aviation	—
Antigel	—
Huile de moteur	—
Huile hydraulique	—
Total	0,01

Acquisition de données sismiques en marine

Lors de l'acquisition de données marines, les dommages environnementaux ont aussi été minimes à l'exception de deux incidents. Dans les deux cas, des streamers emmêlés ont entraîné une fuite ayant un impact extrêmement faible et de courte durée sur l'environnement. (1,28 et 3,6 m³ d'ISOPAR M respectivement). Des tests conduits par TECAM — le laboratoire TECNOLOGIA AMBIENTAL LTDA — en 1999 sur la biodégradabilité de l'ISOPAR M en milieu marin, ont montré une dispersion totale de l'ISOPAR M dans un délai rapide d'approximativement 8 jours.

Répartition des rejets accidentels résiduels lors d'acquisition de données marines (m3)

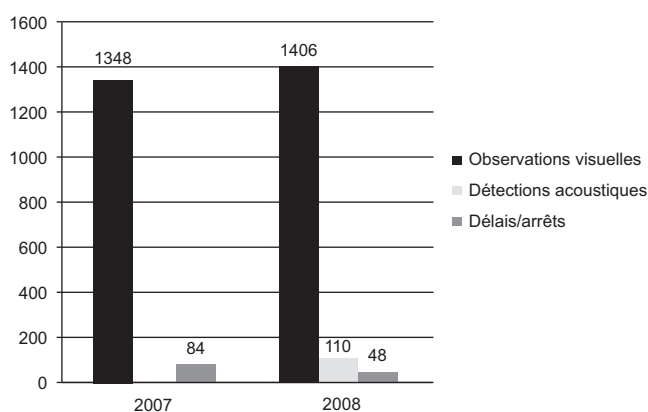
Diesel marin (MDO)	—
Huile hydraulique	—
Huile moteur	—
Eaux usées domestiques	—
ISOPAR M	4,88
Total	4,88

8.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

La perte de biodiversité due à l'utilisation extensive des terres ou à la perturbation des écosystèmes marins est un problème écologique au niveau mondial auquel notre société est confrontée aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance de la protection de la biodiversité, surtout lorsque nous travaillons dans des milieux sensibles. Depuis 2007, CGGVeritas est membre à l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association Biodiversity Working Group (IPIECA — BDWG - groupe de travail sur la biodiversité et la préservation de l'environnement dans l'industrie pétrolière internationale) collaborant ainsi avec nos clients à la mise au point d'outils qui nous permettront de mieux évaluer et gérer la biodiversité lors de nos opérations. Par exemple, pendant l'acquisition de données sismiques marines, l'observation et la surveillance des espèces protégées est une responsabilité quotidienne. Des personnels dédiés à l'observation de la faune marine sont à bord de nos navires et veillent au respect des réglementations spécifiques à nos opérations et aux pays ou aux régions dans lesquels nos bateaux opèrent. En 2008, 1 406 observations visuelles et 110 détections acoustiques (Monitoring Acoustique Passif) de mammifères marins et de tortues de mer ont été enregistrées au cours de nos acquisitions de données de prospection sismique de part le monde. Seules les observations visuelles ont provoqué 48 délais ou arrêts de nos opérations conformément aux mesures de prévention en place. Ces mesures permettent de donner aux animaux assez de temps pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations. Soulignons la mise en œuvre de procédures préventives appelées aussi démarrages progressifs qui sont des pratiques habituelles destinées à avertir les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de pouvoir commencer notre prospection sismique.

Nombre d'observations visuelles :		1406
Temps d'indisponibilité opérationnelle 95 heures 28 minutes		
Délais ou arrêts	48	
Nombre de détections acoustiques :		110
Temps d'indisponibilité opérationnelle		
Délais ou arrêts	0	0

Répartition des mesures d'atténuation pour la faune marine



Mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'un des défis écologiques majeurs auquel doit faire face notre société est la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'entreprise citoyenne responsable, CGGVeritas cherche continuellement à innover dans les moyens de minimiser les émissions par le biais de l'amélioration de ses pratiques d'exploitation et d'innovations technologiques.

Dans nos opérations terrestres, nous nous engageons à utiliser, chaque fois que c'est possible, une technologie au diesel plutôt qu'à l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, 95% de notre flotte de transport utilise des moteurs diesel. En outre, des mécaniciens employés par l'entreprise assurent, sur le terrain, le bon entretien des moteurs. Chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit effectuer une inspection quotidienne et documentée de ce dernier.

En marine, notre flotte se compose de huit bâtiments d'acquisition de données sismiques 3D à haute capacité (8 à 14 streamers), sept bâtiments d'acquisition de données 3D à capacité moyenne et de 4 bateaux d'acquisition de données dites 2D. La Société, grâce à l'aide de nos armateurs, a mis en place un processus de contrôle pour veiller à ce que toute notre flotte se conforme à la convention internationale MARPOL, Annexe VI sur la prévention de la pollution par les navires qui régit les émissions de NOX, SO et CO₂ pour les nouveaux bâtiments construits ou modifiés à partir de l'an 2000.

Nos bateaux utilisent exclusivement du diesel marin (MDO), à l'exception d'un navire 3D qui consomme un mélange de diesel marin et de mazout lourd (HFO). L'avantage le plus important de l'utilisation de MDO par rapport au HFO est le fait que la valeur thermique plus élevée du diesel entraîne une plus faible consommation de carburant. La valeur thermique du MDO est d'environ 42 MJ/kg, alors que pour le HFO, elle est approximativement de 40 MJ/kg, une différence qui, théoriquement, représente une diminution de 5% de la consommation de carburant. En outre, les propriétés du diesel marin sont telles que sa viscosité et sa teneur en particules plus faibles réduisent la friction des pièces mobiles du moteur, ce qui, à son tour, diminue la consommation de carburant.

CGGVeritas évalue ses émissions conformément aux directives des International Association of Oil & Gas Producers (OGP) et du United Kingdom Offshore Operators Association (UKOOA — association

d'opérateurs offshore au Royaume-Uni). Nous rendons compte de nos données relatives aux émissions au Carbon Disclosure Project (CDP — projet de divulgation des émissions de CO₂), sachant que pour l'établissement des rapports la méthodologie utilisée répond aux critères établis par le protocole sur les gaz à effet de serre.

Plans d'urgences et d'interventions

Dans le cadre de notre système de gestion intégrée QHSE, tous nos sites opérationnels ont mis sur pied des programmes d'intervention d'urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios. Ces programmes sont régulièrement testés lors d'exercices pratiques veillant à assurer leur efficacité pour toute la durée de chaque projet. Ainsi, tous les deux jours, en moyenne, un exercice d'alerte à la pollution est effectué sur l'un de nos navires.

<u>Plans d'urgences</u>				<u>Année 2008</u>
<u>Acquisition de données marines</u>		<u>Acquisition de données terrestres</u>		
Exercices d'alerte à la pollution	185	Exercices d'alerte à la pollution		45
Exercices d'alerte incendie	551	Exercices d'alerte incendie		243

Initiatives technologiques

Sercel a développé une nouvelle génération de streamers à technologie solide dont les performances environnementales sont très nettement améliorées par rapport aux streamers conventionnels, dits liquides, et contenant de l'ISOPAR M.

Suite à un programme d'investissement important, la flotte des Services de CGGVeritas est équipée à plus de 60% de streamers solides, ce qui la particularise par rapport au reste de l'industrie.

8.2.3. Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Nous n'avons pas actuellement de démarche de certification en matière de gestion environnementale ; cependant nos opérations obéissent aux normes ISO 14001.

8.2.4. Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

La majorité de nos sites opérationnels font l'objet d'une étude d'impact réalisée par nos clients préalablement au démarrage des travaux et ce en conformité avec les réglementations locales. Nos opérations s'inscrivent dans le cadre de notre politique environnementale suivant les principes rappelés ci-dessus. Des experts représentant les autorités locales visitent nos sites pendant la durée de réalisation de nos opérations. Enfin une remise en état de nos implantations a lieu en fin d'opérations.

Comme le rappelle notre politique environnementale, nous nous engageons à :

- Mener systématiquement des évaluations de risques sur l'environnement, en cohérence avec les normes ISO 14001, pour identifier et évaluer les éventuels impacts environnementaux;
- En cas d'impact potentiel important, développer, mettre en œuvre et maintenir un plan de gestion environnementale avec les autorités compétentes, pour prévenir tout dommage sur l'environnement;
- Développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel grave, afin d'en limiter l'impact sur l'environnement;
- Mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

8.2.5. Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Innovations technologiques

CGGVeritas a commandé, pour livraison en 2010, deux nouveaux navires de design Ulstein X-Bow®, répondant aux exigences environnementales les plus strictes. Ces nouveaux navires seront conformes aux normes dites « CLEAN » de DET NORSKE VERITAS (DNV) et donc aux exigences de contrôle et de limitation des émissions opérationnelles et de réduction de la consommation de carburant.

8.2.6. L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Le Groupe a une structure dédiée à la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement (« HSE »), comprenant un support central ainsi que des ressources HSE dédiées au sein de chaque secteur d'activités. Un responsable Environnement à temps plein participe à la mise en œuvre de la Politique Environnementale du Groupe.

Cette politique, largement diffusée, souligne notamment la nécessité de reconnaître et gérer le risque environnemental, d'être en conformité avec les lois et les règlements et d'éduquer toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux.

Les objectifs des secteurs d'activité sont établis en vue de l'amélioration continue de notre performance en matière de gestion des risques pour l'environnement et s'accompagnent de plans d'action, de suivis réguliers et d'audits.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe participent avec d'autres partenaires industriels à des projets visant à la réduction des risques pour l'environnement (par exemple : caractérisation de sources d'énergie marine, développement de la surveillance acoustique passive ...)

8.2.7. Le montant des provisions et garanties pour risques — indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Ni CGGVeritas ni ses filiales n'ont constitué de provisions particulières pour risques environnementaux et ne font l'objet de procédure administrative ou judiciaire en la matière. Aucune indemnité n'a été versée, en 2008, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

8.2.8. Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger concernant les six premiers points listés ci-dessus :

Les éléments précités comprennent toutes nos filiales dans le monde y compris l'activité de nos sous-traitants, les objectifs HSE étant déclinés à travers les lignes de produits et régions, indépendamment des entités juridiques.

CHAPITRE IX :

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la direction générale de la Société doit être rapprochée des comptes consolidés de CGGVeritas et des notes aux états financiers. Les comptes consolidés au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales intitulées « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et intégralement adoptées par la Commission Européenne par le règlement 1126/2008 du 3 novembre 2008.

a) Acquisitions

— *Wavefield-Inseis en 2008*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100% du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9% du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La juste valeur de ces titres émis s'élève à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre qui s'est close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 5,5 millions d'euros et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Le montant total de l'opération, incluant les 30,1% acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire et qui ont été considérés comme une option de vente vis-à-vis des minoritaires, s'établit à 206,6 millions d'euros (287,6 millions de dollars U.S.). Les intérêts minoritaires ont été reconnus en dette financière au 31 décembre 2008 à la juste valeur de l'option de vente, soit pour un montant de 62,1 millions d'euros.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué provisoirement aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-client, nets	27,2
Actifs immobilisés, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	45,1
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	226,8
Ajustements à la juste valeur	
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Librairie sismique multi-clients	(12,9)

	<u>(en millions d'euros)</u>
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans)	(8,9)
Autres actifs financiers et courants	(9,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	5,5
Ecart d'acquisition provisoire	<u>8,6</u>
Prix d'acquisition	<u>206,6</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

— *Veritas en 2007*

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-Veritas », en abrégé « CGGVeritas », elle est cotée à Euronext Paris et au New York Stock Exchange (sous la forme d'ADS). Les actions CGGVeritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGGVeritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7%) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3%) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0%) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGGVeritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGGVeritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGGVeritas ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGGVeritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) se sont élevés à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs /(Passifs) courants, net	43
Trésorerie	<u>97</u>
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73

	<u>(en millions d'euros)</u>
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	<u>1 884</u>
Prix d'acquisition	<u>2 658</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

b) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2007 et 2008

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est élevé à 2.602,5 M€, en augmentation de 10% par rapport à 2.374,1 M€ en 2007. Exprimé en dollar U.S, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 18% d'une année sur l'autre, en passant de 3.250,7 MUS\$ pour 2007 à 3.849,8 MUS\$ pour 2008. Cette croissance provient principalement de notre secteur Equipement et de la performance opérationnelle en acquisition marine.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, en croissance de 8% (17% en dollar US) s'est élevé à 1.837,3 M€ en 2008 par rapport à 1.694,5 M€ en 2007. Cette performance est principalement due à la croissance de l'acquisition marine contractuelle ainsi qu'au taux d'utilisation élevé de notre flotte, à l'intérêt croissant généré par notre bibliothèque de données « wide-azimuth » du Golfe du Mexique et à la qualité de notre offre en imagerie sismique et en équipes terrestre haut de gamme.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2008 à 1.112,7 M€, en augmentation de 13% (22% en U.S dollar) par rapport à 2007, soit 986,4 M€.

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 712,9 M€, en augmentation de 34% (45% en U.S dollar) par rapport à 2007, soit 531,2 M€. Au cours de l'exercice 2008, les taux de disponibilité et de production de nos navires étaient respectivement de 92% et 88% et 66% de notre flotte 3D a été affecté à ce secteur d'activité. Les revenus des contrats exclusifs marine représentent 64% des ventes de la ligne de produit Marine en 2008, contre 54% en 2007.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine est en baisse de 12% (5% en U.S dollar) à 399,8 M€ pour 2008 par rapport à 2007, soit 455,2 M€. Quatre navires ont opéré dans les zones considérées clés du Golfe du Mexique, de la Mer du Nord et du Brésil. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 276,9 M€ en 2008 avec un taux de préfinancement de 96% dû aux ventes de nos programmes « wide azimuth » contre 230,2 M€ en 2007. Les après-ventes de données multi-clients en marine sont en retrait de 45% à 122,9 M€ en 2008 contre 225,0 M€ en 2007.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2008 à 454,4 M€, en recul de 2% (et en progression de 6% en U.S dollar) par rapport à 2007, soit 461,3 M€.

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a augmenté de 7% (16% en U.S dollar) à 350,3 M€ en 2008, à comparer à 327,1 M€ pour 2007. Le Groupe a concentré son activité sur les marchés clés où son

savoir faire est reconnu et a eu 22 équipes terrestre en moyenne en opération au cours de l'exercice 2008 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite). En 2007, 22 équipes en moyenne ont été également en opération.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a baissé de 22% (16% en U.S dollar) à 104,1 M€ en 2008 par rapport à 134,2 M€ en 2007. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 41,0 M€ en 2008 avec un taux de préfinancement de 74% contre 69,5 M€ en 2007. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 62,9 M€ en 2008 contre 64,8 M€ en 2007.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie est en progression de 3% (11% en U.S dollar) en 2008 à 270,2 M€ contre 262,9 M€ pour 2007. Nos technologies d'imagerie profondeur haut de gamme ont rencontré un fort intérêt et favorisé les attributions de gré à gré de nombreux contrats ainsi que le renouvellement de trois centres dédiés.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur Equipements s'est élevé en 2008 à 832,1 M€ en augmentation de 6% par rapport à 788,5 M€ en 2007. En dollars US, le chiffre d'affaires a augmenté de 12% à 1.209,1 MUS\$ pour 2008 comparé à 1.079,5 MUS\$ pour 2007.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a augmenté d'une année sur l'autre de 12% (19% en U.S dollar) en passant de 679,6 M€ en 2007 à 765,2 M€ en 2008. La demande soutenue et croissante pour des études sismiques de haute résolution et de haute productivité, particulièrement en terrestre, ainsi que la demande pour les streamers solides « Sentinel » ont été les facteurs déterminants dans la croissance des revenus du segment.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 6% en 2008 à 1.722,5 M€ par rapport à 1.622,3 M€ en 2007 en raison de la croissance d'activité. En valeur relative, les charges d'exploitation ont baissé en 2008 à 66% du chiffre d'affaires consolidé contre 68% pour l'exercice 2007. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2008 à 881,7 M€ par rapport à 753,0 M€ en 2007, soit en augmentation de 17%, représente respectivement 34% et 32% du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, sont en retrait de 15% à 43,8 M€ pour 2008, soit 2% du chiffre d'affaires, contre 51,3 M€ en 2007. Les dépenses brutes de recherche et de développement en 2008 restent stables autour de 2, 5% du chiffre d'affaires.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, se sont élevées en 2008 à 232,3 M€, en augmentation de 10% par rapport à 2007, soit 210,4 M€. Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites sous conditions de performance s'est élevé à 23,8 M€ en 2008 par rapport à 20,6 M€ en 2007. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales sont stables en 2008 et 2007 à 10%.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 36,4 M€ en 2008 principalement en raison d'une dépréciation relative à la perte de valeur de notre participation dans OHM pour un montant de 22,6 M€, à l'impact défavorable des contrats de couverture de change pour 9,3 M€ et d'une provision pour restructuration de 3,3 M€ liée à la fermeture du site de Sercel Australia. Les coûts encourus, ainsi que les actifs perdus suite à l'incident de propulsion du *Symphony* en Avril 2008, ont été intégralement compensés par une indemnité d'assurance de 13 M€.

En 2007, les autres produits d'exploitation s'élevaient à 18,4 M€ et comprenaient essentiellement les gains réalisés sur les contrats de couverture de change.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe a augmenté de 11% (19% en U.S dollar) en 2008 à 540,6 M€, contre 489,1 M€ en 2007.

La réduction des écarts d'acquisition au 31 décembre 2008 pour un montant de 4,8 M€ correspond à l'utilisation de déficits reportables étrangers de Veritas nés antérieurement à la fusion et qui n'avaient pas été reconnus comme un actif. Cette réduction de valeur de l'écart d'acquisition est compensée par un crédit d'impôt symétrique enregistré dans la ligne «Autres impôts sur les bénéfices».

Le résultat d'exploitation du secteur Services au 31 décembre 2008 a augmenté de 16% (25% en U.S dollar) à 353,0 M€, à comparer à 304,7 M€ pour 2007.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipements au 31 décembre 2008 a augmenté légèrement à 268,1 M€, à comparer à 266,2 M€ au 31 décembre 2007 (et augmenté de 6% en U.S dollar).

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 23% à 83,8 M€ en 2008, à comparer à 109,1 M€ en 2007. Cette baisse est principalement due à l'effet favorable de la parité €/U.S. dollar. En 2007, une charge d'amortissement accélérée de 10 MUS\$ relative aux frais d'émission du crédit relais de 1,6 milliard US\$ mis en place pour assurer le financement du paiement en numéraire de la fusion de Veritas avait été enregistrée.

Les autres charges financières en 2008 se sont élevées à 11,2 M€, à comparer à 5,2 M€ en 2007. Cette variation est principalement attribuable à des pertes de change nettes générées par les fortes fluctuations des devises en fin d'exercice.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a baissé à 3,0 M€ en 2008 contre 4,2 M€ en 2007 dû principalement à la perte de valeur de 2,7 M€ de notre participation dans Cybernetix. Le résultat des sociétés mises en équivalence correspond notamment à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les charges d'impôts ont baissé de 16% à 108,3 M€ en 2008 contre 129,4 M€ en 2007. Le taux d'imposition effectif s'est élevé à 24% en 2008 contre 35% en 2007.

Le taux effectif d'impôt, avant impôts différés liés aux variations de change, s'est élevé à 23% en 2008 contre 37% en 2007. Cette baisse résulte essentiellement de la constatation d'un crédit d'impôt en France lié aux cessions internes de participations effectuées dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net du Groupe de l'exercice 2008 est un bénéfice de 340,0 M€ à comparer à un bénéfice de 249,6 M€ en 2007, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

c) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2006 et 2007

La fusion entre CGG et Veritas, achevée le 12 janvier 2007, a eu des conséquences significatives sur notre résultat d'exploitation et notre situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les états financiers de Veritas sont consolidés dans nos états financiers depuis la date de réalisation de la fusion.

Afin de fournir une information comparable au titre des exercices clos au 31 décembre 2007 et 2006, nous avons préparé un compte de résultat consolidé *pro forma* non audité, établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2006, comme si la

fusion avait été réalisée le 1er janvier 2006. La fusion est reflétée dans le compte de résultat *pro forma* non audité en utilisant la méthode de l'acquisition telle décrite en note 1 "Principes, règles et méthodes comptables" et en note 2 "Acquisitions et cessions" des états financiers consolidés.

Notre compte de résultat consolidé *pro forma* est présenté ci-dessous. Les principaux ajustements retenus en vue d'obtenir les informations financières *pro forma* qui y sont présentées, figurent dans une colonne distincte et sont également décrits dans les notes au compte de résultat *pro forma*.

En outre, nous avons inclus pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2006, une comparaison entre d'une part, notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, et d'autre part, notre compte de résultat historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous considérons qu'une comparaison entre notre compte de résultat consolidé historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notre compte de résultat consolidé *pro forma* pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 donne des informations complémentaires utiles dans le cadre de l'analyse des tendances inhérentes à notre activité, compte tenu de l'impact significatif de la fusion sur nos informations financières.

Le compte de résultat consolidé *pro forma* non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 est présenté à titre d'illustration et n'est pas représentatif de ce qu'aurait été la réalité de la situation financière et des résultats de CCG Veritas, si la fusion et les opérations financières y afférents avaient été réalisées aux dates indiquées. Ce compte de résultat consolidé *pro forma* ne donne d'indication ni quant aux résultats futurs ni quant à la situation financière future de CCGVeritas.

Le compte de résultat *pro forma* non audité provient et doit être rapproché des états financiers consolidés de CGG et de Veritas. Le compte de résultat historique de CGG au 31 décembre 2006 est présenté en euros et provient des comptes consolidés audités de CGG. Le compte de résultat historique de Veritas pour la période des douze mois arrêtée au 31 décembre 2006 est présenté en dollar US et provient des comptes consolidés audités de Veritas clos le 31 juillet 2006, inclus dans le rapport annuel 10-K de Veritas.

	Au 31 décembre				
	2007	2006	2006	2007	2006
	Données Historiques €	Données pro forma non auditées €	Données Historiques €	Données Historiques US\$ ⁽¹⁾	Données pro forma non auditées US\$ ⁽¹⁾
Excepté pour les données par action, en millions de Chiffres d'affaires	2.374,1	1.990,2	1.329,6	3.250,7	2.499,9
Autres produits des activités ordinaires	1,2	1,9	1,8	1,6	2,3
Total produits des activités ordinaires	2.375,3	1.992,1	1.331,4	3.252,3	2.502,2
Coût des ventes	(1.622,3)	(1.389,2)	(890,0)	(2.221,3)	(1.745,0)
Marge brute	753,0	602,9	441,4	1 031,0	757,2
Coûts nets de recherche et développement	(51,3)	(57,0)	(37,7)	(70,3)	(71,6)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(231,0)	(195,7)	(126,4)	(316,2)	(245,8)
Autres produits et charges, nets	18,4	4,2	11,7	25,1	5,4
Résultat d'exploitation	489,1	354,4	289,0	669,6	445,2
Coût de l'endettement financier brut . . .	(121,7)	(137,7)	(31,8)	(166,7)	(172,9)
Produits financiers	12,6	19,0	6,4	17,3	23,8
Coût de l'endettement financier net . .	(109,1)	(118,7)	(25,4)	(149,4)	(149,1)
Variation du dérivé sur emprunt convertible	—	(23,0)	(23,0)	—	(28,9)
Autres produits (charges) financiers . . .	(5,2)	(10,2)	(8,8)	(7,1)	(12,8)
Résultat courant des entreprises intégrées	374,8	202,5	231,8	513,1	254,4
Impôt sur les bénéfices	(129,4)	(96,5)	(83,2)	(177,2)	(121,2)
Résultat net des entreprises intégrées	245,4	106,1	148,6	335,9	133,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,2	10,1	10,1	5,9	12,7
Résultat net de l'ensemble consolidé . .	249,6	116,2	158,7	341,8	145,9
<i>Attribué aux :</i>					
Actionnaires	245,5	114,6	157,1	336,1	143,9
Intérêts minoritaire	4,1	1,6	1,6	5,7	2,0
Nombre moyen pondéré d'actions émises	26 913 428	26 997 574			
Nombre moyen d'actions liées aux stock- options	198 583	309 584			
Nombre moyen d'actions liées aux attributions d'actions gratuites	103 788	49 875			
Nombre moyen ajusté d'actions après prise en compte des actions potentiellement dilutives	27 215 799	27 357 033			
Résultat net attribuable aux actionnaires					
Base	9,12	4,24			
Dilué	9,02	4,19			

(1) Les montants en dollar U.S représentent les montants en euro convertis au taux moyen de 1,369 US\$ pour 1€ pour 2007 et de 1,256 pour 2006.

Le compte de résultat consolidé pro forma non audité de CGGVeritas pour la période des douze mois clos le 31 décembre 2006 est présenté comme suit :

	CGG historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS	Veritas historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ⁽¹⁾	Ajustements pro forma Veritas 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ⁽²⁾	Autres ajustements pro forma liés à la fusion et à son financement 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS	Compte de résultat consolidé pro forma 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(I+II+III+IV)
	(en million d'euros, sauf données par action)				
Chiffres d'affaires	1.329,6	718,6	(58,0)	—	1.990,2
Autres produits des activités ordinaires	1,8	0,1	—	—	1,9
			—	—	
Total produits des activités ordinaires	1.331,4	718,7	(58,0)	—	1.992,1
Coût des ventes	(890,0)	(494,9)	33,1	(37,4) ⁽³⁾	(1.389,2)
Marge brute	441,4	223,8	(24,9)	(37,4)	602,9
Coûts nets de recherche et développement . . .	(37,7)	(19,3)	—	—	(57,0)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(126,4)	(69,3)	—	—	(195,7)
Autres produits et charges, nets	11,7	(7,5)	—	—	4,2
Résultat d'exploitation	289,0	127,7	(24,9)	(37,4)	354,4
Coût de l'endettement financier net	(25,4)	6,1	—	(99,4) ⁽⁴⁾	(118,7)
Derivative on convertible bonds	(23,0)	—	—	—	(23,0)
Autres charges financières	(8,8)	(1,3)	—	—	(10,2)
Résultat courant des entreprises intégrées . .	231,8	132,5	(24,9)	(136,8)	202,5
Impôt sur les bénéfices	(83,2)	(69,9)	8,7 ⁽⁵⁾	47,9 ⁽⁵⁾	(96,5)
Résultat net des entreprises intégrées	148,6	62,6	(16,2)	(88,9)	106,1
Résultat des sociétés mises en équivalence . . .	10,1	—	—	—	10,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	158,7	62,6	(16,2)	(88,9)	116,2
<i>Attribué aux :</i>					
<i>Actionnaires</i>	157,1	62,6	(16,2)	(88,9)	114,6
Intérêts minoritaire	1,6	—	—	—	1,6
Nombre moyen pondéré d'actions émises	17.371.927			9.625.647	26.997.574
Nombre moyen ajusté d'actions après prise en compte des actions potentiellement dilutives . .	17.731.386			9.625.647	27.357.033
Résultat net attribuable aux actionnaires :					
— base	9,04				4,24
— dilué	8,86				4,19

Notes explicatives :

(1) Les comptes historiques de Veritas 12 mois clos le 31 décembre 2006 présentés en IFRS sont issus des comptes consolidés annuels de Veritas clos le 31 juillet 2006 préparés en US GAAP, retraités en conformité avec les principes comptables de CGG, et convertis au taux moyen de 1,256 US dollar pour 1 euro comme suit:

	Veritas Historique 12 mois clos le 31 juillet 2006 US GAAP (Audité) (I) (in US\$ millions)	Ajustements 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS ^(a) (non audité) (II) (in US\$ millions)	Veritas Historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS (non audité) (I+II) (in US\$ millions)	Veritas Historique 12 mois clos le 31 décembre 2006 IFRS (non audité) (in € millions)
Chiffres d'affaires	822.2	80.4	902.6	718.6
Autres produits des activités ordinaires	—	0.1	0.1	0.1
Total produits des activités ordinaires	822.2	80.5	902.7	718.7
Coût des ventes	<u>(623.2)</u>	<u>1.6</u>	<u>(621.6)</u>	<u>(494.9)</u>
Marge brute	199.0	82.1	281.1	223.8
Coûts nets de recherche et développement	(22.9)	(1.3)	(24.2)	(19.3)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(43.2)	(43.8)	(87.0)	(69.3)
Autres produits et charges, nets		<u>(9.5)</u>	<u>(9.5)</u>	<u>(7.5)</u>
Résultat d'exploitation	132.9	27.5	160.4	127.7
Coût de l'endettement financier net	—	7.7	7.7	6.1
Autres produits (charges) financiers	<u>6.5</u>	<u>(8.2)</u>	<u>(1.7)</u>	<u>(1.3)</u>
Résultat courant des entreprises intégrées	139.4	27.0	166.4	132.5
Impôt sur les bénéfices	<u>(57.2)</u>	<u>(30.6)</u>	<u>(87.8)</u>	<u>(69.9)</u>
Résultat net de l'ensemble consolidé	82.2	(3.6)	78.6	62.6

(a) ajustements relatifs à l'élimination des cinq premiers mois (1^{er} août au 31 décembre 2005) de l'exercice fiscal clos le 31 juillet 2006 de Veritas, et à l'addition des cinq mois à compter du 31 juillet au 31 décembre 2006, et après les retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables IFRS appliqués dans les comptes historiques de CGG suivants considérés non matériels :

- i. amortissement des études multi-client
 - ii. annulation des charges à étaler
 - iii. annulation des provisions pour "dry docking"
 - iv. annulation de l'amortissement des gains et pertes actuariels
 - v. application de la méthode proportionnelle à deux filiales de Veritas
 - vi. immobilisation des coûts de développement
 - vii. annulation des revenus différés
- (2) Correspond à l'élimination des transactions inter-compagnie entre CGG and Veritas.
 - (3) Correspond à la charge d'amortissement complémentaire relative à la juste valeur des actifs identifiables allouée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition telle que décrite dans la Note 2 "Acquisition et cessions" des états financiers consolidés.
 - (4) Correspond à la charge d'intérêts additionnelle relative au financement de l'acquisition par une facilité de crédit de 1 milliard de dollar US et à l'émission de 600 millions de dollar US d'obligations aux taux de 7 ½ % et 7 ¾, tel que décrit en Note 13 "Dettes financières" des états financiers consolidés.
 - (5) Correspond à l'impact fiscal des ajustements ci-dessus au taux d'impôt de 35 %.

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est élevé à 2.374,1 M€, en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice 2006, soit 1.990,2 M€, sur une base pro forma (1.329,6 M€ en données historiques). Exprimé en dollar U.S., le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 30 % d'une

année sur l'autre, en passant de 2.499,9 MUS\$ pour 2006 sur une base pro forma à 3.250,7 MUS\$ pour 2007. Cette augmentation provient de l'ensemble de nos activités.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, hors les 16,5 M€ correspondant aux revenus réalisés par Veritas sur les 12 premiers jours de janvier 2007 précédant la fusion, en croissance de 12 % (22 % en dollar US) s'est élevé à 1.694,5 M€ en 2007 par rapport à 1.510,7 M€ en 2006 sur une base pro forma (792 M€ en données historiques), grâce à des conditions de marché en amélioration, à des niveaux de prix bien orientés, à un taux d'utilisation des navires 3D de 83 % et à des fortes ventes de données multi-clients.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2007 à 986,4 M€, en augmentation de 11 % (21 % en U.S dollar) par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 887,6 M€ (533,4 M€ en données historiques).

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 531,2 M€, en augmentation de 15 % (25 % en U.S dollar) par rapport à 2006, soit 462,2 M€ sur une base pro forma (315,4 M€ en données historiques). Deux navires sismiques 3D de haut de gamme ont été mis en service, le Vision début juillet et le Vanquish fin novembre 2007. Deux navires 2D ont été transformés en navires 3D (configurations à 4 streamers) et le Geo-Challenger a été modernisé dans une configuration à 12 streamers. Les revenus des contrats exclusifs marine représentent 54 % des ventes de la Ligne de Produit Marine 2007, contre 52 % pour 2006 en base pro forma.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine a augmenté de 7 % (17 % en U.S dollar) à 455,2 M€ pour 2007 par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 425,4 M€ (217,8 M€ en données historiques). Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 230,2 M€ en 2007 contre 145,6 M€ en 2006 sur une base pro forma. Environ 40 % de notre flotte 3D a opéré pour des programmes multi-clients principalement dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Les après-ventes de données multi-clients en marine se sont élevées à 225 M€ en 2007 contre 279,8 M€ en 2006 sur une base pro forma.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2007 à 461,3 M€, en hausse de 26 % (38 % en U.S dollar) par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 365,0 M€ (119,1 M€ en données historiques).

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a augmenté de 21 % (32 % en U.S dollar) à 327,1 M€ en 2007, à comparer à 270,3 M€ pour 2006 sur une base pro forma (119,1 M€ en données historiques). Le Groupe a poursuivi sa stratégie de positionnement sur les marchés où son savoir faire est reconnu. En 2007, 22 équipes en moyenne ont été en opérations dans le monde.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a augmenté de 42 % (54 % en U.S dollar) à 134,2 M€ en 2007 par rapport à 94,7 M€ en 2006, sur une base pro forma. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 69,5 M€ en 2007 contre 46,1 M€ en 2006 sur une base pro forma. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 64,8 M€ en 2007 contre 48,6 M€ en 2006 sur une base pro forma.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie a augmenté de 2 % (11 % en U.S dollar) en 2007 à 262,9 M€ contre 258,2 M€ pour 2006 sur une base pro forma (139,7 M€ en données historiques). La demande en traitement de données et de prestations d'imagerie plus sophistiquées reste forte au niveau mondial, soutenue par des volumes croissants de données marines et terrestres.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur Equipements s'est élevé en 2007 à 788,5 M€ en augmentation de 29 % par rapport à 2006, soit 610,1 M€. En dollars US, le chiffre d'affaires a augmenté de 41 % à 1.079,5 MUS\$ pour 2007 comparé à 766,3 MUS\$ pour 2006.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a augmenté d'une année sur l'autre de 42 %, en passant de 479,5 M€ en 2006 en base pro forma à 679,6 M€ en 2007, Sercel ayant vendu des équipements à Veritas en 2006. La croissance a été soutenue en raison d'une demande forte en équipements terrestres et d'une demande toujours soutenue en équipements marins.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 17 % en 2007 à 1.622,3 M€ par rapport à 2006, soit 1.389,2 M€ sur une base pro forma (890,0 M€ en données historiques), en raison de la hausse d'activité. Les charges d'exploitation ont baissé en valeur relative en 2007 à 68 % du chiffre d'affaires consolidé contre 70 % pour l'exercice 2006 sur une base pro forma. La marge brute d'exploitation s'est élevée en 2007 à 753,0 M€, en augmentation de 25 % par rapport à celle réalisée en 2006 sur une base pro forma, soit 602,9 M€, représentant respectivement 32 % et 30 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement sont en retrait de 10 % à 51,3 M€ pour 2007 contre 57,0 M€ en 2006 sur une base pro forma (37,7 M€ en données historiques), soit respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites, se sont élevées en 2007 à 210,4 M€, en augmentation de 12 % par rapport à 2006 sur une base pro forma, soit 188,3 M€ (126,4 M€ en données historiques). Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites s'est élevé à 20,6 M€ au 31 décembre 2007 par rapport à 7,4 M€ au 31 décembre 2006 sur une base pro forma. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales sont stables en 2007 et 2006 sur une base pro forma à 10 %.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté à 18,4 M€ au 31 décembre 2007 par rapport à 4,3 M€ au 31 décembre 2006 en base pro forma (11,7 M€ en données historiques). Les autres produits comprennent principalement en 2007 les gains réalisés sur les contrats de couverture de change. Les autres produits comprenaient essentiellement en 2006 une plus-value de cession de 5,3 M€ résultant de la vente de 49 % de CGG Ardiseis à TAQA.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe a augmenté de 38 % (50 % en U.S dollar) en 2007 et s'est élevé à 489,1 M€, à comparer à 354,4 M€ au 31 décembre 2006 sur une base pro forma (289,0 M€ en données historiques).

Le résultat d'exploitation du secteur Services au 31 décembre 2007 a augmenté de 26 % (37 % en U.S dollar) à 304,7 M€, à comparer à 242,0 M€ pour 2006 sur une base pro forma (150,3 M€ en données historiques).

Le résultat d'exploitation du secteur Equipements au 31 décembre 2007 a augmenté de 53 % (67 % en U.S dollar) à 266,2 M€, à comparer à 174,2 M€ au 31 décembre 2006.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 8 % à 109,1 M€ 2007, à comparer à 118,7 M€ pour 2006 sur une base pro forma (25,4 M€ en données historiques). Cette baisse est due à l'effet favorable de la parité €/US\$ et à l'économie d'intérêts réalisée suite à un remboursement anticipé de 100 MUS\$ du Term Loan B intervenu le 29 juin 2007, et ce, malgré une charge d'amortissement accéléré de 10 MUS\$ des frais d'émission du crédit relais de 1,6 milliard US\$ mis en place pour assurer le financement du paiement en numéraire de la fusion de Veritas.

Les autres charges financières en 2007 se sont élevées à 5,2 M€, à comparer à 12,5 M€ en 2006 sur une base pro forma (8,8 M€ en données historiques). Cette variation est principalement attribuable aux pertes de change (compensées par les gains sur les contrats à terme de dollar US présentés en « Autres produits et charges d'exploitation ») enregistrées en 2006 sur une base pro forma.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a baissé à 4,2 M€ en 2007 contre 10,1 M€ en 2006. Le résultat des sociétés mises en équivalence correspond essentiellement à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite, où, tel que prévu, l'activité a diminué au cours de l'exercice 2007.

Impôts

Les charges d'impôts ont augmenté de 34 % à 129,4 M€ en 2007 contre 96,5 M€ en 2006 sur une base pro forma (83,2 M€ en données historiques). Le taux d'imposition effectif s'est élevé à 35 % au 31 décembre 2007.

La majeure partie des résultats étant réalisée à l'étranger, les charges d'impôts étrangères affectent significativement notre charge globale d'impôt.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net du Groupe sur l'exercice 2007 est un bénéfice de 249,6 M€ à comparer à un bénéfice de 116,2 M€ sur la période comparable en 2006 en base pro forma (158,7 M€ en données historiques), résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités sur le terrain en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe ne reçoit aucun crédit d'impôt en France à raison des impôts payés par ses filiales ou succursales étrangères. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses crédits d'impôts différés, quand un historique suffisant de profit existe et quand la probabilité de pouvoir bénéficier effectivement de ces crédits d'impôt dans un futur proche est jugée suffisamment forte.

Variations du cours des devises

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change. Plus de 80 % du chiffre d'affaires en 2006, en 2007 et en

2008 ainsi que plus des deux tiers des charges ont été libellés en devises étrangères, principalement le dollar U.S. et, dans une moindre mesure, d'autres monnaies telles que le dollar canadien, le dollar australien, le real brésilien, la livre sterling et la couronne norvégienne. En outre, une partie importante du chiffre d'affaires facturé en euros se rapporte à des contrats dont l'environnement économique et commercial est régi par le dollar, cette devise étant très largement la monnaie de référence utilisée dans les appels d'offres dans les industries du gaz et du pétrole.

Une variation du cours de change de l'euro par rapport aux autres devises, particulièrement le dollar U.S., a eu et devrait continuer d'avoir dans l'avenir un effet très significatif sur le résultat opérationnel du Groupe. En l'espèce, dès lors que la plupart des contrats passés par le Groupe sont libellés en dollars U.S., une dépréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro rend le Groupe moins compétitif que ses concurrents dont les charges sont libellées en dollars. En termes financiers, cette dépréciation affecte négativement le résultat opérationnel publié par le Groupe, les résultats en dollars figurant en effet pour une valeur inférieure une fois convertis en euros. Une appréciation du dollar US par rapport à l'euro a l'effet opposé. En conséquence, les ventes et le chiffre d'affaires du Groupe sont soumis aux effets des variations de la valeur de l'euro par rapport au dollar US. En outre, notre exposition aux variations du taux de change euro/dollar US a considérablement augmenté ces dernières années à cause de l'augmentation des ventes hors de l'Europe. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2008, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du Dollar américain par rapport à l'Euro aurait un impact d'environ 50 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer ses produits et ses charges libellés en devises de manière à minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. A titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGG-Veritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars américains. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2008, 2007 et 2006, les encours des contrats de change à terme de CGG-Veritas se montaient à 430,8 millions de dollars (contre-valeur en euros : 309,6 millions), à millions 280,4 de dollars (contre-valeur en euros : 190,5 millions) respectivement et à 327,8 millions de dollars (contre-valeur en euros : 248,9 millions).

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en Hémisphère Nord ou en Hémisphère Sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager substantiellement tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois à

l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

Ressources Financières

Les principaux besoins de ressources financières du groupe sont destinés aux opérations courantes, aux investissements industriels et aux investissements dans des études multi-clients. Les besoins du Groupe ont été financés par la trésorerie générée par l'exploitation, par des emprunts obligataires et bancaires.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé en 2008 à 920,3 M€ à comparer à 845,8 M€ pour 2007 et 405,9 M€ pour 2006. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation du résultat opérationnel.

La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 a eu un impact négatif de 34,7 M€ contre un impact négatif de 198,5 M€ pour l'exercice 2007 et 58,5 M€ pour l'exercice 2006.

Investissement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les flux nets d'investissements se sont élevés à 503,5 M€ contre 1.573,1 M€ en 2007 et 243,4 M€ en 2006.

Les investissements industriels se sont élevés en 2008 à 155,4 M€ contre 230,5 M€ en 2007 et 149,2 M€ en 2006. Au cours de l'exercice 2008, notre navire sismique Alizé a été modernisé avec l'équipement de 14 streamers solides « Sentinel » et il a été également procédé à l'investissement de systèmes d'enregistrement terrestre.

En 2007, les investissements industriels ont été principalement liés à la transformation de navires sismiques 2D en navires 3D, à la modification du navire sismique Geo-Challenger en configuration douze streamers et à l'équipement d'équipes terrestres.

En 2006, le Geo-Challenger avait été converti en navire sismique 3D.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il a également été investi 343,4 M€ dans la bibliothèque d'études non-exclusives, principalement dans le Golfe du Mexique pour les programmes « wide azimuth » et au Brésil. En comparaison, il avait été investi 371,4 M€ en 2007 et 61,5 M€ en 2006, également dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Au 31 décembre 2008, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études non-exclusives marine et terrestre s'élevait à 535,6 M€ contre 435,4 M€ au 31 décembre 2007 et 71,8 M€ au 31 décembre 2006.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Wavefield, Quest Geo et Metrolog au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 a représenté un investissement net de la trésorerie acquise de 6 M€.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 avait représenté un investissement net de la trésorerie acquise de 993 M€. Il avait été pris aussi une participation de 15 % dans Offshore Hydrocarbon Mapping pour 23 M€.

L'acquisition de Sercel Vibtech en 2006 avait représenté un investissement net de trésorerie acquise de 48,3 M€.

Les produits de cession d'actifs en 2008 correspondent principalement à la vente de titres Ardiseis intervenant dans le cadre de la cession de l'activité en Oman de Veritas DGC Ltd à Ardiseis.

Les produits de cession d'actifs en 2007 correspondaient essentiellement à la plus-value réalisée lors de l'apport de nos 12,7 % dans Eastern Echo à l'offre de Schlumberger BV le 16 novembre 2007. En 2006, les

produits de cession d'actifs correspondaient à la cession de 49 % de CGG Ardiseis pour une valeur brute de 16,8 millions d'euros.

Financement

Au cours de l'année 2008, la trésorerie utilisée pour les opérations de financement s'est élevée à 138,9 M€ contre un excédent de trésorerie de 950,2 en 2007 et 46,8 M€ en 2006.

Au cours de l'exercice 2008, il a été procédé à un remboursement de 50 MUSD de notre crédit sénior Term Loan B dans le cadre d'un avenant signé en date du 12 décembre 2008 donnant au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachat d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement. Il a été tiré, en 2008, 35 M€ sur notre crédit revolver français. Les charges d'intérêts payés en 2008 se sont élevées à 82,9 M€ contre 123,5 M€ en 2007.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 avait été financé par un tirage de 700 MUS\$ sur un crédit relais (qui a été remboursé avec les fonds de l'emprunt obligataire de 600 MUS\$ le 9 février 2007 et de la trésorerie disponible) et par un crédit sénior (Term Loan B) de 1 milliard de dollars et à échéance 2014 dont 100 MUS\$ avaient fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29 juin 2007.

Au cours de l'année 2006, l'excédent de trésorerie issu des opérations de financement s'était élevé à 46,8 M€ notamment suite à l'émission de la deuxième tranche des obligations à haut rendement à 7,5 %, échéance 2015 pour 165 MUS\$ qui avait permis de rembourser le solde résiduel au 31 décembre 2005, pour un montant de 140 MUS\$ de la convention de crédit signée le 1^{er} septembre 2005.

La dette nette au 31 décembre 2008 s'élevait à 1.029,1 M€ contre 1.106,7 M€ et 153,8 M€, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 respectivement. Les ratios d'endettement net sur capitaux propres correspondant étaient de 35 % au 31 décembre 2008, de 46 % au 31 décembre 2007 et de 18 % au 31 décembre 2006.

La dette nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme, moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette financière nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. La dette financière nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 :

	<u>31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Concours bancaires	8,2	17,5	6,5
Part à court terme des dettes financières	241,5	44,7	38,1
Dettes financières à long terme.	1.296,3	1.298,8	361,0
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(516,9)	(254,3)	(251,8)
Dette nette	<u>1.029,1</u>	<u>1.106,7</u>	<u>153,8</u>

L'EBITDAS s'est élevé sur l'exercice 2008 à 1.058,4 M€ contre 997,3 M€ sur l'exercice 2007 et 483,0 M€ sur l'exercice 2006.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et du flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

	31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
EBITDAS	1.058,4	997,3	483,0
Autres produits (charges) financiers	(11,2)	(5,2)	(8,8)
Dérivé et autres coûts sur emprunt convertible.	—	—	(23,0)
Augmentation (diminution) des provisions.	2,8	2,0	4,6
Plus ou moins-values de cessions d'actif	2,0	(0,3)	(5,3)
Dividendes reçus	1,4	5,3	4,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	4,4	(9,2)	31,5
Impôt décaissé	(137,5)	(144,1)	(80,4)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés.	(39,7)	(133,0)	(18,8)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(26,6)	(41,4)	(40,0)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	9,7	(12,8)	(5,8)
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés.	(17,5)	(13,3)	5,0
(Augmentation) diminution des autres passifs financiers	30,8	22,5	20,1
Impact du change sur les actifs et passifs financiers.	8,6	(20,5)	(19,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>885,6</u>	<u>647,3</u>	<u>347,4</u>

e) Financement d'actifs

Les financements d'actifs entrent dans la politique de financement des besoins généraux du Groupe et concernent donc les seules opérations de crédit-bail et de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété. Aucune opération de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété n'est actuellement en cours. Il faut cependant noter les contraintes liées à la spécificité des matériels financés en matière de garantie (matériels de géophysique) dont la repossesion à l'étranger est souvent longue à mettre en œuvre et dont la valeur de revente est souvent difficile à anticiper.

Ainsi, la politique suivie pour les contrats de crédit bail qui découle en partie des exigences des Etablissements Financiers, est la suivante :

- préférence aux matériels fabriqués par le Groupe Sercel (enregistreur 408, géophones, vibrateurs, streamers),
- durée de financement égale à la durée de vie économique des matériels, qui elle-même est égale à la durée d'amortissement comptable,
- option d'achat symbolique : 1 % du montant,
- loyers fixes trimestriels sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les contrats de crédits-baux sont principalement des contrats avec option d'achat dont les durées varient entre 3 et 5 ans finançant des équipements sismiques et informatiques.

CHAPITRE X :

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 67 à 139 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mai 2007 sous le n° D.07-0422 ;
- les informations financières figurant aux pages 58 à 66 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mai 2007 sous le n° D.07-0422.
- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 65 à 129 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0279 ;
- les informations financières figurant aux pages 51 à 62 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0279.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société, www.cgveritas.com ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

10.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2006-2007-2008

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2009 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2009.

BILAN CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2008	2007	2006
(montants en Millions d'euros)				
ACTIF				
Disponibilités et titres de placement court terme	28	516,9	254,3	251,8
Clients et comptes rattachés	3	712,3	601,9	301,1
Stocks et travaux en cours	4	287,9	240,2	188,7
Créances d'impôt		102,2	34,6	18,0
Autres actifs courants	5	101,5	89,6	63,1
Actifs destinés à la vente, nets	9	7,6	—	0,4
Total actif courant		1 728,4	1 220,6	823,1
Impôts différés actif	24	109,2	81,4	43,4
Participations et autres immobilisations financières	7	26,2	32,0	19,2
Sociétés mises en équivalence	8	72,9	44,5	46,2
Immobilisations corporelles, nettes	9	822,4	660,0	455,2
Immobilisations incorporelles, nettes	10	820,0	680,5	127,6
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 055,1	1 928,0	267,4
Total actif non-courant		3 905,8	3 426,4	959,0
TOTAL ACTIF		5 634,2	4 647,0	1 782,1
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Concours bancaires court terme	13	8,2	17,5	6,5
Dettes financières — part court terme	13	241,5	44,7	38,1
Fournisseurs et comptes rattachés		286,2	256,4	161,2
Dettes sociales		144,3	113,2	74,4
Impôts sur les bénéfices à payer		85,5	59,1	37,7
Acomptes clients		43,5	51,9	45,9
Provisions — part court terme	16	20,7	9,6	10,4
Autres passifs courants	12	173,3	109,0	31,3
Total passif courant		1 003,2	661,4	405,5
Impôts différés passif	24	223,8	157,7	66,5
Provisions — part long terme	16	82,4	76,5	25,5
Dettes financières — part long terme	13	1 296,3	1 298,8	361,0
Autres passifs non-courants	17	29,9	27,0	23,7
Total dettes et provisions non-courantes		1 632,4	1 560,0	476,7
Capital social: 276 413 038 actions autorisées et 150 616 709 actions émises au nominal de 0,40€ au 31 décembre 2008, 137 253 790 actions émises au 31 décembre 2007 et 87 989 440 actions émises au 31 décembre 2006 (1)	15	60,2	54,9	35,2
Primes d'émission et d'apport		1 964,7	1 820,0	394,9
Réserves		799,4	538,6	320,6
Titres d'autocontrôle		(18,1)	(3,9)	3,0
Résultat de la période — part du Groupe		332,8	245,5	157,1
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(2,5)	(5,1)	4,8
Ecarts de conversion		(176,4)	(248,4)	(38,6)
Total capitaux propres — part du Groupe		2 960,1	2 401,6	877,0
Part des intérêts minoritaires		38,5	24,0	22,9
Total capitaux propres		2 998,6	2 425,6	899,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 634,2	4 647,0	1 782,1

(1) Le nombre d'actions au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 a été retraité pour refléter la division par 5 du nominal.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2008	2007	2006
(montants en millions d'euros, excepté pour les données par action)				
Chiffre d'affaires	19	2 602,5	2 374,1	1 329,6
Autres produits des activités ordinaires	19	1,7	1,2	1,8
Total produits des activités ordinaires		2 604,2	2 375,3	1 331,4
Coût des ventes		(1 722,5)	(1 622,3)	(890,0)
Marge brute		881,7	753,0	441,4
Coûts nets de recherche et développement	20	(43,8)	(51,3)	(37,7)
Frais généraux, commerciaux et administratifs		(256,1)	(231,0)	(126,4)
Autres produits et charges, nets	21	(36,4)	18,4	11,7
Résultat d'exploitation avant réduction des écarts d'acquisition	19	545,4	489,1	289,0
Réduction des écarts d'acquisition	11	(4,8)	—	—
Résultat d'exploitation	19	540,6	489,1	289,0
Coût de l'endettement financier brut		(93,0)	(121,7)	(31,8)
Produits financiers sur la trésorerie		9,2	12,6	6,4
Coût de l'endettement financier net	22	(83,8)	(109,1)	(25,4)
Dérivé et autres coûts sur emprunt convertible	23	—	—	(23,0)
Autres produits (charges) financiers	23	(11,5)	(5,2)	(8,8)
Résultat courant des entreprises intégrées		445,3	374,8	231,8
Impôts différés sur les variations de change		(7,8)	11,0	2,9
Autres impôts sur les bénéfices		(100,5)	(140,4)	(86,2)
Impôt sur les bénéfices	24	(108,3)	(129,4)	(83,2)
Résultat net des entreprises intégrées		337,0	245,4	148,6
Résultat des sociétés mises en équivalence		3,0	4,2	10,1
Résultat net de l'ensemble consolidé		340,0	249,6	158,7
Attribué aux :				
Actionnaires		332,8	245,5	157,1
Intérêts minoritaires		7,2	4,1	1,6
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	137 910 388	134 567 140	86 859 635
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock options	29	579 432	992 915	1 547 920
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	575 063	518 940	249 375
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	139 064 883	136 078 995	88 656 930
Résultat net par action (en euros)				
Résultat net attribuable aux actionnaires				
— Base		2,41	1,82	1,81
— Dilué		2,39	1,80	1,77

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	31 décembre		
		2008	2007	2006
EXPLOITATION				
Résultat net (intérêts minoritaires inclus)		340,0	249,6	158,7
Amortissements et dépréciations		233,5	179,1	106,0
Dépréciation études non exclusives	10	260,8	308,5	80,6
Augmentation (diminution des provisions)		2,8	2,0	4,6
Charges liées aux stock-options		23,8	20,6	7,4
Plus ou moins values de cessions d'actif		2,0	(0,3)	(5,3)
Résultat des mises en équivalence		(3,0)	(4,2)	(10,1)
Dividendes reçus		1,4	5,3	4,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	28	4,4	(9,2)	31,5
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		865,7	751,4	377,7
Annulation du coût de la dette financière		83,8	109,1	25,4
Annulation de la charge d'impôt		108,3	129,4	83,2
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		1 057,8	989,9	486,3
Impôt décaissé		(137,5)	(144,1)	(80,4)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		920,3	845,8	405,9
Variation des actifs et passifs circulants :				
— (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(39,7)	(133,0)	(18,8)
— (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(26,6)	(41,4)	(40,0)
— (augmentation) diminution des autres actifs circulants		9,7	(12,8)	(5,8)
— augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(17,5)	(13,3)	5,0
— augmentation (diminution) des autres passifs circulants		30,8	22,5	20,1
— impact du change sur les actifs et passifs financiers		8,6	(20,5)	(19,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		885,6	647,3	347,4
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des variations de fournisseurs d'immobilisations	9 et 10	(155,4)	(230,5)	(149,2)
Investissements dans études non exclusives	10	(343,4)	(371,4)	(61,5)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1,5	27,4	6,1
Plus ou moins values sur immobilisations financières	28	8,8	2,8	16,8
Acquisition de titres consolidés nette de trésorerie acquise	28	(6,0)	(1 019,1)	(48,3)
Variation des avances reçues		(7,6)	(0,2)	(0,2)
Variation des subventions d'investissement		(0,1)	(0,1)	(0,2)
Variation des autres actifs financiers non courants		(1,3)	18,0	(6,9)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(503,5)	(1 573,1)	(243,4)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(64,7)	(622,8)	(131,9)
Nouveaux emprunts		39,2	1 698,3	208,3
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(7,2)	(10,0)	(19,6)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		(9,7)	12,0	(2,4)
Charges d'intérêts payés	28	(82,9)	(123,5)	(23,8)
<i>Augmentation de capital :</i>				
— par les actionnaires		1,9	9,1	12,4
— par les intérêts minoritaires des sociétés intégrées		—	—	—
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>				
— aux actionnaires		—	—	—
— aux intérêts minoritaires des sociétés intégrées		(1,4)	(6,0)	(0,3)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		(14,1)	(6,9)	4,1
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(138,9)	950,2	46,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		19,4	(21,9)	(11,4)
Variation de trésorerie		262,6	2,5	139,4
Trésorerie à l'ouverture	28	254,3	251,8	112,4
Trésorerie à la clôture	28	516,9	254,3	251,8

Etat des produits et des charges comptabilisées attribuables aux actionnaires

	31 décembre		
	2008	2007	2006
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net part du groupe	332,8	245,5	157,1
— Variation des écarts actuariels des plans de retraite	0,6	(3,8)	(1,0)
— Variation de la valorisation des titres disponibles à la vente ^(a)	6,9	(6,9)	—
— Variation de la réévaluation des instruments de couverture	(4,3)	(3,0)	6,2
— Variation de l'écart de conversion	72,1	(209,8)	(49,9)
Produits et charges comptabilisés	408,1	22,0	112,4

(a) La variation de la valorisation des titres disponibles à la vente correspond aux titres OHM qui ont été dépréciés en 2008. Voir aussi la note 7.

Etat des produits et des charges comptabilisées attribuables aux intérêts minoritaires

	31 décembre		
	2008	2007	2006
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net part des minoritaires	7,2	4,1	1,6
— Variation de l'écart de conversion	3,5	(2,5)	(1,6)
Produits et charges comptabilisés	10,7	1,6	—

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas, S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales intitulées « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et intégralement adoptées par la Commission Européenne par le règlement 1126/2008 du 3 novembre 2008. Ces normes et interprétations sont disponibles en français sur le site <http://eur-lex.europa.eu>.

Conformément aux dispositions générales de la norme IFRS 1, traitant de la première adoption des normes IFRS, le Groupe a retenu les options suivantes dans la cadre de la première adoption des IFRS :

- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur n'a pas été retenue. Les immobilisations sont maintenues au coût historique amorti ;
- Ecart actuariel liés aux engagements de retraite (IAS 19) : le Groupe a retenu l'option de présenter ces écarts actuariels, non comptabilisés au 1^{er} janvier 2004, dans les capitaux propres ;
- Ecart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères par affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004.

De plus, le Groupe a appliqué de manière anticipée dès le 1^{er} janvier 2004 les normes suivantes :

- Instruments financiers : l'option d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2004 a été retenue par le Groupe ;
- Ecart actuariels liés aux engagements de retraite (IAS 19) : les gains et pertes actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en capitaux propres.

Pour établir les Etats Financiers conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Utilisation d'estimations

Les principaux éléments comptables ayant recours à des estimations dans la préparation des Etats Financiers et qui peuvent avoir un ajustement matériel sur la valeur comptable des actifs et passifs au cours des prochains exercices sont relatifs :

- à l'amortissement des études multi-clients,
- à la dépréciation des actifs corporels et incorporels,
- aux coûts de développement,
- à l'évaluation des participations et immobilisations financières,
- à la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels,
- aux impôts sur les sociétés,
- aux avantages postérieurs à l'emploi,

Jugements

Les principaux éléments comptables faisant l'objet de jugements de la part de la Direction du Groupe, lesquels peuvent avoir un effet matériel sur la valeur comptable des actifs et des dettes comptabilisée dans les Etats Financiers, sont relatifs :

- à la recouvrabilité des créances client,
- aux impôts différés actifs,
- à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition,
- aux provisions pour risques, charges et litiges.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Certains de ces principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 — IFRS 2 — Actions propres et transactions intra-groupe
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 — Reclassement des actifs financiers

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 — Accords de concessions de services publics
- IFRIC 14 — IAS 19 — Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction — endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2008, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 — Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 — Coûts d'emprunts
- IFRS 8 — Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 — Programmes de fidélisation de la clientèle
- Amendement d'IFRS 2 — Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 14 — IAS 19 — Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) — Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 — États financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 — *Instruments financiers* : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture
- IFRIC 15 — Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 — Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 — Distributions en nature aux propriétaires
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 — Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Améliorations des IFRSs (et notamment l'amendement de IAS 38 — Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

L'application d'IFRS 8 n'aura aucun impact sur la segmentation du Groupe. La revue des autres normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés. A ce stade, aucun impact significatif n'est identifié.

1 — Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation comprise entre 20 et 50 % sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dès lors que le Groupe exerce une influence notable. Certaines participations inférieures à 20 % pourraient également faire l'objet d'une mise en équivalence dans le cas d'une influence significative sur la marche des affaires (représentation au Conseil ou équivalent).

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

2 — Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes de toutes les filiales françaises du Groupe sont tenus en euros à l'exception de certaines filiales pour lesquelles les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent.

Les comptes de toutes les filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle représentée par la monnaie locale à l'exception des filiales historiques de CGG en Norvège (dont notamment certaines filiales d'Exploration Ressources), au Venezuela et en Malaisie, et certaines filiales étrangères historiques de Veritas. Pour ces filiales, les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle des ces filiales.

Les bilans des sociétés françaises dont la monnaie n'est pas l'euro et des sociétés étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3 — Regroupements d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2004, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart résiduel entre la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis, passifs et passifs éventuels assumés et le coût d'acquisition est comptabilisé en écart d'acquisition et est alloué aux unités génératrices de trésorerie en fonction des bénéfices attendus du regroupement d'entreprises pour chaque unité génératrice de trésorerie.

4 — Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement,

c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « Acomptes clients ».

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non-exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Après-ventes sur des contrats multi-blocs — le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

— *Etudes exclusives*

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux estimés.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs, qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement, soient atteints.

— *Autres services géophysiques*

Le chiffre d'affaires provenant des autres services géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les services géophysiques ont été réalisés et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— *Vente de matériel*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— *Vente de logiciels et de matériel informatique*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du

contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support-clients » post livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

5 — Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant le principal des emprunts obligataires, la composante dette de l'emprunt obligataire convertible, les prêts et découverts bancaires, le principal des contrats de crédit bail) net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et des valeurs mobilières de placement.

6 — Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7 — Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

— Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- véhicules : 3 à 5 ans
- navires sismiques : 12 à 30 ans
- bâtiments industriels : 20 ans
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans

Depuis le 1^{er} septembre 2005, date d'acquisition d'Exploration Resources, les durées de vie des navires sont harmonisées à 30 ans à partir de l'année de construction.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

— Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

— Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 — Regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuel.

— Etudes multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librarie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données au prorata du chiffre d'affaires comptabilisé par rapport au chiffre d'affaires total estimé.

Le Groupe retient quatre taux d'amortissement différents selon les catégories d'études : 50 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % du chiffre d'affaires.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes; ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multi-clients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

— Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles

- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

— *Perte de valeur*

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, autres que stocks et actifs d'impôts, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leurs valeurs recouvrables doivent être déterminées. Les facteurs considérés comme importants par le Groupe et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées,
- changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités,
- tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés en utilisant un taux estimé par le Groupe reflétant les taux de marché et le risque inhérent aux actifs ou aux unités génératrices de trésorerie évalués. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

— *Actifs destinés à la vente*

Les actifs classés en actifs destinés à la vente correspondent à des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs destinés à la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

8 — *Participations et autres immobilisations financières*

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

— Titres de participation dans des sociétés non-consolidées

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n’est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive.

— Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

— Dépréciation

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d’apprécier s’il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

En cas de dépréciation des titres disponibles à la vente notamment due à une baisse significative et durable de la valeur de l’actif, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat.

9 — Titres d’autocontrôle

Les titres d’autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d’acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l’exercice.

10 — Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le secteur des Equipements et selon la méthode FIFO (First in, First out) pour le secteur des Services.

11 — Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu’il existe une obligation actuelle de l’entreprise résultant d’évènements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques.

— Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires font l’objet d’une provision correspondant aux coûts engagés qui ne seront pas couverts par les revenus du contrat, estimés par le Groupe.

— Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu’elles sont dues et aucune provision n’est comptabilisée, le Groupe n’étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (“projected unit credit method”) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d’une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l’obligation finale.

A compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe a appliqué la norme IAS19 révisée consistant à comptabiliser les gains et pertes actuariels en capitaux propres.

12 — Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- puis, au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

— *Emprunt convertible*

En normes IFRS, comme les obligations convertibles en actions nouvelles ou remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire, émises en 2004 et à échéance 2012, sont libellées en dollars américains et convertibles en actions nouvelles libellées en euros, l'option de conversion a été isolée et comptabilisée séparément en « Dettes non-courantes ». L'option de conversion et la composante dette financière ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur à l'émission. Le montant de la composante dette financière devant être comptabilisée dans les comptes consolidés a été actualisée à 10,75 %, taux correspondant à une dette équivalente sans option de conversion, ce qui a conduit à isoler l'option de conversion incorporée pour 10,5 M€ à l'émission en « Autres passifs non-courants ». La désactualisation de la dette à l'origine a été constatée en coût de l'endettement financier jusqu'à l'échéance des obligations convertibles. Ces obligations convertibles ont été totalement converties au 31 décembre 2006.

Les variations consécutives de la juste valeur du dérivé incorporé ont été comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. La juste valeur des dérivés incorporés a été déterminée sur la base d'un modèle mathématique binomial.

13 — Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change (essentiellement le dollar U.S.), le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion cumulé", la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « Résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

14 — Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement

— *Flux de trésorerie générés par les opérations d'exploitation*

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

— *Flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement*

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

— *Flux de trésorerie générés par les opérations de financement*

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

— *Disponibilités et titres de placement court-terme*

Les disponibilités et titres de placement court-terme sont liquides et réalisables à moins de trois mois.

15 — Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

16 — Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non-courantes.

17 — Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (après déduction des intérêts, amortissement sur dépenses différées et variation sur le dérivé lié aux obligations convertibles) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles et l'exercice des options.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET CESSIONS

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2008**
- *Wavefield Inseis ASA*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100% du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. L'offre était soumise à la satisfaction de conditions habituelles pour ce type d'opération (sauf renonciation à ces conditions par CGGVeritas

au plus tard lors du règlement-livraison de l'offre). La période d'offre s'est ouverte le 27 novembre et a été clôturée le 12 décembre 2008. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9% du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La juste valeur de ces titres émis s'élève à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 5,5 millions d'euros et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Le montant total de l'opération, incluant les 30,1% acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire et considérés comme une option de vente vis-à-vis des minoritaires, s'établit à 206,6 millions d'euros (287,6 millions de dollars U.S.). Les intérêts minoritaires ont été reconnus en dette financière à la juste valeur de l'option de vente pour un montant de 62 millions d'euros.

Le prix d'acquisition a été alloué provisoirement aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-client, nets	27,2
Actifs corporels, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	45,1
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	226,8
Ajustements à la juste valeur	
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Librairie sismique multi-clients	(12,9)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans)	(8,9)
Autres actifs financiers et courants	(9,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	5,5
Ecart d'acquisition provisoire	8,6
Prix d'acquisition	206,6

Le montant alloué en écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis. Cette allocation provisoire du prix d'acquisition peut faire l'objet de modification au cours des douze prochains mois.

Librairie sismique multi-clients

La juste valeur des études finalisées a été déterminée par la projection des revenus futurs nets des coûts de commercialisation sur la durée de vie résiduelle (5 ans) des études à la date d'acquisition. La juste valeur est estimée à 20,5 millions de dollars U.S.

Contrats défavorables

La juste valeur des contrats défavorables de Wavefield correspond à la différence économique entre les conditions des contrats d'affrètements de navires existant à la date d'acquisition, et leur valeur de marché à la date d'acquisition.

L'étalement du passif lié aux contrats défavorables devrait représenter une réduction de coûts de 2 millions de dollars U.S. par an sur la durée de vie résiduelle.

Autres actifs financiers et courants

La juste valeur de certaines participations a été déterminée en utilisant des valeurs de marché comparables, et certains actifs courants ont été dépréciés compte tenu de l'incertitude de leur recouvrabilité.

Passifs assumés

Compte tenu de la prise de contrôle de Wavefield par CGGVeritas, une obligation contractuelle liée au plan de stock options a été reconnue pour un montant de 1,5 million d'euros (2,1 millions de dollars U.S.).

- *Quest Geo Solutions*

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Quest Geo Solutions Limited ("Quest"), société établie au Royaume-Uni, pour un montant de près de 3 millions de livres sterling. Il est prévu qu'un complément de prix de près de 1 million de livres sterling puisse être versé en 2011 sous condition de réalisation d'un certain montant de chiffre d'affaires. Quest est une société éditrice de logiciels, spécialisée dans les logiciels de navigation sismique, partenaire de Sercel dans le domaine de ses logiciels SeaProNav.

L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un goodwill préliminaire de 2,8 millions d'euros.

- *Metrolog*

Le 26 mai 2008, Sercel a acquis Metrolog, une compagnie privée, pour un montant de 25,7 millions d'euros (incluant les honoraires légaux et de conseil). Metrolog est un des leaders dans la conception et fabrication des sondes de mesure de pression et de température pour l'industrie pétrolière et gazière. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un goodwill préliminaire de 14,3 millions d'euros.

- *Ardiseis FZCO*

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 millions de dollars U.S. A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51%.

- *CGGVeritas Services Holding BV*

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100% par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Cette société permet à CGGVeritas de disposer d'une structure similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement légal et fiscal adapté à ses activités. La création de CGGVeritas Services Holding BV va permettre au management des Services de gérer l'ensemble des filiales des Services selon un mode unifié.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

- *Veritas*

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-Veritas ». Les actions CGGVeritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGGVeritas au

choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0 %) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGGVeritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGGVeritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGV ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGGVeritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition provisoire a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs /(Passifs) courants, net	43
Trésorerie	97
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	<u>1 884</u>
Prix d'acquisition	<u>2 658</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Technologie, Relations clientèle et autres actifs incorporels identifiables

La charge d'amortissement correspondant à la technologie et aux relations clientèle acquises a été de 12,0 millions d'euros (soit 16,4 millions de dollars U.S.) sur la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 17,0 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation.

Les autres actifs incorporels identifiables correspondent à des licences d'exploration et d'évaluation en Mer du Nord anglaise qui ont été cédées en février 2007 pour un montant net de 27,5 millions de dollars U.S. et à un actif cédé au Canada pour 2,3 millions de dollars U.S. Aucune charge d'amortissement ni aucun gain n'a été reconnu sur la période.

Contrats avantageux et immobilisations corporelles

Les justes valeurs des contrats avantageux de Veritas correspondent essentiellement à la différence de conditions économiques entre les conditions existantes des contrats d'affrètement des navires de Veritas et leurs valeurs de marché à la date d'acquisition.

La charge d'amortissement correspondant aux contrats avantageux acquis a été de 11,5 millions d'euros (soit 15,7 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 16,2 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation restante.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles, il a été considéré que la durée de vie des immobilisations corporelles acquises excédait la durée de vie estimée actuellement utilisée pour la charge d'amortissement. Par conséquent, l'effet combiné des ajustements de juste valeur et du changement dans l'estimation de la durée de vie des actifs a conduit à une réduction nette de la charge d'amortissement de 3,3 millions d'euros (soit 4,5 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Librairie de données multi-client

Après la prise en compte du nombre estimé d'années futures pendant lesquelles il est attendu des revenus des études finalisées de la librairie de données multi-clients à la date de la transaction, CGGVeritas a conclu que la durée de vie résiduelle des études finalisées était un maximum de 6 ans. La juste valeur de ces études est déterminée en projetant les revenus futurs attendus sur la durée de vie résiduelle estimée des études à la date de l'acquisition.

Les 285 millions de dollars U.S. de coûts capitalisés des données multi-clients, incluant un ajustement de 96 millions de dollars U.S., sont amortis au prorata des ventes générées et dépréciées en fonction des résultats des tests de valeur périodiques ou en cas d'indication de perte de valeur.

L'impact net de 96 millions de dollars U.S. d'ajustement de juste valeur combiné avec la durée de vie résiduelle estimée des études a conduit à une charge d'amortissement complémentaire de 27,5 millions d'euros (soit 37,6 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Passifs assumés

Suite au changement de contrôle de Veritas, des obligations contractuelles relatives à une partie des coûts de départ de certains employés de Veritas ont été reconnus pour un montant de 16 millions d'euros (soit 21 millions de dollars U.S.) ainsi que des « success fees » pour un montant d'environ de 22 millions d'euros (30 millions de dollar U.S.).

- *Géomar*

Geomar est une filiale détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») qui détient le navire sismique "Alizé" depuis le 29 mars 2007. Le 1^{er} avril 2007, Geomar a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec LDA et LDA a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec CGG Services. De plus, le 10 avril 2007, CGG Services a acquis un call et LDA un put sur les titres de Geomar détenus à 51 % par LDA. Eu égard aux risques et avantages liés à ces nouveaux accords pour CGGVeritas, Geomar a donc été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de CGGVeritas depuis le 1er avril 2007. Avant cette date, Geomar était consolidée par mise en équivalence.

- *Cybernetix*

Le 27 juin 2007, Sercel Holding, filiale de CGGVeritas, a acquis 121 125 actions Cybernetix et détenait un total de 352 125 actions Cybernetix représentant 32,01 % du capital social et 26,57 % des droits de vote de cette société. Le 5 novembre 2007, Sercel Holding a augmenté sa participation dans Cybernetix pour un montant supplémentaire de 0,8 million d'euros et détient désormais 416 147 actions Cybernetix et 32,20 % des droits de vote. Depuis le 30 juin 2007, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGGVeritas.

- *Offshore Hydrocarbon Mapping*

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM ») aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer les activités d'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGGVeritas a souscrit, sous conditions, 6 395 371 actions ordinaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. Le 19 octobre 2007, CGGVeritas a acquis 80 695 actions supplémentaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. La participation totale de CGGVeritas s'élève à 22,9 millions d'euros et représente 14,99 % du capital de OHM.

- *Eastern Echo Holding Plc*

Le 12 novembre 2007, le Groupe a acquis 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc pour un montant d'environ 55 millions d'euros (431 millions de NOK), représentant 12,67 % du capital émis. Eastern Echo Holding Plc est spécialisée dans l'acquisition de données sismiques 3D de haute qualité. Cette participation minoritaire visait à renforcer la coopération du Groupe, et notamment celle de Sercel, avec Eastern Echo.

Le 23 novembre 2007, suite à l'offre d'achat émise par Schlumberger BV en date du 16 novembre 2007, le Groupe a cédé l'ensemble des 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc à Schlumberger BV pour un montant de 15 NOK par action. Un gain de 2,8 millions d'euros a été comptabilisé suite à cette opération.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2006**

- *TAQA*

Le 24 juin 2006, Industrialization & Energy Services Company (TAQA), le partenaire de long terme du Groupe à 51% dans Argas en Arabie Saoudite, a pris une participation pour 16,8 millions d'euros de 49% dans le capital de CGG Ardiseis, la filiale du Groupe créée début 2006 pour ses activités d'acquisition à terre et en zone de transition terre — mer au Moyen Orient. Le Groupe reste majoritaire avec 51% des actions de CGG Ardiseis. CGG Ardiseis, dont le siège est à Dubaï, fournit à ses clients l'ensemble des Services d'acquisition à terre et en zone de transition, en s'appuyant sur la dernière technologie de CGGVeritas, Eye-D, qui permet une meilleure illumination du sous-sol en imagerie 3D. Par les termes de cet accord, les activités de CGG Ardiseis dans les pays du GCC (Gulf Cooperation Council) sont exclusivement opérées par Argas (Arabian Geophysical and Surveying Company).

- *Cybernetix*

Le 10 juillet 2006, Sercel a acquis une participation de 20% (17% des droits de vote) dans le capital de la société française côtéée Cybernetix, spécialisée en robotique, renforçant ainsi la coopération technique avec cette entreprise dans le domaine de l'offshore para pétrolier, complété par 1% fin 2006. Le montant total de ces transactions s'est élevé à 4,0 millions d'euros.

- *Vibtech*

Le 28 septembre 2006, Sercel a acquis la société écossaise Vibration Technologies Ltd « Vibtech », pionnière dans l'utilisation des technologies de pointe de transmission radio appliquée à l'acquisition de données sismiques. Le système de nouvelle génération Unite, qui a suscité l'intérêt des compagnies pétrolières et des sociétés géophysiques dès les premières démonstrations, est capable d'enregistrer et de transmettre des données en temps réel ou différé selon les besoins, et permet un contrôle qualité en cours d'enregistrement ainsi qu'une capacité d'enregistrement de milliers de canaux. De plus l'utilisation de nouvelles technologies de transmission permet de s'affranchir des limitations inhérentes aux fréquences radio. L'acquisition de Vibtech doit permettre d'intégrer rapidement ces nouvelles technologies dans ses produits de dernière génération de Sercel. Le montant de la transaction s'est élevé à 49,5 millions d'euros (33,3 millions de livres sterling), et la valorisation, après prise en compte d'un actif technologique à hauteur de 11,6 millions d'euros (7,8 millions de livres sterling), a fait ressortir un écart d'acquisition résiduel de 35,6 millions d'euros. La trésorerie acquise s'élevait à 1,3 millions d'euros (0,9 millions de livres sterling).

NOTE 3 — CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés — bruts — part court terme	522,9	409,1	207,5
Provision pour créances douteuses — part court terme	(12,4)	(6,8)	(8,3)
Clients et comptes rattachés — nets — part court terme	510,5	402,3	199,2
Clients et comptes rattachés — bruts — part à plus d'un an	0,1	3,3	4,3
Provision pour créances douteuses — part à plus d'un an	—	—	—
Clients et comptes rattachés — nets — part à plus d'un an	0,1	3,3	4,3
Créances à l'avancement non facturées	201,7	196,3	97,6
Total clients et comptes rattachés	712,3	601,9	301,1

Les clients de l'activité Services Géophysiques sont principalement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Equipements Géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Au 31 décembre 2008, les créances à plus d'un an s'élèvent à 0,1 million d'euros pour le Groupe Sercel. Au 31 décembre 2007, les créances à plus d'un an s'élèvent à 3,3 millions d'euros pour le Groupe Sercel. Les créances à plus d'un an au 31 décembre 2006 s'élèvent à 1,4 millions d'euros pour les Services et à 2,9 millions d'euros pour le Groupe Sercel.

Au 31 décembre, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

		Echus mais non provisionnés					Total	
		< 30 jours	30 — 60 jours	60 — 90 jours	90 — 120 jours	> 120 jours		
		(en millions d'euros)						
2008	Clients et comptes rattachés — nets	335,3	81,2	49,9	15,4	7,1	21,7	510,6
2007	Clients et comptes rattachés — nets	295,0	53,2	18,6	14,2	4,2	20,4	405,6

NOTE 4 — STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
	(en millions d'euros)								
<i>Services géophysiques</i>									
— Matières et pièces									
détachées	31,7	(0,9)	30,8	38,5	(1,0)	37,5	30,3	(1,1)	29,2
— Travaux en cours	39,3	—	39,3	30,3	—	30,3	8,0	—	8,0
<i>Equipements géophysiques</i>									
— Matières premières et									
pièces détachées	76,2	(6,2)	70,0	67,3	(7,9)	59,4	62,6	(8,0)	54,6
— Travaux en cours	89,1	(4,2)	84,9	78,9	(4,1)	74,8	73,8	(4,3)	69,5
— Produits finis	66,3	(3,4)	62,9	39,9	(1,7)	38,2	30,3	(2,9)	27,4
Stocks et travaux en cours . .	302,6	(14,7)	287,9	254,9	(14,7)	240,2	205,0	(16,3)	188,7

Le poste « Travaux en cours » pour les Services Géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	240,2	188,7	139,5
Variations	26,7	40,3	39,3
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation		1,0	0,7
Variations de périmètre	18,9	18,7	3,1
Effets de change	3,0	(8,7)	(4,6)
Autres	(0,9)	0,2	10,7
Solde en fin de période	287,9	240,2	188,7

Les montants des dotations et des reprises des dotations pour dépréciation sur stocks présentés dans le tableau de variation, sont inclus dans le poste « Coût des ventes » du compte de résultat.

Les variations de périmètre en 2008 correspondent à Wavefield pour 17,1 millions d'euros et Metrolog pour 1,8 millions d'euros, et à l'acquisition de Veritas en 2007.

NOTE 5 — AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Créances d'impôt et sociales	20,9	24,3	15,4
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,1	8,3	8,8
Autres créances diverses	34,4	18,9	18,1
Acomptes fournisseurs	19,8	12,3	10,6
Charges constatées d'avance ^(a)	25,3	25,8	10,2
Autres actifs courants	101,5	89,6	63,1

(a) correspond essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

NOTE 6 — PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Le détail des provisions pour dépréciation d'actifs s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2008			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	6,8	5,6	—	12,4
Stocks et en cours	14,7	—	—	14,7
Actifs d'impôt	1,0	(1,0)	—	—
Autres actifs	0,8	1,9	(0,9)	1,8
Prêts et autres investissements	<u>1,1</u>	<u>0,3</u>	<u>(0,3)</u>	<u>1,1</u>
Provisions pour dépréciation	<u>24,4</u>	<u>6,8</u>	<u>(1,2)</u>	<u>30,0</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2007			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	8,3	(1,6)	0,1	6,8
Stocks et en cours	16,3	(1,0)	(0,6)	14,7
Actifs d'impôt	0,8	(0,3)	0,5	1,0
Autres actifs	0,7	0,2	(0,1)	0,8
Prêts et autres investissements	<u>1,0</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>1,1</u>
Provisions pour dépréciation	<u>27,1</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>24,4</u>

	Au 31 décembre 2006			Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Additions/ Réductions passées en résultat	Autres ^(a)	
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	6,2	2,3	(0,2)	8,3
Stocks et en cours	17,7	(0,7)	(0,7)	16,3
Actifs d'impôt	0,3	0,5	—	0,8
Autres actifs	1,4	(0,7)	—	0,7
Prêts et autres investissements	<u>1,3</u>	<u>(0,2)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>1,0</u>
Provisions pour dépréciation	<u>26,9</u>	<u>1,2</u>	<u>(1,0)</u>	<u>27,1</u>

NOTE 7 — PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	5,2	21,1	8,9
Prêts et avances ^(a)	9,9	0,6	6,8
Autres immobilisations financières	11,1	10,3	3,5
Total	26,2	32,0	19,2

(a) inclut les avances et prêts consentis aux sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2008 pour 2 millions d'euros, et au 31 décembre 2006 pour 6,0 millions d'euros.

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
<i>Actifs destinés à la vente</i>			
Offshore Hydrocarbon Mapping ^(a)	0,3	16,4	—
<i>Autres investissements dans des sociétés non consolidées</i>			
Cybernetix ^(b)	—	—	4,1
Tronic's Microsystems SA ^(c)	3,9	3,9	3,9
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	1,0	0,8	0,9
Total titres non consolidés	5,2	21,1	8,9

(a) La part du Groupe dans Offshore Hydrocarbon Mapping s'élevait à 14,99% au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Cotée sur l'Alternative Investment Market (au London Stock Exchange), Offshore Hydrocarbon Mapping est comptabilisée à sa juste valeur sur la base d'un cours de clôture de 0,05 livre sterling au 31 décembre 2008 et de 1,86 livre sterling au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur s'élevait à 22,6 millions d'euros et a été comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation » (voir note 21). Au 31 décembre 2007, la variation négative de juste valeur était enregistrée dans les capitaux propres à hauteur de 6,9 millions d'euros. Celle-ci a été recyclée en résultat au 31 décembre 2008.

(b) La part du Groupe dans Cybernetix s'élevait à 21% d'intérêt et 17% des droits de vote au 31 décembre 2006. Depuis juin 2007, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGGVeritas.

(c) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems S.A après effet dilutif s'élevait à 16,07% au 31 décembre 2008 ainsi qu'au 31 décembre 2007 et à 15,90% au 31 décembre 2006.

NOTE 8 — SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

La variation du poste sociétés mises en équivalence se décompose ainsi :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	44,5	46,2	43,9
Variation de périmètre	24,1	2,1	—
Investissements effectués durant l'année	0,1	0,9	1,0
Quote-part des résultats	3,0	4,2	10,1
Dividendes reçus et remboursement de capital	(1,4)	(5,3)	(4,3)
Effets de change	2,6	(3,6)	(4,5)
Solde en fin de période	72,9	44,5	46,2

La variation de périmètre sur l'exercice 2008 correspond à l'entrée de Norwegian Oilfield Services AS et de Multifield dans le cadre de l'acquisition de Wavefield. Les variations de périmètre sur l'exercice 2007 correspondaient à la sortie de Géomar consolidée par intégration globale depuis avril 2007 pour un montant de 5,4 millions d'euros, et à l'entrée de Cybernetix consolidée par mise en équivalence depuis juin 2007 pour un montant de 7,5 millions d'euros.

Les investissements en 2007 correspondaient à la souscription d'une augmentation de capital chez Cybernetix, et à la souscription d'une augmentation de capital chez VS Fusion LLC en 2006.

Le détail par société est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	40,7	32,8	37,5
Norwegian Oilfield Services AS	24,1	—	—
Cybernetix ^(a)	5,0	8,2	—
JV Xian Peic/Sercel Limited	2,6	2,4	2,4
VS Fusion LLC	0,5	1,1	0,9
Geomar	—	—	5,4
Multifield	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	<u>72,9</u>	<u>44,5</u>	<u>46,2</u>

(a) Les titres mis en équivalence de Cybernetix incluent une perte de valeur de 2,7 millions d'euros.

La contribution aux capitaux propres consolidés des principales sociétés composant le poste se décline comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	36,4	28,5	33,2
Norwegian Oilfield Services AS	24,1	—	—
Cybernetix	(3,5)	(0,3)	—
JV Xian Peic/Sercel Limited	1,0	0,7	0,9
VS Fusion LLC	(0,7)	0,1	(0,3)
Geomar	—	—	(0,2)
Multifield	—	—	—
Total	<u>57,3</u>	<u>29,0</u>	<u>33,6</u>

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations Corporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2008			2007			2006
	Amortissements			Amortissements			Net
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	
	(montants en millions d'euros)						
Terrains	7,0	(0,2)	6,8	7,7	(0,2)	7,5	4,5
Constructions	89,1	(40,7)	48,4	83,1	(41,1)	42,0	30,6
Matériels et outillages	1 131,6	(623,0)	508,6	910,8	(547,9)	362,9	183,7
Matériel de transport	405,3	(181,9)	223,4	374,4	(148,5)	225,9	221,4
Mobiliers, agencements et divers	61,8	(41,1)	20,7	50,0	(36,8)	13,2	9,5
Immobilisations en-cours	14,5	—	14,5	8,5	—	8,5	5,5
Total Immobilisations corporelles	1 709,3	(886,9)	822,4	1 434,5	(774,5)	660,0	455,2

Au 31 décembre 2008, le terrain et les bâtiments de l'actuel siège des Services à Massy ont été reclassés en Actifs destinés à la vente pour un montant de 8,0 millions d'euros.

Sont inclus dans les immobilisations, les contrats de crédit-bail pour les montants suivants :

	Au 31 décembre						
	2008			2007			2006
	Amortissements			Amortissements			Net
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	
	(montants en millions d'euros)						
Terrains et constructions en crédit-bail	—	—	—	—	—	—	—
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	186,0	(44,9)	141,1	56,1	(17,9)	38,2	50,5
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	0,5	(0,5)	—	0,4	(0,4)	—	—
Total Immobilisations corporelles en crédit-bail	186,5	(45,4)	141,1	56,5	(18,3)	38,2	50,5

En 2008, l'augmentation des montants de matériel géophysique et de transport en crédit bail provient de l'intégration de Wavefield.

En 2007, la diminution du montant brut de matériel géophysique et de transport en crédit-bail était due à la terminaison d'un contrat de location financement de 13 millions de dollars U.S. (10 millions d'euros) et aux effets de change.

En 2006, le contrat de location du navire sismique Laurentian avait été renouvelé avec des conditions contractuelles modifiées et est encore qualifié de location-financement. Le total du contrat représente environ 20,8 millions de dollars U.S. (16 millions d'euros) sur 3 ans. La part des loyers actualisés reconnus en location-financement s'élevait environ à 7,8 millions de dollars U.S. (6 millions d'euros), le reste étant considéré comme de la location simple comptabilisée en charge sur la durée du contrat. L'actif en location-financement était amorti sur la durée du contrat se terminant en septembre 2008.

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

Dans le tableau ci-dessus, des biens initialement détenus par le Groupe sur le siège de Massy ont fait l'objet d'une cession-bail en 1990, assortie d'une option d'achat qui a été exercée en 2006. Les immobilisations concernées ont été maintenues à leur valeur d'origine au bilan.

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	660,0	455,2	480,1
Acquisitions	142,2	214,1	133,3
Acquisitions par crédit-bail	—	—	0,1
Amortissements	(168,4)	(142,2)	(92,8)
Cessions	(7,8)	(7,8)	(3,6)
Effets de change	27,2	(64,4)	(41,1)
Variation de périmètre	180,2	204,0	(6,5)
Reclassement d'actifs corporels en Actifs destinés à la vente	(8,0)	—	(0,4)
Autres	(3,0)	1,1	(13,9)
Solde en fin de période	<u>822,4</u>	<u>660,0</u>	<u>455,2</u>

La variation de périmètre en 2008 correspond à la juste valeur des immobilisations corporelles de Wavefield pour 179,8 millions d'euros et 0,4 millions d'euros pour Metrolog.

La variation de périmètre correspondait en 2007 à la juste valeur des immobilisations corporelles acquises de Veritas pour 173,3 millions d'euros, et la consolidation de Geomar, propriétaire du navire *Alizé* pour 30,7 millions d'euros, et en 2006 à l'ajustement de l'estimation des justes valeurs des actifs acquis et des passifs assumés d'Exploration Resources.

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail) — voir ci-dessus	142,2	214,1	133,3
Coûts de développement capitalisés — voir note 20	13,7	8,2	11,9
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études non exclusives) — voir note 10	5,9	3,8	4,1
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(6,4)	4,4	(0,1)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	<u>155,4</u>	<u>230,5</u>	<u>149,2</u>
Acquisitions en crédit-bail — voir ci-dessus	—	—	0,1
Investissement dans études multi-clients — voir note 10	343,4	371,4	61,5
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	6,4	(4,4)	0,1
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	<u>505,2</u>	<u>597,5</u>	<u>210,9</u>

Dépenses de réparation et maintenance

Le coût des ventes comprend un montant de 79,6 millions d'euros en 2008, de 68,3 millions d'euros en 2007 et 36,0 millions d'euros en 2006 correspondant aux dépenses de réparation et de maintenance.

NOTE 10 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						2006
	2008			2007			
	Brut	Amortissements cumulés	Net	Brut	Amortissements cumulés	Net	
	(montants en millions d'euros)						
Etudes multi-clients Marine	1 326,3	(910,0)	416,3	955,8	(660,2)	295,6	71,8
Etudes multi-clients Terrestre	262,7	(143,4)	119,3	228,9	(89,1)	139,8	—
Coûts de développement capitalisés . .	104,6	(19,6)	85,0	47,3	(12,8)	34,5	31,6
Logiciels	45,8	(33,6)	12,2	41,0	(32,0)	9,0	7,3
Autres immobilisations incorporelles	<u>249,9</u>	<u>(62,7)</u>	<u>187,2</u>	<u>239,4</u>	<u>(37,8)</u>	<u>201,6</u>	<u>16,9</u>
Total Immobilisations incorporelles	<u>1 989,3</u>	<u>(1 169,3)</u>	<u>820,0</u>	<u>1 512,4</u>	<u>(831,9)</u>	<u>680,5</u>	<u>127,6</u>

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	680,5	127,6	136,3
Investissements dans études multi-clients	343,4	371,4	61,5
Coûts de développement capitalisés	13,7	8,2	11,9
Autres acquisitions	5,9	3,8	4,1
Amortissements des études multi-clients	(260,8)	(308,5)	(80,6)
Autres amortissements	(37,3)	(36,9)	(13,2)
Cessions	—	(21,9)	—
Effets de change	32,5	(67,1)	(4,0)
Variation de périmètre	62,1	584,8	11,4
Autres	<u>(20,0)</u>	<u>19,1</u>	<u>0,2</u>
Solde en fin de période	<u>820,0</u>	<u>680,5</u>	<u>127,6</u>

La variation de périmètre correspond en 2008 à l'entrée des immobilisations incorporelles de Wavefield pour 54,0 millions d'euros, de Metrolog pour 4,8 millions d'euros et de 3,3 millions d'euros pour Quest, en 2007 à la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises de Veritas, et en 2006 aux actifs technologiques valorisés dans le cadre de l'acquisition Sercel Vibtech.

Les cessions en 2007 correspondaient essentiellement à la cession de certaines licences en Mer du Nord et d'un actif au Canada, appartenant à Veritas.

NOTE 11 — ECARTS D'ACQUISITION

Variation de la période	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	1 928,0	267,4	252,9
Augmentation	25,8	1 883,6	35,6
Ajustement	4,3	—	2,9
Effets de change	97,0	(223,0)	(24,0)
Autres	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Solde en fin de période	<u>2 055,1</u>	<u>1 928,0</u>	<u>267,4</u>

L'augmentation des écarts d'acquisition correspond en 2008 à l'écart d'acquisition de Metrolog pour 14,3 millions d'euros, de Wavefield pour 8,6 millions d'euros, et de Quest pour 2,8 millions d'euros (voir note 2).

L'ajustement de la valeur des écarts d'acquisition en 2008 pour un montant de 4,3 millions d'euros correspond à une augmentation de 9,1 millions d'euros liée à l'impôt différé actif constaté en 2007 sur les frais inclus dans le coût d'acquisition de Veritas, et à une diminution de 4,8 millions d'euros liée à l'utilisation de pertes fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion, conformément au traitement requis par IAS 12.68 « Impôt différé généré par un regroupement d'entreprises ». Cette réduction de valeur des écarts d'acquisition a pour contrepartie un produit d'impôt enregistré dans le compte de résultat sur la ligne « Autres impôts sur les bénéfices ».

L'augmentation des écarts d'acquisition correspondait en 2007 à l'acquisition de Veritas pour 1 883,7 millions d'euros (2 480,7 millions de dollars U.S.), et en 2006 à l'acquisition de Vibtech devenue Sercel Vibtech pour un montant de 35,6 millions d'euros (24,4 millions de GBP). L'ajustement des écarts d'acquisition en 2006 correspondait à l'ajustement de l'estimation des justes valeurs des actifs acquis et des passifs assumés d'Exploration Ressources pour 2,9 millions d'euros, qui ont conduit à un écart d'acquisition définitif de 179,9 millions d'euros.

Revue des tests de valeur

Le Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéfinie affectés aux unités génératrices de trésorerie afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- secteur Equipements (test de la valeur nette comptable des écarts d'acquisitions),
- activité Marine (test de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, de la librairie des études multi-clients, et des actifs corporels correspondant principalement à l'acquisition de Veritas en 2007 et Exploration Ressources en 2005),
- activité Traitement et Imagerie (test de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, des actifs corporels et incorporels résultant de l'acquisition de Veritas en 2007),
- activité Terrestre (test de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des actifs corporels et incorporels résultant de l'acquisition de Veritas en 2007).

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques et réglementaires, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés des plans d'affaires à 3 ans,
- utilisation des flux de trésorerie considérés comme étant normatifs au-delà de la troisième année,
- perspectives industrielles consistant en un ralentissement en 2009 et 2010, et à une reprise en 2011 et au-delà,
- du taux de change de 1 euro égal 1,35 dollars,
- taux d'actualisation après impôts correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur
 - 10,1% pour le secteur Equipements (correspondant à un taux avant impôt de 15,2%),
 - 9,0% pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,2%),
 - 9,6% pour l'activité Processing et Imagerie (correspondant à un taux avant impôt de 12,2%),
 - 9,2% pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,2%).

Les différents tests de valeur réalisés au 31 décembre 2008, 2007 et 2006 n'ont pas conduit à enregistrer de perte de valeur.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (EBITDAS) retenus peut affecter significativement l'évaluation du test de valeur du Groupe, et donc les résultats.

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

	Ecarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10% des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10% des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de un point sur le taux d'actualisation	Sensibilité à une augmentation de un point sur le taux d'actualisation net d'impôt
(en millions d'euros)						
Equipements	101	844	(148)	+148	+143	(127)
Marine	1 345	1 042	(890)	+890	+622	(507)
Traitement & Imagerie	323	277	(99)	+99	+118	(83)
Terrestre	286	187	(189)	+189	+130	(101)

NOTE 12 — AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
(en millions d'euros)			
TVA et autres taxes à payer	34,7	25,9	15,7
Produits constatés d'avance	93,1	63,5	7,0
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	10,2	1,1	0,6
Autres passifs d'exploitation	<u>35,3</u>	<u>18,5</u>	<u>8,0</u>
Autres passifs courants	<u>173,3</u>	<u>109,0</u>	<u>31,3</u>

NOTE 13 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

	Au 31 décembre						
	2008			2007			2006
	1 an	+ 1 an	Total	1 an	+ 1 an	Total	Total
(en millions d'euros)							
Emprunts obligataires	—	642,8	642,8	—	606,6	606,6	245,5
Emprunts bancaires	137,3	558,7	696,0	28,4	657,4	685,8	95,2
Contrats de crédit-bail	31,4	94,8	126,2	8,5	34,8	43,3	55,5
Total dettes long terme	<u>168,7</u>	<u>1 296,3</u>	<u>1 465,0</u>	<u>36,9</u>	<u>1 298,8</u>	<u>1 335,7</u>	<u>396,2</u>
Découverts bancaires	8,2		8,2	17,5		17,5	6,5
Intérêts courus	10,7		10,7	7,8		7,8	2,9
Autres ^(a)	62,1		62,1				
Total	<u>249,7</u>		<u>1 546,0</u>	<u>62,2</u>		<u>1 361,0</u>	<u>405,6</u>

(a) Correspond aux 30,1% du capital de Wavefield qui ont fait l'objet d'une offre publique obligatoire le 30 décembre 2008, et qui ont été définitivement acquis le 16 février 2009.

Le détail par échéance à moins d'un an n'est pas donné compte tenu du peu de matérialité de la part à moins d'un an par rapport au total de la dette. Voir aussi tableau de la note 18.

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Dollar US	1 423,8	1 335,6	394,6
Euro	35,1	—	1,5
Autres devises	6,1	0,1	0,1
Total	1 465,0	1 335,7	396,2

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2008: 4,82 %, 2007: 7,62 %, 2006: 6,34 %)	724,7	633,5	85,3
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre, 2008:7,46 %, 2007: 7,65 %, 2006: 7,30 %)	740,3	702,2	310,9
Total	1 465,0	1 335,7	396,2

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée. Les taux d'intérêts moyens sur les découverts bancaires utilisés sont de 7,90% au 31 décembre 2008, 11,50% au 31 décembre 2007 et de 9,40% au 31 décembre 2006.

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les 12 mois (voir également note échéancier note 18)

L'impact des instruments de trésorerie n'est pas inclus dans les chiffres des deux tableaux ci-dessus.

Emprunts obligataires

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars U.S, 7¾ % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 400 millions de dollars U.S. à échéance 2017 au taux nominal de 7¾%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2008. Il était également respecté au 31 décembre 2007.

Obligations à haut rendement — 3^{ème} tranche (200 millions de dollars U.S, 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005 et portant un taux d'intérêt de 7½%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2008. Il était également respecté au 31 décembre 2007.

Obligations à haut rendement — 2^{ème} tranche (165 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005, à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7½ %. Les obligations ont été émises au prix de 103¼ % du pair, avec un rendement minimal (« Yield-to-Worst ») de 6.9%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars U.S. du prêt relais de 375 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars U.S. de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2008. Il était également respecté au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Obligations à haut rendement (165 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, le Groupe avait émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7½ %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005 (cf. ci-après).

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Ce ratio est respecté au 31 décembre 2008. Il était également respecté au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Obligations convertibles (7¼ %, échéance 2012)

L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2004 avait autorisé l'émission, hors de France, réservée à Onex Partners LP, Onex American Holdings II LLC, Onex U.S. Principals LP et CGG Executive Investco, LLC, de 14 000 obligations subordonnées convertibles en actions nouvelles ou remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire pour un montant total de 84 980 000 dollars U.S.

Les obligations convertibles libellées en dollars américains et émises le 4 novembre 2004 avaient fait l'objet d'une modification de leurs modalités approuvée par l'Assemblée Générale des porteurs de ces obligations le 2 novembre 2005 et l'Assemblée Générale des actionnaires de CGG le 16 novembre 2005, permettant une conversion anticipée du 17 novembre au 18 novembre 2005 inclus. A l'issue de cette période de conversion 11 475 obligations convertibles 2012 avaient été converties sur les 14 000 obligations initialement émises, donnant lieu à l'émission de 1 147 500 actions nouvelles. Le nombre d'obligations convertibles restant en circulation était au 31 décembre 2005 de 2 525 représentant une valeur nominale de 15,3 millions de dollars U.S. Le Groupe avait versé une soulte totale de 10,4 millions de dollars U.S. (8,9 millions d'euros) aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations. De plus, la quote-part de frais d'émission portant sur les obligations converties et non amortie à la date

de conversion avait été comptabilisée en charge pour 3,7 millions d'euros dans le poste « Autre produits et charges financiers — dérivé et autres coûts sur obligations convertibles » (voir note 23).

Une composante de ces obligations convertibles libellées en dollars américains et émises le 4 novembre 2004 devait être comptabilisée comme un dérivé incorporé car les actions à émettre en cas de conversion seraient libellées en euros. Une partie des fonds reçus de l'émission était réputée correspondre à la juste valeur du dérivé à l'émission et les variations consécutives de juste valeur du dérivé étaient comptabilisées en compte de résultat. La part des fonds reçus allouée au dérivé était venue diminuer la dette à l'émission et était amortie en compte de résultat sur la durée de vie des obligations.

La juste valeur des dérivés incorporés avait été déterminée en utilisant un modèle mathématique binomial.

Le contrat de souscription de ces Obligations prévoyait qu'en cas de changement significatif (fin de la cotation des actions ou des American depositary shares notamment au New York Stock Exchange, cession importante d'actifs de la Société, liquidation ou dissolution de la Société, changement de contrôle de la Société), tout porteur pouvait exiger de la Société qu'elle lui rachète ses Obligations et qu'elle lui verse les intérêts au taux de 7¾% qui auraient dû courir jusqu'à l'échéance dans la limite d'une période maximum de cinq ans. Cette clause était susceptible d'entraîner le paiement, par la Société, d'un montant maximum de 6 millions de dollars U.S. Au 31 décembre 2005, aucune charge n'avait été constatée concernant cette clause dans la mesure où sa réalisation était improbable.

L'Assemblée Générale des porteurs de ces obligations, tenue le 5 avril 2006, et l'Assemblée Générale des actionnaires de CGG, tenue le 11 mai 2006, ont approuvé une modification des termes et des conditions des obligations convertibles résiduelles permettant aux détenteurs d'obligations un droit à paiement en espèces moyennant une conversion anticipée. La période de conversion anticipée était ouverte le 12 mai 2006 uniquement. A l'issue de cette période de conversion, l'ensemble des 2 525 obligations convertibles 2012 résiduelles ont été converties, donnant lieu à l'émission de 274 914 actions nouvelles. Le Groupe a versé une soulte totale de 2,1 millions de dollars U.S. (1,6 millions d'euros) aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations. Cette soulte a été reconnue en charge dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible » du compte de résultat au 31 décembre 2006. De plus, la quote-part de frais d'émission non amortie et liée aux 2 525 obligations convertibles résiduelles a été comptabilisée en charge pour 0,7 millions d'euros dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible » (voir note 23) du compte de résultat au 31 décembre 2006.

La juste valeur du dérivé a augmenté de 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 32,0 millions d'euros le 12 mai 2006 à la date de conversion des 2 525 obligations convertibles 2012 résiduelles. Lors de la conversion en 2006, le dérivé de 32 millions d'euros a été reclassé en réserves au bilan.

L'augmentation globale de la valeur du dérivé de 20,7 millions d'euros du 1er janvier 2006 au 12 mai 2006 s'explique essentiellement par l'augmentation du cours de l'action CGG, étant entendu que la valeur a été réduite de la composante-temps du fait de la conversion en actions pour un montant de 1,6 millions d'euros. Le produit qui en résulte a été comptabilisée dans le poste « Dérivé et autres coûts liés à l'emprunt convertible ».

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2008, 671,7 millions d'euros d'emprunts bancaires étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait d'environ 11,1 millions d'euros de lignes de crédit court terme non utilisées et d'environ 203,5 millions d'euros de lignes long terme confirmées et non utilisées.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit Term Loan B signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement")

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit Term Loan B signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent au groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 millions de dollars U.S. au jour de la signature des avenants et (ii) devra effectuer au cours de l'année 2009 un remboursement complémentaire de 100 millions de dollars U.S. (en sus de celui originellement prévu) à verser en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars U.S.. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars U.S.) correspond à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1er semestre 2010.

Facilité de crédit senior de 1 140 millions de dollars U.S.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit « Term Loan B » d'un montant de 1 000 millions de dollars U.S. et d'une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars U.S. (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars U.S. de la ligne de crédit « Term Loan B ».

Les fonds de la ligne de crédit ont été utilisés pour :

- financer une partie du prix de la fusion réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l'acquisition.

Les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGGVeritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGGVeritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris sans que cette liste soit exhaustive, certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriété intellectuelle. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Le Term loan B est consenti au taux LIBOR + 200 points de base. Le crédit renouvelable de 140 millions de dollars U.S. est consenti au taux de LIBOR + 225 points de base.

Aux termes de cet accord, le groupe doit respecter un certain nombre de ratios financiers et notamment un ratio maximum de dette nette sur EBITDAS et un ratio minimum d'EBITDAS diminuée du montant total des investissements sur le montant total du coût des intérêts. Par ailleurs, cet emprunt limite la capacité du groupe à souscrire des emprunts complémentaires, à consentir des nantissements sur ses actifs, à céder ses actifs ou à en acquérir, à verser des dividendes ou à racheter ses propres actions.

Crédit relais de 1 600 millions de dollars U.S.

Le 22 novembre 2006, le Groupe avait signé une convention de crédit — relais sécurisée de 1 600 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse International, comme agent et agent de sécurité, et des prêteurs de celle-ci. Le 12 janvier 2007, le Groupe a tiré 700 millions de dollars U.S. de ce crédit-relais, dont les fonds ont été utilisés pour :

- financer une partie du prix d'acquisition réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l'acquisition.

Suite à ce tirage et au financement concomitant de 1 000 millions de dollars U.S. de la convention de crédit décrite ci-dessous, l'engagement résiduel de tirage de 900 millions de dollars U.S. a été résilié.

Les produits nets de l'emprunt obligataire décrit ci-dessous émis en février 2007 ont été utilisés, ainsi qu'une trésorerie disponible, pour rembourser entièrement le crédit — relais.

Crédit relais de 375 millions de dollars U.S. (ligne de crédit utilisée et présentée en emprunt bancaires à moins d'un an)

Le 1^{er} septembre 2005, le Groupe avait conclu une convention de crédit d'un montant de 375 millions de dollars U.S., qui avait été amendée le 30 septembre 2005, avec une échéance au 1^{er} septembre 2006 extensible sur une période complémentaire de 6 mois (à la demande du Groupe et soumise à l'approbation de la majorité des prêteurs). L'objet de cette ligne de crédit était le financement de l'acquisition initiale d'environ 60% des actions de Exploration Resources, des achats supplémentaires d'actions d'Exploration Resources, de l'offre publique d'achat obligatoire pour l'acquisition du reste des actions de Exploration Resources et de l'offre de retrait obligatoire.

La ligne de crédit portait intérêt à un taux graduel commençant avec une marge de base, variable selon la notation donnée par Moody's ou Standard & Poor's sur l'emprunt obligataire de 165 millions de dollars U.S. à 7,5% et à échéance 2012 (4,25% à BB — /Ba3 ou plus, 5,25% à B+/B1, 5,75% à B/B2 et 6,25% à B — /B3 ou moins), sur le LIBOR US\$ jusqu'au 1^{er} mars 2006, plus 0,50% du 1^{er} mars 2006 jusqu'au 1^{er} juin 2006, plus 1,00% du 1^{er} juin 2006 jusqu'au 1^{er} septembre 2006 plus 2,00% du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au remboursement. La charge d'intérêt s'était élevée globalement à 10,4 millions d'euros sur l'exercice 2005.

Afin de se conformer aux conditions des acquisitions d'actions de Exploration Resources décrites ci-dessus, le Groupe avait obtenu de la part des banques parties prenantes à la convention de ligne de crédit syndiquée de 60 millions de dollars U.S. du 12 mars 2004 des dérogations ("waivers") aux dispositions relatives aux garanties pouvant être données par les emprunteurs et dispositions s'y rapportant, ainsi que des modifications de certains engagements financiers (cf. ci-après).

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 16 décembre 2005, le Groupe avait remboursé le 23 décembre 2005 un montant de 234,7 millions de dollars U.S. sur les 375 millions de dollars U.S. qui avaient été tirés sur cette convention de crédit. La part non amortie des frais d'émission correspondant s'était élevée à 3,8 millions d'euros et avait été enregistrée en « Coût de l'endettement financier ». Le montant de cette ligne de crédit tiré au 31 décembre 2005 s'élevait donc à 140,3 millions de dollars U.S., soit 118,9 millions d'euros, qui a été remboursée effectivement le 10 février 2006 suite à l'émission complémentaire des obligations à haut rendement (cf. ci-dessus). Des contraintes de gestion étaient par ailleurs imposées au Groupe par la Convention de Crédit Relais : celles-ci étaient respectées au 31 décembre 2005, et sont devenues nulles et non avenues à compter du 10 février 2006. La charge d'intérêt s'est globalement élevée à 2,0 millions d'euros sur l'exercice 2006.

Nouvelle convention de financement d'actifs

Le 13 mars 2006, CGG Marine Resources Norge AS a conclu une convention de financement d'actifs de 26,5 millions de dollars U.S. avec une banque. L'objet de cette convention était de financer l'acquisition de streamers de nouvelle génération "Sentinel" pour le navire *Symphony*. Ce financement est assorti d'une clause de réserve de propriété sur les équipements. Cette ligne était tirée en totalité au 31 décembre 2006. Le montant résiduel au 31 décembre 2008 est de 9,5 millions de dollars U.S.

Nouvelle convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars U.S. avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit a pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblé, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel sismique pour l'équipement des navires *C-Orion* et *Geo Challenger*. Cette ligne de crédit était tirée en totalité au 31 décembre 2006. Le montant résiduel au 31 décembre 2008 est de 35 millions de dollars U.S.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S.

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S. Cette ligne de crédit a pour objet de refinancer le navire sismique *Alizé*. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2008 est de 19,6 millions de dollars U.S.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S.

Le 7 février 2007, CGGVeritas a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. avec Natexis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars U.S. et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur. Cette ligne de crédit est tirée à hauteur de 35 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger, et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des cours de change. Au 31 décembre 2008, 2007 et 2006, plus de 80% du chiffre d'affaires était libellé en dollar U.S., tandis que la part des dépenses d'exploitation en devises autres que l'euro atteignait environ les trois quart des dépenses totales. Ces dépenses en devises sont constituées de dépenses en dollar U.S. et dans une moindre mesure en d'autres monnaies, essentiellement la livre sterling et la couronne norvégienne.

Analyse de sensibilité

La devise de reporting pour l'établissement des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence, la variation du cours de l'euro par rapport au dollar U.S. peut affecter le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Une appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. a un effet négatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés dans cette devise lorsque ces montants sont convertis en euro, tandis qu'une dépréciation de l'euro a un effet positif. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2008, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du dollar U.S. par rapport à l'euro aurait un impact d'environ 50 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer le chiffre d'affaires et les dépenses en devises afin de minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. Cependant, durant les cinq dernières années les dépenses libellées en dollar U.S. n'ont pas le égalé le chiffre d'affaires libellé en dollar U.S. en raison de l'existence de coûts de personnel libellés en euros. En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient son endettement en dollar U.S.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme et autres instruments de couverture de change. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars U.S. en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents libellés en livres sterling, en dollars australiens et en ren-min-bi yuan. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur ces devises.

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2008	2007	2006
Contrats de vente à terme de USD en euros			
Montant notionnel (en millions de US\$)	418,8	255,9	305,9
— dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	408,8	255,9	305,9
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	10,0	—	—
Echéance moyenne pondérée	83 jours	70 jours	94 jours
Taux de couverture moyen pondéré (€/US\$)	1,4354	1,4065	1,2619
Contrats de vente à terme de USD en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de US\$)	5,5	15,0	21,9
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	5,5	15,0	21,9
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	8 jours	26 jours	123 jours
Taux de couverture moyen pondéré (£/US\$)	0,5055	1,9847	1,8956
Contrats de vente à terme de USD en dollars australiens			
Montant notionnel (en millions de US\$)	—	9,5	—
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	9,5	—
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	—	229 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (AUD\$/US\$)	—	0,8383	—
Contrats de vente à terme de USD en Ren-min-bi Yuan			
Montant notionnel (en millions de US\$)	6,5	—	—
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	6,5	—	—
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	61 jours	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/RMB)	6,8248	—	—

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	(7,6)	8,3	8,8
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	(7,6)	8,3	8,8
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	(9,1)	18,7	8,9
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(3,9)	(4,6)	8,7

Contrats d'option d'achat

En 2008, le Groupe a conclu des contrats d'option d'achat de devises dans le cadre de l'opération de livraison-reglement de l'offre publique obligatoire sur les actions de Wavefield non encore détenues au 31 décembre 2008, afin de limiter l'exposition au risque de change dans un contexte d'appréciation de la couronne norvégienne contre l'euro.

	December 31,		
	2008	2007	2006
Contrat d'option d'achat NOK/ €			
Montant notionnel (en millions de NOK)	600,0	—	—
— <i>part éligible à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	600,0	—	—
— <i>part non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Echéance	33 jours	—	—
Prix d'exercice (NOK/€)	9,50	—	—

L'impact des contrats d'option d'achat sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats d'option d'achat	1,0	—	—
Juste valeur des contrats d'option d'achat	1,0	—	—

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer les risques de taux par l'utilisation combinée de dettes à taux fixe et de dettes à taux variable. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où une partie de la dette financière au 31 décembre 2008 est constituée d'Obligations arrivant à maturité en 2015 et 2017 portant un taux d'intérêt fixe. Cependant, les sources de financement de CGGVeritas incluent un emprunt « Term Loan B » à taux d'intérêt variable. Le Groupe a également recours à des contrats de swap de taux d'intérêts lorsque les conditions de marché sont favorables, afin d'ajuster les risques de taux.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement de CGGVeritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêt variables. En particulier, les emprunts sont généralement soumis à un taux d'intérêt indexé sur le LIBOR US dollar. En conséquence, les charges financières de CGGVeritas peuvent augmenter significativement si les taux d'intérêt à court terme augmentent. Ainsi, toute augmentation de 50 points de base du LIBOR US dollars augmenterait les charges financières du Groupe de près de 4 millions de dollars U.S. par an.

Contrats de swap de taux d'intérêts

Il existe un contrat de swap de taux en cours antérieur à 2007, souscrit par Exploration Resources sur un emprunt à taux variable en dollars U.S. afin de payer les intérêts au taux fixe de 5,67% et de recevoir les intérêts au taux variable de l'emprunt. Ce contrat est éligible à la comptabilité de couverture depuis le 1^{er} janvier 2008. Le montant résiduel de l'emprunt au 31 décembre 2008 est de 35 millions de dollars U.S.. Ce contrat arrive à échéance en juin 2011.

L'impact des swaps de taux d'intérêts sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des swaps de taux d'intérêts (voir note 12)	(1,5)	(1,1)	(0,6)
Juste valeur des swaps de taux d'intérêts	(1,5)	(1,1)	(0,6)
Pertes enregistrées en résultat	—	(0,5)	(0,6)
Pertes enregistrées directement en capitaux propres	(1,8)	—	—

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat cap de taux d'intérêt au 31 décembre 2008.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif et majeur, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de la présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2008 pour respectivement 3,9% et 3,8% au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 4,5% et 2,8% en 2007 et 9,0% et 3,2% en 2006.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non-exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements, dépendra de ses performances futures, qui dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois.

Voir les tableaux de la note 18

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2008							
Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
(en millions d'euros)							
Titres non consolidés	5,2	5,2	5,2				
Actifs financiers non courants	21,0	21,0		21,0			
Clients et comptes rattachés	712,3	712,3		712,3			
Actifs financiers courants . .	1,1	1,1				1,1	
Equivalents de trésorerie . . .	77,5	77,5	76,5				1,0
Trésorerie	439,4	439,4	439,4				
Total actifs	<u>1 256,5</u>	<u>1 256,5</u>	<u>515,9</u>	<u>5,2</u>	<u>733,3</u>		<u>2,1</u>
Passifs financiers non courants	1,4	1,4			1,4		
Dettes financières ^(a)	1 546,0	1 551,5				1 546,0	
Fournisseurs et comptes rattachés	286,2	286,2			286,2		
Passifs financiers courants	10,2	10,2					10,2
Total passifs	<u>1 843,8</u>	<u>1 849,3</u>			<u>287,6</u>	<u>1 546,0</u>	<u>10,2</u>

(a) les dettes financières incluent les dettes à long-terme, les découverts bancaires et les intérêts courus.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

	<u>Au 31 décembre 2008</u>		<u>Au 31 décembre 2007</u>		<u>Au 31 décembre 2006</u>	
	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>	<u>Montant au bilan</u>	<u>Valeur de marché</u>
Titres de placement et autres disponibilités	516,9	516,9	254,3	254,3	251,8	251,8
Découverts bancaires	8,2	8,2	17,5	17,5	6,5	6,5
Emprunts bancaires, contrats de crédit- bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
— Taux variable	724,7	724,7	633,5	633,5	85,3	85,3
— Taux fixe	740,3	745,8	702,2	1 106,9	310,9	369,2
Contrats de vente à terme de devises	(7,6)	(7,6)	8,3	8,3	8,8	8,8
Contrats de swaps d'intérêt	(1,5)	(1,5)	(1,1)	—	(0,6)	—
Contrats d'option d'achat	1,0	1,0			—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 17,5% (source Bloomberg). Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2008, le capital social de CGGVeritas S.A. se composait de 150 617 709 actions ordinaires de valeur nominale de 0,40 €.

Division par 5 du nominal de l'action CGGVeritas

A l'ouverture de la bourse de Paris le mardi 3 juin 2008, CGGVeritas a décidé de fractionner par 5 le nominal de l'action.

Ceci a eu pour conséquence :

- le cours de bourse de l'action CGGVeritas cotée à Euronext Paris a été divisé par 5,
- le nombre d'actions a été multiplié par 5,
- la valeur nominale de chaque action est passée de 2€ à 0,40€, et
- un ADS coté au NYSE correspond à une action ordinaire cotée à Euronext Paris

Cette transaction n'a nécessité aucune formalité particulière de la part des actionnaires de CGGVeritas et n'a conduit à aucun coût supplémentaire.

L'information qui suit a été retraitée en conséquence, à savoir la multiplication par 5 des actions émises et des options attribuées / exercées ou échues, et la division par 5 des prix d'émission / d'exercice correspondants.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la société. Au 31 décembre 2008, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 867,9 millions d'euros.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Emission d'actions

En 2008, CGGVeritas S.A. a émis 13 363 919 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 226 165 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- 237 500 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance;
- 12 925 749 actions ordinaires liées à l'acquisition de Wavefield ;
- 25 495 actions annulées liées à l'acquisition de Veritas.

Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Ecart de conversion	Total capitaux propres — part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	(montants en millions d'euros)									
Au 1^{er} janvier 2006	85 408 400	34,2	372,3	283,2	(1,1)	(1,4)	11,3	698,5	11,7	710,2
Augmentations de capital	1 206 470	0,5	11,9					12,4		12,4
Conversion d'obligations convertibles	1 374 570	0,5	10,7	31,0				42,2		42,2
Résultat net				157,1				157,1	1,6	158,7
Paiements fondés sur des actions				7,4				7,4	(0,3)	7,1
Actions propres					4,1			4,1		4,1
<i>Ecarts actuariels des plans de retraite^{(1) (b)}</i>				(1,0)				(1,0)		(1,0)
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>variation de valeur et transfert en résultat^{(2) (b)}</i>						6,2		6,2		6,2
<i>Variation de l'écart de Conversion⁽³⁾</i>							(49,9)	(49,9)	(1,6)	(51,5)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(1,0)		6,2	(49,9)	(44,7)	(1,6)	(46,3)
Variation de périmètre										11,5
Au 31 décembre 2006	87 989 440	35,2	394,9	477,7	3,0(a)	4,8(b)	(38,6)	877,0	22,9	899,9
Augmentations de capital	49 264 350	19,7	1425,1	44,1				1488,9		1488,9
Résultat net				245,5				245,5	4,1	249,6
Paiements fondés sur des actions				20,6				20,6		20,6
Actions propres					(6,9)			(6,9)		(6,9)
<i>Ecarts actuariels des plans de retraite^{(1) (b)}</i>				(3,8)				(3,8)		(3,8)
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>variation de valeur et transfert en résultat^{(2) (b)}</i>						(9,9)		(9,9)		(9,9)
<i>Variation de l'écart de Conversion⁽³⁾</i>							(209,8)	(209,8)	(2,5)	(212,3)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(3,8)		(9,9)	(209,8)	(223,5)	(2,5)	(226,0)
Variation de périmètre									(0,5)	(0,5)
Au 31 décembre 2007	137 253 790	54,9	1820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2401,6	24,0	2425,6

(a) au 31 décembre 2006, CGG ne détenait plus d'actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(b) nets d'impôts différés.

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Actions propres (montants en millions d'euros)	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Ecart de conversion	Total capitaux propres — part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2008	137 253 790	54,9	1 820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2 401,6	24,0	2 425,6
Augmentations de capital	13 363 919	5,3	144,7	(9,6)				140,4		140,4
Résultat net				332,8				332,8		340,0
Paiements fondés sur des actions				25,1				25,1	(1,4)	23,7
Actions propres					(14,2)			(14,2)		(14,2)
<i>Ecart actuariels des plans de retraite^{(1) (b)}</i>				0,6				0,6		0,6
<i>Instruments financiers :</i>										
<i>Variation de valeur et transfert en résultat^{(2) (b)}</i>						2,6		2,6		2,6
<i>Variation de l'écart de Conversion⁽³⁾</i>							72,1	72,1	3,5	75,6
Résultats enregistrés directement en capitaux propres ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				0,6		2,6	72,1	78,3	3,5	78,8
Variation de périmètre et autres				(0,8)			(0,1)	(0,9)	5,2	4,3
Au 31 décembre 2008	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'Administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2001 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par cinquième tous les ans à compter de mars 2001, lesdites options ne pouvaient pas sauf conditions particulières être exercées avant 2004.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2002, d'une durée de huit ans, ne pouvaient pas, sauf conditions particulières, être exercées avant 2005.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2003, sont d'une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par quart tous les ans à compter de mai 2003, lesdites options ne pouvaient pas, sauf conditions particulières, être exercées avant le 16 mai 2006.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de 3 ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne peuvent être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2008 :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/08</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 14 mars 2001.....	1 280 000	251 120	13,08 €	13 mars 2009	2,5 mois
Plan du 15 mai 2002	690 500	244 280	7,99 €	14 mai 2010	16,5 mois
Plan du 15 mai 2003	849 500	347 000	2,91 €	14 mai 2011	28,5 mois
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	954 085	26,26 €	10 mai 2014	64,5 mois
Plan du 23 mars 2007.....	1 308 750	1 226 500	30,40 €	22 mars 2015	74,5 mois
Plan du 14 mars 2008.....	1 188 500	1 159 000	32,57 €	14 mars 2016	86,5 mois
Total	<u>6 329 750</u>	<u>4 181 985</u>			

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2008 :

	<u>2008</u>		<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>
			(prix moyen d'exercice en euro)			
Options non exercées en début d'exercice.....	3 306 000	21,84 €	3 253 985	13,59 €	3 459 695	8,73 €
Attributions	1 188 500	32,57 €	1 308 750	30,40 €	1 012 500	26,25 €
Exercées	(226 165)	11,55 €	(1 157 125)	7,89 €	(1 206 470)	10,30 €
Echues non exercées	(88 350)	22,89 €	(99 610)	26,94 €	(11 740)	9,67 €
Options non exercées en fin d'exercice	<u>4 181 985</u>	<u>25,43 €</u>	<u>3 306 000</u>	<u>21,84 €</u>	<u>3 253 985</u>	<u>13,59 €</u>
Options exerçables en fin d'exercice	1 728 276	18,05 €	1 077 935	7,90 €	1 896 535	8,44 €

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 23,74 euros en 2008, 36,20 euros en 2007 et 25,60 euros en 2006.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le conseil d'administration du 29 avril 2008 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan du 11 mai 2006 avaient été remplies et a, en conséquence, procédé à l'attribution définitive des actions gratuites à ceux des bénéficiaires liés à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail ou un mandat social au jour de cette attribution définitive, à savoir le 12 mai 2008. Le nombre d'actions ainsi attribuées définitivement est de 237 500.

En complément du plan d'attribution d'actions gratuites lié à la performance de mai 2006, le Conseil d'administration a procédé, le 23 mars 2007, à la mise en œuvre d'une autre opération d'attribution d'actions gratuites liée à la performance. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 408 750 actions, dont 67 500 attribuées aux dirigeants du Groupe. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

- Dès lors que la réalisation des conditions de performance ci-dessous aura été confirmée par le Conseil d'administration, les actions seront émises à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Tout bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social le liant à la Société ou à l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution,
- Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre

2007 et 2008 et un résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008.

En complément des plans d'attribution d'actions gratuites liés à la performance de mai 2006 et de mars 2007, le conseil d'administration du 14 mars 2008 a décidé l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 14 mars 2010 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation, au moment de l'attribution définitive, des conditions de performance prévues par le règlement de plan, à savoir la réalisation d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et un résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2006, 2007 et 2008 et les plans 2006, 2007 et 2008 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Volatilité</u>	<u>Taux sans risque</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'options 2006	1 012 500	35 %	3,80 %	14,97 € ^(a)
Plan d'options 2007	1 308 750	36 %	3,95 %	12,65 € ^(b)
Plan d'options 2008	1 188 500	39 %	3,47 %	12,06 €
	<u>Actions gratuites attribuées</u>	<u>Rotation Annuelle</u>	<u>Accomplissement des conditions de performance</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2006	266 000	2,5 %	100 %	31,64 € ^(c)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007	408 750	2,5 %	100 %	31,02 € ^(c)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008	459 250	5,0 %	75 %	30,58 € ^(c)

(a) une hypothèse de date d'exercice estimée au 11 mai 2012 a été retenue, correspondant à la mi-période entre la dernière date d'acquisition (11 mai 2010) et la date de fin de vie du plan (11 mai 2014)

(b) une hypothèse de date d'exercice estimée au 23 septembre 2012 a été retenue, correspondant à la mi-période entre la dernière date d'acquisition (23 mars 2010) et la date de fin de vie du plan (23 mars 2015)

(c) correspond au cours de clôture de l'action CGGVeritas en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002, sont reconnues en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

	<u>Année</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>		
Plan d'options 2003 ^(a)	—	—	0,2
Plan d'options 2006 ^(b)	2,5	5,6	4,8
Plan d'options 2007 ^(c)	5,1	8,1	—

	Année		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Plan d'options 2008 ^(d)	6,5	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2006 ^(e)	1,7	4,0	2,4
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007 ^(f)	4,1	2,9	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008 ^(g)	3,9	—	—
Charge Totale selon IFRS 2	<u>23,8</u>	<u>20,6</u>	<u>7,4</u>

(a) dont 0,1 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2006.

(b) dont 1,3 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008 ; 2,7 millions d'euros en 2007 ; 3,2 millions d'euros en 2006.

(c) dont 2,6 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008 ; 3,9 millions d'euros en 2007.

(d) dont 3,2 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008.

(e) dont 0,3 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008 ; 0,7 millions d'euros en 2007, 0,6 millions d'euros en 2006.

(f) dont 0,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008 ; 1,5 millions d'euros en 2007.

(g) dont 0,4 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008.

NOTE 16 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établit comme suit :

	Solde au 31 décembre 2007	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres ^(a)	Solde au 31 décembre 2008
	(en millions d'euros)					
Provisions pour contrats déficitaires ^(b)	1,4	1,4	1,3		8,6	10,1
Provisions pour frais de restructuration	1,1	2,0	0,2		(0,4)	2,5
Provisions pour litiges	0,9	0,4	0,6	0,1		0,6
Autres provisions pour risques et charges	6,2	5,8	3,7		(0,8)	7,5
Total provisions court-terme	9,6	9,6	5,8	0,1	7,4	20,7
Provisions pour garantie clients	12,1	7,4	8,5		(0,4)	10,6
Provisions pour départ à la retraite	28,6	6,3	7,3		(2,1)	25,5
Autres provisions pour risques et charges	35,8	3,5			7,0	46,3
Total provisions long-terme	76,5	17,2	15,8		4,5	82,4
Total provisions	<u>86,1</u>	<u>26,8</u>	<u>21,6</u>	<u>0,1</u>	<u>11,9</u>	<u>103,1</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre ainsi que les reclassements entre comptes.

(b) la colonne « autres » du poste « provisions pour contrats déficitaires » inclut la mise à la juste valeur de contrats défavorables enregistrée au 31 décembre 2008 dans le cadre de l'acquisition Wavefield (voir note 2).

Provisions pour garantie clients

L'augmentation du poste « Provisions pour garantie clients » correspond à la garantie donnée par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité,
- âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège,
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding ; ce régime de retraite a fait l'objet de versement de contributions à hauteur de 2,0 millions d'euros en 2007 ; il n'a pas fait l'objet de versement en 2008 et 2006.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

	December 31,		
	2008	2007	2006
	(in millions of euros)		
Eléments enregistrés dans le bilan			
Obligation	68,4	79,9	21,0
Juste valeur des actifs de régime	(28,2)	(37,1)	(5,2)
Obligation nette	40,2	42,8	15,8
Coût des services passés restant à amortir ^(a)	(15,0)	(16,3)	(3,2)
Taxes	0,3	—	—
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	<u>25,5</u>	<u>26,5</u>	<u>12,6</u>
Eléments enregistrés en résultat de la période			
Charge annuelle des prestations de services	2,9	2,5	1,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	2,9	0,9
Rendement attendu des actifs	(2,1)	(1,7)	(0,2)
Amortissement du coût des services passés	1,2	0,4	0,6
Taxes	0,2	—	—
Charge nette de la période^(b)	<u>6,3</u>	<u>4,1</u>	<u>2,7</u>
Variation de la provision enregistrée dans le bilan			
Provision au 1er janvier	26,5	12,6	10,0
Charge nette de la période	6,3	4,1	2,7
Ecarts actuariels enregistrés directement en Sorie ^(c)	(1,4)	6,3	1,1
Cotisations payées	(3,0)	(12,2)	(0,6)
Paiement d'indemnités	(2,9)	(0,7)	(0,5)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(0,3)	16,8	(0,1)
Autres	0,3	(0,4)	—
Provision nette au 31 décembre	<u>25,5</u>	<u>26,5</u>	<u>12,6</u>
Variation de l'obligation			
Obligation au 1er janvier	79,9	21,0	18,2
Charge annuelle des prestations de services	2,9	2,5	1,4
Cotisations payées	0,4	0,4	—
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	2,9	0,9
Coût des services passés	0,1	13,6	—
Paiement d'indemnités	(5,6)	(0,8)	(0,5)
Ecarts actuariels enregistrés directement en Sorie	(7,1)	5,3	1,1
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(6,2)	34,4	(0,7)
Autres	(0,1)	0,6	0,6
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	<u>68,4</u>	<u>79,9</u>	<u>21,0</u>

	December 31,		
	2008	2007	2006
	(in millions of euros)		
Variation des actifs de régime			
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	37,1	5,2	5,0
Rendement attendu des actifs	2,1	1,7	0,2
Cotisations payées	3,4	12,6	0,6
Paiement d'indemnités	(2,8)	0,1	—
Ecarts actuariels enregistrés directement en Sorie	(5,7)	(1,0)	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(7,5)	17,6	(0,6)
Autres	1,6	0,9	—
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre^(d)	<u>28,2</u>	<u>37,1</u>	<u>5,2</u>
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :			
Taux d'actualisation ^(e)	5,73 %	5,44 %	4,50 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs	3,25 %	6,15 %	3,00 %
Taux moyen de rendement des actifs de couverture ^(f)	5,17 %	4,15 %	4,00 %

(a) Correspond au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif et des membres du Directoire de Sercel Holding. En 2007, cette ligne inclus également l'impact de (13,5) millions d'euros liés à un changement du régime d'indemnités de fin de carrière en France.

(b) Suite à un changement de présentation de cette note en 2008, la ligne « Rendement attendu des actifs » a été intégrée dans la charge nette de la période. Cela a un impact de présentation de (1,7) millions d'euros sur la charge de 2008, et de (0,2) millions d'euros sur la charge de 2006.

(c) Sorie : correspond à l' « état des produits et des charges comptabilisées attribuables aux actionnaires ».

(d) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2008	2007
Actions	30 %	43,0 %
Obligations	27 %	22,0 %
Immobilier	7 %	6,0 %
Autres	36 %	28,0 %

(e) Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 5,60%. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2008 :
 — Bloomberg Corporate 20 ans : 5,20 %
 — IBOXX 10 + AA: 6,28 %
 — IBOXX 10 + AA financier: 7,08 %
 — IBOXX 10+ AA Non financier: 5,26 %

Pour les entités hors zone euro, le taux d'actualisation utilisé est compris entre 4,50 % et 6,20 %

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entrainerait une augmentation de l'obligation de 5 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entrainerait une diminution de l'obligation de 5,5 millions d'euros.

(f) Les actifs de régime du Groupe sont répartis au Royaume-Uni (79 %), en Norvège (13 %) et en France (8 %). Les taux de rendement attendus sont basés sur les hypothèses de taux de rendement à long terme par classe d'actifs au 31 décembre 2008. Les actifs de régime du Groupe sont principalement placés en actions, obligations et cash. Les écarts actuariels d'expérience sur les actifs de régime correspondent à la différence entre les rendements réels des actifs et les rendements attendus des actifs ((5,7) millions d'euros en 2008 et (1,0) million d'euros en 2007). Une diminution de 0,25 % du taux de rendement des actifs entrainerait une diminution du rendement des actifs en 2009 de 0,1 million d'euro.

NOTE 17 — AUTRES PASSIFS NON-COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Dépôts et garanties reçus	1,4	1,2	—
Subventions d'État à la recherche	5,5	5,4	5,5
Intéressement des salariés	<u>23,0</u>	<u>20,4</u>	<u>18,2</u>
Autres passifs non-courants	<u>29,9</u>	<u>27,0</u>	<u>23,7</u>

NOTE 18 — ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles — locations-financement

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques, ainsi que des navires sismiques sous contrat d'affrètement. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent sur les huit prochaines années. Les engagements de crédit-bail comprenaient l'opération de cession bail sur le siège de Massy, pour lequel le Groupe a levé l'option d'achat en janvier 2006 (pour plus de détails — voir note 9).

Obligations contractuelles — locations simples

Les autres contrats de location correspondent principalement à des opérations de location simple (bureaux, matériels informatiques,...).

Le coût des loyers et des contrats d'affrètement est de 311,6 millions d'euros en 2008, 236,8 millions d'euros en 2007 et 73,5 millions d'euros en 2006.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2008 :

	Paiements dus par période				Total
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	
	(en millions d'euros)				
Obligations liées aux dettes financières :					
– Remboursements dettes à taux fixe	13,5	17,8	0,5	655,7	687,5
– Remboursement dettes à taux variable	123,9	28,3	21,9	477,3	651,4
– Intérêts sur emprunts obligataires	<u>50,8</u>	<u>101,7</u>	<u>101,7</u>	<u>120,8</u>	<u>375,0</u>
Total obligations liées aux dettes financières :	<u>188,2</u>	<u>147,8</u>	<u>124,1</u>	<u>1 253,8</u>	<u>1 713,9</u>
Obligations issues des crédits-baux :					
– Obligations issues des crédits-baux à taux fixe	11,3	36,4	7,8	2,1	57,6
– Obligations issues des crédits-baux à taux variable	<u>21,6</u>	<u>25,9</u>	<u>27,7</u>	<u>7,2</u>	<u>82,4</u>
Total obligations issues des crédits-baux	<u>32,9</u>	<u>62,3</u>	<u>35,5</u>	<u>9,3</u>	<u>140,0</u>
Obligations issues des locations simples	<u>164,7</u>	<u>166,6</u>	<u>165,0</u>	<u>237,4</u>	<u>733,7</u>
Total obligations contractuelles	<u>385,8</u>	<u>376,7</u>	<u>324,6</u>	<u>1 500,5</u>	<u>2 587,6</u>

La réconciliation entre les obligations issues des crédits-baux et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

	<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ de 5 ans</u>	<u>Total</u>
	(en millions d'euros)			
Obligations issues des crédits-baux	32,9	97,8	9,3	140,0
Effet de l'actualisation	<u>2,5</u>	<u>10,4</u>	<u>0,9</u>	<u>13,8</u>
Dettes de crédit-bail (voir note 13)	<u>30,4</u>	<u>87,4</u>	<u>8,4</u>	<u>126,2</u>

Engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont présentés dans le tableau suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Garanties issues en faveur des clients ^(a)	271,5	338,7	161,6
Garanties issues en faveur des banques ^(b)	38,7	19,4	21,8
Autres garanties et divers engagements ^(c)	<u>92,5</u>	<u>35,4</u>	<u>25,5</u>
Total	<u>402,7</u>	<u>393,5</u>	<u>208,9</u>

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

(c) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

En 2008, dans le cadre de l'acquisition de Wavefield, CGGVeritas SA a déposé la contre-valeur de la garantie bancaire consentie aux actionnaires Wavefield conformément aux dispositions des chapitres 6-10 du Norwegian Securities Trading Act, en numéraire, sur un compte de dépôt à terme ouvert dans les livres de l'institution garante et nanti à son profit la créance de restitution du dépôt pour un montant de 639 millions de couronnes norvégiennes (65 millions d'euros).

En 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le *Fearless*, auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à 83 millions de dollars U.S pour une durée de huit ans. A l'issue des huit ans, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat de nouveau pour huit ans. Le navire sismique devrait être livré mi 2010.

En 2008, CGGVeritas et Eidesvik Offshore ont signé un avenant à l'accord sur la construction de deux navires sismiques de grande capacité, portant la valeur contractuelle totale à environ 420 million de dollars U.S. (377 millions de dollars U.S. précédemment). Les deux navires sismiques devraient être livrés en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant douze ans.

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement a été conclu entre ces deux crédit-bailleurs, propriétaires de l'immeuble, et Bouygues Immobilier. La valeur totale du contrat s'élève approximativement à 80 millions d'euros. Celui-ci prendra effet à partir de la date de livraison du nouvel immeuble, soit en 2010, et pour une période de 12 ans. CGGVeritas Services SA dispose d'une option d'achat qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit-bail.

En 2007, l'augmentation des garanties en faveur des clients concernait principalement les garanties émises dans le cadre d'appels d'offres et de réalisation de contrats. Cette augmentation s'expliquait par l'accroissement de l'activité du Groupe et par l'acquisition de Veritas.

En 2006, les autres garanties couvrent essentiellement les garanties données aux Autorités Suisses concernant le fonds de chômage pour l'ensemble du personnel salarié par la filiale CGG International basée à Genève pour 16,9 millions d'euros.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

	France				Total
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	
	(en millions d'euros)				
Garanties issues en faveur des clients	246,6	11,7	13,2	—	271,5
Garanties issues en faveur des banques	24,6	13,4	—	0,7	38,7
Autres garanties et divers engagements	<u>84,9</u>	<u>7,3</u>	<u>0,3</u>	—	<u>92,5</u>
Total	<u>356,1</u>	<u>32,4</u>	<u>13,5</u>	<u>0,7</u>	<u>402,7</u>

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties réciproques usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi (pour un montant d'environ 70 millions de dollars à la date de la réclamation), suite à la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture des négociations est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Le jugement est attendu avant la fin du 2^{ème} trimestre 2009.

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGGVeritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contre façon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Ce dernier demande donc à la juridiction saisie une injonction interdisant à Sercel de fabriquer, utiliser, vendre ou offrir à la vente et importer l'équipement litigieux aux Etats-Unis. De plus, le plaignant demande des dommages et intérêts basés sur la perte de profit de 14 672 261 dollars U.S. plus les intérêts courus d'un montant de 775 254 dollars U.S.. Comme alternative, le plaignant réclame des dommages et intérêts basés sur un niveau de redevances raisonnable à hauteur 6 185 924 dollars U.S. plus les intérêts courus de 374 898 dollars U.S.. Sercel estime ne pas contrefaire le brevet en cause et conteste le bien fondé de ces demandes. Au cours de l'année 2008, la procédure de "discovery" s'est achevée et le tribunal a délivré une opinion quant à l'interprétation des revendications du brevet. Le tribunal a déclaré que trois des sept revendications étaient invalides pour imprécision et qu'une autre revendication n'était pas enfreinte. Nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

CGGVeritas a fait l'objet de poursuites de la part de Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentielles, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés.

En octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision.

En 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé la décision du Tribunal de Commerce de Lisbonne, puis la société Parexpro a introduit une nouvelle assignation devant le Tribunal Civil de Lisbonne, visant les mêmes personnes et sociétés et établie sur les mêmes bases. Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Le groupe estime que le risque encouru au titre de ce litige n'est pas significatif et devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

NOTE 19 — ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activité opérationnels : les services géophysiques et les équipements géophysiques.

Le secteur des services géophysiques comprend :

- les contrats « Terrestre » : services d'acquisition terrestre, en zones de transition et en eaux peu profondes, menées par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Marine » : services d'acquisition marine menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Multi-clients » : acquisitions de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive ;
- le « Traitement et Imagerie » : services de traitement et d'interprétation de données géophysiques et d'études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non-exclusifs) ou dédiés (à un client).

Le secteur des Équipements, opéré à travers Sercel Holding SA et ses filiales, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les deux secteurs d'activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur équipements géophysiques au secteur Services géophysiques. Les ventes inter-secteurs, le résultat opérationnel en découlant, ainsi que leurs effets sur les investissements et amortissements sont éliminés en consolidation, et présentés dans la colonne « Éliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne "Éliminations et ajustements" dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité et zone géographique. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité et en zone géographique. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2008 pour respectivement 3,9 % et 3,8 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 4,5 % et 2,8 % en 2007 et 9,0 % et 3,2 % en 2006.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d'activité et le chiffre d'affaires par origine par zone géographique, ainsi que le chiffre d'affaires par destination et zone géographique.

Analyse par secteur d'activité

<u>2008</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 837,3	765,2	—	2 602,5
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,6	66,9	(67,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 837,9	832,1	(67,5)	2 602,5
Autres produits des activités ordinaires	—	1,7	—	1,7
Total produits des activités ordinaires	1 837,9	833,8	(67,5)	2 604,2
Résultat opérationnel	353,0	268,1	(80,5)^(a)	540,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	6,0	(3,0)	—	3,0
Acquisition d'immobilisations ^(b)	504,2	26,3	(25,3)	505,2
Dotation aux amortissements ^(c)	(467,7)	(22,5)	(4,1)	(494,3)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence				
Actifs identifiables	4 561,1	767,1	(289,0)	5 039,2
Actifs non affectés aux activités				595,0
Total actifs				5 634,2
dont sociétés mises en équivalences				72,9
Passifs identifiables	1 170,7	254,9	(154,0)	1 271,6
Passifs non affectés aux activités				1 364,0
Total passifs				2 635,6

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 46,7 millions d'euros pour l'année 2008.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 343,4 millions d'euros pour l'année 2008, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2008, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 11,2 millions d'euros pour l'année 2008 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 2,5 millions d'euros pour l'année 2008.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 260,8 millions d'euros pour l'année 2008.

<u>2007</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 694,5	679,6	—	2 374,1
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,7	108,9	(109,6)	—
Chiffre d'affaires total	1 695,2	788,5	(109,6)	2 374,1
Autres produits des activités ordinaires	0,2	1,0	—	1,2
Total produits des activités ordinaires	1 695,4	789,5	(109,6)	2 375,3
Résultat opérationnel	304,9	266,2	(82,0)^(a)	489,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,4	(0,2)	—	4,2
Acquisition d'immobilisations ^(b)	614,1	25,6	(42,2)	597,5
Dotation aux amortissements ^(c)	(479,2)	(19,8)	11,5	(487,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence				
Actifs identifiables	3 953,3	659,4	285,7	4 327,0
Actifs non affectés aux activités				320,0
Total actifs				4 647,0
dont sociétés mises en équivalences				44,5
Passifs identifiables	948,4	242,7	(196,6)	994,5
Passifs non affectés aux activités				1 226,7
Total passifs				2 221,2

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 54,3 millions d'euros pour l'année 2007.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 371,4 millions d'euros pour l'année 2007, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2007, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 5,0 millions d'euros pour l'année 2007 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,2 millions d'euros pour l'année 2007.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 308,5 millions d'euros pour l'année 2007.

<u>2006</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	792,0	537,5	—	1 329,6
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,9	72,6	(73,4)	—
Chiffre d'affaires total	792,9	610,1	(73,4)	1 329,6
Autres produits des activités ordinaires	1,8	—	—	1,8
Total produits des activités ordinaires	794,7	610,1	(73,4)	1 331,4
Résultat opérationnel	150,3	174,2	(35,5)^(a)	289,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	9,8	0,4	—	10,2
Acquisition d'immobilisations ^(b)	200,3	29,8	(19,2)	210,9
Dotations aux amortissements ^(c)	(177,2)	(18,1)	7,2	(188,1)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence	—	—	—	—
Actifs identifiables	1 106,2	550,0	(181,0)	1 475,2
Actifs non affectés aux activités	—	—	—	306,9
Total actifs	1 106,2	550,0	(181,0)	1 782,1
dont sociétés mises en équivalences	—	—	—	46,2
Passifs identifiables	508,8	243,9	(118,3)	634,4
Passifs non affectés aux activités	—	—	—	247,8
Total passifs	508,8	243,9	(118,3)	882,2

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 27,4 millions d'euros pour l'année 2006.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 61,5 millions d'euros pour l'année 2006, des équipements acquis en crédit-bail pour un montant de 0,1 millions d'euros pour l'année 2006, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 8,2 millions d'euros pour l'année 2006 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,7 millions d'euros pour l'année 2006.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 80,6 millions d'euros pour l'année 2006.

Analyse par zone géographique de destination

	<u>2008</u>		<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	(en millions d'euros)					
Amérique du nord	725,0	27,9 %	734,6	30,9 %	344,2	25,9 %
Amérique latine	203,2	7,8 %	244,0	10,3 %	138,3	10,4 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	1 045,2	40,2 %	767,2	32,3 %	472,7	35,6 %
Asie Pacifique	629,1	24,1 %	628,3	26,5 %	374,4	28,1 %
Total consolidé	2 602,5	100 %	2 374,1	100 %	1 329,6	100 %

Analyse des produits des activités ordinaires par catégorie

	<u>2008</u>		<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	(en millions d'euros)					
Ventes de biens et équipements	748,9	29 %	646,5	27 %	499,4	37 %
Ventes de prestations de services	1 667,7	64 %	1 445,1	61 %	688,2	52 %
Après-ventes d'études multi-clients	175,7	6 %	278,0	12 %	133,5	10 %
Loyers et locations	10,2	1 %	4,5	0 %	854,5	1 %
Total Chiffre d'affaires	2 602,5	100 %	2 374,1	100 %	1 329,6	100 %

NOTE 20 — COUTS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Frais de recherche et développement bruts	(68,8)	(63,0)	(51,1)
Frais de développement capitalisés	13,7	8,2	11,9
Dépenses de recherche et développement	(55,1)	(54,8)	(39,2)
Aide à la recherche constatée en résultat	11,3	3,5	1,5
Coût nets de recherche et développement	(43,8)	(51,3)	(37,7)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités traitement,
- pour les Equipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 — AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Dépréciation des actifs	(30,2)	—	(1,9)
Charges de restructuration	(1,4)	(0,9)	(0,1)
Variation des provisions pour restructuration	(1,9)	0,3	(0,5)
Autres produits (charges) non récurrents	8,3	—	—
Éléments non récurrents net	(25,2)	(0,6)	(2,5)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(9,1)	18,7	8,9
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	(2,1)	0,3	5,3
Total autres produits (charges) net	(36,4)	18,4	11,7

Exercice clos le 31 décembre 2008

Le poste « Dépréciation des actifs » comprend principalement la perte de valeur définitive comptabilisée sur les titres OHM pour 22,6 millions d'euros (voir note 7) ainsi que la mise au rebut des équipements liées à l'incident de propulsion du navire sismique *Symphony* survenu en avril 2008. Cette mise au rebut est totalement compensée par une indemnité d'assurance de 13 millions d'euros comptabilisée en « Autres produits non récurrents ».

Des charges ainsi qu'une provision pour restructuration pour un total de 2,3 millions d'euros ont été enregistrés dans le cadre de la fermeture du site Sercel Australie.

Les pertes de change correspondent à l'impact défavorable des contrats de couverture.

Exercice clos le 31 décembre 2007

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée pour 0,3 M€ en 2007, les frais de restructurations étant certains. Elle n'a pas été réajustée sur l'exercice 2007.

Les gains de change sur contrats de couverture correspondaient à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values sur cessions d'actif » comprenait principalement un gain de 2,8 M€ suite à la cession des titres Eastern Echo Holding Plc, et une perte de 1,7 M€ suite à l'endommagement de matériel d'enregistrement sismique de l'un de nos navires.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Le poste « Dépréciation des actifs » reflète la dépréciation de la quote-part correspondant à Veritas de l'actif « Relations Clientèle », Veritas ayant fusionné avec CGG le 12 janvier 2007 (voir note 2). Cet actif incorporel avait été reconnu lors de l'acquisition de l'activité d'équipements sismiques de Thalès Underwater Systems en 2004 (voir note 2).

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée pour 0,1 M€ en 2006, les frais de restructurations étant certains. Elle a été réajustée pour 0,5 M€ sur l'exercice 2006.

Les gains de change sur contrats de couverture correspondent à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values sur cessions d'actif » comprend principalement un gain de 5,3 M€ suite à la vente de 49 % de CGG Ardiseis.

NOTE 22 — COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières, (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les contrats de crédit bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(90,1)	(109,7)	(29,2)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(2,9)	(12,0)	(2,6)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	9,2	12,6	6,4
Coût de l'endettement financier net	<u>(83,8)</u>	<u>(109,1)</u>	<u>(25,4)</u>

Comme indiqué dans la note 13, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit Term Loan B le 12 décembre 2008 pour un montant de 50 millions de dollars U.S. La renégociation des termes du contrat a engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,9 millions de dollars U.S. ainsi que la révision du taux effectif .

Le 29 juin 2007, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit Term Loan B de 1 000 millions de dollars U.S. pour un montant de 100 millions de dollars U.S. La part non amortie des frais d'émission liée à ce remboursement s'est élevée à 1,5 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

En février 2007, le Groupe a procédé au remboursement intégral du crédit-relais de 700 millions de dollars U.S. tiré le 12 janvier 2007 afin de financer l'acquisition de Veritas. La part non amortie des frais d'émission correspondant à ce remboursement s'est élevée à 7,3 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

Le reliquat du crédit-relais de 375 millions de dollars U.S., à savoir 140,3 millions de dollars U.S., utilisé pour financer l'acquisition d'Exploration Resources a été remboursé le 10 février 2006. La part non amortie des frais d'émission liée à ce remboursement s'est élevée au total à 2,0 millions d'euros.

NOTE 23 — AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Variations de juste valeur du dérivé lié à l'emprunt convertible	—	—	(20,7)
Soulte versée lors de la conversion anticipée des obligations convertibles	—	—	(1,6)
Quote-part de frais d'émission sur l'emprunt convertible comptabilisée en charge lors de la conversion anticipée	—	—	<u>(0,7)</u>

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
Dérivé et autres coûts sur obligations convertibles	—	—	(23,0)
Gains et pertes de change, nets	(7,9)	0,7	(4,1)
Autres produits financiers	6,5	—	0,6
Autres charges financières	(10,1)	(5,9)	(5,3)
Autres produits (charges) financiers	(11,5)	(5,2)	(8,8)
Autres produits (charges) financiers y compris dérivé et autres charges sur obligations convertibles	(11,5)	(5,2)	(31,8)

NOTE 24 — IMPOTS

La charge d'impôt totale se détaille ainsi :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)		
France			
• Charge courante avant utilisation des déficits antérieurs	—	(30,2)	(31,0)
• Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	0,4	(2,8)	—
• Produit courant lié au report en arrière des déficits de l'exercice et autres crédits	32,1	—	—
• Impôt différé — différences temporelles nés sur l'exercice	(4,2)	(0,9)	2,5
• Impôt différé — différences temporelles pour les périodes antérieures	—	—	(12,5)
• Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	—	—	28,8
Total France	28,3	(33,9)	(12,2)
Etranger			
• Charge courante ^(a)	(112,9)	(126,0)	(84,3)
• Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	2,9	(0,5)	(1,0)
• Impôt différés — différences temporelles	(14,5)	16,8	11,0
• Impôt différés sur variations de change	(17,5)	11,0	2,2
• Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	5,4	3,2	1,1
Total Etranger	(136,6)	(95,5)	(71,0)
Charge d'impôt totale	(108,3)	(129,4)	(83,2)

(a) comprend les retenues à la source

(b) correspond au contrôle fiscal de CGG Nigeria — voir ci-dessous

CGGVeritas et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. A l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales du gouvernement local.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de normaliser la charge d'impôt comme un indicateur de la charge d'impôt sur le bénéfice des périodes futures.

La réconciliation entre la charge d'impôt dans le compte de résultat et la charge d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Résultat net consolidé	340,0	249,6	158,7
Impôts sur les bénéficiaires	(108,3)	(129,4)	(83,2)
Résultat avant impôt	448,3	379,0	241,9
<i>Différences sur les bases imposables :</i>			
Résultat des mises en équivalence	(3,0)	(4,2)	(10,1)
Base imposable théorique	445,3	374,8	231,8
Taux d'impôt applicable en France	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	(153,3)	(129,0)	(79,8)
<i>Différences sur les impôts :</i>			
Écart de taux entre le taux français et les taux étrangers	6,4	1,7	3,2
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(2,8)	(0,2)	(1,0)
Autres différences permanentes ^(a)	167,8	(15,4)	(19,5)
Impôt sur les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale français non reconnus en résultat ^(b)	(92,7)	—	16,3
Autres impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	5,4	3,2	1,1
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	3,3	(0,5)	(1,0)
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(c)	(0,5)	(0,7)	(1,9)
Impôt différé étranger non reconnu sur les pertes de l'exercice	(12,4)	(5,1)	(3,2)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(d)	(17,5)	11,0	2,2
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien et autres pays où le taux d'impôt est nul	6,0	7,0	(0,6)
Autres ^{(e)(f)}	(18,0)	(1,4)	1,0
Impôts sur les bénéficiaires	(108,3)	(129,4)	(83,2)

- (a) En 2008, résulte principalement des moins-values de cessions internes de titres de participation intervenues dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services, et inclut une créance de carry back pour 25 millions d'euros.
- (b) En 2008, correspond au déficit du groupe fiscal français non activé compte tenu des incertitudes d'utilisation à court et moyen terme, et des historiques de pertes générées en France.
En 2006, le Groupe a comptabilisé un produit d'impôt de 16,3 millions d'euros relatif aux pertes antérieures et à la variation des différences temporelles qui n'avaient pas été activées en 2005 compte tenu de perspectives fiscales incertaines.
- (c) CGGVeritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite, à hauteur de sa participation dans Argas.
- (d) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle (dollar U.S.) des comptes des entités norvégiennes.
- (e) En 2008, correspond à des actifs d'impôts différés sur des différences temporelles non reconnus en Norvège.
- (f) Changement de présentation dans la réconciliation de la charge d'impôt en 2007 : le calcul de la charge d'impôt théorique est désormais basée sur le résultat des sociétés intégrées du Groupe avant impôt comme présenté dans le compte de résultat consolidé, alors qu'il était précédemment basée sur la part du Groupe dans le résultat des sociétés intégrées avant impôt. Les effets de ce changement de présentation sont reportés sur la ligne « Autres » pour 0,5 millions d'euros en 2006.

Créances d'impôts

Les créances d'impôt enregistrées au 31 décembre 2008 correspondent principalement à la créance de carry back, et à des crédits d'impôts enregistrés en France au 31 décembre 2008 pour un montant global de 53,9 millions d'euros.

Déficits fiscaux reportables

Les reports déficitaires utilisables en France et à l'étranger non activés au 31 décembre 2008, s'élèvent à 257,0 millions d'euros.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

	<u>France</u>	<u>Etranger</u>
	(en millions d'euros)	
2009 et au-delà	—	11,7
Utilisables sans limite	148,4	96,9
Total	<u>148,4</u>	<u>108,6</u>

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé net sur les pertes reportables des entités sans perspectives probables d'utilisation de ces déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Les déficits fiscaux reportables à l'étranger non-activés se rapportent principalement aux pertes fiscales nées au Royaume-Uni pour 64,3 millions de Livres sterling (GBP) et à une partie des déficits reportables nés en Norvège pour 378,2 millions de couronnes norvégiennes pour lesquels nous sommes en discussion avec l'administration norvégienne

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation) . . .	11,7	19,7	11,8
Immobilisations corporelles	20,4	23,9	3,8
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(8,3)	10,5	2,6
Etudes multi-clients (y compris revenus différés)	(5,4)	(17,9)	0,8
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(102,8)	(99,1)	(35,3)
Coûts de développement capitalisés	(11,0)	(8,5)	(8,0)
Résultats soumis au régime de taxe au tonnage norvégiens	—	—	(6,8)
Résultats soumis au régime de taxation U.S	0,7	(17,9)	—
Autres revenus différés	(9,6)	(0,2)	—
Instruments financiers	1,0	(1,6)	(1,9)
Autres	<u>(17,7)</u>	<u>1,4</u>	<u>0,1</u>
Total impôts différés actifs nets des impôts différés passifs sur différences temporelles	<u>(121,0)</u>	<u>(89,7)</u>	<u>(32,9)</u>
Reports fiscaux déficitaires activés	<u>6,4</u>	<u>13,4</u>	<u>9,8</u>
Total impôts différés actifs nets des impôts différés passifs	<u>(114,6)</u>	<u>(76,3)</u>	<u>(23,1)</u>

Position fiscale et contrôle fiscal

La société CGGVeritas SA fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices 2005, 2006 et 2007. L'exercice 2005 est désormais prescrit. La société n'anticipe pas d'impact significatif sur les comptes.

Une vérification fiscale sur les exercices 2005 et 2006 pour la société CGGVeritas Services SA a été notifiée en décembre 2007 et a démarré début 2008. La société a reçu le 17 décembre 2008 une proposition de rectification suite à la vérification de comptabilité par l'administration fiscale française au titre des exercices 2005 et 2006. La société conteste l'intégralité de la proposition de rectification.

En 2008, CGGVeritas Services US Inc et CGG Americas font l'objet d'un contrôle fiscal au titre du second semestre 2006. Les opérations de contrôle n'ont pas encore débuté.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, Exploration Investment Resources II a opté pour le nouveau système de la taxe au tonnage norvégien, qui a conduit à la reprise de l'impôt différé passif relatif à la réévaluation d'actif dans le cadre de l'acquisition d'Exploration Resources pour un montant de 3,8 millions de dollars U.S.

La municipalité de Rio (Brésil) réclame 26,7 millions d'euros (86,6 millions de réais brésiliens) à Veritas do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe conteste.

Ce risque a été identifié lors de l'acquisition de Veritas en 2007 et provisionné à hauteur de 4,4 millions d'euros (14,3 millions de réais brésiliens). Le Groupe estime que cette provision correspond à une juste estimation du risque encouru, y compris les frais de conseil.

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2007, Exploration Vessel Resources et Exploration Vessel Resources II ont opté pour le nouveau système de taxe au tonnage norvégien, qui a conduit au reclassement de l'impôt différé passif sur les réserves distribuables en impôt exigible (payable sur les 10 prochaines années) pour un montant de 44,6 millions de NOK, et à la reprise de l'impôt différé passif relatif à la réévaluation d'actif dans le cadre de l'acquisition d'Exploration Resources — à savoir les navires des deux entités — pour un montant de 8,7 millions de dollars U.S.

Le Groupe a opté, avec effet au 1^{er} janvier 2007, pour une nouvelle méthode d'amortissement fiscal de la bibliothèque Multi-clients, basée à la fois sur la méthode d'amortissement « Geology & Geophysics » et sur la méthode des contrats à long terme.

NOTE 25 — EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008 ^(a)	2007	2006
Personnel statut France Services géophysiques	956	893	863
Equipements	922	765	703
Personnel contrat local	6 988	6 451	2 934
Total effectifs	8 866	8 109	4 500
dont personnel terrain :	2 726	2 079	739

(a) Au 31 décembre 2008 sont inclus les effectifs de Wavefield selon la répartition suivante :

Equipements	79
Personnel contrat local	317
Total effectifs	396
dont personnel terrain	236

Le total des coûts de personnel employé par des filiales consolidées s'élevait à 575,7 millions d'euros en 2008, 528,3 millions d'euros en 2007 et 265,7 millions d'euros en 2006.

NOTE 26 — REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe) est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
	(en euros)		
Avantages court terme ⁽¹⁾	5 270 989	5 807 202	3 590 163
Jetons de présence	595 000	595 000	365 000
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ⁽²⁾	119 507	18 314	16 903
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ⁽³⁾	1 195 530	593 102	679 013
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	8 506 575	8 891 212	3 907 966

(1) Hors charges patronales.

(2) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(3) Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites.

NOTE 27 — TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Le Groupe fournit des services à certaines sociétés liées dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, il reçoit des prestations en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Résultat d'exploitation			
Ventes de matériel géophysique à Argas	63,5	25,5	0,8
Revenus d'affrètement de l' <i>Alizé</i> perçus de LDA	7,8	8,2	9,0
Prestation de conseil technique à Argas	4,5	—	—
Ventes de matériel géophysique à JV Xian Peic	<u>3,3</u>	<u>4,2</u>	<u>4,1</u>
Produits	<u>79,1</u>	<u>37,9</u>	<u>13,9</u>
Achats de matériel géophysique à Tronic's	7,5	8,3	—
Charges pour gestion de l' <i>Alizé</i> réglées à LDA	5,5	6,5	4,9
Achats de matériel géophysique à Cybernetix	<u>3,8</u>	<u>1,1</u>	<u>—</u>
Charges	<u>16,8</u>	<u>15,9</u>	<u>4,9</u>
Créance commerciale sur LDA	—	—	0,1
Créance commerciale sur Norwegian Oilfield AS	<u>16,8</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Clients et comptes rattachés	<u>16,8</u>	<u>—</u>	<u>0,1</u>
Dette commerciale vis-à-vis de LDA	0,4	0,2	0,3
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>0,4</u>	<u>0,2</u>	<u>0,3</u>
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de LDA	<u>49,3</u>	<u>54,8</u>	<u>16,1</u>
Engagements hors-bilan	<u>49,3</u>	<u>54,8</u>	<u>16,1</u>

LDA fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA est, avec CGGVeritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique *Alizé*. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA.

Argas, JV Xian Peic et Cybernetix sont des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Norwegian Oilfield AS est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2008, dans le cadre de l'acquisition Wavefield.

Le groupe détient une participation financière de 16% dans Tronic's.

Aucune facilité de prêt n'a été accordée par les actionnaires du Groupe sur les trois périodes.

NOTE 28 — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les « Charges financières décaissées » en 2008 et 2007 comprennent principalement les charges et intérêts relatifs à la facilité de crédit Senior de 1 000 millions de dollars U.S., aux obligations à haut rendement de 2ème et 3ème tranche et aux obligations au rendement de 7 ¾ % utilisées pour financer l'acquisition de Veritas et d'Exploration Resources (voir note 13).

Les « Charges financières décaissées » comprennent en 2006 un montant de 2,0 M€ de charges de frais et d'intérêts relatifs au reliquat de la convention de crédit de 375 millions de dollar U.S utilisée pour l'acquisition d'Exploration Resources, remboursée définitivement en février 2006 et 1,6 M€ de soulte versée aux porteurs d'obligations ayant converti leurs obligations en mai 2006 (voir note 13).

La ligne « Plus ou moins values sur immobilisations financières » correspond à la plus-value sur les titres Ardiseis en 2008, sur les titres Eastern Echo en 2007 et à la cession de 49 % de CGG Ardiseis en 2006.

Les acquisitions de titres consolidés nets de trésorerie acquise en 2008 comprennent Quest pour 4,4 millions d'euros, Metrolog pour 21,5 millions d'euros et Wavefield pour (19,9) millions d'euros. Ces (19,9) millions d'euros correspondent à la totalité des titres acquis pour 206,6 millions d'euros, nets de la trésorerie détenue par Wavefield à

la date d'acquisition pour 25,8 millions d'euros, de la juste valeur de l'augmentation du capital de CGGVeritas de 139,0 millions d'euros, et de la dette vis-à-vis des minoritaires au titre des 30,1% non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros.

En 2007, le total des acquisitions pour 1 019,1 millions d'euros de titres consolidés nets de trésorerie comprennent 993,1 millions d'euros d'investissement net pour l'acquisition de Veritas (correspond à la rémunération totale nette de la trésorerie détenue par Veritas à la date d'acquisition pour 97,4 millions d'euros et de l'augmentation du capital de CGGVeritas de 1 435,8 millions d'euros), 22,9 millions d'euros de titres Offshore Hydrocarbon Mapping plc ("OHM"), et 3,1 millions de titres Cybernetix.

L'acquisition de Sercel Vibtech en 2006 a représenté un investissement net de trésorerie acquise de 48,3 M€.

En 2006, la ligne "Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie" comprend essentiellement l'annulation de la charge sans impact sur la trésorerie liée à la variation du dérivé sur les obligations convertibles (voir note 13).

La ligne « Impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte latent de change sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro ; cette élimination s'est élevée à 19,0 millions d'euros en 2008 ; (47,9) millions d'euros en 2007 ; (12,3) millions d'euros en 2006.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Equipement acquis en crédit-bail	—	—	0,1

La Trésorerie est composée comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(en millions d'euros)		
Disponibilités et dépôts bancaires	422,4	169,3	114,0
Valeurs mobilières de placement	77,5	85,0	137,8
Disponibilités bloquées	17,0	—	—
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>516,9</u>	<u>254,3</u>	<u>251,8</u>

Au 31 décembre 2008, les disponibilités bloquées correspondent à la part des disponibilités de Wavefield nantie au profit d'une institution dans le cadre de l'émission de garanties en faveur des clients liées à l'activité courante de Wavefield.

NOTE 29 — RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

	Année		
	2008	2007 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾
(en millions d'euros, excepté les données par action)			
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	332,8	245,5	157,1
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année (b)	137 253 790	87 989 440	85 408 400
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année (c)	<u>656 598</u>	<u>46 577 700</u>	<u>1 451 235</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d) = (b) + (c)	<u>137 910 388</u>	<u>134 567 140</u>	<u>86 859 635</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2000 . .	—	27 000	126 950
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2001 . .	112 782	238 870	358 975
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2002 . .	162 126	207 755	333 965
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003 . .	304 524	369 015	728 030
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006 . .	(2)	150 275	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007 . .	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008 . .	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options . . .	<u>579 432</u>	<u>992 915</u>	<u>1 547 920</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006	—	249 250	249 375
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2007	252 625	269 690	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2008	322 438	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	<u>575 063</u>	<u>518 940</u>	<u>249 375</u>
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	—	—	—
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (e)	139 064 883	136 078 995	88 656 930
Résultat net par action			
Base (a) / (d)	2,41	1,82	1,81
Dilué (a) / (e)	2,39	1,80	1,77

(1) les exercices 2007 et 2006 ont été retraités en prenant en compte la division par 5 du nominal de l'action intervenue en juin 2008. Par conséquent, l'ensemble des données relatives aux actions et plans d'options a été multiplié par 5.

(2) le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

NOTE 30 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'issue de l'offre publique obligatoire close le 27 janvier 2009 sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital), CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 NOK par action à acquitter en numéraire. CGGVeritas détient désormais 100% du capital de Wavefield. Wavefield a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009.

Le 23 février 2009, CGGVeritas Services a notifié à Louis Dreyfus Armateurs la levée de l'option d'achat dont elle bénéficiait sur les navires *Fohn* et *Harmattan* dans le cadre des contrats d'affrètement à temps signés entre les deux sociétés respectivement les 1^{er} mars et 7 mai 1996. La valeur d'achat de chacun de ces navires sera de l'ordre de 750 000 US\$.

Sercel Holding s'est engagé en novembre 2008 à participer à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix. Cette augmentation de capital a été approuvée lors d'une assemblée générale tenue le 8 janvier 2009, portant la participation de Sercel à 789 480 actions correspondant à 46,10% du capital de Cybernetix et 43,08% des droits de vote. Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33%. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008.

NOTE 31 — LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES AU 31/12/2008

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	CGGVeritas Services Holding B.V	Amsterdam, Pays Bas	100,0
403 256 944	CGGVeritas Services SA	Massy, France	100,0
351 834 288	Geocal SARL	Massy, France	100,0
966 228 363	Geoco SAS	Paris, France	100,0
410 072 110	CGG Explor SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	Paris, France	49,0
	CGGVeritas International SA	Geneve, Suisse	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Hovik, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (Norway) AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Optowave AS	Bergen, Norvège	100,0
	Wavefield Inseis ASA	Oslo, Norvège	100,0
	MPG Holding AS	Bergen, Norvège	100,0
	Wavefield Exploration Ltd.	Londres, Royaume Uni	100,0
	Viking Global Offshore Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Companhia de Geologia e Geofisica Portuguesa	Lisbone, Portugal	100,0
	Geoexplo	Almaty, Kazakhstan	100,0
	Veritas Caspian LLP	Almaty, Kazakhstan	50,0
	CGG Vostok	Moscou, Russie	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Wavefield Inseis Do Brazil	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas DGC Land Guatemala SA	Guatemala	100,0
	Compañía Mexicana de Geofisica	Mexico City, Mexique	100,0
	Veritas DGC (Mexico) S. de R.L. de CV	Mexico City, Mexique	100,0
	Veritas Servicios Geofisicos S. de R.L. de CV	Tabasco, Mexique	100,0
	Veritas Servicios Technicos S. de R.L. de CV	Mexique	100,0
	Veritas Geoservices Ltd Sa	Venezuela	100,0
	Veritas Geophysical (Chile) SA	Chili	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Services (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	CGGVeritas Land (U.S) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGG Americas. Inc.	Houston, Etats Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas DGC Asia Pacific Ltd.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Geophysical (Mexico) LLC	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Investments Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Viking Maritime Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Wavefield Aim Inc.	Texas, Etats Unis	100,0
	Inupiat Geophysical LLC	Alaska, Etats Unis	45,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel GP Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Limited Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Veritas MacKenzie Delta Ltd.	Alberta, Canada	100,0
	Veri-Illuq Geophysical Ltd.	Territoires du Nord Ouest, Canada	49,0
	Yamoria Geophysical Ltd.	Territoires du Nord Ouest, Canada	49,0
	Veritas Geophysical (Canada) Corporation.	Nova Scotia, Canada	100,0
	Veritas Geophysical III	Iles Cayman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Iles Cayman	100,0
	Veritas DGC Australia Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGG Australia Services Pty Ltd.	Sydney, Australie	100,0
	Wavefield Inseis Australia Pty Ltd	Perth, Australie	100,0
	Veritas Geophysical (Asia Pacific) Pte Ltd.	Singapour	100,0
	Wavefield Inseis Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0
	CGG Asia Pacific	Kuala Lumpur, Malaisie	100,0
	CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	65,0
	PT CGG Indonesia	Djakarta, Indonésie	100,0
	P.T. Veritas DGC Mega Pratama	Djakarta, Indonésie	80,0
	CGGVeritas Services India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubai, Émirats Arabes Unis	51,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited.	Lagos, Nigeria	60,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn. Bhd	Brunei	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA.	Carquefou, France	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel JunFeng(c)	Hebei, Chine	51,0
	Sercel Beijing Technology	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Inc.	Tulsa, Etats Unis	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, Royaume Uni	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	Sercel Vibtech Ltd.	Stirlingshire, Royaume Uni	100,0
	Seismic Support Services	Moscou, Russie	100,0
	Quest Geo Solutions Limited	Hampshire, Royaume Uni	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0

(a) le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la Loi française.

(b) CGG Asia Pacific, société dans laquelle le Groupe détient 33,2 % des actions ordinaires et 30 % de ses actions totales est consolidée par intégration globale conformément aux critères définis dans IAS 27

(c) Sercel JunFeng est intégrée globalement car le Groupe détient contractuellement le contrôle opérationnel de la société.

NOTE 32 — INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE A CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2008, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., CGGVeritas Land (US) Inc, CGGVeritas Services (US) Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGGVeritas Services Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des «Garants Equipements».

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2008 pour la société (« CGGVeritas »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGGVeritas consolidé.

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées		1 782,1	45,0	233,8	(5,9)	2 055,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client) . . .	0,3	479,5	5,8	374,0	(39,6)	820,0
Immobilisations corporelles	3,8	360,0	33,5	492,5	(67,3)	822,4
Participations dans les entités consolidées	1 979,6	1 520,6	4,0	321,3	(3 825,5)	—
Autres actifs non courants	691,4	59,2	—	215,5	(757,8)	208,3
Actifs courants	<u>462,8</u>	<u>372,2</u>	<u>214,1</u>	<u>1 453,1</u>	<u>(773,8)</u>	<u>1 728,4</u>
Total actif	<u>3 137,9</u>	<u>4 573,6</u>	<u>302,4</u>	<u>3 090,2</u>	<u>(5 469,9)</u>	<u>5 634,2</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	768,0	1 162,2	1,2	348,8	(734,2)	1 546,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	11,7	200,7	7,8	117,4	(1,6)	336,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	<u>274,6</u>	<u>204,1</u>	<u>49,4</u>	<u>1 134,1</u>	<u>(908,6)</u>	<u>753,6</u>
Total passif (hors capitaux propres) . .	<u>1 054,3</u>	<u>1 567,0</u>	<u>58,4</u>	<u>1 600,3</u>	<u>(1 644,4)</u>	<u>2 635,6</u>
Capitaux propres	<u>2 083,6</u>	<u>3 006,7</u>	<u>244,0</u>	<u>1 489,9</u>	<u>(3 825,5)</u>	<u>2 998,6</u>
Chiffre d'affaires	27,8	585,2	389,8	2 419,5	(811,7)	2 602,5
Amortissements et dépréciations	24,1	275,4	10,6	210,7	(26,5)	494,3
Produit (perte) d'exploitation	<u>(330,3)</u>	<u>184,9</u>	<u>79,9</u>	<u>394,1</u>	<u>215,9</u>	<u>540,6</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(98,1)</u>	<u>89,7</u>	<u>55,5</u>	<u>321,0</u>	<u>(24,2)</u>	<u>340,0</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	190,0	392,8	32,5	430,0	(159,1)	885,6
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(30,5)	(1 525,3)	(10,5)	(215,8)	1 278,6	(503,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	<u>(1 339,8)</u>	<u>1 162,2</u>	<u>(8,5)</u>	<u>(162,8)</u>	<u>210,0</u>	<u>(138,9)</u>
Trésorerie à l'ouverture	<u>103,9</u>	<u>17,4</u>	<u>2,9</u>	<u>130,0</u>	<u>—</u>	<u>254,3</u>
Trésorerie à la clôture	<u>232,7</u>	<u>64,4</u>	<u>16,3</u>	<u>203,4</u>	<u>—</u>	<u>516,9</u>

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2006 et 2007 et arrêtées au 31 décembre 2006 et 2007 pour la société (« CGG-Veritas ») d'une part, et d'autre part pour CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., CGGVeritas Land (US) Inc., CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc. au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des «Garants Equipements».

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
			(en millions d'euros)			
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 688,7	45,2	201,0	(7,0)	1 928,0
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,2	396,4	10,3	310,2	(36,6)	680,5
Immobilisations corporelles	12,7	334,6	29,3	344,5	(61,1)	660,0
Participations dans les entités consolidées	1 999,4	257,8	3,7	307,9	(2 568,8)	—
Autres actifs non courants	575,9	257,0	0,1	128,7	(803,8)	157,9
Actifs courants	324,5	162,0	181,5	1 198,2	(645,6)	1 220,6
Total actif	<u>2 912,7</u>	<u>3 096,6</u>	<u>270,1</u>	<u>2 490,5</u>	<u>(4,122,9)</u>	<u>4 647,0</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	636,6	1 028,1	1,3	272,9	(577,9)	1 361,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	(1,3)	161,0	12,2	94,2	(4,9)	261,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	225,9	279,9	67,6	862,6	(836,7)	599,2
Total passif (hors capitaux propres)	<u>861,2</u>	<u>1 468,9</u>	<u>81,1</u>	<u>1 229,7</u>	<u>(1 419,5)</u>	<u>2 221,4</u>
Chiffre d'affaires	34,8	618,1	362,1	2 136,8	(777,7)	2 374,1
Amortissements et dépréciations	0,6	198,1	9,8	296,7	(17,6)	487,6
Produit (perte) d'exploitation	(50,7)	191,4	70,9	363,5	(85,9)	489,1
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>6,4</u>	<u>45,2</u>	<u>51,0</u>	<u>290,7</u>	<u>(143,6)</u>	<u>249,6</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(4,1)	178,6	9,5	411,7	51,6	647,3
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(424,9)	(1 462,6)	(12,6)	(239,7)	566,7	(1 573,1)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	372,3	1 094,8	0,1	(138,0)	(379,1)	950,2
Trésorerie à l'ouverture	<u>201,2</u>	<u>4,4</u>	<u>6,2</u>	<u>40,0</u>	<u>—</u>	<u>251,8</u>
Trésorerie à la clôture	<u>103,9</u>	<u>17,4</u>	<u>2,9</u>	<u>130,1</u>	<u>—</u>	<u>254,3</u>

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>« Garants Services »</u>	<u>Autres</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>	<u>« Garants Equipements »</u>
			(en millions d'euros)			
2006						
Total actif	1 033,0	626,2	1 475,5	(1.352,6)	1 782,1	237,9
Chiffre d'affaires	263,4	607,5	1 092,0	(633,3)	1 329,6	341,6
Produit (perte) d'exploitation	(7,7)	172,3	182,3	(57,9)	289,0	52,6
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	54,3	104,1	169,6	(169,3)	158,7	34,8

NOTE 33 — HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2008 et 2007.

En milliers d'euros	Mazars & Guerard 2008		Ernst & Young Audit 2008		Mazars & Guerard 2007		Ernst & Young Audit 2007		Total 2008		2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:												
— CGGVeritas	542		1 000		823		1 086		1 542		1 909	
— Filiales consolidées	<u>1 555</u>		<u>2 353</u>		<u>1 699</u>		<u>2 934</u>		<u>3 908</u>		<u>4 633</u>	
Total	<u>2 097</u>	<u>94 %</u>	<u>3 353</u>	<u>90 %</u>	<u>2 522</u>	<u>99 %</u>	<u>4 020</u>	<u>76 %</u>	<u>5 450</u>	<u>91 %</u>	<u>6 542</u>	<u>75 %</u>
• Missions accessoires :												
— CGGVeritas	117		219		—		224		1336		236	
— Filiales consolidées	—		65		12		54		65		54	
Total	<u>117</u>	<u>5 %</u>	<u>284</u>	<u>8 %</u>	<u>12</u>	<u>0 %</u>	<u>278</u>	<u>22 %</u>	<u>401</u>	<u>7 %</u>	<u>278</u>	<u>24 %</u>
Total audit	<u>2 214</u>	<u>99 %</u>	<u>3 637</u>	<u>98 %</u>	<u>2 534</u>	<u>99 %</u>	<u>4 298</u>	<u>98 %</u>	<u>5 851</u>	<u>98 %</u>	<u>6 820</u>	<u>99 %</u>
Autres prestations :												
• Juridique, Fiscal, Social	<u>13</u>	<u>1 %</u>	<u>95</u>	<u>2 %</u>	<u>6</u>	<u>1 %</u>	<u>101</u>	<u>2 %</u>	<u>108</u>	<u>2 %</u>	<u>107</u>	<u>1 %</u>
• Technologie de L'information	—		—		—		—		—		—	
• Audit interne	—		—		—		—		—		—	
• Autre	—		1	0 %	—		—		1	0 %	—	
Total autres prestations	<u>13</u>	<u>1 %</u>	<u>96</u>	<u>2 %</u>	<u>6</u>	<u>1 %</u>	<u>101</u>	<u>2 %</u>	<u>109</u>	<u>2 %</u>	<u>107</u>	<u>1 %</u>
Total	<u>2 227</u>	<u>100 %</u>	<u>3 733</u>	<u>100 %</u>	<u>2 540</u>	<u>100 %</u>	<u>4 399</u>	<u>100 %</u>	<u>5 960</u>	<u>100 %</u>	<u>6 927</u>	<u>100 %</u>

10.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II — Justification des appréciations

Les estimations comptables et jugements significatifs concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008, réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une plus grande difficulté à appréhender les perspectives économiques, sont rappelés en introduction de la note 1 de l'annexe. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés et les éléments pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition de Wavefield Inseis ASA ;
- les modalités d'amortissement et la réalisation des tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisation incorporelles) ;
- la réalisation des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des écarts d'acquisition ;
- la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients » ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

Xavier CHARTON

MAZARS

Olivier THIREAU

Philippe DIU

ERNST & YOUNG

Nicolas PFEUTY

10.3 COMPTES SOCIAUX 2008-2007 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

BILAN

	31 décembre 2008			31 décembre 2007
	Valeur brute	Amortis. & dépréc.	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers d'euros)			
ACTIF IMMOBILISE	2 652 804	100 884	2 551 920	2 515 281
Immobilisations incorporelles	173	32	141	30
Fonds commercial	5	—	5	5
Autres immobilisations incorporelles	168	32	136	25
Immobilisations corporelles	21 848	9 844	12 004	12 891
Terrains	1 136	—	1 136	1 136
Constructions	17 598	7 627	9 971	10 655
Matériel d'exploitation et outillage	128	83	45	91
Autres immobilisations corporelles	2 959	2 134	825	954
Immobilisations en cours	27	—	27	55
Immobilisations financières	2 630 783	91 008	2 539 775	2 502 360
Participations	1 941 719	88 121	1 853 598	1 952 707
Créances rattachées à des participations	688 776	2 887	685 889	549 250
Prêts	3	—	3	68
Autres immobilisations financières	285	—	285	335
ACTIF CIRCULANT	468 091	5 888	462 203	329 959
Avances & acomptes versés				
s/commandes	136	—	136	255
Créances	223 334	3 899	219 435	217 454
Créances clients et comptes rattachés	10 420	65	10 355	14 007
Autres créances d'exploitation	1 593	307	1 286	3 018
Autres créances	211 321	3 527	207 794	200 429
Valeurs mobilières de placement et				
créances assimilées	71 030	1 989	69 041	64 423
Disponibilités	173 591	—	173 591	47 827
Compte de régularisation actif	54 517	—	54 517	71 505
TOTAL ACTIF	<u>3 175 412</u>	<u>106 772</u>	<u>3 068 640</u>	<u>2 916 745</u>

	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-07
	(en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	1 932 788	1 883 639	1 932 788	1 883 639
Capital	60 247	54 902	60 247	54 902
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 964 439	1 820 059	1 964 439	1 820 059
Ecart de réévaluation	244	244	244	244
Réserve légale	3 520	3 520	3 520	3 520
Autres réserves	6 614	6 709	6 614	6 709
Report à nouveau	(2 477)	52 627	(103 041)	(2 477)
Résultat de l'exercice	(100 564)	(55 104)	—	—
Provisions réglementées	765	682	765	682
PROVISIONS	26 213	14 710	26 213	14 710
Provisions pour risques	17 907	6 700	17 907	6 700
Provisions pour charges	8 306	8 010	8 306	8 010
DETTES	1 024 902	912 879	1 024 902	912 879
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ..	709 628	640 664	709 628	640 664
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	1	—	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 106	30 506	15 106	30 506
Dettes fiscales et sociales	8 352	12 347	8 352	12 347
Autres dettes d'exploitation	1 483	915	1 483	915
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés	—	71	—	71
Autres dettes	290 333	228 375	290 333	228 375
Compte de régularisation passif	84 737	105 517	84 737	105 517
TOTAL PASSIF	3 068 640	2 916 745	3 068 640	2 916 745

COMPTE DE RESULTAT

	31 décembre	
	2008	2007
	(en milliers d'euros)	
Production vendue	27 804	35 018
Production stockée	6	(3)
Sous-Total Production	27 810	35 015
Consommations en provenance des tiers	(46 429)	(80 903)
VALEUR AJOUTEE	(18 619)	(45 888)
Impôts et taxes	(236)	(528)
Charges de personnel	(12 175)	(11 799)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(31 030)	(58 215)
Autres produits (charges) de gestion courante	(852)	(722)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(4 096)	(9 469)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	3 250	284
RESULTAT D'EXPLOITATION	(32 728)	(68 122)
Gain (perte) de change	9 293	(21 404)
Dividendes reçus des filiales	104 851	44 936
Autres produits (charges) financiers	47 192	55 907
Intérêts financiers	(57 187)	(60 973)
Dotations aux provisions	(22 481)	(43 844)
Reprises sur provisions	55 782	14 340
RESULTAT FINANCIER	137 450	(11 038)
RESULTAT COURANT	104 722	(79 160)
Résultat net des cessions d'actifs	(295 525)	(3 969)
(Dotations) Reprises sur provisions réglementées et autres postes de capitaux propres	(83)	6 189
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	(2 883)	(58)
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	7 928	6 699
Autres éléments exceptionnels	(13 803)	1 255
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(304 366)	10 116
IMPOTS SUR LES BENEFICES	99 080	13 940
RESULTAT NET	<u>(100 564)</u>	<u>(55 104)</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre	
	2008	2007
	(en milliers d'euros)	
EXPLOITATION		
Résultat net	(100 564)	(55 104)
Amortissements et provisions	1 027	608
(Plus) ou moins values de cessions d'actifs	295 525	3 969
Dotations (Reprises) sur provisions, réglementées, risques & charges et immobilisations financières	(40 030)	24 041
Autres	2 081	(13 635)
Capacité d'autofinancement	158 039	(40 121)
(Augmentation) diminution des clients	3 652	(13 006)
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(58 209)	(48 778)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	(15 400)	23 794
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	(27 268)	107 859
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	60 814	29 748
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(333)	(2 590)
Acquisition de titres de participation	(5 466)	(152 013)
Impact changement périmètre-Apport Partiel d'Actifs	—	(225)
Total investissement	(5 799)	(154 828)
Produits de cessions d'actifs	7 557	68 510
Remboursement de prêts	19 562	101 473
Attribution de prêts	(80 147)	(575 742)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(58 827)	(560 587)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	—	(540 374)
Nouveaux emprunts	35 000	994 688
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(2 880)	1 142
Variation nette des avances trésorerie filiales	93 674	(22 728)
Augmentation de capital	2 601	9 130
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	128 395	441 858
Variation de trésorerie	130 382	(88 981)
Trésorerie à l'ouverture	<u>112 250</u>	<u>201 231</u>
Trésorerie à la clôture	<u>242 632</u>	<u>112 250</u>

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

Pour établir les Etats Financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas SA (« CGGVeritas ») est la société mère du groupe CGG-Veritas.

Etudes exclusives

La Société réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base des coûts totaux estimés et en cohérence avec l'avancement de la réalisation effective de la prestation de services.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, la Société s'engage à respecter certains objectifs. La Société diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs, qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement, soient atteints.

Autres services géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres services géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les services géophysiques ont été réalisés et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût de revient d'origine. Le coût de revient est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner
- estimation initiale des coûts de démantèlement

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes sociaux comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût de revient diminuée de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

— constructions à usage administratif et commercial	20 à 40 ans
— agencements	6 à 10 ans
— matériel et outillage d'exploitation	3 à 5 ans
— matériel de transport	3 à 5 ans
— matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
— logiciels	5 ans

Les matériels et logiciels font par ailleurs l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire lorsqu'ils peuvent bénéficier de ce régime. L'excédent des amortissements fiscalement déduits sur les amortissements économiques retenus est comptabilisé au passif du bilan.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient.

Une provision pour dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents escomptés dans certaines devises (dollar américain principalement), générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Les profits et pertes de change sur ces instruments de couverture sont comptabilisés en écarts de change au moment du dénouement du contrat. Les contrats non dénoués à la clôture figurent en hors-bilan. Les profits et pertes de change latents sur couverture d'engagements sont différés et sont reconnus en résultat lors de la transaction future.

La Société ne s'engage dans des contrats de couverture à terme de devises qu'à des fins de couverture et ne prend pas de position spéculative ; elle n'utilise pas d'autres types d'instruments financiers.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Aides publiques à la recherche

Pour le financement de certains programmes de recherche menés conjointement avec d'autres sociétés, la Société bénéficie d'aides d'organisations gouvernementales dont le but est d'encourager la recherche en France. Une partie de ces aides (généralement entre 15 et 45 %) est obligatoirement remboursable et est comptabilisée lors de l'encaissement en dettes financières.

L'autre partie est à rembourser sous forme de redevances sur les ventes futures, uniquement en cas de succès des recherches. Cette partie de l'aide, remboursable sous condition, est constatée en produit quand les frais de recherche sont engagés. Les redevances éventuelles sont comptabilisées en charge lorsque les ventes afférentes au résultat du projet de recherche sont enregistrées.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt qui est souvent assis sur un profit estimé, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société opère.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Directeur du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux Etats Financiers. La Société provisionne ainsi, entre autres, les pertes à terminaison futures prévisibles sur des contrats en cours.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 — FAITS MARQUANTS

- **Offre publique d'échange en actions en vue de l'acquisition de 100% du capital de la société norvégienne Wavefield-Inseis ASA**

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100% du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. L'offre était soumise à la satisfaction de conditions habituelles pour ce type d'opération (sauf renonciation à ces conditions par CGGVeritas au plus tard lors du règlement-livraison de l'offre). La période d'offre s'est ouverte le 27 novembre et a été clôturée le 12 décembre 2008. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9% du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. L'augmentation de capital ayant résulté de cette émission de titres est d'un montant nominal de 5 170 299,60 € avec une prime d'émission d'un montant de 143 346 556,41 €.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du *Norwegian Securities Trading Act* était de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de l'offre publique obligatoire close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital.

- **Constitution de CGGVeritas Services Holding BV**

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100% par CGGVeritas SA. Cette société est destinée à devenir la société holding de l'ensemble des filiales du segment Services, à l'exception des filiales françaises.

Le 29 octobre 2008, CGGVeritas SA a cédé à CGGVeritas Services Holding BV, sa participation de 15% dans le capital de la société Offshore Hydrocarbon Mapping LLC ("OHM"), société de droit anglais. Cette cession est intervenue pour un montant de l'ordre de 1 M€. Le règlement du prix de cession a fait l'objet d'un prêt de CGGVeritas SA à CGGVeritas Services Holding BV. Ce prêt a finalement été apporté par CGGVeritas SA au capital de CGGVeritas Services Holding BV le 22 décembre 2008.

Le 22 décembre 2008, les filiales suivantes ont également été apportées par CGGVeritas SA à CGGVeritas Services Holding BV: CGGVeritas Services Holding (US) Inc., société immatriculée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), CGG Americas, société immatriculée dans l'Etat du Texas (Etats-Unis), et CGG Canada, société immatriculée dans la province d'Alberta (Canada). Le capital social de ces trois sociétés était détenu à 100% par CGGVeritas SA. La valeur globale des titres ainsi apportés s'élève approximativement à 1 285 M€.

- **Ardiseis**

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 millions de dollar US. A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51%.

- **Avenant au contrat de crédit syndiqué signé le 7 février 2007**

Un avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué du 7 février 2007 a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées à l'accord de financement donnent à la société une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

NOTE 3 — CLIENTS

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Clients et comptes rattachés	9,9	11,5
Créances à l'avancement	—	0,3
Clients factures à établir	0,5	2,2
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	<u>10,4</u>	<u>14,0</u>
Dont à plus d'un an	<u>—</u>	<u>—</u>

La variation de la provision pour créances douteuses est non significative.

Les clients de la Société sont principalement :

- d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit,
- des sociétés du groupe.

La Société constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Le montant des pertes sur créances irrécouvrables est non significatif pour 2008.

Les créances à l'avancement non facturées représentent du chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client dans la mesure où les montants n'étaient pas contractuellement facturables. Ces créances sont généralement facturables dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

NOTE 4 — TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILES

La variation du poste se décompose ainsi :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Solde net en début de période	1 952,7	438,8
Acquisitions de titres	1 440,2	1 607,5
Cession de titres	(1 590,1)	(72,4)
Variation de provisions	(50,8)	(26,9)
Solde net titres de participation	<u>1 847,9</u>	<u>1 947,0</u>
Autres formes de participation	5,7	5,7
Solde net en fin de période	<u>1 853,6</u>	<u>1 952,7</u>

Le poste « Autres formes de participation » correspond à des créances assimilées à un supplément d'apport ayant pour origine l'intégration fiscale de CGG Marine Resources Norge au sein du tax group en Norvège.

Le détail par sociétés, titres nets des provisions, est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
CGG Americas	—	85,6
Ardiseis	8,6	14,6
CGG Australia Services Ltd.	0,2	0,2
CGG Canada Services Ltd.	—	35,5
CGG do Brasil	—	2,7
CGGVeritas Services SA	101,1	57,8
CGG Marine Resources Norge A/S	58,6	50,9
CGG Nigeria	0,1	0,1
CGGVeritas Services India Private Ltd (ex CGG India Private Ltd)	0,1	0,1
CGG Selva	0,1	0,1
CGGVeritas Services Holding BV	1 285,9	—
CGGVeritas Services Holding US Inc (ex CGGVeritas Services Inc)	—	1 436,9
CGGVI	0,2	0,2
CMG	7,0	7,0
Exgeo	2,1	3,7
CGGVeritas Services Norway (ex Exploration Resources ASA)	200,1	200,1
G.O.C	0,1	0,1
Geocal	—	—
Geoco	0,2	0,2
PECC	0,9	0,9
PT CGG Indonesia	0,1	0,1
Sercel	0,4	0,4
Sercel Holding	28,4	28,4
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,1
Wavefield Inseis ASA	148,5	—
Argas	4,3	4,3
Geomar	0,6	0,6
Offshore Hydrocarbon Mapping	—	16,4
Titres nets	<u>1 847,9</u>	<u>1 947,0</u>

Les données au 31 décembre 2008 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<u>Filiales</u>	<u>Devise</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>Quote-part de</u>	<u>Résultat du dernier</u>
		<u>avant résultat</u>	<u>capital détenue en %</u>	<u>exercice clos</u>
		(en devise)		(en devise)
		(En millions d'€ ou en millions d'unités de monnaie nationale)		
CGG Marine Resources Norge	NOK	635,5	100	(240,5)
CGGVeritas Services SA	EUR	33,4	100	21,9
CGGVeritas Services Holding BV	USD	1 707,2	100	(1,2)
CGGVeritas Services Norway	NOK	345,8	100	(30,4)
Sercel Holding	EUR	113,0	100	56,8
Wavefield Inseis ASA	USD	286,5	69,9	34,6

1€ = 1,3917 USD

1€ = 9,7500 NOK

La variation des titres provient principalement des mouvements suivants :

— **CGGVeritas Services Holding US Inc**

- Apport le 22 décembre 2008 à CGGVeritas Services Holding BV des 100 actions pour un montant de 1 436,1 M€.

— **CGGVeritas Services Holding BV**

- Souscription le 13 octobre 2008 au capital, 180 actions de 100 €,
- Acquisition le 22 décembre 2008 de 4 407 280 actions en rémunération des apports des titres CGG Americas, CGG Canada Services Ltd et CGGVeritas Services Holding US Inc pour un montant de 1 284,7 M€,
- Acquisition le 22 décembre 2008 de 3 812 actions suite à la conversion du prêt accordé pour un montant de 1,1 M€.

— **CGG Canada Services Ltd**

- Apport le 22 décembre 2008 à CGGVeritas Services Holding BV des 50 005 100 actions pour un montant de 35,5 M€.

— **CGG Americas**

- Apport le 22 décembre 2008 à CGGVeritas Services Holding BV de 17 986 958 actions pour un montant de 85,6 M€

— **Ardiseis**

- Cession le 24 juin 2008 de 407 actions à TAQA pour un montant de 8,8 M€.

— **Offshore Hydrocarbon Mapping**

- Cession le 29 octobre 2008 à CGGVeritas Services Holding BV de 6 476 266 actions pour un montant de 22,9 M€.

— **Wavefield Inseis Asa**

- Acquisition le 17 décembre 2008 de 90 480 237 actions pour un montant de 148,5 M€.

— **CGG Marine Resources Norge**

- Souscription à l'augmentation de capital le 17 décembre 2008 de 100 actions pour un montant de 5,3 M€ (50 M NOK).

La variation de la provision pour dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

<u>31/12/07</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>31/12/08</u>
138,9	4,3	(55,1)	88,1

NOTE 5 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 décembre					
	2008			2007		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)					
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	17,6	(7,6)	10,0	17,5	(6,9)	10,6
Matériel et outillage	0,1	(0,1)	—	0,1	—	0,1
Autres	3,0	(2,1)	0,9	3,1	(2,1)	1,0
Immobilisations en cours	—	—	—	0,1	—	0,1
Immobilisations corporelles	<u>21,8</u>	<u>(9,8)</u>	<u>12,0</u>	<u>21,9</u>	<u>(9,0)</u>	<u>12,9</u>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/07</u>	<u>Acquisitions dotations</u>	<u>Cessions Réformes</u>	<u>31/12/08</u>
	(En millions d'€)			
Immobilisations brutes	21,9	0,2	(0,3)	21,8
Amortissement	(9,0)	(1,0)	0,2	(9,8)
Immobilisations corporelles	<u>12,9</u>	<u>(0,8)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>12,0</u>

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 M€ les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 6 — AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

	Au 31 décembre	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Acomptes d'impôt et créance de carry back	54,3	3,6
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	151,3	174,3
Autres	2,2	22,5
Autres créances	<u>207,8</u>	<u>200,4</u>

NOTE 7 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas se composait au 31 décembre 2008 de 150 617 709 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 Euro. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Division par 5 du nominal de l'action CGGVeritas

A l'ouverture de la bourse de Paris le mardi 3 juin 2008, CGGVeritas a décidé de fractionner par 5 le nominal de l'action. Ceci a eu les conséquences suivantes :

- le cours de bourse de l'action CGGVeritas cotée à Euronext Paris a été divisé par 5,
- le nombre d'actions a été multiplié par 5,
- la valeur nominale de chaque action est passée de 2€ à 0,40€, et
- un ADS coté au NYSE correspond à une action ordinaire cotée à Euronext Paris.

L'information qui suit a été retraitée en conséquence, à savoir la multiplication par 5 des actions émises et des options attribuées / exercées ou échues, et la division par 5 des prix d'émission / d'exercice correspondants.

Cette transaction n'a nécessité aucune formalité particulière de la part des actionnaires de CGGVeritas et n'a conduit à aucun coût supplémentaire

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2008, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 1 867,9 M€ se ventilant comme suit :

- Perte de l'exercice : (100,6) M€
- Report à nouveau : (2,5) M€
- Autres réserves : 6,6 M€
- Primes d'émission, d'apport et de conversion : 1 964,4 M€

Emission d'actions

En 2008, CGGVeritas a émis 13 363 919 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 12 925 749 actions ordinaires entièrement libérées émises le 17 décembre 2008 à un prix de 11,49 € en rémunération des actionnaires de la société Wavefield-Inseis dans le cadre offre publique d'échange lancée le 25 novembre 2008, soit un montant net de 143,3 M€ après imputation des frais d'émission (0,7 M€),
- 226 165 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stocks options exercées pour lesquelles la société a reçu un montant de 2,6 M€,
- 237 500 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance du plan du 11 mai 2006,
- 25 495 actions ordinaires excédentaires liées à l'acquisition de Veritas annulées.

Variation des capitaux propres

	<u>Au 31/12/07</u>	<u>Affectation résultat 2007</u>	<u>Résultat 2008</u>	<u>Augmentation de capital</u>	<u>Autres mouvements</u>	<u>Au 31/12/08</u>
	(en millions d'€)					
Capital	54,9			5,3		60,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 820,1			144,3		1 964,4
Ecart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	3,5					3,5
Autres réserves	6,4					6,4
Réserves bloquées ⁽¹⁾	0,3				0,1	0,4
Report à nouveau	52,6	(55,1)				(2,5)
Résultat de l'exercice	(55,1)	55,1	(100,6)			(100,6)
Provisions réglementées	0,7		—		0,1	0,8
Capitaux propres	<u>1 883,6</u>	<u>—</u>	<u>(100,6)</u>	<u>149,6</u>	<u>0,2</u>	<u>1 932,8</u>

(1) Le poste « Réserves bloquées » correspond aux montants maximum qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 23 mars 2007 et 14 mars 2008 dont la décision d'attribution interviendra respectivement les 23 mars 2009 et 14 mars 2010.

Plans d'options

En complément des plans existants, le conseil d'administration du 14 mars 2008 a décidé de l'attribution de 1 188 500 options attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe. Le prix de souscription a été fixé à 32,57 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers pendant une période de 3 ans et peuvent être exercées à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 14 mars 2012 inclus. En cas de départ du Groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2008 :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/08</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 14 mars 2001	1 280 000	251 120	13,08€	13 mars 2009	2,5 mois
Plan du 15 mai 2002	690 500	244 280	7,99€	14 mai 2010	16,5 mois
Plan du 15 mai 2003	849 500	347 000	2,91€	14 mai 2011	28,5 mois
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	954 085	26,26€	10 mai 2014	64,5 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 226 500	30,40€	22 mars 2015	74,5 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 159 000	32,57€	14 mars 2016	86,5 mois
Total	6 329 750	4 181 985			

Le tableau qui suit résume sur 3 années l'information relative à l'évolution des plans de stock-options :

	<u>2008</u>		<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	<u>Options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>	<u>Options</u>	<u>Prix moyen d'exercice</u>
Options non exercées en début d'exercice	3 306 000	21,84	3 253 985	13,59	3 459 695	8,73
Attributions	1 188 500	32,57	1 308 750	30,40	1 012 500	26,25
Ajustements liés à l'augmentation de capital					—	—
Exercées	(226 165)	11,55	(1 157 125)	7,89	(1 206 470)	10,30
Echues non exercées	(86 350)	22,89	(99 610)	26,94	(11 740)	9,67
Options non exercées en fin d'exercice	4 181 985	25,43	3 306 000	21,84	3 253 985	13,59
Options exerçables en fin d'exercice	1 728 276	18,05	1 077 935	7,90	1 896 535	8,44

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le Conseil d'administration a procédé, le 23 mars 2007, à la mise en œuvre d'une autre opération d'attribution d'actions gratuites liée à la performance. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées est de 408 750 actions, dont 67 500 attribuées aux dirigeants du Groupe. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les suivantes :

- Dès lors que la réalisation des conditions de performance ci-dessous aura été confirmée par le Conseil d'administration, les actions seront émises à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Tout bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social le liant à la Société ou à l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que seront réalisées les autres conditions d'attribution.

- Le Conseil d'Administration a également défini deux conditions générales de performance du Groupe sur un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008 et résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipements, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008.

Une fois attribuées, les actions ne seront cessibles qu'après une période de deux années courant à compter de la date d'attribution effective.

En complément des plans d'attribution d'actions gratuites liés à la performance de mai 2006 et de mars 2007, le conseil d'administration du 14 mars 2008 a décidé l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 14 mars 2010 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation, au moment de l'attribution définitive, des conditions de performance prévues par le règlement de plan, à savoir la réalisation d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et un résultat d'exploitation moyen, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, suivant l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Le conseil d'administration du 29 avril 2008 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan du 11 mai 2006 avaient été remplies et a, en conséquence, procédé à l'attribution définitive des actions gratuites à ceux des bénéficiaires liés à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail ou un mandat social au jour de cette attribution définitive, à savoir le 12 mai 2008. Le nombre d'actions ainsi attribuées définitivement est de 237 500.

NOTE 8 — PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées se décomposent de la manière suivante :

	<u>2007</u>	<u>Au 31 décembre</u>		<u>2008</u>
		<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	
		(En millions d'€)		
Amortissements dérogatoires	0,1	0,1	—	0,2
Amortissements article 40	0,6	—	—	0,6
Provisions réglementées	<u>0,7</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>0,8</u>

NOTE 9 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	<u>Au</u>	
	<u>31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Pertes de change	15,1	6,6
Coûts de restructuration	0,3	0,2
Autres risques et charges	2,8	0,1
Provisions court terme	<u>18,2</u>	<u>6,9</u>
Indemnités de départ à la retraite	8,0	7,8
Provisions moyen et long terme	<u>8,0</u>	<u>7,8</u>
Provisions pour risques et charges	<u>26,2</u>	<u>14,7</u>

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,60% en 2008 et 5,25 % en 2007 pour les indemnités de fin de carrière, 5,25% en 2008 et 4,50% en 2007 pour le plan de retraite complémentaire
- taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2008 et 3 % en 2007
- âge de départ à la retraite : 65 ans

Suite à des modifications introduites au cours de l'exercice 2007 relatives au régime d'indemnités de fin de carrière des salariés de CGGVeritas, l'impact du changement de barème, correspondant au coût des services passés non reconnus, a été estimé à 1,1 M€ au 31 décembre 2007. Les coûts des services passés sont amortis selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Le montant des services passés non amortis liés au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élève à 1,5 M€ au 31 décembre 2008.

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/07</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise (provision utilisée)</u>	<u>Reprise (provision non utilisée)</u>	<u>31/12/08</u>
	(En millions d'€)				
Pertes de change	6,6	15,1	(6,6)	—	15,1
Coûts de restructuration	0,2	0,1	—	—	0,3
Autres risques et charges	<u>0,1</u>	<u>2,7</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2,8</u>
Provisions court terme	<u>6,9</u>	<u>17,9</u>	<u>(6,6)</u>	<u>—</u>	<u>18,2</u>
Indemnités de départ à la retraite	7,8	2,5	(2,3)	—	8,0
Provisions moyen et long terme	<u>7,8</u>	<u>2,5</u>	<u>(2,3)</u>	<u>—</u>	<u>8,0</u>
Provisions pour risques et charges	<u>14,7</u>	<u>20,4</u>	<u>(8,9)</u>	<u>—</u>	<u>26,2</u>

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

	2008	
	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>
	(En millions d'€)	
Exploitation	2,5	(2,3)
Financier	15,1	(6,6)
Exceptionnel	2,7	—
Total	<u>20,4</u>	<u>(8,9)</u>

NOTE 10 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

	Au 31 décembre					
	2008			2007		
	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>
	(En millions d'€)					
Autre emprunt obligataire	668,2	—	668,2	631,8	—	631,8
Emprunts bancaires	35,0	—	35,0	—	—	—
Découverts bancaires	—	—	—	2,9	2,9	—
Intérêts courus	6,4	6,4	—	6,0	6,0	—
Total dettes financières	<u>709,6</u>	<u>6,4</u>	<u>703,2</u>	<u>640,7</u>	<u>8,9</u>	<u>631,8</u>

Au 31 décembre 2008, la Société disposait de 108,7 M€ de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué après le tirage de 35 M€ en 2008.

Aucune dette financière n'est garantie par des sûretés réelles.

Analyse par devise

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Euros	35,0	—
Dollars US	668,2	631,8
Autres devises	—	—
Total	<u>703,2</u>	<u>631,8</u>
Part à moins d'un an	—	—
Total long terme	703,2	631,8

Analyse par taux d'intérêt

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Taux variables :	35,0	—
Taux fixes : taux moyen de 7,61 %	668,2	631,8
Total	<u>703,2</u>	<u>631,8</u>

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés était de 2,0% et 6,0 % au 31 décembre 2008 et 2007 respectivement.

Analyse par échéance

	<u>2008</u>
	(En millions d'€)
2009	—
2010	—
2011	—
Au-delà	703,2
Total	<u>703,2</u>

• Obligations à haut rendement (165 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, la Société a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 165 MUSD au taux nominal de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales.

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une offre au public en France mais a été effectuée conformément à la règle 144A ("Rule 144A") et à la réglementation S ("Regulation S") de la loi américaine de 1933 régissant les valeurs mobilières ("US Securities Act of 1933").

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 31 mai 2005, de la totalité des 150 MUSD de principal résiduel de l'emprunt obligataire à haut rendement (10⁵/₈ % Senior Notes, échéance 2007) qui était en place à cette période.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur les investissements, la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des filiales de la Société.

Est également à respecter un ratio financier qui peut être décrit, à titre indicatif, comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au résultat financier, le tout étant calculé en IFRS. Ce ratio ne peut descendre en deçà de 3.

Le remboursement des emprunts contractés par la Société au titre de cette ligne de crédit est garanti par les filiales CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge AS, Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel Inc.

- **Premier placement complémentaire d'obligations à haut rendement (165 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 3 février 2006, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 165 MUSD au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles de l'emprunt obligataire de 165 MUSD déjà en place et décrit ci-dessus, avec une émission au prix de 103 ¼ % du pair et un rendement minimum de 6,9 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 10 février 2006, du solde d'environ 140,3 MUSD du crédit relais de 375 MUSD mis en place le 1^{er} septembre 2005 par la Société en vue de l'acquisition de la société Exploration Resources.

- **Second placement complémentaire d'obligations à haut rendement (200 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 200 MUSD, au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des deux emprunts obligataires de 165 MUSD chacun déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

- **Nouvelle émission d'obligations à haut rendement (400 MUS\$, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)**

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 MUSD, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

- **Crédit syndiqué (200 MUS\$, échéance 2012)**

Un avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué signé le 7 février 2007 a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent à la société une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

La Société avait conclu, en date du 7 février 2007, une convention de crédit d'un montant de 200 MUSD avec des banques et institutions financières constituant les « prêteurs », et garantie par certaines filiales. L'objet de cette ligne de crédit était notamment de remplacer la précédente convention de crédit du 12 mars 2004 annulée par anticipation le 10 janvier 2007.

Dans le cadre de cette convention de crédit, certains ratios doivent être respectés, calculés à partir des comptes consolidés du groupe CGGVeritas:

- le ratio excédent brut d'exploitation retraité (EBITDA) hors acquisitions d'immobilisations sur la charge d'intérêts totale ne peut pas être inférieur à (i) 1,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2007, (ii) 1,750:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2008 (iii) 2,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009 et (iv) 2,50 :1,00 pour les périodes de 12 mois suivantes.

- le ratio dette nette (en USD au taux de clôture) sur l'excédent brut d'exploitation retraité (EBITDA), calculé sur une période glissante de 12 mois au taux de clôture, ne peut excéder (i) 2,50:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2007, (ii) 2,00:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2008 (iii) 1,75:1.00 sur les 12 mois précédant le 31 décembre 2009 et (iv) 1,50 :1,00 pour les périodes de 12 mois suivantes.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2008.

NOTE 11 — DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 15,1 M€ au 31 décembre 2008 dont 5,6 M€ de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 — DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Dettes sociales	5,0	5,5
Impôts sur les bénéfices à payer.	2,3	6,2
TVA et autres dettes fiscales	1,0	0,6
Dettes fiscales et sociales	<u>8,3</u>	<u>12,3</u>

Les postes « dettes sociales » et « TVA et autres dettes fiscales » comprennent respectivement 4,4 M€ et 0,1 M€ de provisions de charges à payer.

NOTE 13 — AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	241,7	172,6
Comptes-courants liés à l'intégration fiscale	47,8	54,9
Autres	0,8	0,9
Autres dettes	<u>290,3</u>	<u>228,4</u>

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 — COMPTES DE REGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actifs » se ventile de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2008	2007
	(En millions d'€)	
Loyers	0,3	—
Commissions crédit revolving	1,3	1,2
Retraite surcomplémentaire	—	2,0
Primes d'assurance	0,2	0,1
Divers	0,3	0,2
Charges constatées d'avance	2,1	3,5
Commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires	3,1	3,6
Charges à répartir	3,1	3,6
Pertes de change latentes	49,3	64,4
Ecarts de conversion actifs	49,3	64,4
Comptes de régularisation actifs	54,5	71,5

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions relatives au crédit revolving sont à échéance de 2012 et les commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires sont à échéance de 2015. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 0,9 M€ en 2008.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des pertes de change en cours sur le dollar américain ainsi qu'à la non prise en compte des gains de change latents principalement sur les emprunts obligataires émis en US dollar.

Le poste « Ecarts de conversion actifs » comprend une perte de change latente sur les créances rattachées à des participations pour un montant de 25,7 M€ ainsi qu'une perte de change d'un montant de 7,6 M€ réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 MUSD refinancé à hauteur de 600 MUSD par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 MUSD en février 2007 (voir note 10), ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture.

Le poste « comptes de régularisation passifs » se ventile de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2008	2007
	(En millions d'€)	
Produits constatés d'avance sur chiffre d'affaires	0,4	4,7
Produits constatés d'avance	0,4	4,7
Profits de change latents	84,3	100,8
Ecarts de conversion passifs	84,3	100,8
Comptes de régularisation passifs	84,7	105,5

L'augmentation du poste « Ecarts de conversion passifs » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les emprunts obligataires à échéance 2015 et 2017 pour un montant de 60,6 M€.

NOTE 15 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les activités opérationnelles de services géophysiques de la Société ont été apportées à sa filiale CGGVeritas Services, réduisant de facto la sensibilité de ses comptes à la variation du cours de l'euro par rapport au dollar. De plus, en vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société

cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2008 et 2007, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 930,0 MUSD.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2008, le notionnel des contrats d'achat à terme de dollars US contre euro à échéance 2009 s'élève à 39 MUSD. Ces contrats d'achat à terme ont été conclus avec la filiale Sercel.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas la perte latente.

La Société, dans le cadre de l'opération de règlement-livraison de l'offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital) et afin de limiter l'exposition au risque de change dans un contexte d'appréciation de la NOK par rapport à l'EURO, a conclu en décembre 2008 un contrat d'option d'achat de devises dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Notionnel : 600 MNOK
- Prix d'exercice : 9,5 NOK/EUR
- Prime : 1 M€
- Echéance : 5 février 2009

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2008 sont les suivants :

	2008		2007	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
	(En millions d'€)		(En millions d'€)	
Titres de placement et autres disponibilités	241,6	241,6	112,2	112,2
Découverts bancaires	—	—	2,9	2,9
Emprunts obligataires et bancaires :				
— Taux variable	35,0	35,0	—	—
— Taux fixe	668,2	826,6	631,7	1 024,1
Contrats d'achat à terme	(1,5)	(1,5)	—	—
Contrat d'option d'achat de devises (Call NOK/EURO)	1,0	1,0	—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat/vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2008, les titres de placement s'élevaient à 69,0 M€ et se décomposaient comme suit :

- 9,1 M€ représentant 855 350 actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité existant avec la compagnie Cheuvreux, autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Une provision pour dépréciation a été constaté pour un montant de 2,0 M€. Durant l'exercice, la Société a acquis et

vendu respectivement 4 131 679 et 3 490 174 actions propres, la cession générant une moins-value nette de 11,4 M€.

- 46,7 M€ représentant 265 bons à moyen terme négociables.
- 1,0 M€ représentant 49 SICAV de Trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité Cheuvreux. Aucune provision pour dépréciation n'a été à constater pour celles-ci.
- 12,2 M€ représentant 4 783 parts de FCP de Trésorerie. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

NOTE 16 — RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2008, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de location simple (bureaux, matériels informatiques). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,1 M€ en 2008 et 1,0 M€ en 2007.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2008 :

	<u>Loyers</u> (En millions d'€)
2009	1,3
2010	1,3
2011	1,3
2012	1,3
Au-delà	3,0
Coût total des loyers futurs	<u>8,2</u>
Partie représentant les intérêts	—
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail (Note 11)	—
Dont valeurs résiduelles d'acquisition	—

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
— Garanties émises en faveur de clients ^(a)	197,5	288,7
— Garanties émises en faveur des banques ^(b)	101,3	71,5
— Autres garanties ^(c)	128,1	36,3
— Total	<u>426,9</u>	<u>396,5</u>

(a) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(b) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services Inc de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité (autorisation maximale de 40,8 M€). Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées.

En 2008, dans le cadre de l'acquisition de Wavefield, la Société a déposé la contre-valeur de la garantie bancaire consentie aux actionnaires de Wavefield conformément aux dispositions des chapitres 6-10 du Norwegian Securities Trading Act, en numéraire, sur un compte de dépôt à terme ouvert dans les livres de l'institution garante et nanti à son profit la créance de restitution du dépôt pour un montant de 639 MNOK, soit 65 M€ environ.

En 2008, CGGVeritas et Eidesvik Offshore ont signé un avenant à l'accord de construction de deux navires sismiques de grande capacité pour un montant de 420 MUSD (377 MUSD précédemment). Les deux navires sont livrables en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

Le 23 septembre 2008, CGGVeritas a également signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à près de 83 MUSD pour une durée de huit ans. A l'issue de cette période, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat pour une durée de huit ans. Le navire sismique est livrable mi 2010.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi par le Groupe, pour un montant approximatif de 70 millions de dollars, à la suite de la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations qu'elle menait avec le Groupe concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture de négociation est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Le jugement est attendu avant la fin du 2^{ème} trimestre 2009.

CGGVeritas a fait l'objet en 2000 de poursuites de la part de la société Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentiels, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés. En 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision. En 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé l'incompétence du Tribunal de Commerce de Lisbonne, puis Parexpro a assigné CGGVeritas, sa filiale portugaise CGGP et leurs dirigeants et salariés, devant le tribunal civil de Lisbonne. L'assignation est strictement identique à celle introduite devant le tribunal de commerce. Le dossier est toujours en cours d'instruction auprès du tribunal civil de Lisbonne.

Cette action devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière de la Société.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 17 — TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 10 et 16.

<u>Obligations contractuelles</u>	<u>Total</u>	<u>Paiements dus par période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Dettes à long terme	668,2	—	—	668,2
Obligations en matière de location financement	—	—	—	—
Contrats de location simple	8,2	1,3	5,1	1,8
Autres obligations à long terme	—	—	—	—
Total	676,4	1,3	5,1	670,0

<u>Autres engagements commerciaux</u>	<u>Total</u>	<u>Montant des engagements de la période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Lignes de crédit	101,3	77,5	23,8	—
Garanties	197,5	183,0	14,5	—
Autres engagements commerciaux	128,1	101,2	26,9	—
Total	<u>426,9</u>	<u>361,7</u>	<u>65,2</u>	—

NOTE 18 — CHIFFRE D’AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'Euros)	
France	11,8	6,5
Reste de l'Europe	—	0,5
Asie — Pacifique	—	1,2
Afrique	1,1	14,4
Amériques	14,9	12,4
Total	<u>27,8</u>	<u>35,0</u>

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'Euros)	
Terrestre	15,1	16,6
Traitement & Imagerie	1,3	5,0
Marine	—	6,6
Divers	11,4	6,8
Total	<u>27,8</u>	<u>35,0</u>

NOTE 19 — TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2008, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 1,0 M€. Il s'élevait à 22,2 M€ en 2007 et correspondait essentiellement aux frais de financement liés à l'acquisition de Veritas DGC Inc.

NOTE 20 — RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
	(En millions d'€)	
Intérêts sur emprunts	(48,8)	(51,9)
Intérêts s/avances de trésorerie reçues	(8,4)	(8,3)
Intérêts s/avances de trésorerie accordées	9,5	9,3
Dividendes	104,9	44,9
Revenus des créances rattachées aux participations	34,5	40,5
Produits de cessions des valeurs mobilières	2,1	4,8
Variation de provisions pour titres de participation	42,9	(33,7)
Variation de provisions des créances rattachées	0,8	(0,4)
Variation de provisions des autres immobilisations financières	(2,0)	—
Variation provisions pour risques de change	(8,4)	4,6
Gains (pertes) de change	9,3	(21,4)
Divers	1,0	0,6
Résultat financier	137,4	(11,0)

NOTE 21 — RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2008	2007
	(En millions d'€)	
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	(295,6)	2,7
Provision pour risque filiale	(2,8)	—
Reprise de provision pour dépréciation de titres de participation	7,9	—
Amortissements et provisions réglémentés	—	6,2
Abandon de prêt	(2,4)	—
Bonis (malis) sur actions propres	(11,4)	1,7
Divers	(0,1)	(0,5)
Résultat exceptionnel	(304,4)	10,1

Les résultats de cession des titres, nets des reprises de provisions, se décomposent comme suit :

- Ardiseis: 0,2 m€ compte tenu d'une de provision pour un montant de 1,4 M€,
- Offshore Hydrocarbon Mapping : (15,3) M€ compte tenu d'une reprise de provision pour un montant de 6,5 M€,
- CGG Americas : 111,4 M€,
- CGG Canada Services Ltd : (2,4) M€,
- CGGVeritas Services Holding US Inc : (381,6) M€.

NOTE 22 — IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le produit d'impôt total se détaille ainsi :

	<u>Exercice clos</u> <u>le 31 décembre</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
France		
Charge courante	—	(1,8)
Charges du régime d'intégration fiscale	—	(31,9)
Produit du régime d'intégration fiscale	70,1	58,5
Déficits antérieurs	—	—
Crédit d'impôt recherche	—	—
Report en arrière des déficits	25,0	—
Provision pour utilisation déficits CGGVeritas Services	6,9	(10,7)
	102,0	14,1
Etranger		
Charge courante	(2,6)	(0,3)
Ecart de change	(0,3)	0,1
	(2,9)	(0,2)
Total (charge) produit d'impôt	99,1	13,9

Suite à l'apport partiel d'actifs, avec effet au 1^{er} janvier 2007 des activités Services, CGGVeritas exerce une activité de Holding imposable en France.

CGGVeritas a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. A ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et le paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2008.

La situation fiscale latente de la Société au 31/12/2008 est la suivante :

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>		<u>Variations</u>		<u>Fin exercice</u>	
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
	(En millions d'€)					
1. Décalage certains ou éventuels						
a) Provisions réglementées						
• Amortissements dérogatoires						
b) Charges non déductibles temporairement						
• Provision pour retraite	1,0		2,4		3,4	
• Frais acquisition titres	7,4			5,2	2,2	
• Provision pour restructuration						
• Ecarts de change latents nets	15,1			3,1	12,0	
• Provision pour risque de change	2,3		2,9		5,2	
• Provisions sur filiales intégrées (Court Terme)	0,2		0,8		1,0	
• Autres	0,4		0,4		0,8	
Sous-total	<u>26,4</u>		<u>6,5</u>	<u>8,3</u>	<u>24,6</u>	
2. Eléments à imputer						
a) Défis reportables fiscalement			51,1		51,1	
b) Amortissements différés						
c) Défis reportables indéfiniment						
d) Moins-value à long terme						
Sous-total						
Total	<u>26,4</u>		<u>57,6</u>	<u>8,3</u>	<u>75,7</u>	

La Société fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices 2005, 2006 et 2007. L'exercice 2005 est désormais prescrit. La société n'anticipe pas d'impact significatif sur les comptes. La société CGGVeritas Services, membre de l'intégration fiscale, a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2005 et 2006. La société a reçu le 17 décembre 2008 une proposition de rectification. La Société conteste l'intégralité de la proposition de rectification pour les deux exercices. Aucun impact significatif sur les comptes n'est attendu.

NOTE 23 — PERSONNEL

Les effectifs moyens (hors ouvriers de chantier) sont les suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
— Ingénieurs et Cadres	38	31
— Techniciens	—	—
— Employés, ouvriers	<u>2</u>	<u>3</u>
Total effectifs	<u>40</u>	<u>34</u>
Personnel mis à la disposition de CGGV par ses filiales	1	—

NOTE 24 — REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'Administration s'est élevée au titre de l'exercice 2008 à 580 000 €.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée au titre de l'exercice 2008 à 4 137 838 €.

NOTE 25 — TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

La société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGGVeritas dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(En millions d'€)	
Exploitation		
Produits	15,9	14,7
Charges	(17,5)	(25,5)
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	(2,8)	(1,4)
Clients et comptes courants	10,1	22,6
Fournisseurs et comptes courants	8,9	24,1
Financier		
Dividendes reçus	104,9	44,9
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	42,9	(34,1)
Autres produits et (charges) financiers nets	36,9	41,6
Créances rattachées aux participations	688,8	552,9
Avances de trésorerie accordées, nettes	151,3	174,3
Avances de trésorerie reçues	241,7	172,6
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	(2,4)	—
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	7,9	6,7
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	(2,8)	0,1
Impôt		
Produit d'intégration fiscale	70,1	58,5
(Dotation) Reprise nette provision pour utilisation des déficits	6,9	(10,6)

Engagements hors-bilan

Garanties émises en faveur de clients	197,2	287,8
Garanties émises en faveur des banques.	69,3	71,5
Achats à terme de devises	39,0	—
Autres garanties	101,0	32,9

NOTE 26 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'issue de l'offre publique obligatoire close le 27 janvier 2009 sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital), CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 NOK par action à acquitter en numéraire. CGGVeritas détient désormais 100% du capital de Wavefield. Wavefield a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009.

10.4. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce) :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	23 364 436	34 163 360	35 195 776	54 901 516	60 247 083
b) Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	11 682 218	17 081 680	17 597 888	27 450 758	150 617 709
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	1 400 000	252 500	Néant	Néant	Néant
II — Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	190 687 301	221 340 640	263 364 949	35 017 563	27 804 109
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	(53 708 905)	51 460 392	12 852 922	(42 698 560)	(34 950 350)
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	(13 770 000)	16 400 000	(22 450 000)	(13 940 000)	(99 080 000)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	(54 226 778)	21 928 316	30 635 786	(55 104 307)	(100 564 483)
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	(3,42)	2,05	2,01	(1,05)	0,43
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(4,64)	1,28	1,74	(2,01)	(0,67)
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Effectif moyen	1 107	1 076	1 129	34	40
b) Montant de la masse salariale	64 197 434	62 326 361	74 625 127	8 726 670	8 482 094
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) . .	19 657 668	21 345 920	26 273 875	3 077 219	3 692 917

10.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II — Justification des appréciations

Les estimations comptables et jugements significatifs concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008, réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une plus grande difficulté à appréhender les perspectives économiques, sont rappelés en introduction de la note 1 de l'annexe. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce nous avons procédé à nos propres appréciations qui concernent principalement l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

	MAZARS		ERNST & YOUNG
Xavier CHARTON	Olivier THIREAU	Philippe DIU	Nicolas PFEUTY

10.6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE 2008)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés du 1^{er} janvier 2008 au 10 avril 2009

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec MM. Brunck et Le Roux

a. Engagement de non-concurrence applicable au président-directeur général et au directeur général exécutif

Le président-directeur général et le directeur général exécutif de votre société ont pris un engagement de non-concurrence vis-à-vis de votre société d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation de leurs fonctions.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fournitures d'équipements ou produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du groupe CGGVeritas S.A.

En contrepartie de cet engagement, ces derniers recevraient, en cas de cessation de leurs fonctions, une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Ces avenants aux contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2008.

b. Avenants aux dispositions des contrats de travail respectifs de MM. Brunck et Le Roux

L'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a approuvé les avenants aux dispositions des contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux :

- Le versement de l'indemnité spéciale de rupture ainsi que l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions au titre des plans en vigueur au sein de la société dont ils bénéficient seront désormais soumis à une condition de performance appréciée au regard de celle de la société.
- Le montant de l'indemnité spéciale de rupture autorisé et fixé précédemment par votre conseil d'administration à 250 % du montant de leur rémunération annuelle de référence sera réduit à 200 %.

Cette appréciation se fait sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120 ;
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT¹, exprimé en dollars américains et relié à l'objectif correspondant à la partie variable annuelle de la rémunération de MM. Brunck et Le Roux.

La rémunération actuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du groupe CGGVeritas S.A., reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin des préavis, effectués ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantages en nature ou de remboursements de frais.

Ces avenants aux contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2008.

c. Modification des dispositions des contrats de travail respectifs de MM. Brunck et Le Roux relatives à l'indemnité contractuelle de rupture due dans certains cas de cessation desdits contrats de travail

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le conseil d'administration, dans sa séance du 25 février 2009, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la modification des dispositions des contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux relatives à l'indemnité contractuelle de rupture due dans certains cas de cessation de leurs contrats de travail respectifs.

Ces modifications ont pour objet, notamment, de mettre lesdites dispositions (cf. convention 1b) en conformité avec les nouvelles recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 intégrées au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 auquel le conseil d'administration s'est engagé à se référer en matière de gouvernement d'entreprise lors de sa réunion du 19 décembre 2008.

Selon ces dispositions, MM. Brunck et Le Roux ne bénéficieraient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité serait fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et (ii) toutes sommes auxquelles MM. Brunck et Le Roux pourraient prétendre du fait de la cessation de leur contrat de travail, en particulier les indemnités légales et conventionnelles de licenciement et les indemnités susceptibles d'être versées au titre de leur engagement de non concurrence. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture serait donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence. En outre, en cas de départ contraint, MM. Brunck et Le Roux disposeraient d'une faculté d'exercice anticipé des options de

¹ Earnings before interest and taxes

souscription ou d'achat d'actions dont ils bénéficient au titre des différents plans actuellement en vigueur au sein de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture ainsi que la faculté d'exercice anticipé des options seraient soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la société sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120 ;
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT², exprimé en dollars américains et relié à l'objectif correspondant à la partie variable annuelle de la rémunération de MM. Brunck et Le Roux.

Ces dispositions n'ont pas eu d'effet à la date de notre rapport.

d. Cession à votre société du solde de la participation de CGG Americas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS)

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde de la participation de CGG Americas Inc. détenue dans CGGVeritas Services (Norway) AS, anciennement dénommée Exploration Ressources AS.

Cette convention n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2008.

e. Apport de participations détenues par votre société à CGGVeritas Services Holding B.V.

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « Deed of issuance of shares and contribution », conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V., les participations détenues par votre société dans CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGG Americas Inc. et CGG Canada Services Inc. sont transférées à CGGVeritas Services Holding B.V.

Ces transactions ont été réalisées pour un prix total de cession de MEUR 1.286.

f. Cession de la participation détenue par votre société dans la société OHM à CGGVeritas Services Holding B.V. et conclusion d'une convention de prêt

Aux termes du « Share purchase agreement », conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V., la participation de 15 % détenue par votre société dans la société Offshore Hydrocarbon Ltd. (« OHM ») est cédée à CGGVeritas Services Holding B.V.

Pour financer cette acquisition, une convention de prêt (« Loan note ») a été conclue entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V. à hauteur de MEUR 1,1.

g. Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires

Votre conseil d'administration a autorisé le nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding B.V. au titre de la convention de crédit syndiqué de MUSD 1.140 et a désigné CGGVeritas Services Holding B.V. en qualité de filiale garante de l'émission obligataire de « Senior notes 2015 » d'un montant total de MUSD 530, de l'émission obligataire de « Senior notes 2017 » d'un montant de MUSD 400 et du crédit syndiqué d'un montant de MUSD 1.140.

² Earnings before interest and taxes

h. Apport à CGGVeritas Services Holding B.V. des titres détenus par votre société dans les filiales CGG Australia Services et CGGVeritas Services India Private Ltd.

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « Deed of issuance of shares and contribution », conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V., les participations détenues par votre société dans CGG Australia Services et CGGVeritas Services India Private Ltd. sont apportées à CGGVeritas Services Holding B.V. Le montant total de ces cessions réalisées en février 2009 s'élève à MEUR 13,4.

i. Apport à CGGVeritas Services Holding B.V. des titres détenus par votre société dans Veritas DGC (Malaysia) Sdn Bhd et CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « Deed of issuance of shares and contribution », devant être conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V., les participations détenues par votre société dans Veritas DGC (Malaysia) Sdn Bhd et CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd sont apportées à CGGVeritas Services Holding B.V. L'apport de la société CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd a été réalisé en février 2009 pour un montant de MEUR 2.

j. Capitalisation du contrat de prêt conclu le 29 octobre 2008 entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V.

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais entre votre société et CGGVeritas Services Holding B.V., le contrat de prêt conclu le 29 octobre 2008 entre les deux sociétés et portant sur l'intégralité du prix de cession à CGGVeritas Services Holding B.V. de la participation de 15 % détenue par votre société dans la société OHM est apporté au capital de CGGVeritas Services Holding B.V. Le montant de ce prêt était en principal de MEUR 1,1.

2. Avec M. Le Roux

a. Avenant à la convention de prêt entre votre société et CGGVeritas Services S.A.

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27 % a été ramené à 1 %, à compter du 1^{er} avril 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008. La charge d'intérêts au titre de l'année 2008 s'élève à MEUR 2,6.

b. Avenant à la convention de prêt entre votre société et CGGVeritas Services S.A. en date du 31 octobre 2007.

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé à 1 % jusqu'au 31 décembre 2008 est reconduit pour l'exercice 2009.

c. Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et d'autre part les prêteurs

Un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 a été signé entre votre société et CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs, d'autre part, le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent à votre société une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec MM. Brunck et Le Roux

a. Garantie émise par CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS dans le cadre d'une émission obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire du 3 février 2006 de « Senior notes 2015 » d'un montant de MUSD 165, CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

b. Signature par votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGG Veritas Services Inc.) du 7 février 2007

Dans le cadre de la convention de crédit syndiqué de MUSD 1.140, votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement » et le « US Guarantee Agreement », le « Canadian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Guarantee Agreement », le « French Financial Instruments Accounts Pledge Agreements », le « French Bank Account Pledge Agreement », le « French Intercompany Loan Receivable Agreement », et tous les autres documents afférents à la conclusion de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.).

c. Garantie donnée par Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services S.A. Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 février 2007 de « Senior Notes 2015 » d'un montant de MUSD 200 et de « Senior Notes 2017 » d'un montant de MUSD 400, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services S.A. Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

d. Autorisation donnée aux deux directeurs généraux délégués de bénéficiaire du plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants (volet français et américain) et notamment au président-directeur général, tel que ce plan a été présenté lors des conseils des 8 décembre 2004 et 8 mars 2005

La charge comptabilisée au titre des plans de retraite complémentaire applicables aux dirigeants et mandataires sociaux s'élève à MEUR 1,2 en 2008.

2. Avec MM. Brunck et Appert

Signature d'une convention entre l'IFP et votre société visant un partenariat technologique

Cette convention vise un partenariat technologique entre l'IFP et votre société dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée, des prestations de recherche et enfin des « JIP ». Ce partenariat est conclu pour une période de trois ans et vise une enveloppe annuelle de MEUR 1,5 (part fixe de MEUR 0,5 et

part variable de MEUR 1 pour des projets spécifiques) avec des clauses différentes de droits d'usage et de confidentialité suivant le type de projets concernés et les niveaux de financement (recherche fondamentale et appliquée, projets spécifiques, prestations de recherche contractée).

3. Avec M. Brunck

a. Avenant au contrat de travail de M. Robert Brunck pour tenir compte de ses fonctions de président-directeur général

Le contrat de travail est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté, retour en fin de mandat dans un poste de salarié de niveau « directeur, membre du comité exécutif », maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

b. Garantie émise par CGG Americas Inc. dans le cadre d'une émission obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire du 28 avril 2005 de « Senior notes 2015 » d'un montant de MUSD 165, CGG Americas Inc. a émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle elle garantit les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

4. Avec M. Le Roux

a. Signature d'une convention de crédit syndiqué entre votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.)

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de MUSD 200 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.), cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et, d'autre part, les prêteurs.

Au 31 décembre 2008, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit.

b. Signature par votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements d'une convention de crédit

Dans le cadre de la convention de crédit de MUSD 1.140, votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement », le « French Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement » et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

c. Garantie émise par Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) au titre des « Senior notes 2015 »

Dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Veritas par les filiales, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) ont émis une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la dette souscrite par votre société émise en avril 2005, en avril 2006 et en février 2007 pour un montant total de MUSD 530.

d. Octroi d'un prêt par votre société à Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.)

Dans le cadre de l'achat de Veritas par Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.), un prêt d'un montant de MUSD 600 a été accordé par votre société à Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.).

e. Signature d'un contrat de commission et d'un contrat de sous-traitance entre votre société et CGGVeritas Services S.A.

A la suite de l'apport partiel d'actifs entre votre société et CGGVeritas Services S.A., deux contrats ont été conclus entre ces sociétés :

- Un contrat de commission aux termes duquel votre société s'engage à poursuivre, pour le compte de CGGVeritas Services S.A., l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi, jusqu'à la création de succursales de CGGVeritas Services S.A. dans ces pays.

Il n'est pas prévu de commission versée par CGGVeritas Services S.A. à votre société. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopérations pris par votre société dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

Au titre de l'exercice 2008, le volume des opérations liées à cette convention s'élève à MEUR 16,1.

- Un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGGVeritas Services S.A. sous-traite à votre société l'exécution des contrats dont le transfert à CGGVeritas Services S.A. est impossible.

Au titre de l'exercice 2008, le volume des opérations liées à ce contrat s'élève à MEUR 4,5.

f. Mise en place par votre société d'un engagement de co-débiteur solidaire en faveur de la S.N.C. Sea Survey II

Dans le cadre du financement par le CIC des streamers du Symphony de CGG Marine Resources Norge AS pour un montant de MUSD 24,5, votre société et CGG Marine Resources Norge AS se sont engagées à être co-débitrices solidaires de l'emprunt contracté par la S.N.C. Sea Survey II.

g. Convention de prêt subordonné entre votre société et Exploration Resources Norge

Votre société et Exploration Resources Norge ont signé une convention de prêt subordonné, aux termes de laquelle votre société a consenti la conversion en prêt subordonné des avances de trésorerie d'un montant de MUSD 25 faites à Exploration Resources Norge.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Xavier CHARTON

Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG

Philippe DIU

Nicolas PFEUTY

10.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2007 ET 2008

En milliers d'euros	Mazars & Guerard 2008		Ernst & Young Audit 2008		Mazars & Guerard 2007		Ernst & Young Audit 2007		Total			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	2008		2007	
									Montant	%	Montant	%
Audit :												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:												
— CGGVeritas	542		1 000		823		1 086		1 542		1 909	
— Filiales consolidées	1 555		2 353		1 699		2 934		3 908		4 633	
Total	2 097	94 %	3 353	90 %	2 522	99 %	4 020	76 %	5 450	91 %	6 542	75 %
• Missions accessoires :												
— CGGVeritas	117		219		—		224		1 336		236	
— Filiales consolidées	—		65		12		54		65		54	
Total	117	5 %	284	8 %	12	0 %	278	22 %	401	7 %	278	24 %
Total audit	2 214	99 %	3 637	98 %	2 534	99 %	4 298	98 %	5 851	98 %	6 820	99 %
Autres prestations :												
• Juridique, Fiscal, Social												
	13	1 %	95	2 %	6	1 %	101	2 %	108	2 %	107	1 %
• Technologie de L'information												
	—		—		—		—		—		—	
• Audit interne												
	—		—		—		—		—		—	
• Autre												
	—		1	0 %	—		—		1	0 %	—	
Total autres prestations	13	1 %	96	2 %	6	1 %	101	2 %	109	2 %	107	1 %
Total	2 227	100 %	3 733	100 %	2 540	100 %	4 399	100 %	5 960	100 %	6 927	100 %

10.8. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son groupe.

— Le 29 septembre 2006, CGGVeritas SA, CGG Marine et cinq de leurs dirigeants ont été cités à comparaître, devant le Tribunal de Grande Instance d'Evry, dans le cadre d'une procédure intentée par l'un des syndicats représentant les salariés de CGGVeritas pour des faits allégués de prêt illicite de main d'œuvre du fait de l'emploi par CGGVeritas et CGG Marine de salariés internationaux d'une filiale étrangère de CGGVeritas. Une audience de procédure initialement prévue pour décembre 2006 a été reportée à plusieurs reprises et fixée au 12 février 2008. Dans l'intervalle, un accord a été trouvé avec le syndicat ayant intenté la procédure. La signature par l'ensemble des syndicats représentés dans la société est intervenue le 17 janvier 2008. La plainte a été retirée et le procureur et le tribunal ont accepté de clore l'affaire. Cette plainte et la convention qui en a suivi n'ont eu aucun impact sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

— Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGGVeritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contre façon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Ce dernier demande donc à la juridiction saisie une injonction interdisant à Sercel de fabriquer, utiliser, vendre ou offrir à la vente et importer l'équipement litigieux aux Etats-Unis. De plus, le plaignant demande des dommages et intérêts basés sur la perte de profit de \$14,672,261 plus les intérêts courus d'un montant de \$775,254. Comme alternative, le plaignant réclame des dommages et intérêts basés sur un niveau de redevances raisonnable à hauteur \$6,185,924 plus les intérêts courus de

\$374,898. Sercel estime ne pas contrefaire le brevet en cause et conteste le bien fondé de ces demandes. Au cours de l'année 2008, la procédure de "discovery" s'est achevée et le tribunal a délivré une opinion quant à l'interprétation des revendications du brevet. Le tribunal a déclaré que trois des sept revendications étaient invalides pour imprécision et qu'une autre revendication n'était pas enfreinte. Nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

- Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi (pour un montant d'environ 70 millions de dollars à la date de la réclamation), suite à la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture des négociations est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Un jugement a été rendu le 8 avril 2009 en faveur de Arrow Seismic ASA. CGGVeritas a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue.

CHAPITRE XI :

PERSPECTIVES

Environnement de marché des activités géophysiques

Après les années difficiles ayant suivi la crise de 1999, caractérisées par une phase de sous-investissement marqué du secteur de l'Exploration-Production, le marché des activités géophysiques a connu ces trois dernières années une croissance importante fondée de notre point de vue sur des fondamentaux solides.

La prise de conscience au cours de l'année 2004 par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées, et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration/Production, et dès lors par des croissances favorables pour le marché de la géophysique. Au niveau du marché de la géophysique, la demande a connu en parallèle une reprise très importante avec notamment une croissance de près de 15% en 2008 par rapport à 2007 ayant fait suite à une croissance de près de 20 % en 2007 par rapport à 2006.

Au cours de l'année 2008, la crise financière mondiale a commencé à impacter significativement l'économie mondiale et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique, voire en récession. L'anticipation d'une baisse corrélative de la consommation mondiale a ralenti la demande en ressources énergétiques et engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic au delà de 150 US\$ à mi-année, est passé sous la barre de 40 US\$ début décembre. Dans un tel contexte et compte tenu de l'ensemble des incertitudes, il n'est pas exclu que les compagnies pétrolières revoient à la baisse leurs prévisions d'investissement en exploration-production, à tout le moins pour l'année 2009, à travers une possible réduction en volume et un effet prix que la pression concurrentielle pourrait accentuer sur le court terme. Une telle tendance pourrait être d'autant plus marquée pour les opérateurs pétroliers et gaziers de taille petite ou moyenne (les « indépendants »), qui représentent 10% du chiffre d'affaires du Groupe CGGVeritas en 2008, dont le financement du développement pourrait s'avérer contrarié par la situation des marchés de crédit, notamment aux Etats-Unis.

Nous estimons toutefois que sur le moyen-terme, les tendances lourdes de l'approvisionnement énergétique — des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période — devraient conduire le moment venu à un rebond significatif des prix du pétrole et du gaz, à l'instar du phénomène observé en début d'année 2008.

Perspectives 2009 des activités de CGGVeritas

Le carnet de commandes total (Services et Equipements) du Groupe CGGVeritas s'élevait à 1,98 milliards US\$ (1,6 milliards MUS\$ pour les Services et 344 M\$ pour les Equipements hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} février 2009. Ce carnet de commandes permet de disposer d'une visibilité satisfaisante à tout le moins sur le 1^{er} semestre 2009 en matière de volume d'activité et des conditions commerciales attachées.

Sur le second semestre 2009, les incertitudes sur le comportement des clients pétroliers et gaziers en matière d'investissement empêchent de disposer d'une appréciation fiable sur l'évolution en volume du marché des activités géophysiques et notamment celles des marchés de l'acquisition marine et terrestre. Il reste que :

- au niveau de l'acquisition marine, la pression sur les prix devrait s'accroître en fin d'année, en raison notamment de la mise en service de nouvelles unités aujourd'hui en chantier ;

- au niveau de l'acquisition terrestre, la demande pour opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité — qui n'est adressable que par les contracteurs les plus qualifiés dont CGGVeritas — devrait rester soutenue ;
- dans le Golfe du Mexique, l'offre de données multi-client Wide Azimuth devrait continuer à susciter un intérêt grandissant ;
- le contexte général devrait enfin être profitable au marché du traitement de données, les clients ayant tendance dans ce type de situation à profiter au mieux du potentiel de leurs actifs sismiques existants, à travers le recours aux algorithmes et procédés de traitement les plus haut de gamme et les plus récents, domaines dans lesquels CGGVeritas dispose d'un positionnement unique.

Poursuite de la stratégie commerciale basée sur l'amélioration du service au client

CGGVeritas estime que le renforcement de la proximité avec les clients, à travers une meilleure appréhension de leurs problèmes et de leurs besoins, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis, et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à accroître sa part de prestations externes. La qualité des services fournis, la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Perspectives 2009 et développements technologiques de CGGVeritas

Le Groupe estime que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à la fois à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant davantage les délais de réalisation.

La stratégie de CGGVeritas, dès lors, est de renforcer sa position de leader du marché sur les secteurs suivants :

- services et systèmes innovants d'acquisition haut de gamme ;
- services de traitement des données et réservoir ;
- fabrication d'équipements d'acquisition de données terrestres, marins et sous-marins.

Pour cela, le Groupe entend mettre en œuvre les projets suivants :

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications

liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (Wide Azimuth) les multi-composantes et les études 4D continueront à être développées.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marines

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D multi-azimuths, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration / Production, tout particulièrement dans le secteur offshore.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents fondées sur le maintien d'un effort important de R&D

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence la performance de ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux — tels que le Nautilus et le logiciel SeaProNav en 2008 — et en maintenant une politique active de développement des produits futurs, telle qu'une nouvelle génération de câbles de fond de mer (OBC) ou les capteurs de nouvelle génération.

Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra par ailleurs en 2009 ses efforts de R&D qui devraient ainsi progresser plus fortement que le chiffre d'affaires.

CHAPITRE XII :

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1. Composition du Conseil d'administration :

12.1.1. Membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence :

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2009</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de première nomination au conseil</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>
Robert BRUNCK ⁽²⁾⁽⁴⁾	162 890	59 ans	Président Directeur Général	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2012
Yves LESAGE ^{(1)(4)(*)}	4 985	71 ans	Président d'honneur et Administrateur	29 septembre 1988	Assemblée générale de 2009
Olivier APPERT ^{(2) (3)}	930	59 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2012
Loren CARROLL ⁽¹⁾ (administrateur indépendant)	500 ADS	65 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL ⁽¹⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant)	535	58 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2010
Jean DUNAND ⁽¹⁾ (administrateur indépendant)	4 250	69 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Christian MARBACH ⁽²⁾	650	71 ans	Administrateur	21 juin 1995	Assemblée générale de 2013
Thierry PILENKO ⁽⁴⁾	1 790 ADS	51 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Robert F. SEMMENS ⁽²⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant)	6 365 actions et 1 751 ADS	51 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2011
Daniel VALOT ⁽¹⁾ (administrateur indépendant)	1 935	64 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2012
Terence YOUNG ⁽⁴⁾ (administrateur indépendant)	500 ADS	62 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
David WORK ⁽³⁾ (administrateur indépendant)	500 ADS	63 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013

(1) membre du comité d'audit

(2) membre du comité stratégique

(3) membre du comité de rémunération et de nomination

(4) membre du comité technologique

(*) le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. BRUNCK est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X 69) et de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris (IM 74).

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que Chargé de Mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991.

En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et Administrateur en septembre 1998, puis Président Directeur Général le 20 mai 1999.

Avant de rejoindre le Groupe CGGVeritas, il fut Directeur du Centre d'Équipement du Réseau de Transport (CERT), Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et Chef de la division « Énergie, Sous-Sol », chargé de mission auprès du Préfet de région à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche région Alsace (1975-1979). La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Yves LESAGE est né le 22 août 1937.

M. LESAGE est ingénieur des Mines. Il a été Directeur Europe de la Société Nationale Elf Aquitaine de 1984 à 1986. De 1986 à 1989, il est Directeur Général de la Société Nationale Elf Aquitaine Production dont il devient Président Directeur Général à compter de 1989. En 1995, il est nommé Président Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique. Depuis 1999, il est Président d'honneur de la Société. La liste des principaux mandats exercés par M. LESAGE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

M. APPERT a été nommé Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP) en avril 2003. Il était Directeur de la coopération long terme et de l'analyse des politiques énergétiques au sein de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) depuis le 1^{er} octobre 1999.

M. APPERT, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général des Mines, a commencé sa carrière au service des Mines de Lyon, puis a occupé différents postes au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. Il a ensuite été nommé directeur adjoint du cabinet du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur de 1984 à 1986, puis a pris, en 1987, la responsabilité de l'activité radiocommunication mobile au sein de la société Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques (TRT). Nommé en 1989 directeur des hydrocarbures au ministère de l'Industrie, il a rejoint en 1994 la direction de l'IFP, en charge notamment de la recherche et développement. Depuis 1998, il était directeur général d'Isis, holding technologique filiale de l'IFP cotée en Bourse. La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL a fait des études de finance et de comptabilité à l'Université de Pennsylvanie. Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice Président Exécutif de Smith International, Inc. qui détient 60 % du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie. La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'École Centrale de Paris, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, Services des Affaires monétaires et Financières du Ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New-York, puis Directeur général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège,

en charge de la trésorerie, des marchés financiers et de la gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été au sein du groupe Soletanche, administrateur et directeur général du Groupe, chargé en particulier des activités pétrolières, Vice-Président du Conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. Depuis 1997, il est Vice-Président et Directeur Général Délégué du Groupe Soletanche-Bachy. La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND a été Directeur Adjoint, en charge de la Fédération de Russie au sein de TOTAL EXPLORATION PRODUCTION de 1994 à 1999. Il a ensuite exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'ISIS de 1999 à 2001. La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M. Christian MARBACH est né le 9 octobre 1937.

M. MARBACH est ingénieur général des Mines. Il a été Directeur Général de l'Industrie Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire en 1990. De 1991 à 1994, il a exercé les fonctions de Président Directeur Général de COFLEXIP puis de Président Directeur Général de COFLEXIP STENA OFFSHORE de 1995 à 1996. La liste des principaux mandats exercés par M. MARBACH actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Thierry PILENKO est né le 17 juillet 1957.

M. PILENKO est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ainsi que de l'Ecole du Pétrole et des Moteurs. Il a fait l'essentiel de sa carrière (1984-2004) dans le Groupe Schlumberger, où il a acquis une vaste expérience parapétrolière et internationale dans de nombreux pays du monde (Venezuela, Italie, Gabon, Nigeria, Dubaï, Indonésie, Etats-Unis, France) au sein de différentes lignes de produits. En mars 2004, il est devenu Président-Directeur Général de Veritas DGC. Le 15 janvier 2007, M. PILENKO a été nommé Directeur Général Délégué de TECHNIP dont il est devenu le Président Directeur Général le 27 avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. PILENKO actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et professeur adjoint de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de THE BEACON GROUP, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gérait deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de US\$1,6 milliards, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était Vice-Président de Goldman Sachs & Co. La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. VALOT, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, a débuté sa carrière à la Cour des Comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration /Production en 1995. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. David WORK est né le 15 mai 1945.

M. WORK est titulaire d'une Maîtrise de géologie. Il est entré chez Amoco en 1970 à Denver d'abord puis en Alaska. Ensuite, en 1992 et pendant quatre ans, M. WORK a été à la tête des activités d'exploration dans quelque trente pays en tant que Vice Président Groupe Exploration Mondiale pour le secteur production et exploration d'Amoco. Puis, il a été « Senior Vice Président » des services partagés chez Amoco. Ensuite, il a travaillé à Londres en tant que Vice Président Groupe des activités exploration et production de BP Amoco. Il a pris sa retraite en 2000 alors qu'il exerçait la fonction de Directeur Général régional de la région Amérique du Nord et avait dans ses responsabilités le Golfe du Mexique et les Montagnes Rocheuses. M. WORK est actuellement consultant dans l'industrie pétrolière. La liste des principaux mandats exercés par M. WORK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'Ecole des Mines du Colorado. Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'Ecole des Mines du Colorado. De 1982 à 1983 il a été en charge des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'Institute for Statistics and its Applications de l'Université Carnegie Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de Géophysique de l'Ecole des Mines du Colorado. La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Robert BRUNCK Président Directeur Général	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société française</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de surveillance de Sercel Holding <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V.■ Président du Conseil d'administration de CGG Americas <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés et institutions françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Thalès■ Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES)■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP)■ Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)■ Administrateur du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)■ Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de surveillance de Sercel■ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur du Consortium Français de Localisation

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
<p>Yves LESAGE Président d'honneur et Administrateur</p>	<p>Mandats en cours : <i>aucun</i> Mandats n'étant plus exercés</p> <p><i>au sein du groupe :</i> <i>aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Comité d'Etudes Pétrolières et Marines ■ Président du Comité Industriel Statutaire de l'Amont (CISAM) ■ Administrateur de Bouygues Offshore ■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ■ Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ■ Administrateur de Earth Decision Sciences
<p>Oliver APPERT Administrateur</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p><i>au sein du groupe :</i> <i>aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <p><u>Sociétés françaises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP) ■ Administrateur de Technip ■ Administrateur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) ■ Administrateur de Storengy <p>Mandats n'étant plus exercés : Néant</p>
<p>Loren CARROLL Administrateur</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p><i>au sein du groupe :</i></p> <p><u>Société étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV <p><i>hors groupe :</i></p> <p><u>Sociétés étrangères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Smith International Inc ■ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc. ■ Administrateur de Forest Oil Corporation ■ Administrateur de KBR Inc. <p>Mandats n'étant plus exercés :</p> <p><i>au sein du groupe :</i> <i>aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Veritas DGC Inc.
<p>Rémi DORVAL Administrateur</p>	<p>Mandats en cours :</p> <p><i>au sein du groupe :</i></p> <p><u>Société étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV <p><i>hors groupe :</i></p> <p><u>Sociétés françaises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Solétanche S.A. ■ Administrateur et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise ■ Administrateur, Président Directeur Général de Solétanche Bachy France ■ Président de Forsol ■ Président de SB 2007 ■ Administrateur de SHPIC <p><u>Sociétés étrangères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings ■ Administrateur de Nicholson ■ Administrateur de SBUSA ■ Administrateur de Soldata Ibéria <p>Mandats n'étant plus exercés</p> <p><i>au sein du groupe :</i> <i>aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH ■ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat ■ Administrateur de Sepicos Perfosol ■ Administrateur de Sol-Expert International ■ Administrateur de Solmarine

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Jean DUNAND
Administrateur

- Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data
- Vice-Président de Solétanche Bachy Entreprise
- Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France
- Administrateur de Cermef SA
- Administrateur de Bachy SA
- Administrateur de Pride International Co-gérant de Inertec
- Administrateur de Rodio Inc

Mandats en cours : aucun

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

- Administrateur de Coflexip
- Représentant permanent d'ISIS au CA de Vinci et de CPX Holding
- Membre du Conseil d'administration de Novasep SAS

Christian MARBACH
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

Sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère
- Censeur de Sofinnova

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

- Administrateur de l'ERAP
- Administrateur de Degremont
- Administrateur de Safege
- Président de Oseo-Services, auparavant GIE « Agence des PME »

Thierry PILENKO
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

Sociétés françaises

- Président Directeur Général de Technip
- Représentant permanent de Technip au Conseil d'administration de Technip France

Sociétés étrangères

- Président de Technip Italy
- Administrateur de Hercules Offshore Inc

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

- Administrateur et Directeur Général de Veritas DGC Inc.
- Directeur Général Délégué de Technip

Robert SEMMENS
Administrateur

Mandats en cours :

au sein du groupe :

Société française

- Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding

hors groupe :

Sociétés étrangères

- Membre de l'“Advisory Board” de Mao Networks
- Administrateur de MicroPharma Ltd.
- Administrateur de Bronco Holdings LLC.

Mandats n'étant plus exercés

au sein du groupe : aucun

hors groupe :

- Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC
- Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation
- Administrateur de Westport Resources Corporation

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Daniel VALOT Administrateur	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV <p><i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de SCOR ■ Administrateur de Dietswell <p><u>Société étrangère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Pérocanada <p>Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de SCOR Vie ■ Président Directeur Général de Technip ■ Représentant permanent de Technip au conseil d'administration de Technip France ■ Administrateur de Technip Far East Président de Technip Italy ■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole ■ Administrateur et Directeur Général de Coflexip ■ Administrateur de Petrofina ■ Président du Conseil d'Administration de Technip Americas ■ Président du Conseil de Surveillance de Technip Germany
David WORK Administrateur	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés étrangères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président et Administrateur de CrystaTech Inc. ■ Administrateur d'Edge Petroleum Corporation <p>Mandats n'étant plus exercés: <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Veritas DGC Inc.
Terence YOUNG Administrateur	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe : aucun</i></p> <p>Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Veritas DGC Inc.

12.1.2. Administrateurs désignés par les Salariés — Censeur :

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

12.1.3. Administrateurs indépendants :

Conformément à la décision adoptée par le Conseil le 19 décembre 2008, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le "Code AFEP-MEDEF") (voir également paragraphe 14.1.2). Ce Code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.me-def.fr). En outre et du fait de sa qualité de société cotée au New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002.

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration de la Société, avant la publication du Document de Référence. Ainsi, au cours de sa réunion du 25 février 2009, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que sept administrateurs sur douze pouvaient être qualifiés d'indépendants. Il s'agit de MM. Loren Carroll, Rémi Dorval, Jean Dunand, Robert F. Semmens, Daniel Valot, David Work et Terence Young. Conformément aux critères fixés par le Code AFEP-MEDEF, ces administrateurs n'entretiennent

aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

La qualité de (i) membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding, filiale consolidée du groupe, de M. Robert F. Semmens, (ii) membres du Conseil de surveillance de CGGveritas Services Holding BV, filiale consolidée du groupe de Messieurs Carroll, Dorval et Valot ne compromet en rien leur indépendance.

De même, le fait que Messieurs Carroll, Work et Young aient été administrateurs d'une des filiales consolidées du groupe (Veritas DGC Inc. devenue CGGVERITAS Services Holding (US) Inc.) au cours des 5 dernières années n'est pas de nature à nuire à cette qualification dès lors qu'ils étaient déjà qualifiés d'indépendants au sein de cette entité.

Après consultation des administrateurs, il a été décidé, en décembre 2005, de suivre la recommandation de l'Institut Français des Administrateurs et d'organiser une auto-évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil exploitée par un consultant externe et une évaluation plus poussée une fois tous les trois ans qui inclut des entretiens individuels par un consultant externe. Une première évaluation complétée par un entretien individuel entre chacun des administrateurs et un consultant externe avait été réalisée en 2005. Elle a été suivie d'une auto-évaluation en 2006. En 2007, bien que le cycle de 3 ans ne soit pas achevé, le Conseil avait décidé compte tenu de l'arrivée des nouveaux administrateurs, de refaire une évaluation complète comme en 2005. Le cycle a donc été réinitialisé et suivi en 2008 par une auto-évaluation. Les résultats de ces évaluations sont analysés une fois par an, sont restitués par le consultant externe qui a exploité les réponses, et font l'objet de plans d'action qui sont suivis annuellement.

12.1.3. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

12.1.4. Nombre minimal d'actions devant être détenues par les membres du Conseil d'administration :

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 100 actions de la société. Conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction N° 2006-05 du 3 février 2006 de l'AMF de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations est annexé au présent Document de référence. Par ailleurs, le règlement intérieur du conseil adopté le 10 décembre 2003 rappelle aux administrateurs qu'ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information qui n'a pas encore été rendue publique et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours du titre.

12.2. Directeur Général Délégué non administrateur

<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de nomination</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>
Thierry LE ROUX	55 ans	Directeur Général délégué, Directeur Général Exécutif	7 septembre 2005	Assemblée générale de 2012

Thierry LE ROUX est né le 8 décembre 1953. Il est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (1975) et du CPA-HEC Paris (1993).

Il rejoint le Groupe fin 1975 et débute sa carrière en tant que responsable des opérations terrestres au Moyen-Orient sur la zone Jordanie, Syrie et Oman jusqu'en 1980. Il est alors affecté en Chine où il est responsable de la terrestre et du traitement. En 1982, il est nommé à Singapour responsable des opérations terrestres de l'Asie Pacifique puis devient Directeur de l'ensemble des Services Géophysiques de cette région en 1985.

Il est ensuite nommé chargé de missions à Paris en 1992 auprès du Directeur Général Adjoint Administration et Finances, puis en 1994 auprès du Directeur Général Adjoint Recherche Innovation et responsable de la division sismique de puits.

Il est nommé Président de Sercel en juin 1995, puis Directeur Général Adjoint de l'équipement en 1999. En septembre 2005, il est nommé Directeur Général Délégué du groupe et Directeur Financier. Depuis janvier 2007, il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué, Directeur Général Exécutif.

La liste des principaux mandats exercés par M. LE ROUX actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Thierry LE ROUX Directeur Général Délégué (nombre d'actions détenues au 31 mars 2009 = 22 840)	<p>Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration de Sercel SA ■ Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding ■ Président du Conseil d'administration de CGGVeritas Services SA <p><u>Sociétés étrangères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration de Sercel Inc. ■ Président du Conseil d'administration de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd ■ Administrateur de CGG Americas Inc. ■ Président du Conseil d'administration de Sercel England Ltd ■ Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd ■ Administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. ■ Président du Directoire de CGGVeritas Holding B.V <p><i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de surveillance de Tronic's Microsystems SA ■ Administrateur de Cybernetix SA <p><u>Sociétés étrangères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Offshore Hydrocarbon Mapping Plc. ■ Administrateur de Int. Inc. <p>Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de Sercel SA ■ Président du Directoire de Sercel Holding ■ Président du Conseil d'administration de Sercel Australia ■ Président de Sercel Canada ■ Président Directeur Général de Createch Industrie ■ Président Directeur Général de Flagship ■ Représentant de CGG au Conseil d'administration de Paradigm Geophysical Ltd. ■ Représentant permanent de Sercel Holding au conseil de Tronic's Microsystems SA

hors groupe :

- Administrateur du Consortium Français de Localisation
- Président de Geosensor Corp2
- Administrateur de Paradigm Geophysical
- Membre du Comité de surveillance de Mobiloc
- Représentant de CGG au Conseil d'administration de Mobiloc

12.3. Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

12.4. Direction

Comité Exécutif

A la date du présent document, les membres du Comité Exécutif ("COMEX") sont :

M. Robert Brunck	Président-Directeur Général
M. Thierry Le Roux	Directeur Général Exécutif
M. Gérard Chambovet	Directeur Général Adjoint du Groupe
M. Stéphane-Paul Frydman	Directeur Financier du Groupe
M. Pascal Rouiller	Directeur Général de Sercel
M. Luc Benoît-Cattin	Directeur des fonctions corporate des Services géophysiques
M. Fernando Aguilar	Directeur des Services géophysiques pour les Amériques
M. Timothy Wells	Représentant de la Direction Générale sur le continent américain

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Exécutif sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Exécutif.

12.5. Comité de communication de l'information ("Disclosure Committee")

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information ("Disclosure Committee") afin de leur permettre de valablement délivrer le certificat requis par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley devant accompagner les rapports annuels déposés par la Société auprès de la Stock Exchange Commission.

Ce Comité a pour principales missions :

- d'analyser l'importance des informations et de déterminer s'il convient de les rendre publiques et dans quels délais, et pour ce faire :
 - de revoir l'ensemble des informations à publier et leur projet de rédaction,
 - de contrôler la procédure de communication de l'information et coordonner sa diffusion à l'extérieur (actionnaires, autorités de marché, investisseurs, presse..).
- de fournir les lignes directrices devant permettre d'assurer la remontée de toutes les informations significatives devant être rendues publiques dans le cadre de communications trimestrielles, semestrielles ou annuelles auprès des autorités de marché et des communications à l'attention de la communauté financière,
- d'informer le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, déficiences ou faiblesses relevés par le comité dans le processus de remontée de l'information.

A la date du présent rapport, le Comité est présidé par le Directeur Général Adjoint du Groupe. Les autres membres du Comité sont : le Directeur Général Exécutif, le Président du Directoire de Sercel, le Directeur Financier Adjoint, les Directeurs Financiers Services et Equipements, le Directeur de l'audit interne Groupe, le Chef Comptable du groupe, le responsable des Relations Investisseurs et le responsable du département des Affaires Juridiques Corporate.

Le Comité se réunit une fois par trimestre préalablement aux publications périodiques que la Société doit émettre. La première réunion de comité s'est tenue le 11 février 2003. A la suite de l'auto-évaluation menée par le Comité sur son fonctionnement en février 2005, la procédure de remontée des informations au Comité a été modifiée de manière à en accroître l'efficacité et à donner au Comité l'assurance raisonnable que toute information significative est portée à sa connaissance.

CHAPITRE XIII :

REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration :

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas a versé en janvier 2009 à titre de jetons de présence une somme totale de 580 000 € aux membres de son conseil d'administration au titre de l'exercice 2008. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base deux-tiers du montant de base pour la fonction et un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 470 000 € auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 110 000 € et dont la répartition est également décrite ci-après.

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- 20 000 € aux administrateurs résidant hors Europe, soit un total à verser de 80 000 €;
- 10 000 € pour le président du comité d'audit;
- 5 000 € pour les autres membres du comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 €.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de CGGVeritas par CGGVeritas et/ou une de ses filiales au cours des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2007</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2008</u>
Olivier APPERT		
Jetons de présence	48 889,39 €	46 010,11 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Loren CARROLL		
Jetons de présence	55 728,75 €	58 969,48 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	52 519,56 €	52 246,14 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Jean DUNAND		
Jetons de présence	43 016,40 €	49 222,61 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Yves LESAGE		
Jetons de présence	51 753,28 €	51 010,11 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2007</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2008</u>
Christian MARBACH		
Jetons de présence	33 639,09 €	30 261,40 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Thierry PILENKO		
Jetons de présence	28 659,47 €	27 789,34 €
Autres rémunérations	70 000 US\$ ⁽¹⁾	N/A
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	75 831,80 € ⁽²⁾	71 572,24 €
	15 000 € ⁽³⁾	15 000 € ⁽³⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Daniel VALOT		
Jetons de présence	36 876,95 €	37 115,44 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
David WORK		
Jetons de présence	50 958,32 €	55 205,51 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Terence YOUNG		
Jetons de présence	50 958,32 €	51 497,43 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

Tableau 3 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- (1) Rémunération versée au titre d'un contrat de consultant ayant pris effet le 15 janvier 2007 entre la Société et M. Thierry PILENKO et auquel il a été mis fin le 27 mars 2007.
- (2) Jetons de présence versés par CGGVeritas au titre de son mandat d'administrateur.
- (3) Jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000€.

Conformément à la loi, les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président Directeur Général, ne bénéficient pas d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites.

13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif :

La rémunération des membres du Comité Exécutif, au 31 décembre 2008, comporte une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs commerciaux et financiers tels que la progression du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, et le « cash flow » opérationnel (excédent brut d'exploitation moins investissement corporels et incorporels) des diverses activités du Groupe ainsi que le résultat net par action dégagés lors d'un exercice.

Enfin, la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs est également considérée. Compte tenu de cet élément variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre de l'exercice 2008 aux membres du Comité Exécutif a été versée en mars 2009.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature et le bonus versé au titre de l'exercice 2008 mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, s'est élevée, en 2008, à 4 137 838 €.

13.3. Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué :

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions
attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	<u>Exercice 2007</u>	<u>Exercice 2008</u>
Robert Brunck		
Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	1 506 935,81 €	1 263 170,18 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	2 530 000 €	2 412 000 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.4.)	620 400 €	840 950 €
TOTAL	4 657 335,81 €	4 516 120,18 €
Thierry LE ROUX		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	972 343 €	822 910 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	1 581 250 €	1 507 500 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.4.)	387 750 €	535 150 €
TOTAL	2 941 343 €	2 865 560 €

Tableau 1 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

13.3.1. Rémunération :

La rémunération de M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général, et de M. Thierry LE ROUX, Directeur Général Délégué, comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2008, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnel (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers comprendront le résultat net par action (pondération de 20 %), l'EBIT du Groupe (pondération de 30 %), le cash flow opérationnel du groupe correspondant au solde de l'excédant brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35 %) et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 15 %).

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général, au titre des exercices 2007 et 2008, figurent dans le tableau ci-après :

<u>Robert BRUNCK</u>	<u>2007</u>		<u>2008</u>	
	<u>Montants dus</u>	<u>Montants versés</u>	<u>Montants dus</u>	<u>Montants versés</u>
Président Directeur Général				
rémunération fixe	520 000 €	520 020 €	520 000 €	520 000 €
rémunération variable	930 057 €	610 000 € ⁽¹⁾	687 230 €	930 057 € ⁽²⁾
rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
jetons de présence ⁽³⁾	50 038,81 €	43 277,05 € ⁽⁴⁾	49 100,18 €	50 038,81 € ⁽⁵⁾
avantages en nature (voiture de fonction)	6 840 €	6 840 €	6 840 €	6 840 €
TOTAL	1 506 935,81 €	1 180 137,05 €	1 263 170,18€	1 506 935,81 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) versés en mars 2007 au titre de l'exercice 2006

(2) versés en mars 2008 au titre de l'exercice 2007

(3) R. BRUNCK ne reçoit aucun jeton de présence au titre de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding et de Président du conseil d'administration de CGG Americas

(4) versés début 2007 au titre de l'exercice 2006

(5) versés début 2008 au titre de l'exercice 2007

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2007 et 2008 à M. Thierry LE ROUX, Directeur Général Délégué, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Thierry LE ROUX</u>	<u>2007</u>		<u>2008</u>	
	<u>Montants dus</u>	<u>Montants versés</u>	<u>Montants dus</u>	<u>Montants versés</u>
Directeur Général Délégué				
rémunération fixe	400 000 €	400 018 €	400 000 €	400 000 €
rémunération variable	572 343 €	350 800 € ⁽¹⁾	422 910 €	572 343 € ⁽²⁾
rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	972 343 €	750 818 €	822 910 €	972 343 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) versés en mars 2007 au titre de l'exercice 2006

(2) versés en mars 2008 au titre de l'exercice 2007

13.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux:

13.3.2.1. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2008 et 2007:

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, il est précisé, qu'au cours des exercices 2008 et 2007, M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général et M. Thierry LE ROUX,

Directeur Général Délégué, se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société, les options de souscription d'actions suivantes :

<u>Nom du mandataire social</u>	<u>Date du Plan</u>	<u>Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré ⁽¹⁾</u>	<u>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Prix d'exercice ⁽¹⁾⁽²⁾</u>	<u>Période d'exercice</u>
Robert BRUNCK	14/03/2008	200 000	2 412 000	32,57 €	15/03/2009 au 14/03/2016 inclus
Robert BRUNCK	23/03/2007	200 000	2 530 000	30,40 €	24/03/2008 au 23/03/2015 inclus
Thierry LE ROUX	14/03/2008	125 000	1 507 500	32,57 €	15/03/2009 au 14/03/2016 inclus
Thierry LE ROUX	23/03/2007	125 000	1 581 250	30,40 €	24/03/2008 au 23/03/2015 inclus

Tableau 4 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(1) Nombre et prix ajustés à la suite de la division du nominal de l'action intervenue le 3/06/2008.

(2) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGGVeritas au cours des 20 séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil d'administration les ayant attribuées.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration, dans ses séances des 23 mars 2007 et 14 mars 2008, a fixé à 10 % de l'attribution individuelle du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que ces derniers seront tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Enfin, le Conseil d'administration du 16 mars 2009 a décidé d'attribuer :

- 200 000 options de souscription d'actions à Monsieur Robert BRUNCK, Président Directeur Général, et
- 125 000 options de souscription d'actions à Monsieur Thierry LE ROUX, Directeur Général Délégué.

Le prix d'exercice desdites options est de 8,82 €. Les droits auxdites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe (voir paragraphe 15.2.2.).

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par chacun d'entre eux au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration du 16 mars 2009.

13.3.2.2. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2008 et 2007 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe :

Robert BRUNCK

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2008^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2001	14 mars 2001	32 755	13,08
		25 000	13,08
TOTAL		57 755	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2007^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2001	14 mars 2001	32 000	65,39
Plan 2003	15 mai 2003	7 200	14,53
TOTAL		49 200	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) Non ajusté

Thierry LE ROUX

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions exercées levées durant l'exercice 2008^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2006	11 mai 2006	12 500	26,26
TOTAL		12 500	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions exercées levées durant l'exercice 2007^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2002	15 mai 2002	8 711	39,92
Plan 2003	15 mai 2003	8 888	14,53
TOTAL		17 599	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) Non ajusté

Les conditions d'application de ces différents plans sont décrites au paragraphe 15.2.2.

13.3.3. Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2008 et 2007:

Le nombre d'actions gratuites attribué par la Société à chacun des mandataires sociaux, dans le cadre des plans mis en place les 14 mars 2008 et 23 mars 2007 décrits au paragraphe 15.2.3, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Nom</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Nombre maximum d'actions attribuées^(*)</u>	<u>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Date de disponibilité</u>	<u>Conditions de performance</u>
Robert BRUNCK	14 mars 2008	27 500	840 950	14 mars 2010	14 mars 2012	résultat net par action et résultat d'exploitation
Robert BRUNCK	23 mars 2007	20 000	620 400	23 mars 2009	23 mars 2011	résultat net par action et résultat d'exploitation
Thierry LE ROUX	14 mars 2008	17 500	535 150	14 mars 2010	14 mars 2012	résultat net par action et résultat d'exploitation
Thierry LE ROUX	23 mars 2007	12 500	387 750	23 mars 2009	23 mars 2011	résultat net par action et résultat d'exploitation

Tableau 6 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) Nombre ajusté à la suite de la division du nominal de l'action intervenue le 3/06/2008

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration, dans ses séances des 23 mars 2007 et 14 mars 2008, a fixé à 10% des attributions individuelles du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers seront tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Le nombre d'actions gratuites attribuées définitivement le 12 mai 2008 aux mandataires sociaux au titre du plan du 11 mai 2006 figure dans le tableau ci-après:

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions attribuées⁽²⁾</u>	<u>Valeur des actions attribuées (€)⁽¹⁾</u>
Robert BRUNCK	12 500	430 425
Thierry LE ROUX	8 750	301 297,50

(1) Sur la base du cours d'ouverture de l'action CGGVeritas au 12/05/2008

(2) Nombre ajusté à la suite de la division du nominal de l'action intervenue le 3/06/2008

Enfin, le Conseil d'administration du 16 mars 2009 a décidé d'attribuer :

- 27 500 actions gratuites à Monsieur Robert BRUNCK, et
- 17 500 actions gratuites à Monsieur Thierry LE ROUX.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10% du montant total des actions consenties à chacun des mandataires sociaux au titre des différents plans en vigueur au sein du groupe, la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Le Conseil d'administration du 16 mars 2009, a en outre décidé de fixer la quantité d'actions supplémentaires que les mandataires sociaux sont tenus d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

Les termes et conditions des règlements de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au sein du groupe sont décrits au paragraphe 15.2.3.

13.3.4. Lettres de protection:

13.3.4.1. Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, avait approuvé la conclusion d'un avenant aux dispositions précédentes approuvées le 8 mars 2006 pour Messieurs BRUNCK et LE ROUX, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce. Ces dispositions avaient ensuite été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture prévu dans le cadre dudit avenant ainsi que l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions dont bénéficient Messieurs BRUNCK et LE ROUX au titre des plans en vigueur au sein de la Société étaient soumis à une condition de performance appréciée au regard de celles de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Messieurs BRUNCK et LE ROUX.

Enfin, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques des sociétés comparables à CGGVeritas en la matière, le montant de l'indemnité spéciale de rupture avait été réduite de 250 à 200% de la rémunération annuelle de référence qui correspond au montant total des rémunérations fixes brutes perçues durant les douze (12) mois précédant la date du début du préavis à laquelle s'ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trente-six (36) mois précédant la date du début du préavis.

Cette indemnité spéciale de rupture était un plafond et couvrait forfaitairement toutes les sommes auxquelles les bénéficiaires de la lettre pourraient prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés.

13.3.4.2. Le Conseil d'administration du 19 décembre 2008 a décidé de se référer aux recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées publiées le 6 octobre 2008 et reprises dans le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

En conséquence et afin de se conformer auxdites recommandations, le conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009, a décidé de modifier les avenants aux contrats de travail de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, le contrat de travail de M. BRUNCK demeurant suspendu.

L'indemnité spéciale de rupture ne sera désormais versée qu'en cas de rupture du contrat de travail de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, intervenant dans le cadre d'un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Cette indemnité sera égale à la différence entre (a) un montant brut plafonné à 200% de la dernière rémunération annuelle de référence de Messieurs BRUNCK et LE ROUX telle que définie ci-dessus et (b) toutes les sommes auxquelles Messieurs BRUNCK et LE ROUX pourraient prétendre en conséquence de la rupture de leur contrat de travail, y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle et les indemnités susceptibles d'être dues dans le cadre de la mise en œuvre de leur engagement de non-concurrence. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est plafonné à 200% de la dernière rémunération annuelle de référence.

Par ailleurs, Messieurs BRUNCK et LE ROUX auront la faculté d'exercer par anticipation les options de souscription d'actions dont ils bénéficient en cas de licenciement ou de départ contraint assimilable à un licenciement.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture mentionnée ci-dessus ainsi que l'exercice de cette faculté demeure toutefois soumis à la réalisation des conditions de performance décrites au paragraphe 13.3.4.1 ci-dessus.

Enfin, le conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L.225-42-1 du code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance au paragraphe 13.3.3.1. ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

13.3.5 Engagement de non-concurrence:

En outre, le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et Messieurs BRUNCK et LE ROUX.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100% de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

13.3.6. Régime de retraite complémentaire :

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les "Bénéficiaires") dont bénéficient le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2008 s'élève pour les Bénéficiaires à 10 792 756 € dont 1 195 530 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2008. Sur ces montants, les montants correspondant aux deux mandataires sociaux sont respectivement de 7 687 185 € et 796 839 €.

13.3.7 Tableau récapitulatif

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnité relative à une clause de non concurrence ⁽⁴⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert BRUNCK								
<i>Président Directeur Général</i>								
Date de début de mandat : 1999	X							
Date de fin de mandat : 2012 (suspendu)			X		X		X	
Thierry LE ROUX								
<i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2005								
Date de fin de mandat : 2012	X		X		X		X	

Tableau 10 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

- (1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF, le Président du Conseil d'administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à conseil d'administration.
- (2) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 13.3.7.
- (3) Le détail des indemnités dus à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 13.3.5.
- (4) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 13.3.6.

13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

13.4.1. Conventions réglementées conclues par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 25 février 2009

1. Engagement de non-concurrence applicable au Président Directeur Général et au Directeur Général Exécutif:

Cet engagement de non-concurrence s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100% de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Sont concernés par cette convention:

- R. BRUNCK, Président Directeur Général de CGGVeritas SA, et
- T. LE ROUX, Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA.

2. Avenant à la convention de prêt entre CGGVeritas SA et CGG Services en date du 31/10/2007:

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27% sera ramené, à compter du 1^{er} avril 2008, à 1% et ce jusqu'au 31/12/2008.

Est concerné par cette convention:

- T. LE ROUX au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et de Président du conseil et d'administrateur de CGG Services

3. Cession à CGGVeritas SA du solde de la participation de CGG Americas dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommé Exploration Resources AS):

Sont concernés par cette convention:

- R. BRUNCK au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGGVeritas SA et d'administrateur de CGG Americas, et
- T. LE ROUX au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et d'administrateur de CGG Americas.

Cette cession n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2008.

4. Avenant aux dispositions des contrats de travail respectifs de Messieurs Brunck et le Roux:

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce résultant de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite "loi TEPA", le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a approuvé la conclusion d'un avenant aux dispositions respectives des contrats de travail de Messieurs BRUNCK et LE ROUX¹ relatives au versement d'une indemnité spéciale de rupture en cas de rupture de leur contrat de travail ou d'opérations hostiles sur le capital de la Société

¹ Conformément aux dispositions des articles L.255-38 et suivants du code de commerce, ces dispositions avaient été approuvées par le conseil d'administration le 8 mars 2006 et ratifiées par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007.

Cet avenant approuvé par le conseil d'administration selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce prévoit que:

- le versement de l'indemnité spéciale de rupture dont bénéficie Messieurs BRUNCK et LE ROUX telle que mentionnée ci-dessus, et
- l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions dont Messieurs BRUNCK et LE ROUX au titre des plans en vigueur au sein de la Société

sont désormais soumis à une condition de performance appréciée au regard de celles de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Messieurs Brunck et Le Roux.

Enfin, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques des sociétés comparables à CGGVeritas en la matière, le montant de l'indemnité spéciale de rupture a été réduit de 250 à 200% la rémunération annuelle de référence².

Cette indemnité spéciale de rupture est un plafond et se substitue à toutes les sommes auxquelles les bénéficiaires de la lettre pourraient prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés.

Ces nouvelles dispositions ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

5. Apport de participations détenues par la Société à CGGVeritas Services Holding BV :

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « *Deed of issuance of shares and contribution* », conclu entre la Société et CGGVeritas Services Holding B.V, les participations détenues par la Société dans CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGG Americas Inc. et CGG Canada Services Inc. sont transférées à CGGVeritas Services Holding B.V.

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

6. Cession de la participation détenue par CGGVeritas SA dans la société OHM à CGGVeritas Services Holding BV et conclusion d'une convention de prêt :

Aux termes du « Share Purchase Agreement », conclu entre CGGVeritas SA et CGGVeritas Services Holding B.V, la participation de 15% détenue par CGGVeritas SA dans la société Offshore Hydrocarbon Ltd. ("OHM") est cédée à CGGVeritas Services Holding B.V.

Pour financer cette acquisition, une convention de prêt ("Loan Note") a été conclue entre CGGVeritas SA et CGGVeritas Services Holding B.V à hauteur de 1 111 204, 77 euros, égal à la valeur du transfert.

² La rémunération annuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du Groupe, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin de préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursement de frais.

Sont concernés par ces conventions :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGGVeritas SA et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

7. Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires:

Nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding BV

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGGVeritas SA et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

Désignation de CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGGVeritas SA et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

8. Apport de participations détenues par la Société dans les filiales de la région Asie Pacifique à CGGVeritas Services Holding BV:

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « *Deed of issuance of shares and contribution* », conclu entre la Société et CGGVeritas Services Holding, les participations détenues par la Société dans CGG Australia Services, et CGGVeritas Services India Private Ltd. sont apportées à CGGVeritas Services Holding B.V.

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

9. Avenant à la convention de prêt entre CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA en date du 31 octobre 2007:

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé à 1% jusqu'au 31/12/2008 est reconduit pour l'exercice 2009.

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et de Président du conseil et administrateur de CGGVeritas Services SA.

10. Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, la Société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs :

Un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 a été signé entre la Société et CGGVeritas services Holding (US) Inc. et les prêteurs d'autre part, le 12 décembre 2008.

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA et d'administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc.

11. Apport à CGGVeritas Services Holding BV des titres détenus par CGGVeritas SA dans Veritas DGC (Malaysia) Sdn Bhd et CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd :

Aux termes d'un traité d'apport, de droit néerlandais dénommé « *Deed of issuance of shares and contribution* », devant être conclu entre la Société et CGGVeritas Services Holding BV », les participations détenues par CGGVeritas SA dans Veritas DGC (Malaysia) Sdn Bhd et CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd, sont apportées à CGGVeritas Services Holding BV.

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

12. Capitalisation du contrat de prêt conclu le 29 octobre 2008 entre CGGVeritas SA et CGGVeritas Services Holding BV :

Aux termes d'un traité d'apport, de droit néerlandais entre la Société et CGGVeritas Services Holding BV, le contrat de prêt conclu le 29 octobre 2008 entre les deux sociétés et portant sur l'intégralité du prix de cession à CGGVeritas Services Holding BV de la participation de 15% détenue par CGGVeritas SA dans la société OHM (voir paragraphe 6 ci-dessus) est apporté au capital de CGGVeritas Services Holding BV. Le montant de ce prêt était en principal de 1 111 207,77 €.

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

13. Modification des dispositions des contrats de travail respectifs de Messieurs Brunck et Le Roux relatives à l'indemnité contractuelle de rupture due dans certains cas de cessation desdits contrats de travail :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, le conseil d'administration, dans sa séance du 25 février 2009, a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la modification des dispositions des contrats de travail de Messieurs Brunck et Le Roux relatives à l'indemnité contractuelle de rupture due dans certains cas de cessation de leurs contrats de travail respectifs (voir paragraphe 13.3.4.2.).

Ces modifications ont pour objet, notamment, de mettre lesdites lettres en conformité avec les nouvelles recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 intégrées au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 auquel le Conseil d'administration s'est engagé à se référer en matière de gouvernement d'entreprise lors de sa réunion du 19 décembre 2008.

13.4.2. Conventions conclues réglementées entre la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2008 :

1. Avenant au contrat de travail de M. Robert BRUNCK pour tenir compte de ses fonctions de Président Directeur Général :

Au terme de cet avenant, le contrat est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté ; retour, en fin de mandat, dans un poste salarié de niveau « Directeur, membre du Comité Exécutif » ; maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

2. Emission par CGG Americas au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas garantit les obligations de paiement et de remboursement de la Société :

Est concerné par cette convention :

— R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas.

3. Autorisation donnée au deux directeurs généraux délégués de bénéficier du plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants (volet français et américain) et notamment au Président Directeur-Général, tel que ce plan a été présenté lors des conseils des 8 décembre 2004 et 8 mars 2005 :

Est concerné par cette convention :

— T. Le Roux au titre de son mandat de directeur général délégué de la Société;

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

— C. Pettenati-Auzière au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

Il est rappelé que C. Pettenati-Auzière a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société le 6 décembre 2007.

4. Emission par CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 3 février 2006 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société :

Sont concernés par cette convention :

— R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas ;

— T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et Sercel Inc.

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

— C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et CGG Marine Resources Norge.

- 5. Mise en place par la Société d'un engagement de co-débiteur solidaire avec CGG Marine Resources Norge en faveur de la SNC Sea Survey II dans le cadre du financement par le CIC des streamers du Symphony de CGG Marine Resources Norge AS pour un montant de 24 488 880 USD :**

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

— C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Marine Resources Norge.

- 6. Signature d'une convention de crédit d'un montant de 1,140 milliards USD signée le 12 janvier 2007 entre d'une part, la Société et Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité d'emprunteur, et, d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la "Convention de crédit") :**

Est concerné par cette convention :

— T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition Co. I.

- 7. Signature par la Société, CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II, au titre de la Convention de crédit, de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite Convention, et notamment l' "Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US pledge and Security Agreement" le "French Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement" et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit visé au paragraphe 6 ci-dessus :**

Sont concernés par ces accords :

— R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; et

— T. Le Roux, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de Sercel Inc, d'administrateur de CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

— C. Pettenati-Auzière, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de CGG Americas.

La signature de ces accords a été autorisée par le conseil d'administration du 6 décembre 2006 mais n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2006 puisqu'elle n'a été signée que le 12 janvier 2007.

- 8. Signature d'une convention de prêt subordonné entre la Société et Exploration Resources aux termes de laquelle CGG a consenti à la conversion en prêt subordonnée des avances de trésorerie d'un montant de 25 MUS\$ faites à Exploration Resources :**

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

— C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur d'Exploration Resources.

- 9. Convention entre l'IFP et la Société visant un partenariat technologique entre l'IFP et la Société dans les domaines de la recherche fondamentale et appliquée, des prestations de recherche et enfin des « JIP ». Ce partenariat est conclu pour une période de 3 ans et vise une enveloppe annuelle de 1,5 M€ (part fixe de 0,5 M€ et part variable de 1 M€ pour des projets spécifiques) avec des clauses différentes de droits d'usage et de confidentialité suivant le type de projets concernés et les niveaux de financement (recherche fondamentale et appliquée, projets spécifiques, prestations de recherche contractée) :**

Sont concernés par cette convention :

- R. Brunck, au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et administrateur de l'IFP et
- O. Appert, au titre de ses mandats d'administrateur de la Société et Président Directeur Général de l'IFP.

- 10. Emission le 12 janvier 2007 par Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II d'une garantie au titre des Senior Notes 2015 émises par la Société en avril 2005 et janvier 2006 la Société aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société :**

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II.

- 11. Signature en date du 7 février 2007 d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de 200 MUSD entre d'un part, la Société et Volnay Acquisition I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la Convention de crédit) :**

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur de Volnay Acquisition I

- 12. Signature par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia, CGG Americas, CGG Canada, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II, de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis au titre de ladite convention et notamment l' "Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US Parent Pledge Agreement" le "US Guarantee Agreement", le "Canadian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Guarantee Agreement", le "French Financial Instruments Accounts Pledge Agreement", le "French Bank Accounts Pledge Agreement", le "French Intercompany Loan Receivable Agreement", et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit visée au paragraphe 11 ci-dessus :**

Sont concernées par ces conventions :

- R. Brunck, au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; et
- T. Le Roux, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur de CGG Americas, d'administrateur et président de Sercel Inc, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II.

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

- C. Pettenati-Auzière, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de CGG Americas.

- 13. Prêt en date du 12 janvier 2007 de la Société à Volnay Acquisition I pour un montant de 600 MUSD**

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition I.

14. Emission par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société au titre de l'émission complémentaire le 9 février 2007 de Senior Notes 2015 et de l'émission de Senior Notes 2017 émises le même jour :

Sont concernées par ces conventions :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas;
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur et président de Sercel Inc. et de CGGVeritas Services Inc., et d'administrateur de CGG Americas;

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge, d'administrateur de CGGVeritas Services Inc. et de CGG Americas, Inc.

15. Contrats conclus avec CGGVeritas Services SA dans le cadre du traité d'apport du 30 mars 2007 :

- un contrat de commission aux termes duquel CGGVeritas s'engage à poursuivre, pour le compte de CGG services, l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi jusqu'à ce que les succursales de CGG services aient été créées dans ces pays :

Il n'est pas prévu de commission versée par CGG Services à CGGVeritas (seulement remboursement des frais et dépenses de CGGVeritas pour l'exécution du contrat). Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopération pris par CGGVeritas dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

- un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGG Services sous-traite à CGGVeritas l'exécution des contrats dont le transfert à CGG Services est impossible.

Est concerné par cette convention :

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Services :

Etait également concerné par cette convention au moment de sa conclusion :

- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Services.

CHAPITRE XIV :

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du conseil d'administration :

14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs :

Depuis le 10 décembre 2003, le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le "Règlement intérieur du conseil d'administration") consultable sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Président, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président. Les autres communiqués de presse leur sont par ailleurs systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il communique à chacun d'entre eux tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

14.1.2. Réunions du Conseil :

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente. Cette information fait l'objet d'un dossier remis à chaque administrateur.

Cette information sectorielle est complétée par un point approfondi sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles globalement au vu de l'examen du planning financier.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Dans l'hypothèse où l'urgence de la situation ne permet pas de réunir le Conseil d'administration, le Président contacte par conférence téléphonique l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L.225-37 du Code de commerce aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 88 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2007 ainsi que les comptes trimestriels et semestriels de l'exercice 2008. Le budget 2009 et le plan moyen terme 2009-2011 lui ont également été soumis.

Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en avril 2008 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 14-6 des statuts de la Société.

Il a, par ailleurs, approuvé la rémunération des mandataires sociaux et a revu, conformément aux dispositions de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007, les dispositions des lettres de protection des mandataires sociaux afin de soumettre leur mise en œuvre à des conditions de performance. Il a également mis en place une clause de non-concurrence applicable à chacun des mandataires sociaux. Les conditions de performance et la clause de non-concurrence ont été approuvées par l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 2008.

Le Conseil a mis en place un plan d'options de souscription d'actions et un plan d'actions gratuites. Il a en outre constaté la réalisation des conditions de performance fixées dans le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites du 11 mai 2006 et a en conséquence octroyé de façon définitive lesdites actions.

Le Conseil a, par ailleurs, procédé à la division par cinq de la valeur nominale de l'action CGGVeritas.

Le Conseil a également statué sur la constitution d'une société holding aux Pays-Bas destinée à détenir l'ensemble des participations de l'activité des Services à l'exception de la société française CGGVeritas Services SA. Il a ensuite approuvé le transfert à cette nouvelle structure des participations détenues par CGGVeritas SA sur la base de valorisations revues par le Comité d'Audit.

Le Conseil a décidé de lancer une offre publique d'échange sur la société norvégienne Wavefield Inseis ASA et a, notamment, dans ce cadre fixé le rapport d'échange des titres et le nombre maximum de titres devant être émis sur le fondement de la douzième résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 et permettant au Conseil de réaliser une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil a également approuvé la signature d'un avenant au « credit agreement » du 12 janvier 2007 et au crédit syndiqué français du 7 février 2007 conclus dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe Veritas.

Enfin, le Conseil d'Administration a examiné les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé que la société se référerait au Code AFEP-MEDEF tel que modifié par ces recommandations.

La Société se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF avec une exception selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès / invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n° 105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :

- le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence.
- compte tenu de l'ancienneté des mandataires sociaux bénéficiaires de ce plan (23 ans pour Robert Brunck et 33 ans pour Thierry Le Roux) et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, le Comité des Rémunérations a considéré qu'il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite

rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

14.2. Comités institués par le Conseil d'administration :

Le Règlement intérieur du conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du comité stratégique et du comité technologique. Le Comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Chacune de ces chartes a été ratifiée par le Conseil d'administration respectivement les 8 mars 2005 et 30 juillet 2008. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com).

Le Comité de rémunération et de nomination :

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et/ou des recommandations au Conseil d'administration concernant :

1. la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Exécutif ou de tout autre mandataire social venant à être désigné, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature;
2. toutes dispositions relatives à la retraite du Président Directeur Général, du Directeur Général Exécutif et de tout autre mandataire social;
3. les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
4. l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société;
5. les conventions conclues entre la Société et un mandataire social;
6. les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil d'administration;
7. la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration;
8. le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution;
9. la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés; et
10. la mise en place de plans de rémunération en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également en charge de:

1. l'examen de la rémunération des membres du Comité Exécutif et de son évolution;
2. l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités;
3. l'évaluation du Président Directeur Général;
4. la revue de la procédure de « *succession planning* » des membres du Comité Exécutif;
5. la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables;
6. la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur; et
7. l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. En outre, chaque fois que le Conseil d'administration doit statuer sur une question ayant trait à la nomination d'un administrateur ou à la rémunération d'un mandataire social, le Président du Comité doit soumettre un rapport au Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration revoit les modalités de fonctionnement du Comité dans le cadre de la revue annuelle de son propre fonctionnement ainsi que tous les trois ans au moment de la revue plus complète effectuée avec l'aide d'un conseil externe.

A la date du présent document de référence, le Comité de Rémunération et de Nomination était composé de :

R. Semmens (Président)^(*)
R. Dorval^(*)
O. Appert
D. Work^(*)

(*) administrateur indépendant

Au cours de l'exercice 2008, ce Comité s'est réuni huit fois afin de statuer notamment sur (i) la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, (ii) la mise en conformité des lettres de protections du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué avec les dispositions de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007, (iii) la clause de non-concurrence applicable au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué, (iv) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (v) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions, (vi) son projet de charte de fonctionnement, (vii) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au conseil d'administration, (viii) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (ix) les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle concernant (a) l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux salariés du Groupe et (b) les conditions de performance auxquelles est soumise la mise en œuvre des lettres de protection des mandataires sociaux, (x) les plans de bonus 2008, (xi) le succession planning, (xii) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration et du Président Directeur Général, et (xiii) les nouvelles recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions est de 97%.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2008, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 20%), à l'EBIT du Groupe (pondération de 30%), au cash flow opérationnel du groupe correspondant solde de l'excédant brut d'exploitation moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35%), et à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 15%).

Le détail des rémunérations brutes versées au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué en 2008 figure au paragraphe 13.3.

Le Comité stratégique :

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- les plans d'affaires et les budgets du Groupe,
- les options stratégiques pour le Groupe,
- le développement organique du Groupe, et

- les projets d'opérations financières.

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration et plus souvent si nécessaire. Au cours de l'exercice 2008, ce Comité s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 96%.

A la date du présent document de référence, le Comité Stratégique était composé de :

R. Brunck (Président)
 R. Semmens ^(*)
 O. Appert
 C. Marbach

(*) administrateur indépendant

Au cours de l'exercice 2008, le Comité a été consulté notamment sur (i) les études multi-clients (terrestre et marine), (ii) les réalisations 2008 et le projet de convergence des systèmes HSE existant actuellement au sein du groupe, (iii) la convergence des logiciels de traitement existant actuellement au sein du groupe, (iv) les prévisions 2008, (v) l'acquisition de Metrolog par Sercel, (vi) l'organisation juridique de l'activité Services et la constitution d'une société holding pour l'ensemble des participations de cette activité, (vii) le budget 2009, (viii) le business plan 2009-2011 et (ix) l'acquisition de Wavefield Inseis ASA.

Le Comité d'audit :

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 91 %.

Les missions et l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2008 sont traitées ci-après dans la deuxième partie relative aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, dans le paragraphe relatif à l'environnement de contrôle.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration puisque le Comité d'audit se réunit systématiquement avant chaque réunion du Conseil. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et, ainsi de préparer ses travaux, en particulier, de revoir les comptes avec la Direction et les commissaires aux comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité d'audit sont les suivantes :

- Passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés;
 - Passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes du périmètre de consolidation et de recevoir, le cas échéant, toutes les explications nécessaires,
 - Passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes des projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels et leurs annexes, en incluant notamment les engagements hors bilan,
 - Passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux comptes de la fiabilité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers de la Société,
 - Entendre les commissaires aux comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications,
 - Se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.
- Revoir le Rapport 20-F et le Document de référence.

- Revoir, avec les commissaires aux comptes, les auditeurs internes et la direction, la structure des procédures de contrôle interne et leur mode de fonctionnement, et notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière servant à la préparation des comptes, à l'évaluation et à la gestion des risques, au respect par l'entreprise des principales réglementations qui leur sont applicables ; il revoit, à cette occasion, les éventuelles observations et/ou suggestions des commissaires aux comptes sur ces procédures de contrôle interne.
- en ce qui concerne l'audit interne, passer en revue et débattre avec la Direction plus spécifiquement:
 - son organisation et son fonctionnement,
 - ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité d'audit.
- Passer en revue et débattre avec la direction et, le cas échéant, les commissaires aux comptes des conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants,
- En ce qui concerne le commissariat aux comptes :
 - Passer en revue et débattre avec les commissaires aux comptes de leur plan d'intervention,
 - Entendre, le cas échéant, les commissaires aux comptes en dehors de la présence de la Direction,
 - S'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société en pilotant la procédure de sélection des commissaires aux comptes. Il soumet son choix au Conseil d'administration qui, conformément à la loi, doit soumettre la nomination de commissaires aux comptes à l'assemblée générale,
 - Passer en revue et débattre, le cas échéant séparément, avec la Direction et les commissaires aux comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité d'audit est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations annexes à leur mission de commissariat aux comptes.
- Assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière,
- Enfin, la Direction de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : les membres du Comité Exécutif concernés, en ce compris le Directeur Financier du Groupe, les commissaires aux comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration. En outre, les membres du Comité d'audit sont systématiquement conviés, pour leur information, aux réunions du Comité stratégique.

A la date du présent document de référence, le comité d'audit est composé de :

J. Dunand (Président)^(*)
 Y. Lesage
 D. Valot^(*)
 R. Dorval^(*)
 L. Carroll^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité d'audit, lors des réunions tenues au cours de l'exercice 2008, a revu les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2007, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et

du troisième trimestre 2008, avant qu'ils ne soient présentés au Conseil. Il a également revu les prévisions de clôture 2008. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le Rapport 20-F et le Document de référence.

A la suite du rapprochement avec Veritas DGC Inc., le Comité d'audit a également revu la version définitive du bilan d'ouverture du Groupe ainsi que l'imputation du prix d'acquisition de Veritas DGC Inc sur les différents postes de bilan. Les tests de valeur menés en 2007 (impairment tests) lui ont également été présentés.

Le Comité d'audit a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes 2008 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2008.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction des risques opérationnels et financiers et sur le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activités.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Enfin, le comité suit également la stratégie fiscale du groupe et le programme de rationalisation des structures légales du secteur des Services. Il a notamment dans ce contexte été consulté sur les valorisations retenues pour les transferts de filiales à la société holding Services constituée aux Pays-Bas, fondées sur un rapport d'évaluation externe. Il a par ailleurs réalisé en fin d'année une revue détaillée de la librairie multi-client et a été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, et de politique de change du Groupe.

Le Comité technologique :

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue :

- de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir, à travers la sismique et d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers,
- des principaux programmes de développement des produits et services,
- de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier,
- des budgets R&D.

A la date du présent document de référence, le comité technologique est composé de :

R. Brunck (Président)
Y. Lesage
T. Pilenko
T. Young^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an. Au cours de l'exercice 2008, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 75%.

Au cours de ces réunions, les derniers développements technologiques des secteurs Services et Equipment, le plan de R&D du Groupe et certains projets technologiques spécifiques lui ont été présentés.

14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2008 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après "la Société") et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensemble par le "Groupe"). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 25 février 2009.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des limitations de pouvoir de la direction générale sont traitées au paragraphe 14.1 du présent chapitre. La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la société et a été mis en ligne sur le site internet de la société.

L'objectif du contrôle interne de la Société est de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- le déroulement des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne repose sur l'ensemble des intervenants de la Société. Le Conseil d'administration, les dirigeants, les auditeurs internes, les cadres et les autres membres du personnel ont un impact significatif sur l'efficacité du système de contrôle interne. Naturellement, les responsabilités du personnel d'encadrement en matière de contrôle interne varient selon le niveau hiérarchique.

La Société faisant l'objet d'une double cotation en France et aux Etats-Unis, elle est soumise à la loi Sarbanes-Oxley et à la Loi de Sécurité Financière (LSF). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le COSO (Committee Of Sponsoring Organization of the Treadway Commission). Il est précisé à cet égard, qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le "Rapport 20-F") déposé auprès de la Securities Exchange Commission un rapport de la Direction Générale sur le contrôle interne relatif au reporting financier. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes sur le contrôle interne de la société figureront à l'item 15 du Rapport 20-F relatif à l'exercice 2008. Une traduction française dudit item 15 sera incluse dans le Document de référence de l'exercice 2008.

Le Président Directeur Général est responsable du système de contrôle interne de la Société.

a) Organisation du Groupe :

Le Groupe CGGVeritas est composé de la maison-mère Compagnie Générale de Géophysique-Veritas SA, société cotée à New-York et à Paris, et de filiales opérationnelles. Les activités de la maison-mère, en dehors des domaines de la stratégie et de la définition des politiques du Groupe, se limitent à l'animation opérationnelle et financière du Groupe, à la détention des filiales opérationnelles et à leur contrôle (activités de 'holding'). C'est ainsi à ce niveau notamment que se situent la gestion des organes sociaux (conseil d'administration et assemblée générale d'actionnaires), la production des états financiers consolidés du Groupe et des différents documents publics exigés par les réglementations boursières française et américaine, la gestion des engagements pris dans le cadre des différents accords de crédit, les relations avec les actionnaires, les investisseurs, et les prêteurs du Groupe.

Concernant l'organisation opérationnelle du Groupe, les opérations sont réparties en deux secteurs d'activités principaux : les Services (Services Géophysiques) et les Equipements (Equipements d'acquisition sismique).

Le secteur des Services est depuis la fusion avec Veritas, organisé de façon matricielle autour de 2 régions, les Hémisphère Ouest (Amériques) et Hémisphère Est (Asie-Pacifique, Europe, Afrique, Moyen Orient) qui sont en charge de la conduite des affaires et des opérations, et autour de trois Lignes de Produits (Terrestre, Marine, Traitement & Imagerie) qui assurent la cohérence mondiale des métiers notamment dans le cadre de la gestion des actifs, du développement technologique et des investissements, des ressources humaines dans leurs domaines d'activité respectifs. Les filiales non françaises des Services ont par ailleurs vocation à être regroupées au sein d'une société holding constituée en 2008 aux Pays-Bas et qui aura pour rôle le pilotage opérationnel et la direction de l'ensemble des activités du secteur des Services.

Le secteur des Equipements, opéré à travers Sercel, est aussi organisé de façon matricielle, par grandes fonctions (Développement Produits, Marketing et Ventes, Opérations Industrielles et Administration) et par zones géographiques (Europe, Amériques et Extrême-Orient).

Pour chaque secteur d'activité, les fonctions supports dans les domaines des Finances, des Ressources Humaines et du Juridique sont rattachées soit au Président des Services Corporate, soit au Directeur Général de Sercel. Ces mêmes fonctions supports se retrouvent au niveau du Groupe avec en plus les relations investisseurs, l'audit interne et la gestion des risques.

Le Groupe est organisé juridiquement en près de 160 filiales et JV/Partenariats postérieurement au rapprochement avec Veritas en 2007 et aux autres mouvements récents de croissance externe. Il convient de souligner l'objectif permanent de limitation du nombre des entités juridiques du Groupe. A cet égard, un plan ad hoc de rationalisation des structures légales Services (en incluant les branches) a été établi en début d'année 2008 visant à une réduction de moitié de leur nombre à l'horizon 2010.

Depuis janvier 2008, la Direction du Groupe CGGVeritas est organisée de la façon suivante :

Le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

- le Président Directeur Général,
- le Directeur Général Exécutif du Groupe,
- le Directeur Financier du Groupe,
- le Directeur Général Adjoint du Groupe,
- le Directeur Général de Sercel,
- le Président des Services Hémisphère Ouest,
- le Président des Services Hémisphère Est, et
- le Président des Services Corporate des Services.

(ci-après le "Comité Exécutif").

La direction des affaires de CGGVeritas (maison-mère) est conduite par un Comité de Direction Corporate (ou « Corporate Executive Team ») (ci-après le « CET ») composé de :

- le Président Directeur Général,
- le Directeur Général Exécutif du Groupe,
- le Directeur Financier du Groupe,
- le Directeur Général Adjoint du Groupe.

Le Groupe dispose d'autre part d'un Comité Financier Corporate se réunissant régulièrement dans le cadre des réunions du CET pour examiner la situation financière du Groupe sur la base notamment des informations fournies par les comités financiers des secteurs d'activité.

En 2007, le Groupe a lancé deux initiatives stratégiques — Geoscope et Geopromote — qui visent à inscrire son développement technologique dans la durée. Ces deux projets ont respectivement pour finalité la définition de la stratégie R&D des Services Géophysiques à l'horizon de trois à cinq ans et le développement de la capacité du Groupe à établir des liens durables avec ses clients et ses partenaires au travers de la technologie. Ces deux initiatives ont fait l'objet de synthèses et recommandations mi-2008 et des actions basées sur ces recommandations ont été initiées dès le troisième trimestre 2008, notamment par le

regroupement des fonctions « Business Development » et « Marketing et Ventes » et d'une organisation régionale de ces fonctions.

Le Groupe dispose d'une structure d'audit interne au niveau de CGGVeritas composée de quatre personnes qui exerce de façon indépendante et objective à l'appui de sa charte, et rend compte directement au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'audit. Les secteurs Services Géophysiques et Equipement (Sercel) disposent chacune de leur propre structure d'audit interne composées respectivement de six personnes et de deux personnes et rendant compte fonctionnellement au Directeur de l'audit interne Groupe.

L'audit interne évalue le contrôle interne en s'appuyant sur le cadre et les outils définis par le COSO et se conforme au code de déontologie de l'Institut de l'Audit Interne. Il travaille selon un cycle de trois ans afin de passer en revue toute unité importante du Groupe. Les priorités sont déterminées en fonction des opérations en cours et des niveaux de risques. Le plan annuel est défini par l'audit interne Groupe, validé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. L'audit interne du Groupe réalise aussi bien des audits financiers et comptables que des audits opérationnels. Les recommandations issues des audits sont validées par le Comité Exécutif du Groupe et les plans d'actions associés sont suivis par l'audit interne jusqu'à extinction des points ouverts. Les activités d'audit interne incluent aussi la réalisation de tests de conformité réalisés dans le contexte des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au contrôle interne.

Au cours des trois années qui ont précédé la fusion avec Veritas, les unités auditées ont représenté plus de 90% du chiffre d'affaire moyen du Groupe. En 2008, les activités de l'audit interne hors activités liées à Sarbanes-Oxley ont porté principalement sur les grands pôles d'activité du nouveau Groupe CGGVeritas, que sont les sites où les efforts d'intégration d'équipes et de systèmes étaient les plus importants, les entités considérées prioritaires suite à l'évaluation de l'exposition aux risques faite après la fusion, et sur les relations partenariales, notamment dans le domaine maritime. Le budget annuel de l'audit interne est proche de 0,1% du chiffre d'affaire du Groupe ce qui est conforme aux pratiques du secteur industriel du Groupe.

b) Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est un élément important du processus de contrôle interne de la Société.

Intégrité et Ethique

Le Conseil d'administration a mis en place depuis le 10 décembre 2003 un code d'éthique applicable au Président Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et du Comité de communication de l'information. Ce code définit les normes de conduite et d'intégrité que doivent respecter ces personnes dans l'exercice de leur fonction et de leurs obligations relatives à la communication d'informations.

En janvier 2007, suite à la fusion avec Veritas, la charte d'éthique adoptée en 2004 a été étendue à l'ensemble du nouveau Groupe CGGVeritas. Les travaux d'intégration ont permis d'établir et renforcer les quatre valeurs du Groupe qui sont désormais : le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain et l'intégrité dans l'action.

Au cours du premier trimestre 2007, la charte éthique et les valeurs fondamentales ont été commentées par le management et diffusées à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de réunions de présentation et d'échanges au sein des diverses entités du Groupe à travers le monde.

En 2008 le code de conduite des affaires a été légèrement révisé par le comité d'éthique et présenté aux partenaires sociaux. Le principe de la mise en place d'une ligne d'alerte à disposition des employés, conformément aux recommandations SOX et de la CNIL, a été arrêté.

Enfin, dans sa charte « Politique Contrôle et Finance », la Société s'engage à mener ses activités avec responsabilité, en produisant des rapports financiers fiables, précis et réguliers, en s'assurant que toutes les transactions sont précisément et honnêtement reportées dans les comptes de la Société conformément aux procédures en vigueur, puis soumises à des audits. Cet engagement est matérialisé par l'application et le suivi du programme de sécurité financière de la Société.

Gouvernement d'entreprise

Le rôle et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration, du Comité stratégique, du Comité de rémunération et de nomination, du Comité d'audit et du Comité technologique sont traités aux paragraphes 14.1 et 14.2.

Communication d'informations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information ("Disclosure Committee") dont la composition et le rôle sont traités au paragraphe 12.5.

Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilité

Des instructions générales, largement diffusées, précisent les règles applicables en matière de délégations de pouvoirs, en matière d'approbation des offres et des contrats, en matière d'autorisation d'investissements et d'engagement de dépenses. Les délégations de pouvoirs sont consenties dans le but de permettre et de faciliter le fonctionnement et la gestion des affaires de la Société et de ses filiales.

Le processus interne de préparation des offres, de contrôle et de validation des contrats signés par la Société (ou les sociétés du Groupe), avec ses clients et partenaires ou ses sous-traitants est bien établi. Ce processus inclut les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements et plus particulièrement les seuils à partir desquels une autorisation préalable du Comité Exécutif est requise.

Les règles relatives aux niveaux d'approbation des investissements, aux contrats de location et les opérations de crédit-bail, aux engagements de dépenses sont aussi précisées.

Politique en matière de ressources humaines

La politique du Groupe en matière de ressources humaines est décrite dans une charte. Cette politique est basée sur le recrutement et le développement des compétences grâce à une formation régulière et à une gestion active des carrières.

Le Groupe veille à identifier et mettre en adéquation les connaissances et compétences des personnels avec les besoins de l'entreprise, et à élaborer des plans de formation dans ce cadre. Le Groupe consacre une part importante de son budget formation à l'amélioration de l'expertise technique et de la maîtrise des métiers. Une part de plus en plus significative de la formation est aussi dédiée à la formation à caractère managérial et à la gestion des projets, des risques ainsi qu'à la performance. Le personnel du Groupe accède à une formation dédiée à travers CGGVeritas University qui intègre une gamme complète de modules de formations dispensée au sein de l'université et à travers des partenaires de renom.

Les travaux d'intégration de CGGVeritas se sont poursuivis en 2008 et ont notamment abouti à l'établissement d'une politique commune de rémunération de la performance (bonus), d'une part, et d'un outil d'évaluation individuelle de la maîtrise du poste et de la performance, incluant un plan formalisé de développement individuel, d'autre part. Ces travaux ont également porté sur le développement d'un modèle de compétence des managers et d'un référentiel unique des positions qui dès 2009 seront utilisés dans le cadre de la gestion des carrières et des plans de succession.

c) Evaluation des risques

Risques de marché

Les contrats de prêt pourraient limiter la capacité de la Société à réagir à l'évolution du marché ou à financer son développement. Si le Groupe n'est pas en mesure de respecter les restrictions et les stipulations établies dans ses contrats de prêt, il pourrait se trouver en situation d'inexécution des conditions de ces contrats, ce qui pourrait entraîner l'échéance anticipée des remboursements des emprunts qu'il a souscrits.

Le Groupe investit des sommes importantes afin d'acquérir et de traiter des données sismiques pour des études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sur la base d'hypothèses qui pourraient ne pas être vérifiées. Le Groupe doit supporter des charges fixes élevées quel que soit le niveau de son activité commerciale.

Les résultats des opérations peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des devises.

Les besoins financiers et, en particulier, le besoin en fonds de roulement peuvent varier fortement en peu de temps ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qu'il ne lui sera peut-être pas possible d'obtenir, ou qui lui seront accordés dans des conditions peu satisfaisantes.

L'endettement important du Groupe pourrait avoir un effet négatif sur sa santé financière et l'empêcher d'honorer ses obligations.

Risques de taux

La Société ayant souscrit une partie de ses dettes financières avec des taux d'intérêt variable indexés, il en résulte une exposition de la charge d'intérêt globale du Groupe aux conditions générales des marchés de crédit.

Risques liés à l'environnement

L'évolution fréquente des lois et règlements en matière d'environnement ne permet pas à la Société qui est engagée à les respecter dans toutes ses zones d'activité, de prévoir précisément le coût ou l'impact de ceux-ci sur ses conditions d'opérations futures.

Risques d'assurance

La Société peut être amenée dans certains cas à assumer les risques inhérents à ses opérations qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

La Société a souscrit des polices d'assurance présentées dans le Document de référence et dans le Rapport 20-F.

La Société a mis en place des mécanismes pour identifier les risques exogènes aussi bien qu'endogènes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée sont analysés dans le Document de référence et le Rapport 20-F.

La Société dispose de mécanismes permettant d'identifier les changements qui pourraient avoir des répercussions sur la réalisation des objectifs de la Société et nécessiter l'intervention des dirigeants afin d'y apporter une réaction immédiate.

Elle dispose notamment d'un Directeur de la Gestion des Risques qui a établi en 2008 une nouvelle cartographie des risques stratégiques et opérationnels du secteur des Services et émis des recommandations en conséquence. Ces travaux seront poursuivis en 2009 et élargis sous ce nouveau format à l'ensemble des activités du Groupe.

Le Comité Exécutif et les principaux dirigeants du Groupe (une vingtaine de personnes au total) lors de leur revue trimestrielle passent en revue plus particulièrement les risques en matière de dépendance de la Société à l'égard des dépenses d'investissement des compagnies pétrolières, de dépendance à l'égard de certains grands clients, de la concurrence, de la saisonnalité, de l'évolution des technologies, de la qualification de son personnel, des contextes opérationnels, de ses investissements dans les études multi-clients, de son niveau d'endettement, de fluctuation de devises, d'évolution des réglementations en matière d'environnement et des travaux d'intégration des deux Groupes.

Le Comité Exécutif du Groupe assure un suivi des plans d'actions et des résultats sur la base d'une revue mensuelle.

On peut également noter que :

Chaque entité juridique du Groupe est positionnée dans une matrice en termes d'exposition aux risques et de volume de transactions financières. Une quinzaine de risques a été répertoriée pour ce classement; ce sont des risques liés à la structure interne de l'entité d'une part, tels la taille de la structure, la fréquence de rotation du personnel clé, le niveau de compétence du personnel, l'existence d'un système d'information... et des risques liés à l'environnement de l'entité d'autre part, tels le contexte pays, la complexité des lois... L'intégration dans la matrice préexistante des nouvelles entités du Groupe apportées par la fusion avec

Veritas permet depuis 2008 d'assurer un suivi systématique de l'ensemble des entités juridiques du Groupe sous un format homogène.

Le processus de vente de prestations de services géophysiques comporte une phase d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, client, pays, environnement, etc. Les résultats de l'évaluation sont revus à différents niveaux hiérarchiques jusqu'au Comité Exécutif quand nécessaire.

Chaque projet à réaliser fait l'objet d'une évaluation des risques en matière d'hygiène, de sécurité de sûreté et d'environnement. Ces risques sont classés en termes d'impact et de probabilité et positionnés sur des matrices auxquelles sont associées les mesures qui seront prises pour en assurer le contrôle. Dans le contexte de la fusion avec Veritas, la convergence des systèmes d'évaluation préexistants a été réalisée en 2008.

d) Gestion des Risques

La Société a mis en place un certain nombre d'outils et de procédures pour gérer les risques identifiés.

Ainsi, la Société met à la disposition de ses employés et publie sur Intranet, l'intégralité des chartes, objectifs, instructions générales, procédures et autres guides. La prise de décisions juridiques, fiscales et comptables conformes aux lois et réglementations en vigueur y est explicitée.

Dans le cadre de son université, CGGVeritas University, la Société a commencé à déployer en 2008, un programme de sensibilisation de ses dirigeants et cadres supérieurs, à la gouvernance, aux risques et responsabilités des dirigeants et mandataires sociaux et aux bonnes pratiques dans les domaines de la finance, de la fiscalité et des ressources humaines. Ce programme vient en complément de la formation à la sécurité financière déjà en place depuis plusieurs années.

Gestion des risques commerciaux

- Les risques de solvabilité et de non-paiement par les clients sont traités dès le stade de l'offre commerciale par des enquêtes de solvabilité et par la demande, si nécessaire, de garanties de paiement;

Par ailleurs, les créances clients sont suivies par les directions financières du Groupe et les retards font l'objet d'une revue par les comités financiers des secteurs d'activité, afin d'analyser la cause de ces retards et de prendre des mesures appropriées.

Gestion des risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)

- La Société dispose d'un système intégré dans le domaine de la santé (H), de la sécurité et de la sûreté (S), de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale (E), et de la qualité (Q) regroupés dans le programme de développement durable (PRISM), basé sur l'engagement de la ligne managériale, la diffusion des meilleures pratiques et leur amélioration continue. De nouveaux outils informatiques et de communication ont été développés depuis la fusion et mis à disposition de l'ensemble des acteurs pour améliorer le suivi et favoriser le partage d'expérience.

Le redéploiement des ressources Q et HSE à la fois au sein d'un « pool » de spécialistes et à travers des Lignes de Produits et des régions, permet une gestion optimisée de ces risques par la centralisation et la mutualisation des experts et par la présence sur les sites de production de conseillers Q et HSE, gage d'une prévention, d'une formation et d'une évaluation des risques parfaitement adaptées aux conditions de production locales, d'une part, et d'une grande efficacité dans la gestion des risques, des accidents et incidents, d'autre part.

- Les risques politiques et de sécurité sont gérés par les experts HSE au travers d'un suivi permanent des pays et des opérations et la mise en place et la mise à jour de plans de prévention, de protection et d'évacuation adaptés aux risques et à leur évolution possible.
- La Société dispose d'une charte hygiène, sécurité et environnement qui rappelle que le Groupe considère la sauvegarde de l'environnement et la protection de la santé et de l'intégrité de ses employés, de ses sous-traitants et des communautés avoisinantes comme une condition essentielle préalable à tout autre objectif de travail.

- La Société dispose d'une charte qualité qui rappelle que la qualité est, au même titre que la sécurité et la protection de l'environnement, une préoccupation permanente de tout le personnel de l'entreprise.
- Chaque année la Société définit ses objectifs généraux en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement et de responsabilité sociale. Ils sont ensuite déclinés et adaptés aux différents secteurs d'activité.
- Un système d'alerte sous 24h sur les accidents et incidents, vise à une meilleure protection des personnes et du patrimoine de la Société et à la mise en place sans délais d'actions de support et d'amélioration .

Ces accidents et incidents, avérés ou non, font systématiquement l'objet d'une investigation pour en déterminer les causes et proposer des mesures de contrôle additionnelles. La synthèse de ces investigations fait l'objet d'une revue périodique par le Comité Exécutif du Groupe et les directions des secteurs d'activité.

Gestion des risques opérationnels

- La Société a mis en place des procédures permettant de s'assurer avant le début d'une opération d'acquisition sismique des conditions prévalant sur la zone afin, en fonction des risques identifiés et analysés :
 - D'adapter ses moyens de production à la zone ;
 - D'assurer la protection de ses actifs et employés ;
 - De mettre en place les moyens adéquats de surveillance de la zone, de signalement et de protection du dispositif sismique ;
 - De prévenir les dommages aux tiers.
- Pour les sites de production sédentaires (Sercel et traitement de données), au delà des mesures préventives et de contrôle en place, des plans de continuité des activités ont été élaborés afin d'être en mesure de reprendre ou délester la production dans les meilleurs délais après un sinistre.

Domaine de l'information financière

- Les processus clés tels que la préparation des comptes consolidés, des documents pour le Conseil d'administration et le Comité d'audit, l'élaboration des budgets, etc., ont été décrits de façon formelle.
- Les instructions de la Direction Générale du Groupe quant aux principes et aux objectifs de sécurité financière du Groupe sont régulièrement renouvelées, pour rappeler aux responsables opérationnels et financiers de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à son application.

En 2005, la Société a lancé un programme dédié d'actions associant tous les responsables opérationnels et financiers à la réalisation d'objectifs annuels clairement définis et cohérents avec la politique de sécurité financière du Groupe. Ce programme est désormais complètement déployé dans tout le périmètre du Groupe CGGVeritas.

Ce programme s'est accompagné de sessions de sensibilisation à la sécurité financière et aux bonnes pratiques comptables pour l'ensemble des dirigeants et cadres supérieurs du Groupe, dont la réalisation a été totalement achevée en novembre 2008.

- La Société dispose d'un manuel comptable qui spécifie les pratiques et instructions comptables et les règles de reporting du Groupe. Ce manuel s'applique à toutes les entités du Groupe et vise à s'assurer que les règles comptables sont appliquées à travers le Groupe de manière fiable et homogène. Il détaille le processus de clôture, l'établissement du compte de résultat, du bilan, des flux de trésorerie ainsi que le processus de consolidation et les principes de réalisation des annexes de consolidation.
- Le système de délégations de pouvoirs au sein des secteurs d'activité est supervisé par les directions juridiques des Activités et permet la gestion des risques liés aux engagements, par la limitation des pouvoirs octroyés.

- Afin de limiter les risques de fraude, le Groupe a mis en place un système de séparation des pouvoirs de signature depuis l'approbation du bon de commande jusqu'au paiement du fournisseur.
- Toutes les sociétés du Groupe traitent leur comptabilité consolidée au format choisi par le Groupe dans une liasse standardisée. De plus un format spécifique commun a été défini pour documenter les écritures de passage de la comptabilité sociale à la comptabilité consolidée.
- Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, ventes d'équipements de géophysique, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient selon la nature de l'opération en conformité avec les conditions de marché.
- Les progiciels de gestion mis en place dans le Groupe dans les domaines de la finance, de la logistique et des achats sont des éléments structurants et clés pour le système de contrôle interne, dans la mesure où ils définissent les processus à appliquer dans ces domaines. Un projet de convergence des progiciels préexistants chez CGG et Veritas a été initié en 2007 avec pour objectif d'avoir un système unifié opérationnel dès 2010. Pendant la période intermédiaire et effectif dès 2007, les systèmes préexistants ont été rapprochés de manière à permettre au Groupe d'assurer un suivi global et cohérent de l'ensemble de ses opérations.

Contrôle de l'information communiquée à l'extérieur

- La Société dispose d'une procédure qui précise les règles pour l'élaboration, la validation et l'approbation des communiqués de presse par le Comité Exécutif.
- La Société suit des processus préétablis pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information financière.

Gestion de la Sécurité Informatique de l'Infrastructure et des systèmes d'information

- Les accès aux réseaux internes des Sociétés du Groupe et des systèmes d'information sont réglementés.
- Les réseaux sont protégés par des pare-feux (fire-walls) et des anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'Information.
- Des procédures sont en place dans les domaines de la sauvegarde, de l'archivage et de la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par les personnels habilités. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place.

e) Activités de contrôles

Les processus mis en place par la Société afin d'identifier les opérations de contrôle nécessaires sont fondés sur l'évaluation des risques et les mesures à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Groupe.

Pratiques de contrôle interne

Les activités de contrôle de la Société sont effectuées en fonction des niveaux hiérarchiques du personnel les conduisant et des principes de matérialité et de séparation des tâches. Les procédures de contrôle sont mises en place en fonction des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Une trentaine de pré-requis en matière de sécurité financière a été définie tant pour les unités opérationnelles du Groupe que pour les directions fonctionnelles de support aux opérations. Le respect de ces pré-requis doit être total (100 %). Un questionnaire a été fourni aux responsables des différentes entités du Groupe pour auto-évaluation. De plus, tout manager qui visite une entité doit contrôler par interview et tests le respect des pré-requis par l'entité. Le déploiement global de cet outil sur l'ensemble des entités du Groupe a été finalisé au cours de l'année 2005 et était complètement opérationnel en 2006. Suite à la fusion avec Veritas, ce questionnaire a été adapté en vu d'assurer à la fois une convergence partielle avec le référentiel Sarbanes-

Oxley auquel le Groupe est par ailleurs soumis ainsi qu'une adaptation à la nouvelle structure organisationnelle de la Société. Au cours de la première partie de l'année 2007, le référentiel préexistant a été maintenu, puis graduellement remplacé par le nouveau référentiel (ICAF) désormais applicable à l'ensemble du Groupe. Les objectifs de sécurité financière du Groupe définissent depuis 2006 la fréquence minimale de ces évaluations. Le suivi de la réalisation des objectifs est revu de manière trimestrielle par le Comité Exécutif.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont notamment pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

- Les directions financières de chaque secteur d'activité du Groupe passent en revue les comptes de chacune des filiales actives. Des inventaires sont réalisés périodiquement sur les sites afin de rapprocher les valeurs des stocks comptabilisés avec les valeurs réelles et corriger les éventuels écarts.
- Les accès aux systèmes de comptabilité informatiques sont restreints en fonction du poste et des responsabilités de l'utilisateur.
- Les systèmes informatiques de gestion en place permettent d'enregistrer intégralement les transactions, de les tracer et d'en conserver une sauvegarde régulière.
- La Société procède à des évaluations à des dates données de certaines données financières puis les agrège et les présente dans les états financiers.
- Les opérations intragroupe sont documentées et rapprochées à des dates données sur la base des transactions.
- La Société fait un suivi de ses engagements hors-bilan.
- Des rapprochements et réconciliations sont effectués à différents niveaux et plus particulièrement entre le reporting et la consolidation. Les comptes consolidés sont revus par le Directeur Financier du Groupe et les Directeurs Financiers des secteurs d'activité.
- Dans le cadre des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au Contrôle Interne, le Groupe a mis en place au cours de l'année 2005 un système d'évaluation de l'efficacité des contrôles mis en place au sein du Groupe sur l'ensemble des processus significatifs conduisant à l'établissement des états financiers consolidés. Ce système, opérationnel dès 2006, a fait l'objet en 2007 d'une convergence, désormais achevée, avec le système préexistant à Veritas (une société elle aussi soumise à la loi Sarbanes-Oxley).

Contrôles divers

- Les dirigeants visitent fréquemment les implantations de la Société, où qu'elles se trouvent, des tests sont pratiqués sur place et des rapports diffusés aux intéressés et à la Direction dès le retour.
- Des entretiens d'évaluation de compétence et de performance individuelle et collective et de définition d'objectifs sont conduits annuellement, et ce, sur la base d'un outil unique d'évaluation individuelle de la maîtrise du poste et de la performance, incluant un plan formalisé de développement individuel.
- Des audits hygiène, sécurité, environnement et qualité sont conduits régulièrement par des équipes d'auditeurs spécialisés dans ces domaines pour déterminer si les standards de la Société sont respectés et recommander des voies d'amélioration.
- Les résultats des audits sont présentés aux Directions concernées et une synthèse en est faite au Comité Exécutif. Les différentes branches d'activités suivent les actions préconisées.
- Sur la base des objectifs définis par le Comité Exécutif, des indicateurs clés de performance ont été mis en place dans les domaines de la qualité, l'hygiène, sécurité et environnement ainsi que sur le plan opérationnel, financier et commercial. Ces indicateurs sont suivis trimestriellement.

f) Information et Communication

La gestion de la Société et la progression vers les objectifs qu'elle s'est fixés impliquent que l'information irrigue tous les niveaux de l'entreprise.

Les normes de qualité, les impératifs de sécurité ou encore les obligations légales ou professionnelles requièrent des procédures accessibles et documentées. La Société s'est engagée à promouvoir le partage des connaissances et des pratiques. Ainsi les sites Intranet de la Société mettent à la disposition du personnel les chartes et politiques du Groupe, ses objectifs annuels, les instructions générales, les procédures et autres standards et documents sur lesquels s'appuie le système de management de la Société. Les systèmes intranet préexistants de CGG et Veritas ont été interconnectés dès le rapprochement des deux sociétés de manière à assurer une diffusion globale de l'information. Des travaux ont été initiés en 2008 pour disposer d'un outil intranet unique « InSite » dès le début de l'année 2009. Par ailleurs, la Société publie un journal interne, qui vise à une meilleure communication et collaboration entre les entités du Groupe et entre les fonctions opérationnelles et les fonctions supports pour l'ensemble du Groupe CGGVeritas. Ce journal centré sur les questions d'intégration en 2007 et 2008 sous le nom de « Pegasus » reprendra son rôle de communication régulière sous le nom de « Pulse » dès le début 2009.

Le Groupe s'engage, à travers sa politique de communication et de ressources humaines, à développer et faire fonctionner des vecteurs de communications descendants, ascendants et transversaux, à promouvoir le partage des connaissances et pratiques. Cet engagement est notamment mis en œuvre par le partage sur les sites Intranet de la Société de bases de connaissances, d'une gestion électronique de documents à accès sécurisé ainsi que de forums sur des sujets particuliers aux métiers. Par ailleurs, chaque année une étude de perception est conduite au sein du Groupe. Pour la première fois en 2008 cette étude a été envoyée à la plupart des employés permanents et un programme systématique d'analyse des résultats et de communication a été mis en place.

La Société organise un séminaire annuel à destination des dirigeants et cadres supérieurs et du Comité Exécutif. La fréquence des séminaires a été fortement augmentée depuis 2007 pour faciliter le processus d'intégration.

La Société a mis en place un processus de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel, en fonction des niveaux hiérarchiques et de matérialité, afin que l'encadrement puisse recueillir et échanger les informations nécessaires à la conduite, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées sont opérationnelles, financières ou liées au respect des obligations légales et réglementaires. Elles traitent non seulement les données produites par l'entreprise mais également celles qui sont liées à son environnement externe.

Les dirigeants évaluent les performances de la Société au travers d'informations recueillies aussi bien en externe qu'en interne.

g) Pilotage

Le contexte de l'entreprise étant par nature évolutif, le système de contrôle interne est continuellement adapté en fonction des évolutions des conditions environnantes et de la capitalisation d'expérience. Dans le contexte du rapprochement entre les sociétés CGG et Veritas en 2007, la Direction a particulièrement veillé au pilotage du contrôle interne en phase d'intégration, ainsi qu'à l'adaptation et la convergence des systèmes préexistants au contexte du nouveau Groupe.

Les activités courantes de gestion et de supervision, les analyses comparatives, les rapprochements d'informations et autres tâches courantes des employés contribuent à l'adaptation des pratiques de contrôle interne. La Direction procède à des évaluations ponctuelles en prenant en compte la nature et l'importance des changements ayant pu survenir.

h) Conclusion

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place.

Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au delà des actions menées en la matière par la direction de l'audit interne, la Société a mis en place un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Ce dispositif inclut un volet relatif à l'amélioration de la documentation des contrôles. Au niveau Groupe et dans chacune des deux divisions du Groupe (Services et Equipement), un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

Le Comité Exécutif apporte tout son soutien à cette démarche qui contribue à la bonne maîtrise des activités et qui s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la mise en pratique des valeurs et de l'application du programme de sécurité financière auprès de l'ensemble des collaborateurs.

14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 avril 2009.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG	
Xavier CHARTON	Olivier THIREAU	Philippe DIU	Nicolas PFEUTY

14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)

La société précise, qu'en application de la loi Sarbanes Oxley, elle fera figurer dans son rapport annuel américain (Form 20-F — item 15) déposé auprès de la Stock Exchange Commission, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (“disclosure controls and procedures”) :

« (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations : A la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13a-15(e) et 240.15d-15(e)), sous la supervision de la direction du Groupe, y compris le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du “Securities Exchange Act” de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le Securities Exchange Act.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce français tel que modifié par la loi française “Loi de sécurité financière” promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la préparation et l'organisation des réunions du conseil d'administration, sur les limitations imposées aux pouvoirs du directeur général et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport pour 2008 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est à dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation des nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'auto évaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre. »

- (b) Rapport de la direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à l'article 13a15(f) du "Securities Exchange Act" de 1934 pour CGGVeritas.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2008 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'« Internal Control — Integrated Framework » publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Notre évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne sur le reporting financier n'inclut pas les procédures de contrôle interne de Wavefield, qui est incluse dans nos comptes consolidés 2008 et représente respectivement 395,7 M€ de l'actif total et 226,8 M€ de l'actif net. Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2008 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées "International Financial Reporting Standards" (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Les cabinets Ernst&Young et Mazars, commissaires aux comptes de la société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la direction générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2008, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice 2008 (20-F).

CHAPITRE XV :

SALARIES

15.1. Conséquences sociales de l'activité de la société :

15.1.1. Emploi

Au 31 décembre 2008, le Groupe CGGVeritas comptait 8 492 collaborateurs de plus de 90 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'apport des effectifs provenant de la prise de contrôle du Groupe Wavefield le 19 décembre 2008. Ces effectifs se montent à 396 collaborateurs dont 160 sédentaires principalement basés à Bergen, Oslo et Trondheim (Norvège) et 236 prospecteurs marins norvégiens et internationaux.

Au 31 décembre 2008, la répartition des effectifs par type d'activité et par zone géographique était la suivante :

	<u>Equipement</u>	<u>Services</u>	<u>Corporate</u>
EAME	989	3 104	39
Amériques	685	2 554	2
Asie-Pacifique	<u>563</u>	<u>556</u>	<u>—</u>
Total	2 237	6 214	41

Le Groupe CGGVeritas employait en France 1 821 salariés dont 1 799 étaient permanents et 22 étaient à contrat à durée déterminée. Au sein de cet effectif on comptait 58 personnes ayant un statut d'expatrié. La maison mère comptait 39 salariés permanents, CGGVeritas Services SA 917 salariés permanents et 11 à durée déterminée, Sercel 843 salariés permanents et 11 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	<u>Employés au 31 décembre 2008</u>
Cadres et ingénieurs	58 %
AM/T	18 %
Ouvriers/employés	24 %

En 2008, au niveau mondial, 912 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe CGGVeritas. Dans le même temps, 543 l'ont quitté. Ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs de Wavefield.

En France, 262 nouveaux salariés ont été embauchés (9 par la société mère, 121 par CGG Services SA et 132 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels. Les départs enregistrés en France, à fin 2008, s'élevaient à 113 personnes (8 à la société mère, 62 à CGGVeritas Services SA et 43 à Sercel).

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, le Groupe est présent dans de nombreux forums et entretient des relations étroites avec les écoles/universités au sein desquelles il sait trouver les potentiels dont il a besoin. Le Groupe contribue également au rayonnement des Géosciences auprès du monde scolaire et universitaire au travers de sa participation à des programmes éducatifs mis en œuvre par la SEG (Society of Exploration Geophysicists) et EAGE (European Association of Geoscientists & Engineers). Compte tenu de l'expansion internationale du Groupe un effort particulier de promotion de ses activités est engagé en vue de recruter des personnels de talent dans les différents pays dans lesquels nous sommes établis.

Cette démarche volontariste est complétée en amont par une politique de stage dynamique (stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE). Dans ce cadre, 9 stagiaires ont été accueillis pour des stages d'une durée supérieure à 4 mois.

Le respect de la diversité et de la non-discrimination à l'embauche font partie de nos préoccupations constantes. A cet égard une campagne de sensibilisation et de formation spécifique a été mise à l'étude en 2008 afin de mieux formaliser ce qui existait par ailleurs dans le Groupe.

Enfin un programme ciblé de recrutement de jeunes talents à très haut potentiel, ayant déjà une solide expérience de gestion à l'internationale a été poursuivie et a conduit à l'embauche de 3 personnes supplémentaires en 2008.

15.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère et à CGGVeritas Services SA dans le cadre de l'UES. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un Compte Epargne Temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35H. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

33 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 19h37 à 33h72 par semaine.

L'absentéisme en 2008 s'est élevé à :

- *Société mère et CGGVeritas Services combinées*: 3,89 % (hors congés maternité), dont 3,07 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.
- *Sercel* : 2,62 % (hors congés maternité), dont 0,85 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

15.1.3. Répartition hommes-femmes

Au 31 décembre 2008, sur un total de 1 821 salariés, le Groupe CGGVeritas comptait en France 23 % de femmes et 77 % d'hommes. Au niveau mondial 20% du personnel est de sexe féminin.

Cette répartition, en France, s'établit de la façon suivante :

- *Société-mère* : 18 femmes sur un effectif de 39 personnes
- *CGGVeritas Services* : 198 femmes sur un effectif de 928 personnes
- *Sercel* : 197 femmes sur un effectif de 854 personnes

15.1.4. Rémunération

Le Groupe CGGVeritas, fidèle à ses principes, entend promouvoir une politique de rétribution globale liée à l'évolution de ses résultats.

Révision des salaires 2008

Dans le cadre de l'UES, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2008 ont conduit à la signature d'un accord le 4 janvier 2008 entre l'entreprise et trois organisations syndicales. L'augmentation de salaire résultant de cet accord correspond à un total de 3,5 % de la masse salariale brute concernée dont 2,5 % d'augmentation générale ou individuelle selon les catégories socio-professionnelles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Une enveloppe spécifique de 0,5% a également été consacrée aux promotions.

En sus de ces augmentations générales et individuelles, deux dispositifs particuliers ont été mis en place en 2008 :

- un rattrapage salarial pour le personnel prospecteur de la marine variable en fonction de l'ancienneté;

- un rattrapage salarial dans le cadre du dispositif égalité hommes/femmes, s'appliquant à tout le personnel féminin hors encadrement ayant au moins 5 ans d'ancienneté.

Des négociations salariales parallèles ont débouché au sein de Sercel sur la signature d'un accord signé par les deux partenaires sociaux prévoyant une révision globale des salaires en France de 3,9 % pour les cadres et 3,8% pour les non-cadres (dont 3,2% d'augmentation générale).

Enfin, il est à noter que pour la quatrième année consécutive un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés. Ce bonus est mis en place de façon homogène dans toutes les entités du Groupe et se décline sous deux formes : d'une part un programme commun aux entités support et de direction (GPIP, Global Performance Incentive Plan) basé à égalité sur une performance financière collective et une performance individuelle par objectifs, d'autre part un programme spécifique à chaque unité de production, lié à ses objectifs propres.

L'accord d'intéressement d'une durée de trois ans ainsi que l'accord dérogatoire de participation, signés le 30 juin 2007 entre l'UES et les partenaires sociaux ont été appliqués, permettant de dégager à nouveau pour les Services une provision au titre de l'intéressement en 2008. Il n'a pas pu être dégagé de provision au titre de la participation.

Le règlement de l'intéressement 2007 a été effectué en juin 2008, auquel un supplément au titre de l'article L.3314-10 du code du travail a été rajouté en accord avec les élus du personnel.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2008 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 au niveau de l'UES CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA (Société mère et Services) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2008. Au sein de l'UES, deux accords d'abondement pour tout versement sur le PEE ou le PERCO ont été signés en juin 2006.

Au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 637 salariés ont adhéré au PEE et 602 au PERCO. Du côté de Sercel, 622 salariés ont adhéré au PEE et 512 au PERCO.

15.1.5. Relations professionnelles

Afin de favoriser les échanges d'information et la concertation, l'UES (Services) ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. La nouvelle convention collective signée le 21 décembre 2007 dans le cadre de l'UES des Services a été normalement mise en œuvre en 2008 pour la première année.

Une importante avancée, nécessaire dans le but de pouvoir harmoniser les diverses plateformes de gestion du personnel international du groupe, a pu être franchie par la reconnaissance par les représentants syndicaux de l'UES des Services de la filiale CGGVeritas International SA, établie à Genève, comme plateforme internationale de référence. Cette reconnaissance, sous forme d'un accord d'entreprise signé le 17 janvier 2008 par l'ensemble des trois syndicats représentatifs, met fin à un contentieux soulevé par l'un de ces trois syndicats, permettant ainsi de lancer le projet d'intégration au sein de CGGVeritas International SA des 450 prospecteurs marine gérés depuis les Etats-Unis, le Royaume Uni et Singapour par la filiale VGO (Viking Global Offshore) héritée de la fusion avec Veritas.

Par ailleurs une version révisée et unifiée du code de conduite des affaires, ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnel conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) ainsi qu'à celles de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ont été présentés aux comités représentatifs de l'UES et de Sercel (CHSCT et CE) qui ont rendu leur avis. Les démarches auprès des inspections du travail respectives ont été faites en vue d'adjoindre ces dispositifs au règlement intérieur. Cette démarche permet de mettre à jour et unifier l'ensemble des dispositifs existants dans le Groupe.

15.1.6. Formation

La politique de formation, dans ses composantes de développement individuel et de professionnalisation des employés est un levier majeur et structurant du Groupe. En ligne avec les orientations du Groupe, CGGVeritas University s'est réorganisée afin de mieux correspondre à la nouvelle dimension géographique du Groupe et répondre immédiatement aux demandes exprimées par les opérations. Ainsi, CGGVeritas University s'est renforcée à Houston et un nouveau centre CGGVeritas University a vu le jour en Asie Pacifique, à Singapour. Enfin, le centre principal de CGGVeritas University en France a été également agrandi pour répondre à l'accroissement de l'activité à partir de l'Europe.

CGGVeritas University a poursuivi la politique d'intégration de nouveaux embauchés avec le programme GeoRise destiné à former aux métiers de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leur début de carrière. Depuis le lancement du programme en septembre 2006, huit sessions ont été organisées dans les trois centres de formations principaux (Massy, Houston et Singapour). Dans le même temps, CGGVeritas University a mis en œuvre de nouveaux programmes afin d'accompagner l'intégration des équipes et des techniques en 2008. Douze conférences géophysiques ont été organisées dans les centres de formations et les kits de formation pédagogiques nécessaires au plan de convergence des logiciels ont été préparés en décembre.

Ainsi les programmes offerts par CGGVeritas University ont évolué à plusieurs niveaux. Un module destiné à favoriser le partage des valeurs au sein du nouveau Groupe a été conçu et mis en œuvre, sous la forme de séminaire de deux jours favorisant le regroupement des équipes. Ces séminaires sont systématiquement clôturés en présence de la Direction Générale. Les modules d'accompagnement des managers ont été enrichis de façon à mieux intégrer la diversité des cultures. Par ailleurs, la priorité a été donnée à des programmes volontaristes de sensibilisation aux thèmes liés à la sécurité financière et à la formation QHSE.

Sur la base d'une vision réaffirmée et partagée, la notion de « Learning for Development » a été formalisée et déployée. Cette notion traduit le besoin et le souhait de chacun de se former et de former son entourage de façon continue à l'évolution non seulement des technologies mais aussi de son environnement. Pour ce faire, le Groupe a rassemblé de manière cohérente les actions développées depuis plusieurs années en interne dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Un total de 19 327 journées de formation a été dispensé dans le périmètre de CGGVeritas University en 2008, dont 3 211 concernaient des programmes managériaux, 15 254 journées des programmes techniques dont 2 565 journées de programmes pour des clients externes et 862 journées des programmes spécifiques sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

En France, le bilan social fait état d'un total de 6 848 journées de formation, dont 4 801 dans le cadre de l'activité Services et de la société mère et 2 047 dans le cadre de Sercel.

15.1.7. Hygiène et Sécurité

L'évaluation et la gestion des risques joue un rôle clé dans la sécurité sur les lieux de travail. Toutes les missions et tous les établissements sont soumis au respect des règles et bonnes pratiques édictées par la société et font l'objet de contrôles fréquents. Plus de 178 audits ont ainsi été réalisés en 2008 donnant lieu à des plans d'action spécifiques.

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont placées sous la responsabilité des lignes managériales de chaque activité. Elles s'appuient sur des professionnels spécialisés dans ces domaines qui sont eux-mêmes repartis dans chaque activité et sous l'autorité fonctionnelle d'un manager. Par exemple, un médecin est en charge en interne des questions médicales et de santé (maladies professionnelles, épidémiologie, anticipation des risques sanitaires à l'étranger...) et s'appuie sur des correspondants sur le terrain.

En France, les sociétés de l'UES ont organisé en 2008, 5 réunions ordinaires du CHSCT et 4 réunions extraordinaires consacrées principalement à :

- la désignation d'un expert maritime et d'un expert agréé pour le repérage de l'amiante à bord du CGG HARMATTAN conformément au décret N°98-332 du 29 avril 1998 ;

- l'étude du rapport annuel HSE 2007 et à la présentation du rapport annuel de la Médecine du Travail pour 2007 ;
- le projet de dispositif d'alerte professionnelle ;
- l'avis sur le projet de dispositif d'alerte professionnelle.

La politique anti-tabac du groupe s'est poursuivie en 2008 au travers de l'assistance au sevrage des employés volontaires. Par ailleurs, des campagnes de prévention ont été menées auprès des salariés contre les pandémies, en particulier contre la grippe aviaire et la Malaria au Gabon (vecteurs de la Malaria).

Les outils et systèmes d'Evaluation des Risques de Santé ont été renforcés.

Des programmes de sensibilisation à l'ergonomie et au bien-être au travail ont été conduits sur plusieurs sites.

15.1.8. Développement durable — PRISM

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies, CGGVeritas a étendu son code de conduite des affaires pour inclure les principes de développement durables. La nouvelle version sera diffusée en 2009.

CGGVeritas a aussi élaboré en 2008 des outils visant à amener ses sous-traitants à respecter les conditions de travail imposées par la législation internationale (Organisation Internationale du Travail).

Dans tous les pays où elles interviennent, les entités du Groupe s'attachent à la fois à respecter les législations locales, à protéger l'environnement et à aider au développement local.

Ainsi, CGGVeritas emploie du personnel local, embauché pour la durée des travaux, en conformité avec les lois sociales locales. Elle prend en charge la formation de ce personnel, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, selon ses propres critères quand bien-même ses propres règles seraient plus contraignantes que les obligations légales locales.

De même, Sercel, avec des implantations stables en France, aux USA, Canada, Australie, Royaume-Uni, Singapour et en Chine, a peu recours à l'expatriation de son personnel français et emploie principalement des nationaux des pays concernés. Dans ce cadre, elle pratique également une politique active de partage du savoir-faire industriel entre chacun de ses sites et leur personnel.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le programme PRISM de développement durable du Groupe CGGVeritas.

15.1.9. Sous-traitance

Au sein du groupe CGGVeritas, Sercel a, plus particulièrement, recours à la sous-traitance. En effet, les principaux sites de fabrication à savoir les sites français, sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière ; la politique générale poursuivie par Sercel est d'empêcher lesdits sous-traitants de sous-traiter à des tiers tout ou partie des tâches qui leur sont confiées sans l'accord de Sercel ce qui permet un réel contrôle. Sercel développe également une pratique contractuelle comme en France par exemple, où des clauses obligeant au respect des dispositions de la loi n°91-1383 renforçant la lutte contre le travail clandestin ont été insérées dans les contrats standards de sous-traitance.

Pour ses activités de services, la politique de CGGVeritas n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas exceptionnel de l'absence de capacité disponible. Elle n'y a recours que pour se procurer les moyens qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses prestations (transport hélicoptéré, radio-positionnement, barges pour son activité en eaux peu profondes et zone de transition..).

15.2. Schéma d'intéressement du personnel :

15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation

a) Plan d'Epargne Entreprise

Pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999 antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, trois Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Social-ement Responsable* (ISR). Pour Sercel, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 22 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés, un de ces fons est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de 5 ans.

Un Plan d'Epargne Entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un Fonds Commun de Placement Entreprise dénommé "CGG Actionnariat 1", agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du Plan d'Épargne Entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

b) PERCO

Un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, six Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable* (ISR). Pour Sercel, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont été choisis qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise, un de ces fons est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du 1^{er} versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et d'un accord signé le 06 décembre 1989 pour Sercel

c) Participation

La Participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007 qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et d'un accord signé le 06 décembre 1989 pour Sercel.

Aux termes de ces accords, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné, bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA , à un compte courant rémunéré pour Sercel. Dans tous les cas elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

d) Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 27 juin 2007 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 12 juin 2006 pour Sercel.

Aux termes de ces accords chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA ont procédé en 2008 à des versements au titre de l'année 2007. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement dans les limites prévues par les accords en vigueur et à des avantages fiscaux. Il en est de même pour les sommes versées sur le PEE pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

15.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGGVeritas ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique des attributions d'options de souscription d'actions:

	<u>Plan 2001</u>	<u>Plan 2002</u>	<u>Plan 2003</u>	<u>Plan 2006</u>	<u>Plan 2007</u>	<u>Plan 2008</u>	<u>Total</u>
Date du conseil d'administration . . .	14/03/2001	15/05/2002	15/05/2003	11/05/2006	23/03/2007	14/03/2008	—
Nombre de bénéficiaires	144	172	176	171	145	130	
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites,	1 393 626	751 796	924 910	1 012 500	1 308 750	1 188 500	
dont le nombre pouvant être souscrites par:							
<i>Les mandataires sociaux :</i>							
<i>Robert Brunck</i>	217 755	108 880	119 765	150 000	200 000	200 000	996 400
<i>Thierry Le Roux</i>	97 990	48 995	54 440	87 500	125 000	125 000	538 925
Point de départ d'exercice des options	14/03/2004	15/05/2005	15/05/2006	11/05/2007	23/03/2008	14/03/2009	—
Date d'expiration	13/03/2009	14/05/2010	14/05/2011	10/05/2014	23/03/2015	14/03/2016	—
Prix de souscription (en €) ^{(1) (2)}	13,08	7,99	2,91	26,26	30,4	32,57	—
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)							
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008 ⁽³⁾	180 598	56 586	35 163	2 500	2 000	0	
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	19 812	8 298	5 584	12 721	25 650	29 500	
Options de souscription restantes en fin d'exercice ⁽¹⁾	251 120	244 280	347 000	954 085	1 226 500	1 159 000	4 181 985
Dont le nombre restant détenu par:							
<i>Les mandataires sociaux</i>							
<i>Robert Brunck</i>	0	108 880	83 765	150 000	200 000	200 000	742 645
<i>Thierry Le Roux</i>	0	0	0	75 000	125 000	125 000	325 000

Tableau 8 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

- (1) Compte tenu des ajustements opérés, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 et à la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.
- (2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.
- (3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2008 aux dix salariés du groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2008 par les dix salariés du groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	<u>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix moyen pondéré (en €)</u>	<u>Date du Plan</u>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	435 000 ^(*)	32,57 ^(*)	14 mars 2008
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou soucrites est le plus élevé.	64 396	11,27	18 janvier 2000 14 mars 2001 15 mai 2002 15 mai 2003 23 mars 2007

Tableau 9 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

(*) Nombre et prix d'exercice ajusté à la suite de la division par cinq du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.2.

Au titre des plans institués en mars 2001 et mai 2002, les bénéficiaires ont acquis leurs droits aux options par cinquième tous les ans pendant une période de cinq ans, étant précisé qu'en tout état de cause un différé d'exercice de trois ans avait été prévu, ainsi qu'une interdiction de vente des actions respectivement avant le 14 mars 2005 et le 16 mai 2006, pour les bénéficiaires d'options leur donnant droit d'acquérir 1 000 actions ou plus.

Au titre du plan institué en mai 2003, les bénéficiaires ont acquis leurs droits aux options par quart tous les ans pendant les quatre premières années du plan, étant précisé qu'en tout état de cause un différé d'exercice de trois ans avait été prévu, ainsi qu'une interdiction de vente des actions avant le 16 mai 2007, pour les bénéficiaires d'options leur donnant droit d'acquérir 1 000 actions ou plus.

Au titre du plan institué en 2006, les bénéficiaires acquièrent leurs droits par quart tous les ans pendant les quatre premières années du plan. Les options pour leur partie correspondant aux droits acquis peuvent être exercées à tout moment étant précisé que pendant les quatre premières années du plan les bénéficiaires résidents français ayant exercé leurs options sont tenus à une obligation de détention au nominatif des actions obtenues à la suite de ladite levée.

Au titre du plan institué en 2007, les bénéficiaires acquièrent leurs droits par tiers tous les ans pendant les trois premières années du plan. Les options pour leur partie correspondant aux droits acquis peuvent être exercées à tout moment étant précisé que pendant les quatre premières années du plan les bénéficiaires résidents français ayant exercé leurs options sont tenus à une obligation de détention au nominatif des actions obtenues à la suite de ladite levée. En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues.

Au titre du plan institué en 2008, les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers pendant une période de 3 ans et peuvent être exercées à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 14 mars 2012 inclus. En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement

énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues. Les bénéficiaires, retraités ou salariés d'une filiale qui sortirait du Groupe, conservent l'intégralité de leurs options avec les mêmes conditions notamment d'acquisition des droits pendant 3 ans et d'interdiction de vente avant mars 2012. En cas de licenciement économique ou de décès du bénéficiaire, l'intégralité des droits et options est conservée et peut être exercée à tout moment (ou dans les six mois pour les héritiers d'un bénéficiaire décédé) étant précisé que l'interdiction de vente des actions avant mars 2012 n'est pas applicable. En cas d'ouverture d'offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, les bénéficiaires ont le droit d'exercer l'intégralité de leurs options acquises. En outre, ils ne sont pas soumis à l'obligation de respecter l'interdiction de revente. Ces dérogations prennent fin à la clôture de l'offre publique.

Le Conseil d'administration du 16 mars 2009 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 1 002 000 actions attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe (149 bénéficiaires incluant les deux mandataires sociaux). Un plan spécifique a été mis en place pour les mandataires sociaux (voir paragraphe 13.3.2.1.). Le prix de souscription a été fixé à 8,82 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan. Elles sont exerçables à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 16 mars 2013 inclus. En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues. Les bénéficiaires, retraités ou salariés d'une filiale qui sortirait du Groupe, conservent l'intégralité de leurs options avec les mêmes conditions notamment d'acquisition des droits pendant 3 ans et d'interdiction de vente avant mars 2013. En cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, les options acquises sont conservées après le départ du groupe et peuvent être exercées à tout moment pendant la durée du plan, l'interdiction de vente des actions avant mars 2013 demeurant applicable. Enfin, en cas d'ouverture d'offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, les bénéficiaires ont le droit d'exercer l'intégralité de leurs options acquises, sans respecter l'interdiction de revente sur les quatre premières années du plan pour les résidents français. Ces dérogations prennent fin à la clôture de l'offre publique.

15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006, le conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

- le 11 mai 2006 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 53 200 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Compte tenu du nombre de bénéficiaires présents dans le groupe au jour de l'attribution définitive, 237 500 actions (après prise en compte de la division par 5 du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008) ont été effectivement attribuées le 12 mai 2008 après que le Conseil d'Administration ait constaté la réalisation des conditions visées ci-dessous. Chaque bénéficiaire est tenu de conserver les actions ainsi attribuées pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution ;
- le 23 mars 2007 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 408 750 actions (après prise en compte de la division par 5 du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008) à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant le 29 avril 2009, date à laquelle se tiendra l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan au moment de l'attribution définitive et mentionnées dans le tableau ci-dessous et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées;

— le 14 mars 2008 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 14 mars 2010 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

— le 16 mars 2009 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 16 mars 2011 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

A titre informatif, les conditions des plans des 11 mai 2006, 23 mars 2007, 14 mars 2008 et 16 mars 2009 sont rappelées ci-dessous :

	<u>Plan du 11 mai 2006</u>	<u>Plan du 23 mars 2007</u>	<u>Plan du 14 mars 2008</u>	<u>Plan du 16 mars 2009</u>
Nombre d'actions^(*)	266 000	408 750	459 250	516 250
Nombre de bénéficiaires	171	251	258	293
Date d'attribution	11 mai 2006	23 mars 2007	14 mars 2008	16 mars 2009
Date d'acquisition	11 mai 2008	23 mars 2009	14 mars 2010	16 mars 2011
Période de conservation	11 mai 2010	23 mars 2011	14 mars 2012	16 mars 2013
Conditions de performance		Résultat net par action	Résultat net par action	Résultat net par action
	Résultat net par action	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration

(*) Compte tenu de l'ajustement du nombre de titres intervenu le 3 juin 2008 à la suite de la division par 5 du nominal de l'action

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.3.

CHAPITRE XVI :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

Une analyse T.P.I. a été réalisée à la demande de la Société le 3 mars 2009 aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés (détenant 500 actions ou plus) était de 11 307. En outre, au 31 mars 2009, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 734.

Aucun actionnaire n'a indiqué à la Société détenir plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Au 31 mars 2009, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif détenait 261 523 actions représentant 353 003 droits de vote, soit environ à 0,17% du capital et 0,22% des droits de vote.

Au 31 mars 2009, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 82 750 actions représentant 165 500 droits de vote, soit 0,05 % du capital et 0,10 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2009, la Société détenait 902 746 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 18.1.3.2.

Au 31 mars 2009, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2009			
	Actions	% en actions	Droits de vote ^(*)	% en droits de vote ^(*)
Institut Français du Pétrole	6 540 610	4,34	13 081 220	8,30
CGG Actionnariat	82 750	0,05	165 500	0,10
Divers nominatif	1 097 365	0,73	1 494 106	0,95
Public	142 896 984	94,87	142 896 984	90,65
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	150 617 709	100	157 637 810	100

(*) aucune action en circulation au 31 mars 2009 n'est privée du droit de vote

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Dans toutes les Assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe "Droit de vote double", et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs, l'Institut Français du Pétrole bénéficie, au 31 mars 2009, d'un droit de vote double pour 6 540 610 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Déclarations de franchissement de seuils statutaires et/ou légaux reçues au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 :

- par Natixis Asset Management :
 - une déclaration en date du 31 juillet 2008 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 2 mars 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital.
- par BNP Paribas Asset Management :
 - une déclaration en date du 4 août 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
- par UBS Global Asset Management :
 - une déclaration en date du 8 août 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote;
- par DNCA Finance et sa filiale luxembourgeoise Leonardo Asset Management :
 - une déclaration en date du 25 août 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote ;
- par Edmond de Rothschild Asset Management :
 - une déclaration en date du 2 octobre 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote.

- par Marsico Capital Management, LLC :
 - une déclaration en date du 22 janvier 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
 - une déclaration en date du 8 octobre 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital ;
 - une déclaration en date du 24 décembre 2008 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital ;
 - une déclaration en date du 20 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2% du capital;
 - une déclaration en date du 23 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1% du capital.
- par Jupiter Asset Management Limited:
 - une déclaration en date du 26 novembre 2008 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital ;
 - une déclaration en date du 9 décembre 2008 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5% du capital.
- par l'Institut Français du Pétrole:
 - une déclaration en date du 5 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 9 % des droits de vote.
- par UBS Investment Bank :
 - une déclaration en date du 30 décembre 2008 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 12 janvier 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 3 mars 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.
- par Franklin Resources Inc. :
 - une déclaration en date du 16 janvier 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société :

A la date du présent Document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société :

Les emprunts obligataires de la société actuellement en vigueur et décrit au paragraphe 18.1.5 ainsi que les conventions de crédit décrites au même paragraphe prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 13.3.3. relatives aux mandataires sociaux de la société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

16.1.2. Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2008		31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Jupiter Asset Management Limited	4,55 ⁽¹⁾	4,35	0	0	0	0
Institut Français du Pétrole	4,34	8,30	4,77	9,10	7,73	14,32
Fidelity International Limited	—	—	3,30 ⁽³⁾	3,15	10,36 ⁽²⁾	9,59
Morgan Stanley	—	—	2,72 ⁽⁴⁾	2,59	5,16 ⁽⁴⁾	4,48
FCPE "CGG Actionnariat"	0,05	0,11	0,06	0,12	0,14	0,26
Autocontrôle	0,57	0	0,16	0	0	0
Divers	90,42	87,18	88,93	88,09	76,61	71,35
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	150 617 709	157 605 029	27 450 758	28 758 426	17 597 888	19 008 295

(1) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 9 décembre 2008

(2) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 11 décembre 2006

(3) Cf. Schedule 13G du 12 mars 2007

(4) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 9 janvier 2007

16.2. Marché des titres de la société

16.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Euronext Paris S.A. (Compartiment A) et sont éligibles au Service à Règlement Différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2008.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient, au 31 décembre 2008, 5,83 % du capital social et 5,93 % au 31 mars 2009.

Enfin, les obligations émises par la Société en avril 2005, en février 2006 et 2007 (voir 18.1.5) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

16.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

16.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en euros)	Plus bas	Actions	Capitaux (en M€)	Plus haut (en US\$)	Plus bas	ADS	Capitaux (en MUSD)
2009								
Mars	9,89	7,63	39 909 356	353,91	13,24	9,67	4 121 600	47,99
Février	10,62	7,64	36 073 253	335,12	13,90	10,60	3 199 383	38,18
Janvier	13,16	8,50	44 462 340	461,05	17,61	10,97	4 755 236	66,64
2008								
Décembre	12,89	9,65	34 960 953	380,14	16,73	12,14	3 747 024	54,02
Novembre	15,00	8,44	39 592 029	464,38	19,34	10,50	5 032 801	75,37
Octobre	22,96	9,02	62 283 773	861,28	31,00	11,76	10 535 684	192,21
Septembre	28,40	20,06	29 170 978	690,85	38,42	28,90	6 655 233	223,24
Août	28,31	22,60	25 218 189	643,98	41,55	34,95	5 749 757	215,05
Juillet	30,06	21,30	33 252 756	814,32	45,76	33,98	11 105 992	419,15
Juin	36,90	27,73	25 718 432	838,51	55,91	43,62	7 361 019	352,85
Mai	184,09	157,60	5 221 773	891,13	57,91	48,36	4 424 469	234,79
Avril	173,25	151,50	5 018 646	820,60	55,17	47,30	5 785 975	299,99
Mars	163,54	144,00	4 373 606	671,24	50,06	44,27	4 836 662	230,36
Février	177,99	149,90	5 430 948	833,58	53,78	43,56	5 978 103	287,67
Janvier	199,99	131,11	8 456 047	1 412,43	58,48	41,00	9 078 746	454,43
2007								
Décembre	209,50	187,23	3 447 932	682,07	61,31	53,90	3 143 693	180,25
Novembre	234,79	173,11	9 656 503	1 937,28	68,78	51,95	8 215 897	480,84
Octobre	241,49	211,00	6 365 324	1 435,10	68,41	59,76	5 640 500	362,75
Septembre	231,83	186,00	7 254 603	1 526,99	65,66	51,39	3 673 600	214,77
Août	191,00	163,13	5 652 818	1 010,02	52,54	44,43	5 393 229	262,26
Juillet	200,00	179,00	5 138 311	987,76	55,27	47,49	3 339 000	173,89
Juin	186,00	160,91	5 740 287	996,10	50,24	43,02	3 430 508	160,07
Mai	173,00	152,70	5 170 444	851,43	46,70	40,89	4 929 564	219,62
Avril	160,50	151,10	4 124 741	641,71	43,45	41,30	3 917 126	165,13
Mars	159,40	138,11	6 055 032	908,88	42,38	36,96	4 829 400	192,08
Février	166,45	151,00	5 351 324	844,24	43,76	39,53	10 015 351	412,98
Janvier	167,00	145,10	8 645 960	1 318,00	44,11	34,99	19 527 600	761,56

CHAPITRE XVII :
OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2008.

CHAPITRE XVIII :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

18.1.2. Capital social

Au 31 mars 2009, le capital social s'élevait à 60 247 083 euros représenté par 150 617 709 actions de 0,40 euros de nominal toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2008, 2007 et 2006.

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Augmentation de capital au 18 décembre 2008 ⁽⁴⁾	0,40 €	12 925 749	143 346 556,41 €	5 170 299,60 €	60 247 083 €
Levées au 15 décembre 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	14 055	133 409,95€	5 622 €	55 076 784 €
Réduction du capital au 6 novembre 2008 ⁽¹⁾	0,40 €	-12 231	—	-4 892,40 €	55 071 162 €
Levées au 30 septembre 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	18 150	152 697,45 €	7 260 €	55 076 054 €
Réduction du capital au 30 juillet 2008 ⁽¹⁾	0,40 €	-13 265	—	-5 306 €	55 068 794 €
Levées au 30 juin 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	44 115	507 176,15 €	17 646 €	55 074 100 €
Division par 5 du nominal de l'action effective au 3 juin 2008	0,40 €				
Levées au 28 mai 2008 d'options de souscription d'actions . .	2 €	2 068	302 538, 56 €	4 136 €	55 056 454 €
Levées au 12 mai 2008 d'options de souscription d'actions . .	2 €	284	18 002,76 €	568 €	55 052 318 €
Attributions d'actions gratuites le 12 mai 2008	2 €	47 500	—	95 000 €	55 051 750 €
Levées au 28 avril 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	10 735	623 176,06 €	21 470 €	54 956 750 €
Levées au 31 mars 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	16 882	784 433,36 €	33 764 €	54 935 280 €
Levées au 31 décembre 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	24 321	956 036,05 €	48 642 €	54 901 516 €
Levées au 30 septembre 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	40 243	1 938 835,11 €	80 486 €	54 852 874 €
Réduction du capital au 1er août 2007 ⁽¹⁾	2 €	-4 202	—	-8 404 €	54 772 388 €
Levées au 30 juin 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	137 224	4 297 958,70 €	274 448 €	54 780 792 €
Levées au 31 mars 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	29 637	1 474 361,70 €	59 274 €	54 506 344 €
Augmentation de capital en date au 27 février 2007 ⁽³⁾	2 €	301 079	48 889 208 €	602 158 €	54 447 070 €
Augmentation de capital au 26 janvier 2007 ⁽²⁾	2 €	108 723	16 449 789,90 €	217 446 €	53 844 912 €
Augmentation de capital au 18 janvier 2007 ⁽¹⁾	2 €	8 275	1 234 630 €	16 550 €	53 627 466 €
Augmentation de capital au 10 et 11 janvier 2007 ⁽¹⁾	2 €	9 207 570	1 351 671 276 €	18 415 140 €	53 610 916 €
Levées au 31 décembre 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	90 778	4 194 19,18 €	181 556 €	35 195 776 €
Levées au 30 septembre 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	21 664	1 170 790,94 €	43 328 €	35 014 220 €
Levées au 30 juin 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	8 117	275 011,16 €	16 234 €	34 970 892 €

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 31 mai 2006 d'options de souscription d'actions et conversion au 12 mai de 2 525 obligations convertibles 2012	2 €	321 962	2 237 028,70 €	643 924 €	34 954 658 €
Levées au 31 mars 2006 d'options de souscription d'actions	2 €	73 687	4 067 039,79 €	147 374 €	34 310 734 €

- (1) En rémunération de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc. par la Société, la Société a émis, le 12 janvier 2007, 9 215 845 actions (dont 29 698 actions excédentaires émises lors de la fusion ont été postérieurement annulées) correspondant à 46 079 225 ADS, lesquels ont été remis aux anciens actionnaires de Veritas DGC Inc.
- (2) La Société a émis 108 723 actions correspondant à 543 614 ADS au profit d'un détenteur de 6,5 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 19 janvier 2007.
- (3) La Société a émis 301 079 actions correspondant à 1 505 393 ADS au profit d'un détenteur de 18 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 23 février 2007. Les titres convertibles à échéance de 2024 représentatifs de dette émis par Veritas DGC Inc. et donnant accès au capital de cette dernière constituaient, en vertu des stipulations du *Merger Agreement*, des « valeurs mobilières donnant accès au capital » de la Société, selon les termes et conditions du *Merger Agreement*. A ce jour, aucun de ces titres n'est encore en circulation.
- (4) En rémunération de l'apport de 69,9% des titres de la société norvégienne Wavefield-Inseis dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par la Société sur cette dernière le 25 novembre 2008, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles.

A la connaissance de la Société, aucune des actions composant le capital social et inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2009 :

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009.

18.1.3.1. Principales caractéristiques :

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme : Ce programme sera soumis à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009, dans le cadre de la septième résolution (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Actions propres détenues par la société au 31 mars 2009 : Au 31 mars 2009, la société détenait 902 746 actions propres représentant 0,6% du capital social. Ces actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Crédit Agricole Chevreux. La société ne détient aucune autre de ses actions.

Objectifs du programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,

- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat :

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 €.

La part maximale que CGGVeritas est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la septième résolution, à 10 % du capital social. A titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2009, à savoir 150 617 709 actions, et des 902 746 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à acquérir est de 14 971 496 actions, soit un investissement théorique maximal de 598 859 840 € sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 €, tel que ce dernier est proposé dans la septième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Cadre juridique : septième et dix-huitième résolutions (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Durée du programme de rachat d'actions : La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 28 octobre 2010.

18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 :

Objectifs et caractéristiques du programme :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2008, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) (anciennement dénommée Association Française des Entreprises d'Investissement),
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,

- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 300 €.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pouvait excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en avril 2008 avec pour unique objectif d'assurer l'animation du marché de ses actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. La Société a confié à la société CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX la mise en œuvre de ce contrat de liquidité depuis du 9 juillet 2007. Ce contrat de liquidité est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 22 M€ ont été affectés au compte de liquidité.

Au cours de l'exercice 2008, CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX a :

- entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mai 2008, acquis 139 381 actions à un prix moyen pondéré de 174,10 € et vendu 1 119 534 actions à un prix moyen pondéré de 175,02 €;
- entre le 1^{er} juin 2008^(*) et le 31 décembre 2008, acquis 2 105 984 actions à un prix moyen pondéré de 21,73 € et vendu 1 496 884 actions à un prix moyen pondéré de 19,95 €.

(*) après la division par cinq du nominal de l'action

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 855 350 titres dans le cadre de ce contrat, soit 0,57% du capital social. La valeur nette comptable de ces titres est de 9 066 710 €.

Au 31 décembre 2008, la Société ne détenait aucun autre de ses titres de façon directe hors de ce contrat.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2009 ..	0,6 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2009	902 746
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2009	7 897 222,01 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2009	7 897 222,01 €

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés ni de techniques de position ouvertes dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations du présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

18.1.4. Capital autorisé non émis

Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentations de capital

<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Date de l'assemblée générale</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	10 mai 2007	26 mois à compter du 10 mai 2007	54 millions d'euros
	29 avril 2008 (11 ^{ème} résolution)	26 mois à compter du 29 avril 2008	54 millions d'euros ⁽¹⁾
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	29 avril 2008 (12 ^{ème} résolution)	26 mois à compter du 29 avril 2008	8 millions d'euros ⁽²⁾
Délégation donnée au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} résolutions	29 avril 2008	26 mois à compter du 29 avril 2008	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	10 mai 2007	26 mois à compter du 10 mai 2007	10 millions d'euros
	29 avril 2008	26 mois à compter du 29 avril 2008	10 millions d'euros ⁽³⁾
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature	10 mai 2007	26 mois à compter du 10 mai 2007	10% du capital social à la date de décision du Conseil d'administration
	29 avril 2008	26 mois à compter du 29 avril 2008	10% du capital social à la date de décision du Conseil d'administration

<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Date de l'assemblée générale</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>
Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	10 mai 2007 29 avril 2008	26 mois à compter du 10 mai 2007 26 mois à compter du 29 avril 2008	400 millions d'euros 600 millions d'euros
Autorisation d'augmenter le capital social en faveur des adhérents d'un PEE	10 mai 2007 29 avril 2008	26 mois à compter du 10 mai 2007 26 mois à compter du 29 avril 2008	2,5 millions d'euros 2,5 millions d'euros ⁽⁴⁾

(1) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues

(2) Ce montant s'impute sur le montant global de 54 millions d'euros

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 54 millions d'euros

(4) Ce montant s'impute sur le montant global de 54 millions d'euros

Options de souscription ou d'achat d'actions - attribution gratuite d'actions

<u>Nature de l'autorisation</u>	<u>Date de l'assemblée générale</u>	<u>Durée de l'autorisation</u>	<u>Montant maximum autorisé</u>	<u>Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2008</u>
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au personnel salarié et aux dirigeants sociaux du groupe	10 mai 2007 29 avril 2008	38 mois à compter du 10 mai 2007 38 mois à compter du 29 avril 2008	5% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration. Pas de décote 5% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration. Pas de décote	Attribution de 1 188 500 ^(*) options le 14 mars 2008 Aucune
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions sous conditions de performance aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe	11 mai 2006 29 avril 2008	38 mois à compter du 11 mai 2006 38 mois à compter du 29 avril 2008	1% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration 1% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Attribution de 459 250 ^(*) actions le 14 mars 2008 Aucune

(*) Nombre ajusté suite à la division par cinq du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008.

18.1.5. Titres non représentatifs du capital

• *Emprunt obligataire 7½ % Senior Notes due 2015*

La Société a émis, le 28 avril 2005, un emprunt obligataire à haut rendement de 165 MUSD à un taux de 7½ % et à échéance 2015. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933. Les obligations ont par la suite été enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission le 21 septembre 2005, la Securities Exchange Commission ayant enregistré le prospectus sous le numéro 333-126556. En outre, depuis le 20 octobre 2005, ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cet emprunt a essentiellement été utilisé pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2007, au taux nominal de 10½ % , ainsi que les intérêts courus, le 31 mai 2005.

La Société a émis deux tranches complémentaires de cet emprunt les 3 février 2006 et 9 février 2007, pour des montants respectifs de 165 MUSD et 200 MUSD. Ces emprunts complémentaires sont également garantis par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas, lesquelles, depuis, le 12 janvier 2007 ont été désignée en qualité de garante du montant intégral de l'emprunt 7½ % Senior Notes due 2015.

Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Ces emprunts ont respectivement servi (i) au remboursement, le 10 février 2006, du solde de la convention de crédit relais du 1^{er} septembre 2005 et (ii) au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

• ***Emission obligataire à haut rendement de 400 MUSD (7¾ % Senior Notes due 2017)***

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 MUSD à un taux de 7¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cette émission a, complément à l'émission de 200 MUSD de 7½ % Senior Notes due 2015 servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

18.2. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

L'exploitation sous quelques formes et conditions que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte.

La participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

18.3. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'Administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

18.5. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la direction générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

18.6. Assemblées Générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure et que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée Générale, ait été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

CHAPITRE XIX :

CONTRATS IMPORTANTS

Contrats avec Eidesvik pour la construction de deux navires sismiques

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a signé avec Eidesvik Offshore le 2 juillet 2007, un accord pour la construction de deux navires sismiques de grande capacité pour une valeur contractuelle totale d'environ 420 million US\$. Ces deux navires bénéficieront des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow™ de Ulstein Design AS. Ils sont livrables en 2010 et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

Contrat avec les sociétés Genefim et Finamur

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement a été conclu entre ces deux crédit-bailleurs, propriétaires de l'immeuble, et Bouygues Immobilier.

La valeur totale du contrat s'élève approximativement à 80 M€. Celui-ci prendra effet à partir de la date de livraison du nouvel immeuble, soit en 2010, et pour une période de 12 ans. CGGVeritas Services SA dispose d'une option d'achat qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit -bail.

Lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique 2D en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore

Le 23 septembre 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à près de 83 MUS\$ pour une durée de huit ans. A l'issue de cette période, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat pour une durée de huit ans. Le navire sismique est livrable mi 2010.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement")

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent au groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 MUS\$ au jour de la signature des avenants et (ii) devra effectuer au cours de l'année 2009 un remboursement complémentaire de 100 MUS\$ (en sus de celui originellement prévu) à verser en quatre échéances trimestrielles de 25 MUS\$. La moitié de ces versements complémentaires (75 MUS\$) correspond à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

CHAPITRE XX :

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

ANNEXES

- 1. Projet de résolutions**
- 2. Document annuel**
- 3. Tableau des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au cours de l'exercice 2008**
- 4. Table de concordance**

ANNEXE 1

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2009

PROJET DE RESOLUTIONS

I — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et connaissance prise du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de 100 564 482,76 € ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'imputer la perte de l'exercice, soit 100 564 482,76 € en "Report à Nouveau", qui après affectation aura un solde négatif de 103 041 697,06 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport du conseil d'administration et connaissance prise de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net consolidé de 340 M€ ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée de quatre (4) exercices, le mandat d'administrateur de M. Yves LESAGE, lequel arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Le mandat de M. Yves LESAGE prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur :

Monsieur Anders FARESTVEIT, de nationalité norvégienne, né le 22 mai 1938 à Åsane et demeurant Koelleveien 15, 1997 Nesøya, Norvège, pour une durée de quatre (4) exercices. Le mandat de M. Anders FARESTVEIT prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Anders FARESTVEIT, préalablement à sa nomination, a fait savoir qu'il acceptait le principe de cette désignation et qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'opposait à celle-ci.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe à 640 000 € la somme globale attribuée à titre de jetons de présence aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

*(Autorisation à donner au conseil d'administration
à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société)*

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à acquérir, céder, transférer des actions de la Société dans les conditions figurant ci-après.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou sur le montant nominal des actions.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement du nominal, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après opération.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées ou détenues par la Société ne pourra excéder à tout moment la limite de 10 % de son capital au moment desdits rachats. A titre indicatif, la Société détenait, au 31 décembre 2008, 855 350 des 150 617 709 actions composant son capital social. Dans ces conditions, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acquérir serait de 14 976 235 actions, ce qui correspond à un investissement maximal, au titre de ce programme, de 599 049 400 €. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont prioritairement les suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourront être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourront avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum d'actions à acquérir en fonction de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur.

Cette autorisation, qui annule pour les montants non utilisés à ce jour, et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa septième résolution, est donnée jusqu'à décision contraire des actionnaires et au maximum pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des termes de ce rapport et déclare approuver les conventions qui s'y trouvent visées.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention réglementée entre la Société et Monsieur Robert Brunck modifiant les conditions d'octroi à ce dernier d'une indemnité spéciale de rupture et d'une faculté d'exercice anticipé de ses options de souscription d'actions)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, l'assemblée générale approuve, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de Commerce, la convention réglementée entre la Société et Monsieur Robert Brunck, Président-Directeur Général de la Société, telle que visée dans ledit rapport et afférente notamment à :

- (i) L'indemnité spéciale de rupture à verser en cas de rupture du contrat de travail de Monsieur Robert Brunck, intervenant dans le cadre d'un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Cette indemnité est égale à la différence entre (a) 200% de la dernière rémunération annuelle de référence de Monsieur Robert Brunck, qui correspond au montant total des rémunérations fixes brutes perçues durant les douze (12) mois précédant la date du début de son préavis à laquelle s'ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trente-six (36) mois précédant la date du début de son préavis, et (b) toutes les sommes auxquelles Monsieur Robert Brunck pourrait prétendre en conséquence de la rupture de son contrat de travail, y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle et les indemnités susceptibles d'être dues dans le cadre de la mise en œuvre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200% de la rémunération annuelle de référence.

et,

- (ii) La faculté d'exercice anticipé des options de souscription d'actions détenues par Monsieur Robert Brunck, Président-Directeur Général de la Société, en cas de rupture de son contrat de travail intervenant dans le cadre d'un départ contraint.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture et l'exercice anticipé des options de souscription d'actions sont soumis à des conditions liées aux performances de Monsieur Robert Brunck, appréciées au regard de celle de la Société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de l'ADS CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'évolution du cours de l'action CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice général SBF 120 ;
- un objectif apprécié au regard de l'indicateur financier d'EBIT, exprimé en USD et correspondant à l'objectif fixé pour le calcul de la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Robert Brunck.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la convention réglementée entre la Société et Monsieur Thierry Le Roux modifiant les conditions d'octroi à ce dernier d'une indemnité spéciale de rupture et d'une faculté d'exercice anticipé de ses options de souscription d'actions)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, l'assemblée générale approuve, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de Commerce, la convention réglementée entre la Société et Monsieur Thierry Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société, telle que visée dans ledit rapport et afférente notamment à :

- (i) L'indemnité spéciale de rupture à verser en cas de rupture du contrat de travail de Monsieur Thierry Le Roux, intervenant dans le cadre d'un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Cette indemnité étant égale à la différence entre (a) 200% de la dernière rémunération annuelle de référence de Monsieur Thierry Le Roux, qui correspond au montant total des rémunérations fixes brutes perçues durant les douze (12) mois précédant la date du début de son préavis à laquelle s'ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trente-six (36) mois précédant la date du début de son préavis, et (b) toutes les sommes auxquelles Monsieur Thierry Le Roux pourrait prétendre en conséquence de la rupture de son contrat de travail, y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle et les indemnités susceptibles d'être dues dans le cadre de la mise en œuvre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est plafonnée à 200% de la rémunération annuelle de référence.

et,

- (ii) La faculté d'exercice anticipé des options de souscription d'actions détenues par Monsieur Thierry Le Roux, Directeur Général Délégué de la Société, en cas de rupture de son contrat de travail intervenant dans le cadre d'un départ contraint.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture et l'exercice anticipé des options de souscription d'actions sont soumis à des conditions liées aux performances de Monsieur Thierry Le Roux, appréciées au regard de celle de la Société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de l'ADS CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'évolution du cours de l'action CGGVeritas appréciée au regard de celle de l'indice général SBF 120 ;
- un objectif apprécié au regard de l'indicateur financier d'EBIT, exprimé en USD et correspondant à l'objectif fixé pour le calcul de la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Thierry Le Roux.

II — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et

aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- a) par l'émission d'actions conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trente (30) millions d'euros (soit 50% du capital social au jour de la présente assemblée, correspondant à une émission de soixante quinze (75) millions d'actions ordinaires nouvelles), auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal global maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder six cents (600) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission.

L'assemblée générale décide que les valeurs mobilières à émettre seront à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, étant précisé cependant qu'en cas d'émission de valeurs mobilières représentées par des bons de souscription d'actions de la Société, ladite émission pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission des titres visés aux (a) et (b) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions et des valeurs mobilières, les offrir au public, totalement ou partiellement.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit, au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure relative à l'émission, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société remplace notamment l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa onzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation de capital par l'émission de valeurs mobilières et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières.

Ces valeurs mobilières pourront être émises sous la forme :

- a) d'actions nouvelles conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

Ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu dans la présente résolution.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder neuf (9) millions d'euros (soit 15% du capital social au jour de la présente assemblée, correspondant à une émission de vingt-deux millions cinq mille (22,5) actions ordinaires nouvelles), ce montant s'imputant sur le plafond global fixé pour les augmentations de capital réalisées en vertu de la onzième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder quatre-vingt (80) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission, ce montant s'imputant sur le plafond global, relatif aux titres de créance, fixé dans la onzième résolution.

L'assemblée générale décide que :

- a) le prix d'émission de titres de capital sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 1^{er} et article R. 225-119 du Code de commerce;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa a) ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de

souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société remplace notamment l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa douzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION

(Détermination du prix d'émission en cas de suppression du droit préférentiel de souscription conformément à la douzième résolution, dans la limite annuelle de 10% du capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° al. 2 du Code de Commerce, autorise le conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées en application de la douzième résolution, dans la limite de 10% du capital social existant au moment de l'augmentation de capital par an, à fixer le prix d'émission qui sera égal à la moyenne pondérée des cours de clôture de l'action sur Euronext Paris SA au cours des vingt dernières séances de bourse ayant précédé la date de fixation du prix.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission tel que défini dans le paragraphe précédent.

Le montant de l'augmentation de capital s'imputera sur le plafond prévu à la douzième résolution et sur le plafond global prévu à la onzième résolution.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 dans sa treizième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des onzième et douzième résolutions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions, le conseil d'administration pourra, le cas échéant, dans la limite des plafonds applicables pour chacune de ces résolutions, augmenter le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 dans sa quatorzième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi conformément à la loi, faisant usage de la faculté prévue à l'article L.225-130 du Code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
2. Décide que le montant d'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder le montant nominal de dix (10) millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que le plafond de la présente délégation s'impute sur le plafond global de trente (30) millions d'euros visé à la onzième résolution.
3. Décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.
4. La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 dans sa quinzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L.225-147 du code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, sur le rapport des commissaires aux apports, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
2. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social existant au moment de l'augmentation de capital,
3. constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émis en rémunération des apports,
4. décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la douzième résolution,
5. délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider de l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts,

6. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 dans sa seizième résolution.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au bénéfice des adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2 et suivants et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social à concurrence d'un montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la onzième résolution, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent en outre les conditions fixées par le conseil d'administration, conformément à la loi ;
2. décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles et des autres titres donnant accès au capital de la Société sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales ou réglementaires ;
4. décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtés par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise ;
6. décide, en cas d'augmentations de capital par apport en numéraire réalisées en vertu des délégations données au conseil d'administration par la présente assemblée générale dans ses onzième et douzième résolutions, excepté lorsqu'elles résultent d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres représentant une quotité du capital, que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions visées à l'article L.443-5 du Code de travail, réservée aux salariés visés au point 1 dans la limite du montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros visé ci-dessus, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la onzième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des actions et le cas échéant des autres titres donnant accès au capital de la Société, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions et des autres titres donnant accès au capital de la Société, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, en particulier modifier en conséquence les statuts, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des

augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa dix-septième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation et délégation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10% des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa vingtième résolution. Elle est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment d'obligations avec bon de souscription d'obligations ou de bons de souscription d'obligations,
2. Décide en outre que le montant des titres de créances susceptibles d'être émis dans le cadre de la présente délégation ne devra pas excéder la somme de six cents (600) millions d'euros ou son équivalent en devises étrangères ou en unité de compte, ce montant s'imputant sur le plafond global de six cents (600) millions d'euros prévu à la onzième résolution et relatif aux titres de créance. Le conseil d'administration pourra notamment déterminer le prix d'émission, le taux d'intérêt, fixe ou variable, des titres de créances, les dates de versement, les modalités de remboursement de ces titres, avec ou sans prime et les conditions de leur amortissement en fonction des conditions de marché.
3. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 dans sa vingt-deuxième résolution.

VINGTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité partout où besoin sera.

Projet de résolutions n'ayant pas reçu l'agrément du Conseil d'administration :

Résolutions présentées en application des dispositions de l'article L. 2323-67 et R.2323-15 du Code du travail :

RESOLUTION A

Les résolutions portant sur les modalités d'attribution d'actions gratuites et de « stock options » destinées au personnel et aux mandataires sociaux auront une validité d'un an afin de les aligner sur la périodicité annuelle des résolutions votées par l'assemblée générale.

RESOLUTION B

Dans un souci de transparence et de bonne communication, une information plus précise sera apportée quant au nombre d'actions et stock options qui sera proposé à l'attribution du personnel d'une part et aux mandataires sociaux d'autre part dans les résolutions présentées au vote des assemblées générales, en particulier les quantités respectives destinées à chacun des mandataires sociaux, ainsi que la quantité globale destinée aux salariés dont le nombre de bénéficiaires sera précisé.

ANNEXE 2

DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas depuis les douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Document de référence 2007	Dépôt auprès de l'AMF et mise en ligne sur le site de la société	23/04/2008
Rapport annuel 2007 "Form 20-F"	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission et mise en ligne sur le site de la société	23/04/2008
Registration Statement (Form S-8) relatif aux plans d'options de souscription d'actions 2007 et 2008 et aux plans d'actions gratuites 2006, 2007 et 2008	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	23/04/2008
Modalités de mise à disposition du document de référence et du rapport 20-F 2007	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	25/04/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	13/05/2008
Communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	14/05/2008
Information financière trimestrielle (premier trimestre 2008)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	14/04/2008
Communiqué relatif aux résultats de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 et à la division par 5 du nominal de l'action	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	15/05/2008
Renouvellement du mode d'exercice unifié de la direction générale et reconduction du Président-Directeur Général dans ses fonctions (annonce légale)	Journal d'annonces légales	15/05/2008
Augmentation de capital au 28 avril 2008, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	15/05/2008
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008	BALO	16/05/2008

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Comptes sociaux et consolidés 2007 Rapport de gestion du conseil d'administration Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés Affectation du résultat Inventaire des valeurs mobilières Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle interne Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris	22/05/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	11/06/2008
Approbation des comptes sociaux et consolidés par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 et attestation des commissaires aux comptes	BALO	21/05/2008
Communiqué relatif à l'acquisition de Metrolog par Sercel	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	27/05/2008
Avis relatif au plan d'options de souscription d'options du 14 mars 2008	BALO	28/05/2008
Communiqué relatif à la division par 5 du nominal	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	02/06/2008
Prospectus (Règle 424(b)(3))	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	03/06/2008
Augmentations de capital au 12 et 28 mai 2008, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	10/06/2008
Augmentation de capital au 30 juin 2008, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	08/07/2008
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au second trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	10/07/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	10/07/2008
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	10/07/2008
Communiqué relatif à la modification de l'agenda de communication du jeudi 31 juillet 2008	Mise en ligne sur le site de la société	28/07/2008

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Communiqué relatif aux résultats du second trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	31/07/2008
Rapport financier semestriel	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	31/07/2008
Information financière trimestrielle (second trimestre 2008)	Mise en ligne sur le site de la société et dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	31/07/2008
Chiffre d'affaires du second trimestre 2008	BALO	01/08/2008
Réduction du capital social au 30 juillet 2008, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	06/08/2008
Communiqué relatif à l'obtention d'une étude sismique terrestre de très grande densité	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	26/08/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	29/08/2008
Communiqué relatif à l'extension d'un contrat pluri annuel d'acquisition sismique de haute densité et haute productivité en Oman	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	30/09/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société	30/09/2008
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au troisième trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	07/10/2008
Augmentation du capital social au 30 septembre 2008, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	10/10/2008
Communiqué relatif aux résultats du troisième trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	07/11/2008
Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2008)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	07/11/2008
Communiqué relatif au lancement d'une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100% du capital de Wavefield Inseis ASA	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	10/11/2008
Réduction du capital social au 6 novembre 2008, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	20/11/2008

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion de l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission d'un nombre maximal de 19 051 234 actions nouvelles en rémunération de l'offre publique d'échange sur Wavefield Inseis ASA	Dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers	24/11/2008
Actualisation du document de référence 2007	Dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers	24/11/2008
Voluntary Offer Document for all issued and outstanding shares in Wavefield Inseis ASA submitted by CGGVeritas	Dépôt auprès de l'Oslo Stock Exchange	25/11/2008
Communiqué relatif à l'obtention de l'approbation de l'Oslo Stock Exchange pour l'offre publique d'échange sur Wavefield Inseis ASA lancée par CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	26/11/2008
Communiqué relatif à la mise à disposition de l'actualisation du document de référence et de la note d'opération déposés auprès de l'AMF le 24 novembre et du document d'offre déposé auprès de l'autorité de marché norvégienne, l'Oslo Bors	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	26/11/2008
Form CB (Tender offer/rights offering notification form) dans le cadre de l'offre publique d'échange sur Wavefield Inseis ASA	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form CB)	28/11/2008
Form F-X (Appointment of Agent for Service of Process and Undertaking) dans le cadre de l'offre publique d'échange sur Wavefield Inseis ASA	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form F-X)	28/11/2008
Communiqué relatif à l'attribution d'un contrat terrestre haut de gamme au Venezuela	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	02/12/2008
Communiqué relatif à l'extension d'un contrat pluri annuel de traitement en Oman	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	04/12/2008
Communiqué relatif à la fin de la période d'examen par l'autorité de concurrence norvégienne de l'offre publique d'échange sur Wavefield Inseis lancée par CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	05/12/2008
Amendment N°1 to Form CB/A	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form CB/A)	08/12/2008
Communiqué relatif à l'acquisition de Quest Geo par Sercel	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	15/12/2008
Amendment N°2 Form CB/A	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form CB/A)	16/12/2008
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	22/12/2008

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Communiqué relatif à l'application des recommandations AFEP-MEDEF émises en octobre 2008	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	19/12/2008
Augmentation du capital social au 17 décembre 2008, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	24/12/2008
Communiqué relatif au lancement de l'offre publique obligatoire sur l'ensemble des actions non détenues à ce jour, pour un prix par action Wavefield de 15,17 NOK	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	30/12/2008
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au quatrième trimestre 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	13/01/2009
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	15/01/2009
Communiqué de CGGVeritas sur des contrats récents	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	23/01/2009
Communiqué relatif à la fin de l'offre publique obligatoire lancée par CGGVeritas sur les actions de Wavefield	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	28/01/2009
Communiqué relatif au règlement-livraison de l'offre publique obligatoire lancée par CGGVeritas sur les actions Wavefield, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire lancée par CGGVeritas sur les actions Wavefield non apportées et à la demande de retrait de la cote de Wavefield	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	03/02/2009
Communiqué relatif aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2008	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	26/02/2009
Communiqué relatif à la rémunération du Président-Directeur général et du Directeur Général Délégué de la société CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	04/03/2009
Communiqué relatif à l'attribution d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué de la société CGGVeritas	Diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	20/03/2009
Avis de réunion valant avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires le 29 avril 2009	BALO	23/03/2009
Communiqué de mise à disposition et consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2009	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, les Echoswire	24/03/2009

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Document d'information relatif à l'attribution gratuite d'actions ordinaires sous conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales	Diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	26/03/2009
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au premier trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	09/04/2009
Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation	BALO	10/04/2009
Avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2009	Journal d'annonces légales	10/04/2009

ANNEXE 3

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2008

<u>Nom</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Date</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant de l'opération</u>
Robert Brunck	Souscription d'actions	11 avril 2008	65,39 €	428 369,89 €
Président Directeur	Cession d'actions	11 avril 2008	166,76 €	1 092 444,76 €
Général	Souscription d'actions	4 juin 2008	13,08 €	327 000 €
	Cession d'actions	4 juin 2008	34,75 €	868 750 €
Thierry Le Roux	Souscription d'actions	7 janvier 2008	131,26 €	328 150 €
Directeur Général Exécutif				
Stéphane-Paul Frydman	Achat d'actions	21 novembre 2008	9,186 €	68 895 €
Directeur Financier				
Olivier Appert	Achat d'actions	23 janvier 2008	148,15 €	1 481,50 €
Administrateur	Achat d'actions	21 novembre 2008	9,58 €	958 €
Jean Dunand	Achat d'actions	21 novembre 2008	9 €	4 500 €
Administrateur				
Robert Semmens	Achat d'actions	10 décembre 2008	14,16US \$	24 780 US\$
Administrateur				

ANNEXE 4

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent Document de référence d'autre part. Les informations non applicables à CGGVeritas sont indiquées « N/A ».

<u>Législation européenne⁽¹⁾</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
1 Personnes Responsables	1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	1.1 Responsable
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission/Non-renouvellement	N/A
3 Informations financières sélectionnées	3 Informations financières sélectionnées
	9 Examen de la situation financière et du résultat
	b) Comparaison des exercices 2007 et 2008
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	9 Examen de la situation financière et du résultat
	b) Comparaison des exercices 2007 et 2008
	c) Comparaison des exercices 2007 et 2006
3.2 Période intermédiaire	N/A
4 Facteurs de risques	4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales
	4.2 Risques liés à l'industrie
	4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas
	4.4 Autres risques de nature financière
	4.5 Risques liés à l'environnement
	4.6 Assurances
5 Informations concernant l'émetteur	5 Informations sur la Société
	9 Examen de la situation financière et du résultat
	c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	5.1 Histoire et évolution de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
5.1.3 Constitution	5.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)
5.1.4 Siège /forme juridique	5.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social
5.1.5 Evènements importants	5.1.5 Historique et évènements importants dans le développement des activités de la Société

¹ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la Directive.

Législation européenne⁽¹⁾

- 5.2 Investissements
 - 5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement
 - 5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)
 - 5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes
- 6 Aperçu des activités**
 - 6.1 Principales activités
 - 6.1.1 Nature des opérations
 - 6.1.2 Nouveaux produits
 - 6.2 Principaux marchés
 - 6.3 Evènements exceptionnels
 - 6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats
 - 6.5 Position concurrentielle
- 7 Organigramme**
 - 7.1 Organigramme
 - 7.2 Liste des filiales
- 8 Propriétés immobilières, usines et équipements**
 - 8.1 Immobilisations corporelles importantes
 - 8.2 Questions environnementales

N° Paragraphe du Document de référence

- 5.2 Investissements
- 5.2 Investissements
- 5.2 Investissements
- 9 Examen de la situation financière et du résultat
 - c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
- 5.2 Investissements
- 6 Principales activités du Groupe
- 6 Principales activités du Groupe
 - 6.1 Les services géophysiques
 - 6.2 Equipements
 - 6.1 Les services géophysiques
 - a) Acquisition de données terrestres
 - b) Acquisition de données marines
 - c) Traitement&Imagerie
 - 6.2 Equipements
 - 6.1 Les services géophysiques
 - 6.2 Equipements
- 6.1 Les services de géophysiques
- 6.2 Equipements
- 4.2.1 Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière
 - 6.1 Les services géophysiques
 - 6.2 Equipements
- 7 Structure juridique — relations intra-groupe
- 7.1 Organigramme
- 7.1 Organigramme
- 8 Principales implantations — Environnement
 - 8.1 Liste des principales implantations du Groupe
 - 4.5 Risques liés à l'environnement
 - 8.2 Environnement

Législation européenne⁽¹⁾

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté

9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements

9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)

10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

N° Paragraphe du Document de référence

9 Examen de la situation financière et du résultat

3 Informations financières sélectionnées

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2008

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

3 Informations financières sélectionnées

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2008

c) Comparaison des exercices 2007 et 2006

10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

N/A

Chapitres IX et X

N/A

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2007 et 2008

c) Comparaison des exercices 2007 et 2006

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

9 Examen de la situation financière et du résultat

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

9 Examen de la situation financière et du résultat

b) Comparaison des exercices 2008 et 2007

c) Comparaison des exercices 2007 et 2006

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

Législation européenne⁽¹⁾

	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	N/A
11 Recherche et développement	5.2 Investissements Note aux comptes N°20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.1 Principales tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	12 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	12.1 Composition du Conseil d'administration 12.2 Directeurs Généraux Délégués non administrateurs
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages	13 Rémunération et avantages Note aux comptes n°26 Rémunération des dirigeants
15.1 Rémunération et avantages versés	13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif 13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué 13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif Note aux comptes N°26 Rémunération des dirigeants

Législation européenne⁽¹⁾

15.2 Montant provisionné	
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat	
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	
17 Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	
17.2 Participations et stock-options	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	
18 Principaux actionnaires	
18.1 Franchissement de seuil	
18.2 Droits de vote différents	
18.3 Contrôle	

N° Paragraphe du Document de référence

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif
13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué
13.3.6 Régime de retraite complémentaire Note aux comptes N° 16 Provisions pour risques et charges
14 Fonctionnement du Conseil d'administration — Comités
12.1 Composition du Conseil d'administration
12.1 Composition du Conseil d'administration
13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote
14.2 Comités institués par le Conseil d'administration
14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, sur le contrôle interne et la gestion des risques
14.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)
15 Salariés
Note aux comptes n°25 Effectifs du Groupe
8.1 Liste des principales implantations du Groupe
15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société
15.1.1 Emploi
13 Rémunération et avantages
13.3.2 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif
15.2 Schéma d'intéressement du personnel
15.2.1 Contrat d'intéressement et de participation
15.2.2 Options de souscription d'actions
15.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe
16. Principaux actionnaires
16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote
16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009
16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009
16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

Législation européenne⁽¹⁾

- 18.4 Accord relatif au changement de contrôle
- 19 Opérations avec les apparentés**
- 20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**
- 20.1 Informations financières historiques
- 20.2 Informations financières pro forma
- 20.3 Etats financiers
- 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles
- 20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées
- 20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux
- 20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées
- 20.5 Date des dernières informations financières
- 20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés
- 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

N° Paragraphe du Document de référence

- 16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote
- 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009
- 13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote
- 17 Opérations avec les apparentées Renvoi à la note aux comptes n°27 Transactions avec des sociétés liées
- 10 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société
- 3 Informations financières sélectionnées
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- Chapitre IX
- 3 Informations financières sélectionnées
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- 10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008
- 2 Contrôleurs légaux
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- 2 Contrôleurs légaux
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- 10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008
- 10.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes
- 2 Contrôleurs légaux
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008
- 10.1 Comptes consolidés 2006-2007-2008

Législation européenne⁽¹⁾

N° Paragraphe du Document de référence

20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables	
20.7 Politique de distribution des dividendes	18.5 Dividendes
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	10.8 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	6.3 Développements récents 9 Examen de la situation financière et du résultat 11 Perspectives
21 Informations complémentaires	18 Informations complémentaires
21.1 Capital social	18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital 18.1.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	18.1.2 Capital social Note aux comptes n°15 Capital social et plan d'options
21.1.3 Nombre, valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	18.1.5 Titres non représentatifs du capital 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009 16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Législation européenne⁽¹⁾

21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.

21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.3 Droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée

21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

N° Paragraphe du Document de référence

18.1.5 Titres non représentatifs du capital

18.1.4 Capital autorisé non émis

N/A

16.1.2 Modification de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

18.1.2 Capital social

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

18.1.1 Modifications du capital et des droits sociaux

18.6 Assemblées Générales

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2009

Législation européenne⁽¹⁾

N° Paragraphe du Document de référence

22 Contrats importants

19 Contrats importants
Note aux comptes n°18 Engagements au titre des obligations contractuelles

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

N/A

23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement

N/A

23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.

N/A

24 Documents accessibles au public

20 Documents accessibles au public

25 Informations sur les participations

6.1 a) Acquisition de données terrestres : pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd.
6.2 Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment
7 Structure juridique et relations intra-groupe

Crédit photos

- Page 2 Chairman: F.Calcavechia**
Page 6 Earth: H.Conge
Page 7 Deep Sea: Miguel Angelo Silva (IStock)
Page 8: Sand in the desert: H.Conge
Page 9 Nautilus: G.Mellier
Page 10 Cables on the boat: D.Lecuire
Cabling in the snow: Sercel
Page 11 Cabling in the desert: D.Lecuire
Viking Vision: D.Lecuire
Page 12 Summer Landscape with trees and blue sky: Duncan Walker (IStock)
World in a hand: Imrah Turudu (IStock)
Page 13 Children with colored shirts: Jani Bryton (IStock)
Page 14 CGGVeritas University: D.Lecuire
Gulf of Mexico: D.Lecuire
Forest, U.S.A: D.Lecuire
Page 15 Students: P.Faure
Security Meeting: D.Lecuire
Polar bear: D.Lecuire



Compagnie Générale de Géophysique - Veritas

Société anonyme au capital social de 60 247 083€

Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris

969 202 241 RCS Paris

France

www.cggveritas.com

Le présent Document de Référence établi en application de l'article 212-13 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, constitue le rapport annuel 2008 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.